

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
COOPERATION INTERNATIONALE ET FRANCOPHONIE**

RAPPORT NATIONAL

**MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS
(PMA) POUR LA DÉCENNIE 2011-2020**

PROGRAMME D'ACTION DE LA RDC 2011-2020

RAPPORT NATIONAL

**MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION EN
FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)
POUR LA DÉCENNIE 2011-2020**

PROGRAMME D'ACTION DE LA RDC 2011-2020

OCTOBRE 2012

LES ACRONYMES

ADMA	: Allégement de la Dette Multilatérale
AEP	: Alimentation en Eau Potable
AEPU	: Plan Décennal d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu Urbain
AGCS	: Accord Général sur le Commerce des Services
AGR	: Activités Génératrices des Revenus
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
ANE	: Acteur Non Étatique
AP	: Aires Protégées
APD	: Aide Publique au Développement
APNAC	: Réseau des parlementaires africains contre la corruption
ARV	: Anti rétroviral
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCC	: Banque Centrale du Congo
BCDC	: Banque Commerciale du Congo
BFC	: Bassin du Fleuve Congo
BIAC	: Banque Internationale pour l'Afrique au Congo
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
CAMIC	: Cadastre Minier
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEEAC	: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEEC	: Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses
CENI	: Commission Électorale Nationale Indépendante
CIPV	: Convention Internationale pour la Protection des végétaux
CNDP	: Congrès National pour la Défense du Peuple
CNRS	: Commission National de Réhabilitation des Sinistrés
COMESA	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
COPIREP	: Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques
CRGM	: Centre de Recherches Géologiques et Miniers
CTCPM	: Cellule Technique de Coordination et de Planification Minières
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales Judiciaires et de Participation :
DSCR	: Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EDIC	: Étude de Diagnostic de l'Intégration du Commerce
EDS	: Éducation et Déperdition Scolaire des adolescentes
EFRJ ou ERPJ	: École de Recyclage du personnel Judiciaire
EPC	: Examen de Politique Commerciale
ESU	: Enseignement Supérieur et Universitaire
ETD	: Entités Territoriales Décentralisées
EVC	: Étude de Vulnérabilité et de Capacité

FDLR	: Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FLEGT	: Forest Law Enforcement Governance and Trade (Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Échanges Commerciaux)
FMI	: Fonds Monétaire International
FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
GECAMINES	: Société Générale des Carrières et des Mines
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDE	: Investissements Directs Étrangers
INERA	: Institut National d'Études Agronomiques du Congo
INS	: Institut National des Statistiques
I-PPTE	: Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
IST	: Information Scientifique et Technologique
ISTE	: Information Scientifique et Technologique Économique
ITIE	: Initiative de Transparence pour les Industries Extractives
JA	: Jeune Afrique
LOFIP	: Loi sur les Finances Publiques
LRA	: Armée de Résistance du Seigneur
MIBA	: Société Minière de Bakwanga
MICS	: Multiple Indicator Cluster Survey
MII	: Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides
MONUSCO	: Mission des Nations unies pour la Stabilisation du Congo
MSP	: Ministère de la Santé Publique
NTIC	: Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Économique
OEV	: Orphelins et Enfants Vulnérables
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OKIMO	: Office des Mines d'Or de Kilo-Moto
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONATRA	: Office National de Transport
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONL	: Office National de Logement
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	: Organisation des Nations Unies contre le Sida
PAB	: Programme d'Action de Bruxelles
PAD	: Programme Assortis de Délais
PAI	: Programme d'Action d'Istanbul
PAN	: Plan d'Action National
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires

PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PE	: Permis d'Exploitation
PEPM	: Permis d'Exploitation des Petites Mines
PEV	: Programme Élargi de Vaccination
PFTE	: Pires Formes de Travail des Enfants
PGAI	: Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMA	: Pays les Moins Avancés
PMEA	: Petites Moyennes Entreprises et Artisanats
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNDS	: Plan National du Développement Sanitaire
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNLP	: Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	: Partenariat Public Privé
PR	: Permis des Recherches
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PVV	: Personnes Vivant avec le VIH
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD	: Réduction des Émissions dues au Déboisement et à la Dégradation des Forêts
REGIDESO	: Régie de distribution des eaux
RESEN	: Renouveau du Système Éducatif Congolais
RVA	: Régie des Voies Aériennes
RVF	: Régie des Voies Fluviales
RVM	: Régie de Voies Maritimes
SADC	: Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SAESCAM	: Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining
SCTP	: Société Commerciale de Transport et Port
SDE	: Service des Documentations et Études
SIE	: Système d'Informations Énergétique
SIFORCO	: Société Industrielle et Forestière du Congo
SNCC	: Société Nationale de Chemins de fer au Congo
SNEL	: Société Nationale d'Électricité
SNHR	: Service National de l'Hydraulique Rurale
SNIS	: Système National d'Information Sanitaire
SOMINCO	: Société Minière du Congo
SR	: Santé de la Reproduction
SRSS	: Stratégie de Renforcement du Système de Santé
SSADR	: Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural
SSP	: Les Soins de Santé Primaires
TEP	: Tonnes Équivalent Pétrole

TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UPS	: Unité des Politiques et des Stratégies
URSS	: Union des Républiques Socialistes Soviétiques
VEA	: Village et Ecole Assainis
ZES	: Zones Économiques Spéciales
ZS	: Zone de Santé
ZT	: Zone Tampon

TABLE DE MATIERES

TABLE DE MATIERES	7
LISTE DES GRAPHIQUES	11
RESUME EXECUTIF-	17
PROCESSUS D'ELABORATION DU RAPPORT.....	19
1^{ère} PARTIE ANALYSE DES SECTEURS DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL 2011 - 2020.....	21
I. INTRODUCTION.....	23
1.1. Contexte général du Rapport.....	23
1.2. Motivation	23
1.3. Objectif de la mission	24
1.4. Méthodologie.....	24
1.5. Résultats attendus	25
1.6. Brève présentation de la RDC.....	25
1.6.1. Situation géographique	25
1.6.2. Contexte socioéconomique.....	26
1.6.3. Données sociodémographiques	26
1.6.4. Organisation administrative.....	27
1.7. Du potentiel de développement de la RDC : le défi des ressources naturelles.....	27
II. LA CAPACITE DE PRODUCTION	29
2.0. Bref aperçu sur la RDC	29
2.0.1. L'hydrographie de la RDC	29
2.0.2. Les forêts de la RDC	29
2.0.3. Les ressources minières de la RDC	29
2.0.4. Ressources pétrolières et gazières	30
2.0.5. Ressources énergétiques	31
2.1. INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AUX ACTIVITES DE CROISSANCE ECONOMIQUE.....	31
2.1.1. Bref état des lieux (2001-2010).....	31
2.1.1.1. Infrastructures routières	31
2.1.2. Programme d'action 2011-2020.....	35
2.1.2.1. Infrastructures des transports.....	35
2.2. ÉNERGIE.....	36
2.2.1. Bref état des lieux (2001-2010)	36
2.2.2. Programme d'action 2011-2020	36
2.3. DEVELOPPEMENT DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION	37
2.3.1. Introduction.....	37
2.3.2. État des lieux de la science et de la technologie en RDC.....	38
2.3.2.1. Missions du Ministère.....	38
2.3.3. Programme d'action 2011-2020	41
2.4. TECHNOLOGIE.....	45
2.4.1. Bref état des lieux (2001-2010)	45
2.4.2. Programme d'action 2011-2020	45
2.5. INNOVATION	46
2.5.1. Bref état des lieux (2001-2010)	46
2.5.2. Programme d'action 2011-2020	46

2.6. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ.....	47
2.6.1. Bref état des lieux (2001-2010)	47
2.6.1.1. Mines.....	47
2.6.1.2. Banque	51
2.6.1.3. Immobilier.....	53
2.6.2. Programme d'action 2011-2020	53
2.6.2.1. Secteur minier	53
2.6.2.2. Secteur bancaire	54
2.6.2.3. Secteur immobilier.....	54
III. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET	
DEVELOPPEMENT RURAL, SOCIAL ET HUMAIN	55
3.1. AGRICULTURE.....	55
3.1.1. Bref état des lieux (2001-2010).....	55
3.1.1.1. L'agriculture.....	55
3.1.1.2. La pêche.....	55
3.1.2. Programme d'action 2011-2020.....	56
3.2. COMMERCE	63
3.2.1. Bref état des lieux (2001-2010)	63
3.2.2. Programme d'action 2011-2020	65
3.3. PRODUITS DE BASE.....	65
3.3.1. Bref état des lieux (2001-2010)	65
3.3.1.1. Le secteur de la foresterie	65
3.3.1.2. Le secteur des mines	68
3.3.1.3. Le secteur des hydrocarbures	68
3.3.2. Programme d'action 2011-2020	69
3.3.2.1. Le secteur forestier.....	69
3.3.2.2. Le secteur des mines	70
3.3.2.3. Le secteur des hydrocarbures.....	70
3.4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN.....	71
3.4.1. Bref état des lieux (2001-2010)	71
3.4.2. Programme d'action 2011-2020	72
3.5. POPULATION ET SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES.....	75
3.5.1. État des lieux (2001-2010)	75
3.5.1.1. Mortalité infantile.....	78
3.5.2. Programme d'action 2011-2020	79
3.6. DÉVELOPPEMENT DES JEUNES	82
2.6.1. État des lieux (2001-2010)	82
2.6.2. Programme d'action 2011-2020	83
3.7. HABITAT.....	87
3.7.1. Bref état des lieux (2001-2010).....	87
3.7.2. Programme d'action 2011-2020.....	87
3.8. EAU ET ASSAINISSEMENT	91
3.8.1. Bref état des lieux (2001-2010)	91
3.8.2. Programme d'action 2011-2020	93

3.9. ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES.....	95
3.8.1. Bref état des lieux (2001-2010)	95
3.9.2. Programme d'action 2011-2020.....	96
3.10. PROTECTION SOCIALE	97
3.10.1. Bref état des lieux (2001-2010)	97
3.10.2. Programme d'action 2011-2020.....	100
IV. CRISES MULTIPLES ET AUTRES DEFIS EMERGENTS	103
4.1. CHOCS ÉCONOMIQUES	103
4.1.1. Bref état des lieux (2001-2010).....	103
4.1.2. Programme d'action 2011-2020.....	104
4.2. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	104
4.2.1. Bref État des lieux des ressources naturelles renouvelables et environnementales (2001-2010)	104
4.2.2. Programme d'action 2011-2020	104
4.3. RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE	113
4.3.1. Bref état des lieux (2001-2010)	113
4.3.2. Programme d'action 2011-2020	113
4.4. CRISE SOCIOPOLITIQUE POST ÉLECTORALE.....	113
4.4.1. Bref état des lieux (2001-2010)	113
4.4.2. Programme d'action 2011-2020	113
4.5. CONFLITS ARMÉS À L'EST DU PAYS.....	114
4.5.1. Bref état des lieux (2001-2010)	114
4.5.2. Programme d'action 2011-2020	115
4.5.2.1. Contraintes à l'atteinte de l'Objectif 7 (cible 7C)	115
4.6. GESTION DU BASSIN DU CONGO ET DÉFI DE L'EAU DOUCE	115
4.6.1. Bref état des lieux (2001-2010)	115
4.6.2. Programme d'action 2011-2020	117
V. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES	119
5.1. MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES	119
5.1.1. Bref état des lieux (2001-2010).....	119
5.1.2. Programme d'action 2011-2020.....	119
5.2. AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	121
5.2.1. Bref état des lieux (2001-2010)	121
5.2.2. Programme d'action 2011-2020	121
5.3. DETTE EXTÉRIEURE.....	122
5.3.1. Bref état des lieux (2001-2010)	123
5.3.2. Programme d'action 2011-2020	123
5.4. INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE).....	123
5.4.1. Bref état des lieux (2001-2010)	125
5.4.2. Programme d'action 2011-2020	125
5.5. ENVOI DE FONDS DES MIGRANTS	125
5.5.1. Bref état des lieux (2001-2010)	125
5.5.2. Programme d'action 2011-2020	126

VI. LA BONNE GOUVERNANCE.....	129
6.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE	129
6.1.1. Bref état des lieux (2001-2010).....	129
6.1.2. Programme d'action 2011-2020.....	130
6.2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.....	130
6.2.1. Bref état des lieux (2001-2010)	130
6.2.2. Programme d'action 2011-2020	131
6.3. GOUVERNANCE JUDICIAIRE ET SÉCURITAIRE.....	131
6.3.1. Bref état des lieux (2001-2010)	131
6.3.2. Programme d'action 2011-2020	131
6.3.2.1. Recommandations en faveur de la lutte contre la corruption.....	131
6.3.2.2. Réforme de la Justice congolaise	133
II^{ème} Partie PROGRAMME D'ACTION DE LA RDC 2011 – 2020.	137
DOMAINE N° 1 : LA CAPACITE DE PRODUCTION	139
1.1. INFRASTRUCTURES	139
1.2. RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE	141
1.2.1. ENERGIE ELECTRIQUE.....	141
1.2.2. RESSOURCE EN EAU POTABLE	145
1.3. SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	148
1.4. POSTES, TELEPHONES ET TELECOMMUNICATION et NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	159
1.4.1. Technologie.....	159
1.4.2. Innovation	164
1.5. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ.....	165
DOMAINE N° 2 : AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL, SOCIAL ET HUMAIN.....	167
2.1. MINES et HYDROCARBURES.....	167
2.1.1. Mines.....	167
2.1.2 : HYDROCARBURES.....	168
2.2. AGRICULTURE.....	170
2.3. COMMERCE	172
2.3. PRODUITS DE BASE.....	171
2.4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN	176
2.5. POPULATION ET SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES.....	176
2.6. DÉVELOPPEMENT DES JEUNES	178
2.7. HABITAT.....	179
2.8. EAU ET ASSAINISSEMENT	181
2.9. ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES.....	182
2.10. PROTECTION SOCIALE	183
DOMAINE N° 3 : CRISES MULTIPLES ET AUTRES DEFIS EMERGENTS	185
3.1. CHOCS ÉCONOMIQUES	185
3.2. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	186
3.3. RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	187
3.4. CRISE SOCIOPOLITIQUE POSTÉLECTORALE.....	188
3.5. CONFLITS ARMÉS À L'EST DU PAYS.....	188

3.6. GESTION DES BASSINS FLUVIAUX (CONGO, NIL et CHILOANGO) ET DÉFI DE L'EAU DOUCE EN AFRIQUE	189
DOMAINE N° 4 : MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	191
4.1. MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES	191
4.2. AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	203
4.3. DETTE PUBLIQUE.....	203
4.4. INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS	204
4.5. ENVOI DE FONDS DES MIGRANTS	204
DOMAINE N° 5 : LA BONNE GOUVERNANCE	205
5.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	206
5.2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	208
5.3. GOUVERNANCE JUDICIAIRE ET SÉCURITAIRE.....	209
5.4. GOUVERNANCE PROVINCIALE ET LOCALE.....	210
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.	211

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Dossiers réceptionnés au Guichet Central du CAMI.....	49
Tableau n° 2 : Résultat des établissements bancaires en 2011	52
Tableau n° 3 : Contribution du secteur forestier à l'économie nationale.....	65
Tableau n° 4 : Principales essences exploitées dans le secteur formel en 2007	66
Tableau n° 5 : Production par type de titre (m3)	66
Tableau n° 6 : Production des 10 compagnies les plus importantes (m3)	67
Tableau n° 7 : Gestion des concessions forestières	67
Tableau n° 8 : Aires protégées en 2007	68
Tableau n° 9 : Activités prioritaires du développement social et humain en RDC par axe	72
Tableau n° 10 : Évolution de la détection et du succès de traitement dans la lutte contre la tuberculose	76
Tableau n° 11 : Principaux indicateurs de la santé maternelle en RDC	79
Tableau n° 12 : Situation de l'éducation pour tous en RDC	82
Tableau n° 13 : Répartition spatiale des ménages propriétaires de leurs logements.....	87
Tableau n° 14 : Projection des besoins en logements d'ici 2015.....	90
Tableau n° 15 : Accès de la population congolaise à l'eau potable.....	91
Tableau n° 16 : Disparités entre les sexes en RDC.....	95
Tableau n° 17 : Situation de l'aide publique au développement en RDC	121

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure n° 1 : Taux net de scolarisation au primaire.....	89
--	----

ÉQUIPE DE RÉDACTION

SUPERVISION GENERALE			
TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO Raymond		Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie	
MAGBENGU SWA NA EMINA MONZIA Dismas		Vice – Ministre de la Coopération internationale et Régionale	
ADAMA COULIBALY		Directeur Pays, PNUD	
COORDINATION TECHNIQUE			
MUSENGESHI MUSAU Apoline		Secrétaire Général aux Affaires Étrangères	
BOLANGEMBE IYONGO Jean-Pierre		Directeur chef des services /Org. Internationales	
HARTTMANN Nick René		Directeur Pays Adjoint en charge des Programmes	
BAMOU Ernest		Économiste Principal PNUD	
COMITE DE PILOTAGE			
NOM ET POSTNOM	INSTITUTION	TÉLÉPHONE	E-MAIL.
BOLANGEMBE IYONGO	Directeur Minaffecit. (Point Focal National)	0819689134	bolariyono@yahoo.fr
UMBA NGOY	Minaffecit (Superviseur)	0810673541	Umbangoy2001@yahoo.fr
KAMWITA WA KAMWITA	Minaffecit (Superviseur Adjoint)	0814511220	jeankamwita@yahoo.fr
NSIALA KAPESA	Minaffecit (Expert)	0818149394	dominiquensiala@yahoo.fr
LEMBA BUANGA	Plan (Expert)	0998284907	constantlemba@yahoo.fr
MUNUNGI LEKI	Minaffecit (Expert)	0999985195	munungileki@yahoo.fr
KABEYA Dominique	Économiste National PNUD	0815845403	dominiquekabeya@undp.org
LES EXPERTS ET PERSONNES RESSOURCES			
NOM ET POSTNOM	INSTITUTION	TÉLÉPHONE	E-MAIL.
SIMABATU MEMY	Affaires Étrangères	0814513634	simabatumemy@yahoo.fr
UMBA NGOY	Affaires Étrangères	0810673541	umbangoy2001@yahoo.fr
NSIALA KAPESA	Coopération Internationale	0818149394	dominiquensiala@yahoo.fr
KAMWITA WA KAMWITA	Affaires Étrangères	0814511220	jeankamwita@yahoo.fr
MUNUNGI LEKI	Affaires Étrangères	0999985195	munungileki@yahoo.fr
TOLA NAY MOBINGA	Affaires Étrangères	0999944560	tola@yahoo.fr

AYINDA BAHATI	Affaires Étrangères	0815034975	bahativero@yahoo.fr
LEMBA BUANGA	Plan	0998284907	constantlemba@yahoo.fr
MUSENGA KABEYA	PNUD	0815845403	dominiquekabeya@undp.org
KIBANDA MATUNGILA	Consultant	0815110983	kibandamat@yahoo.fr
LUFANYEKE MICHEL	Agriculture	0816571032	michelufanyeke@yahoo.fr
KOMBOZI LIMBEYA	Agriculture	0898951567	Gabrielkomboilb@yahoo.fr
LIEMA IMENGA	Justice et Droits Humains	0998210630	liemajeanraphal@yahoo.fr
KABUYA BINGE	Commerce	0810134353	asdi_ongd@yahoo.fr
MWERU MUGARUKA	Affaires sociales	0814002378	mwerugaf@yahoo.fr
MUTELA LUPONGO	Affaires sociales	0815038773	jbmutela@yahoo.fr
LUFULUABO TSHIMBUMBU	Aménag. du territ. (ITPR)	0810375672	lufuluabotshim@yahoo.fr
ZANGADI MARELE	Urbanisme et Habitat	0999928149	azsprl@yahoo.fr
LOALI AYAYA	Budget /Div. Recettes	0818100257	carolali@yahoo.fr
BEMANGA YENDE	Jeunesse et sport		
MAKENDI ZOLA	Postes et N. technologies	0898115517	Makzolau2@yahoo.fr
TALLYS OLIVAR	BCC	0998967587	tallystayeye@yahoo.fr
BOKUMBU MUTSINDU	ESURS	0811842483	rosemutsindu@yahoo.fr
MBALA KULUESENGA	Ress. Hydraul. et Électricité	0998428434	Imbala65@yahoo.com
KAMWANYA ESTHER	Genre, Famille et Enfant	0999945061	estherkamwanya@yahoo.fr
SAY NZAKANI	Finances	0815040115	nzakani@yahoo.fr
BOKOLO Mathieu	Prof. de Chimie à l'UNIKIN	0810562774	
MAFUKA Paul	DG/INERA	0898931713	
KANDA Valentin	DG /CRGM	0999957621	

COMITE DE REDACTION

Prof. ZAHIGA MUHIGWA	Consultant-Macroéconomie	0816425417	jazahiga@hotmail.fr
Prof. KIBANDA MATUNGILA	Consultant - Planification	0815110983	kibandamat@yahoo.fr

GROUPE DE REDACTION ET DE RELECTURE

Mr. KABEYA Dominique	Économiste National PNUD	0815845403	dominiquekabeya@undp.org
Prof. KIBANDA MATUNGILA	Consultant - Planification	0815110983	kibandamat@yahoo.fr
Prof. ZAHIGA MUHIGWA	Consultant-Macroéconomie	0816425417	jazahiga@hotmail.fr
Mme BWEBWE Asmini	Assistante UPS-PNUD	0813746526	asmini.bwebwe@undp.org

PREFACE

Le regroupement des pays en développement communément identifié comme « Pays les Moins Avancés (PMA) présentant les indices de développement humain (IDH) les plus faibles, a été créé en 1971 par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Bien que disposant de capacités de production très limitée, ce qui restreint leur aptitude de diversifier leur économie, certains PMA ont pu réaliser, au cours de la décennie écoulée, des progrès de développement assez considérables.

Pour gérer ces graves déséquilibres, les Etats membres de l'ONU ont identifié et adopté de meilleures stratégies de relèvement.

C'est dans cette optique que la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA), tenue du 14 au 20 mai 2001, à Bruxelles a eu à adopter un Programme d'action décennal pour la période 2001 à 2010. Ce Programme encourage chaque PMA au niveau national, avec l'aide des partenaires bi et multilatéraux, à mettre en œuvre des actions concrètes telles qu'énoncées dans ce Programme.

Ces efforts se sont poursuivis lors de la 4^{ème} Conférence du genre, tenue du 09 au 13 mai 2011, à Istanbul, pour laquelle l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (PAB) était l'un des principaux objectifs à atteindre et un nouveau Programme en faveur des PMA fut adopté.

Certes que cette 4^{ème} Rencontre devait permettre à chacun de ces pays de surmonter les problèmes structurels qui se posent à eux et parvenir à la réalisation des objectifs de développement définis sur le plan international, mais aussi de quitter la sphère des PMA pour accéder à celle des pays émergents à l'instar du Botswana, Cap-Vert, et des Maldives.

Je me félicite de la synergie qui s'est établie entre mon Ministère et d'autres Ministères techniques concernés par la question pour l'élaboration du présent Rapport et remercie en conséquence le PNUD qui n'a point hésité à disponibiliser deux consultants nationaux.

Ce Rapport national que nous rendons public ce jour a été discuté, amendé, amélioré et adopté par les experts du Gouvernement au cours d'une plénière de l'atelier de validation technique, tenu les 15 et 16 novembre 2012, à Kinshasa/Gombe.

A l'entendement du Gouvernement de la République, c'est une œuvre des Congolais pour les Congolais et servira de Document de référence à notre Gouvernement pour enfin susciter l'intérêt de différents acteurs du développement. Il pourrait servir de lieu de renforcement de la synergie des interventions sectorielles et multisectorielles au profit du développement et de la réduction de la pauvreté dans notre pays.

Je remercie enfin tous les acteurs au développement, pour leur implication très appréciée dans l'élaboration de ce Rapport sur les PMA en RDC.

**Le Ministre,
Raymond TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO**

RESUME EXECUTIF

Depuis 2000, la RD Congo a élaboré plusieurs Plans d'Actions avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de l'élimination de la pauvreté et la relance de la croissance économique. Le Document de Stratégie de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (DSCR) dont la deuxième version (DSCR 2) constitue incontestablement le Programme de référence.

Le Plan Décennal (2011-2020) pour la mise en œuvre du Programme d'Istanbul se focalise sur la RD Congo en tant que membre du groupe des « Pays les moins avancés (PMA), cible d'un partenariat renouvelé et renforcé au niveau de la Communauté internationale. Ce Plan d'Action est la suite logique du Programme de Bruxelles sur les Pays les moins avancés (2001) dont l'évaluation a fait l'objet d'un rapport en 2010 au niveau du Comité de pilotage de la RDC.

Au titre de rappel, le Programme de Bruxelles s'articulait autour de 7 engagements pris par les PMA et les partenaires au développement : (i) encourager une action axée sur la population, (ii) bonne gouvernance aux niveaux national et international, (iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles, (iv) mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation, (v) renforcer le rôle du commerce dans le développement, (vi) réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement, (vii) mobiliser des ressources financières.

Le Programme d'Action de la RDC (2011-2020) comporte deux volets :

- a. l'analyse des secteurs du Programme d'Action d'Istanbul 2011-2020 ;
- b. le Programme d'Action de la RDC (2011-2020) sous forme de cadre logique (grille synoptique).

Dans la première partie, sont établis de brefs états de lieux de six secteurs prioritaires en relation avec :

- La capacité de production ;
- L'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, social et humain ;
- Les crises multiples et autres défis émergents ;
- La mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités ;
- La bonne gouvernance dans tous les secteurs.

La deuxième partie présente les Plans d'Actions pour les dix prochaines années dans tous les secteurs prioritaires retenus selon le schéma suivant :

- Décisions à prendre ;
- Perspectives socioéconomiques ;
- Contraintes et risques à surmonter ;
- Indicateurs de performance ;
- Institutions responsables de la coordination et exécution ;
- Engagement de partenaires ;
- Chronogramme d'exécution.

L'approche participative a prédominé dans l'élaboration de ce Programme d'Action National. D'abord au niveau des consultations préliminaires au sein du Comité de Pilotage pendant les huit premiers mois de l'année 2012. A partir d'août 2012, le projet a bénéficié de l'expertise de deux consultants nationaux qui ont conçu le plan de rédaction provisoire du document. Cette ébauche des consultants a été soumise aux experts des Ministères membres du Comité de Pilotage lors d'un atelier de deux jours organisé à cet effet.

C'est à l'issue de cet atelier que deux équipes de travail ont été constituées en vue de collecter des données dans les directions d'études et planification des différents Ministères et Services spécialisés (Banque Centrale, INS, ICCN, INERA, etc.). En octobre 2012, a eu l'évaluation de l'avancement de la collecte des données. En novembre 2012, le premier draft du Plan d'Action a été déposé, suivi par la séance d'adoption et de validation par le Comité de Pilotage et les Directions de Planification (DEP) de tous les Ministères.

C'est à cette étape que certaines personnes ressources des Centres et Instituts de recherche ont été associées aux travaux (Directeurs Généraux de l'INERA et du CRGM, délégués des Départements de Démographie et de Chimie de l'UNIKIN, ...).

La dernière étape a consisté en une séance de toilettage final du Plan d'Action National 2011-2020 par le Comité de rédaction et de relecture le 13 décembre 2012.

PROCESSUS D'ELABORATION DU RAPPORT

Il s'est tenu du 09 au 13 mai 2012, à Istanbul (Turquie), la 4^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA) pour faire l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Bruxelles. A l'issue de cette Conférence, un nouveau Programme d'action pour la décennie 2011-2020 a été adopté, lequel s'articule autour de cinq domaines. Il s'agit notamment de :

- La capacité de production (infrastructures, énergie, science, technologie et innovation, développement du secteur privé) ;
- L'agriculture, sécurité alimentaire et développement rural ;
- Les crises multiples et les autres défis émergents ;
- La motivation des ressources financières pour le développement et renforcement des capacités ;
- La bonne gouvernance à tous les niveaux.

Le Programme d'Action de Bruxelles pour la décennie (2001-2010) a, à son paragraphe 92, alinéa a), relatifs aux principales orientations, stipule : *« au niveau national, chaque PMA devra encourager, avec l'aide de ses partenaires au développement, la mise en œuvre des actions énoncées dans ce programme, sous formes des mesures concrètes dans le cadre de sa stratégie nationale de développement et d'élimination de la pauvreté ».*

C'est dans ce cadre que le Gouvernement congolais en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'attèle à élaborer le Rapport national de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, qui deviendra un document de référence et de travail dans les secteurs variés de la vie nationale.

C'est ainsi que durant tout le mois de mars 2012, sous la coordination du Ministère des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans son rôle de facilitateur, il a été mis en place un Comité de Pilotage National PMA. Ce dernier est composé des délégués du Ministère des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie et du Plan et Suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la Modernité en collaboration avec l'Unité des Politiques et Stratégies du PNUD.

Le 10 avril 2012, il y a eu une première réunion à l'issue de laquelle il a été désigné un représentant du PNUD sur la demande du Ministère des Affaires Étrangères, Coopération internationale et Francophonie en vue de collaborer et entrevoir le début de l'élaboration du rapport sus-évoqué. C'est ainsi qu'en date du 26 juin 2012, dans le cadre d'échanges d'informations entre le comité de pilotage et le délégué du PNUD, il a été convenu de recruter deux consultants nationaux qui devraient travailler sous la supervision du Comité de pilotage pour la récolte des données et rassembler la documentation nécessaire à l'élaboration du Rapport.

Avant l'arrivée des consultants, plusieurs rencontres ont été organisées entre le comité de pilotage et le groupe d'experts des Ministères techniques afin d'apprêter les fiches techniques suivant les cinq domaines prioritaires contenus dans le Programme d'action d'Istanbul. Pour ce faire, du 01 au 02 octobre 2012, s'est tenu dans la salle RAMAZANI de l'Académie Diplomatique Congolaise, un atelier au cours duquel les

consultants ont présenté la méthodologie et le plan provisoire du Programme d'Action en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020, d'une part, et d'autre part, les experts délégués des Ministères techniques ont donné le contenu de leurs fiches techniques. Cet atelier a marqué le début des travaux d'élaboration du Rapport national de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

Pour compléter les données collectées à l'atelier, le Comité de pilotage et les deux consultants, répartis en deux groupes, ont organisé des visites dans les ministères thématiques et institutions publiques non présents le jour de l'atelier en vue de discuter et collecter les autres informations permettant l'élaboration du Rapport National.

Du 15 au 16 novembre 2012, il s'est tenue l'atelier de validation du Rapport précité à l'hôtel Sultani, auquel ont pris part les experts des Ministères thématiques et services publics concernés. Le Rapport national a été discuté, amélioré, amendé et adopté en plénière par les experts du Gouvernement. La poursuite des travaux a consisté à la prise en compte et l'intégration, par les deux consultants, des remarques, observations, corrections et autres éléments apportés au cours de cet atelier.

Enfin, le 13 décembre 2012, les membres du Comité de pilotage les délégués de l'Unité de pilotage du PNUD ainsi que les deux consultants se sont réunis pour une séance de validation de la version finale du Rapport national de mise en œuvre dudit Programme avant l'impression en 5.000 exemplaires du Rapport à réserver au Gouvernement de la R.D.Congo.

Au regard de ce qui précède, la cérémonie de remise officielle du Rapport national à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie interviendra au cours de la deuxième quinzaine du mois de janvier 2013, puis viendra la période de la vulgarisation dudit Rapport.

Le Rapport national élaboré par les experts nationaux sera mis à la disposition du Gouvernement congolais, des partenaires au développement, des experts du Gouvernement et de la Société civile pour apporter un appui matériel, technique et financier en tant que gage pour l'accomplissement de grands défis au développement en vue de la réalisation des Objectifs du Programme d'Action d'Istanbul d'ici 2020.

I^{ère} PARTIE

ANALYSE DES SECTEURS DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL 2011 - 2020

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du Rapport

La RDC participe aux activités des Pays les Moins Avancés. Une délégation importante conduite par le chef de l'État avait participé à la troisième conférence des Nations-Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA) du 14 au 20 mai 2001 à Bruxelles. A l'issue des travaux, la conférence de Bruxelles avait adopté un programme d'action décennale sur la période de 2001-2010. Le Programme de Bruxelles s'articulait autour de 7 engagements pris par les PMA et les partenaires au développement : (i) encourager une action axée sur la population, (ii) bonne gouvernance aux niveaux national et international, (iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles, (iv) mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation, (v) renforcer le rôle du commerce dans le développement, (vi) réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement, (vii) mobiliser des ressources financières.

La quatrième conférence de Nations-Unies sur les PMA s'est achevée le 13 mai 2011 à Istanbul en Turquie. L'objectif était de définir pour la décennie à venir une stratégie en faveur de PMA. Le PAI n'a pas manqué d'examiner le résultat du PAB, axé principalement sur la gouvernance et le développement humain. Quelques progrès modestes ont été relevés. Le nombre de pays moins avancés a doublé, passant de 25 à 48. Seuls trois pays sont sortis du statut de PMA : il s'agit du Botswana, du Cap-Vert et des Maldives.

Pour la décennie 2011-2020, le Programme d'Action d'Istanbul (PAI) propose de grands objectifs et mesures importantes à prendre chiffrées à 250 dont le plus grand nombre relève de la mobilisation des ressources financières en faveur des pays les moins avancés. Tout en se focalisant sur les mesures à accroître la valeur ajoutée des produits des PMA (en Industries et ressources minérales...), le PAI concentre son attention sur le développement des infrastructures (transport, télécommunication, énergie) avant de passer aux réformes institutionnelles, le renforcement de capacités, etc. Le PAI est revenu sur le rôle de la coopération Sud-Sud qui privilégie un partenariat de solidarité guidé par le respect de la souveraineté nationale, la responsabilisation et la transparence. Contrairement au Programme d'Action de Bruxelles (PAB) qui a négligé le mécanisme de suivi-évaluation pour l'accomplissement des objectifs assignés pour la décennie précédente, le PAI propose désormais de mobiliser toutes les grandes institutions de l'ONU, les institutions de Bretton Woods et autres partenaires au développement et de les impliquer dans ce processus.

1.2. Motivation

La troisième conférence des Nations-Unies sur les PMA du 14 au 20 mai 2011 à Bruxelles avait adopté le Programme d'Action Décennale 2001-2010 avec comme objectif principaux : améliorer sensiblement les conditions des vies de millions de populations et mettre un terme à la marginalisation par l'élimination de la pauvreté. Une quatrième conférence du même genre s'est tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011. Elle avait entre autres pour but de faire l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles (PAB). A l'issue de cette quatrième conférence, un nouveau programme en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020 a été adopté. Il s'articule autour de cinq principaux domaines à savoir : la capacité de production, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, social et humain, les crises multiples et autres défis émergents, la mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités, et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Ce plan d'action procède des engagements internationaux de la RDC, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement de la part des partenaires extérieurs : il s'agit de la concrétisation du partenariat mondial renforcé contre la pauvreté.

1.3. Objectif de la mission

La mission a consisté à doter le Gouvernement d'un plan national de mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020.

Ce plan d'action permettra au Gouvernement de mettre en œuvre et de suivre les progrès enregistrés les différentes mesures en rapport avec les PMA.

En effet, le Programme d'Action d'Istanbul se fonde sur le principe de partenariat entre les PMA et les pays donateurs.

1.4. Méthodologie

Les termes de référence du Projet ont prévu deux étapes, à savoir : (i) l'élaboration du Document de travail par des experts à valider dans un atelier national ouvert aux partenaires au développement, aux autres experts ainsi qu'aux délégués du Gouvernement et de la Société Civile, et (ii) l'organisation de l'atelier proprement dit.

Pour atteindre l'objectif de la mission, les activités ci-après ont été réalisées :

- Produire un rapport descriptif de la situation socioéconomique de la RDC ;
- Projeter les perspectives socioéconomiques de la RDC ;
- Identifier les mesures à prendre par chaque domaine prioritaire ;
- Formuler les indicateurs sur les performances à réaliser ;
- Identifier les obstacles à surmonter ;
- Identifier les risques probables à la mise en œuvre du Programme ;
- Proposer un chronogramme d'exécution du plan d'action ;
- Identifier les structures chargées de la coordination et de l'exécution du Plan à différents niveaux ;
- Identifier les nouveaux problèmes et les solutions adaptées pour l'atteinte des objectifs du Programme d'ici 2020 ;
- Assurer la coordination scientifique, administrative et technique de l'atelier national de validation du Rapport national sous la supervision du comité de pilotage ;
- Valider le Rapport amendé par le comité de pilotage ;
- Élaborer la version finale du Rapport national.

1.5. Résultats attendus

Le principal résultat attendu est l'élaboration du rapport national de mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020.

Le Rapport décrit la situation socioéconomique et les perspectives de la RDC, et identifie les mesures à prendre par chaque domaine prioritaire, les progrès à réaliser, les obstacles, les risques, les délais d'exécution et les structures responsables de la mise en œuvre.

Le Rapport contient également les défis et les solutions auxquels la RDC fait face quant à l'atteinte des objectifs du Programme d'ici 2020.

1.6. Brève présentation de la RDC

1.6.1. Situation géographique

La République Démocratique du Congo (RDC) est un pays situé en Afrique Centrale, à cheval sur l'Équateur et compris entre 5° latitude nord et 13° latitude sud. Sa superficie est de 2 345 409 km². Il partage des frontières longues de 10 292 km avec 9 pays, à savoir, la République du Congo et l'Angola à l'Ouest ; la République Centrafricaine et le Soudan au Nord ; l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie à l'Est ; la Zambie au Sud-est et l'Angola au Sud.

Le relief de la RDC est diversifié. Au centre, se trouve une cuvette qui occupe 48 % de la superficie du territoire national et dont l'altitude moyenne est de 350 m. Cette cuvette est couverte par une forêt dense avec de nombreuses étendues marécageuses. Autour de la cuvette s'étalent une série de plateaux étagés qui s'étendent jusque dans les pays frontaliers, à l'exception de la partie orientale où les plateaux se terminent par des montagnes dont l'altitude moyenne dépasse les 1.000 m.

Avec ce relief, la RDC connaît un climat chaud et humide sur la majeure partie de son territoire. Dans la cuvette, on observe une pluviométrie élevée atteignant parfois jusqu'à 2 000 mm par an. Celle-ci s'accompagne d'une température également élevée dont la moyenne annuelle est de 25°. La pluviométrie et surtout la température s'abaissent au fur et à mesure qu'on s'approche du relief montagneux de l'Est.

Quant à l'hydrographie de la République Démocratique du Congo, elle est essentiellement constituée du bassin du fleuve Congo qui, long de 4 700 km, traverse le pays d'Est en Ouest dans sa partie nord et, du nord au sud dans sa partie occidentale avant de se jeter dans l'océan Atlantique. Alimenté par des rivières situées de part et d'autre de l'Équateur et qui se ressource dans des zones dont les saisons alternent, le fleuve Congo a un débit régulier et offre, avec ses affluents pour la plupart navigables, d'énormes possibilités pour le transport fluvial. Influencés par le relief, le climat et l'hydrographie, le sous-sol et le sol de la RDC offrent également des potentialités minières et agricoles importantes et variées. S'agissant du sous-sol, la RDC regorge de nombreux minerais dont les plus importants sont le cuivre, le diamant et l'or, le Coltan, etc.

1.6.2. Contexte socioéconomique

Après une période de prospérité issue de la colonisation, jusqu'au début des années 1970, l'économie congolaise a connu, durant plus de 3 décennies, une situation de crise aiguë caractérisée notamment par une croissance négative, une instabilité monétaire, due essentiellement à une baisse drastique de la production, des recettes budgétaires et des investissements et à un endettement excessif avec un service de la dette extrêmement lourde.

Au cours de la période qui a précédé la réalisation de la première Enquête Démographique et de Santé, la situation économique du pays était difficile. Elle était caractérisée par le tarissement des ressources publiques, la chute des investissements et des exportations, l'accumulation des déficits internes et externes ainsi que par la persistance de l'endettement extérieur dont le niveau au 31 décembre 2005 a été évalué à 10,822 milliards de dollars américains.

Cette situation a entraîné une forte dégradation du pouvoir d'achat de la population. La pauvreté s'est accrue et la société reste marquée par de grandes disparités et un nivellement vers le bas pour toutes les catégories sociales. L'accès aux services sociaux de base (eau, électricité, soins de santé primaires, scolarisation des enfants, etc.) est difficile pour la plupart des ménages. La précarité de la situation sociale est exacerbée par la destruction et le manque d'entretien des infrastructures socioéconomiques (voies de communication en particulier) et l'existence d'un nombre élevé de personnes sinistrées victimes, dans leur large majorité, des conflits.

Cependant, des lueurs d'espoir pointent à l'horizon, avec les efforts déployés dans le cadre de la Révolution de la Modernité, malgré les soubresauts de conflits armés et la persistance de l'insécurité dans l'Est du pays. En effet, le recours au cycle électoral quinquennal, la mise en place des institutions issues des élections et la réaction favorable de l'économie aux avancées politiques enregistrées depuis 2006 contribuent largement à consolider la stabilité du pays et de la sous-région. En outre, l'environnement macroéconomique de la RDC est marqué par une stabilité des prix intérieurs et du taux de change ainsi que par le maintien de la croissance économique amorcée depuis 2003.

1.6.3. Données sociodémographiques

De 13,5 millions en 1958, la population congolaise a augmenté rapidement, passant de 21,6 millions en 1970 (Ministère de l'Intérieur 1970) à 30,7 millions en 1984 (Institut National de la Statistique 1992). En 2007, l'Institut National de la Statistique (INS) l'a estimée à 65,8 millions d'habitants dont près de 7,9 millions vivaient dans la seule ville de Kinshasa, la capitale du pays. La population de la RDC se caractérise par son extrême jeunesse. En effet, près de 50 % de la population ont moins de 15 ans et moins de 5 % ont plus de 60 ans.

Du point de vue de la répartition de la population par milieu de résidence, les données de 1984 indiquaient qu'environ 70 % de la population congolaise vivaient en milieu rural contre près de 30 % dans les villes. Mais avec les multiples mouvements de populations occasionnés par les conflits armés de ces dernières années, la proportion de la population vivant en milieu urbain devrait se situer actuellement entre 40 et 45 %.

En termes de composition ethnique, la RDC compte environ 400 ethnies qu'on peut catégoriser en quatre groupes principaux, à savoir les bantous (majoritaires), les nilotiques, les soudanais et les pygmées. Le français est la langue officielle en République Démocratique du Congo. Cependant, il y existe 4 langues nationales qui sont le kikongo (parlé à l'Ouest), le lingala (parlé à Kinshasa et au Nord-Ouest), le tshiluba (parlé au centre sud) et le swahili (parlé à l'Est).

1.6.4. Organisation administrative

La République Démocratique du Congo est subdivisée en 11 *provinces*, y compris la Ville de Kinshasa, la capitale, qui a rang de province. Les provinces sont subdivisées en *villes* et *districts*, à l'exception des provinces du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu qui sont des anciens districts érigés en province et qui, elles, sont subdivisées directement en territoires. Au total, la RDC compte 21 villes statutaires. Il s'agit de Kinshasa la capitale, de toutes les capitales de province qui le sont de droit (Matadi, Mbandaka, Bandundu, Mbuji-Mayi, Kananga, Lubumbashi, Kisangani, Bukavu, Goma et Kindu), et des agglomérations suivantes : Boma, Kikwit, Gbadolite, Zongo, Beni, Butembo, Likasi, Kolwezi, Mwene-Ditu et Tshikapa.

Les villes ont rang de district et sont subdivisées en *communes*. Il y a 97 communes au total. Les districts, au nombre de 25, sont subdivisés en *territoires*. Il y a, dans l'ensemble, 145 territoires dont deux sont annexés à la ville de Kolwezi et un à la ville de Boma.

Les territoires sont subdivisés en *secteurs* ou *chefferies* et en *cités*. On dénombre 476 secteurs et 261 chefferies. Ce sont des entités décentralisées, dotées de personnalité juridique. Les cités, par contre, sont de simples subdivisions administratives gérées par un administrateur assistant nommé. Les chefs-lieux de district et de territoire sont, de droit, des cités. Le Ministère de l'Intérieur, Décentralisation, Sécurité et Affaires Coutumières mentionne 98 cités dans sa nomenclature des subdivisions administratives. Les cités, à l'instar des communes et des villes, sont subdivisées en *quartiers*. Les secteurs et chefferies sont subdivisés en *groupements*. Il y a 5 397 groupements reconnus en RDC. Les groupements sont subdivisés en *villages*.

1.7. Du potentiel de développement de la RDC : le défi des ressources naturelles

Ravagée par des années de guerre et d'instabilité politique, la République Démocratique du Congo compte, aujourd'hui, parmi les pays les plus pauvres du monde. Il existe, en effet, un contraste saisissant entre cette pauvreté et la richesse immense dont dispose le pays sous la forme de ressources naturelles et autres matières premières précieuses. L'autre drame est que cette richesse est également l'une des causes des conflits armés interminables qui sévissent à l'Est du pays, des émeutes et surtout de la grande pauvreté de la population congolaise dans sa grande majorité, à cause du manque d'une bonne gouvernance et d'une justice distributive. Transformer cette « malédiction » des ressources naturelles en « bénédiction » constitue l'un des principaux défis que la RDC doit relever au cours de la prochaine décennie (2011-2020).

Au moment de son indépendance, en 1960, la RDC était le deuxième pays le plus industrialisé d'Afrique après l'Afrique du Sud. Elle pouvait se prévaloir d'un secteur minier florissant et d'une agriculture de rapport relativement productive. Les dizaines d'années de guerre et de mauvaise gestion, sous le régime

de Mobutu, n'ont toutefois pas permis de tirer profit de cette bonne situation de départ et le niveau de développement du pays est désormais bien inférieur à celui enregistré après l'indépendance. Près de 70 % de la population active travaille dans le secteur agricole. Étant donné le faible niveau de production, environ 1,6 million de personnes dépendent de l'aide alimentaire. Le pays n'a retrouvé des taux de croissance positifs que depuis seulement 2001. En effet, entre 2000 et 2004, le PIB a affiché une croissance moyenne de 1,4 %. Celle-ci a atteint 6,6 % en 2005 ; elle a continué à croître jusqu'en 2009, mais sans dépasser le plafond de 8%, à cause notamment de la crise financière internationale. Toutefois, en 2010, l'inflation a baissé de 10%, et la croissance est remontée à 7,2 %, sous l'effet d'une politique budgétaire prudente et grâce au dynamisme des secteurs minier, du BTP et du tertiaire. C'est dire qu'une bonne gouvernance du secteur minier notamment peut contribuer à une amélioration sensible de la croissance économique, susceptible d'accélérer l'atteinte des OMD en RDC.

En définitif, les perspectives d'avenir dans le domaine des ressources naturelles doivent comprendre le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en géosciences, des programmes spéciaux d'intégration de nouvelles technologies pour la cartographie et l'élaboration des bases des données, des mesures préventives de protection des ressources minérales contre le pillage, le financement des infrastructures énergétiques destinées à l'exploitation et à la transformation des ressources minérales.

Ainsi, la RDC peut accéder à un développement durable grâce aux revenus tirés de l'extraction, de la transformation et de la commercialisation des ressources minérales, énergétiques et hydriques. En outre, les géosciences ont un rôle indispensable à jouer dans la gestion de notre environnement, leur apport ne pouvant être apprécié qu'à condition que l'État congolais joue pleinement son rôle de régulateur, et celui d'État capable et d'État développeur.

II. LA CAPACITE DE PRODUCTION

2.0. Bref aperçu sur la RDC

L'objectif primordial du Programme d'Action d'Istanbul la décennie 2011-2020 est de surmonter les problèmes structurels qui se posent à la RDC, afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de permettre à la RDC de quitter la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA).

Justement, pour mesurer l'aptitude de la RDC à produire de manière efficace et efficiente, à diversifier son économie et à tenir le pari d'une croissance soutenable de 7% par an, un coup d'œil sur les ressources naturelles de ce pays s'impose avant d'envisager l'examen d'autres facteurs de production.

2.0.1. L'hydrographie de la RDC

La RDC tire son nom du fleuve Congo dont il couvre 2/3 du bassin versant ; le reste de la superficie du territoire congolais appartient au Bassin du Nil dont les lacs Edouard et Albert constituent les sources congolaises.

2.0.2. Les forêts de la RDC

Les forêts de la République Démocratique du Congo couvrent une superficie estimée à 155,5 millions d'hectares (dont 99 millions de forêts denses humides), soit 67% du territoire dont la superficie est d'environ 2.329.374 km². Elles représentent près de la moitié des forêts tropicales humides d'Afrique (de Wasseige et al. 2008).

Le bassin hydrographique Congo/Nil et les forêts de la RDC abritent une biodiversité très riche qui représente le deuxième patrimoine écologique du monde après le Brésil.

2.0.3. Les ressources minières de la RDC

La RDC compte parmi les géants miniers actuels du monde. En effet, son sol et son sous-sol regorgent d'énormes potentialités inégalement réparties sur l'ensemble du pays. L'immensité et la diversité de ces ressources minérales font d'elle un pays à vocation minière. En effet, jadis moteur de l'économie nationale, le secteur minier a connu une grande régression pendant la décennie 90. Cela est, certes, dû à la mégestion et à l'ingérence politique dans les sociétés minières parapubliques, d'une part et à l'application des politiques inadaptées qui n'ont pas encouragé l'investissement privé, d'autre part.

A ce jour, avec l'avènement du nouveau code minier et au regard des opportunités offertes par celui-ci, le secteur minier congolais connaît un regain d'activités. A titre exemplatif, en 2010, le pays a produit plus de 460.000 tonnes de cuivre contenu et plus de 90.000 tonnes de cobalt contenu. Selon les statistiques de la Banque Centrale du Congo, pour la même période, la part des industries extractives représente 45% du PIB dont 38,91% pour le secteur minier.

Cependant, ces ressources restent encore sous-exploitées (seulement 14% de la superficie du pays est cartographié géologiquement). En 2010, sur les 3439 permis de recherche délivrés, 421 seulement, soit 12% ont été convertis en permis d'exploitation.

Comparée aux autres pays du monde, la RDC se caractérise par l'abondance et la diversité de ses ressources naturelles. Celles-ci sont principalement concentrées dans les zones ci-après :

- Le Katanga : on y trouve d'importants gisements de cobalt et de cuivre le long de la ceinture de cuivre (Copper belt) centrafricaine dans le sud du pays, et également les métaux associés que sont le zinc, l'argent, le germanium et dans certains gisements, également l'uranium ;
- Les régions orientales : dans les provinces de l'Est de la RDC (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema), à la frontière de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi, se trouvent des gisements d'or, de colombo-tantalite (coltan), d'étain et de tungstène ;
- Les provinces du Kasai (Oriental et Occidental): on y trouve d'importants gisements de diamants ;
- Dans tout le pays, on trouve des gisements forestiers.

Jugées d'après leur part dans les réserves mondiales, les principales matières premières de la RDC sont, à l'état actuel des connaissances, le cobalt (36% des réserves mondiales), le tantale (25-65%), l'étain (7%), le cuivre (6%), les diamants (25%) et des terres rares. Ces réserves comprennent les gisements explorés et économiquement exploitables ainsi que les réserves supplémentaires estimées sur la base des connaissances disponibles (Berke et al., 2007).

Sur la base des cours relativement élevés des matières premières en 2005, le produit net du potentiel est estimé à 4,2 milliards de dollars US par an. Une telle interpolation des valeurs monétaires est entachée de grandes incertitudes et ne fournit qu'une indication approximative du rendement potentiel réalisable à moyen terme (Berke et al., 2007).

2.0.4. Ressources pétrolières et gazières

Sur les trois bassins sédimentaires dont dispose le pays (le Bassin côtier, la Cuvette centrale et les Grabens Albertine du Tanganyika, dans les lacs Upemba et Moero), seul le Bassin côtier est productif à ce jour avec une production marginale d'environ 25.000 barils par jour dans les concessions en exploitation de PERENCO REP/LIREX (426 km² à terre)/onshore et de MIOC-TEIKOKU-ODS (1012 km² en mer)/offshore.

Par ailleurs 4080 km² à terre du Bassin côtier subdivisés en 6 blocs d'exploration ont été attribués aux associations SURESTREAM/COHYDRO, ENERGULF/COHYDRO et SOCO/COHYDRO. Les réserves estimées dans cette partie on shore du Bassin côtier sont de l'ordre de 5,692 milliards de barils (DEP COHYDRO 2006). Les deux autres bassins étant encore au stade d'exploration.

Toutefois, il faut signaler les importantes réserves dans le Graben Albertine qui est subdivisé en 5 blocs dont les Blocs 1 et 2 sont attribués à CAPRIKAT et FOXWHELP ou OIL OF DRC, le Bloc 3 à SACOIL + TOTAL, le Bloc 5 à SOCO + DOMINION tandis que le Bloc 4 est non attribué.

Le Graben du Tanganyika et la Cuvette centrale sont également libres pour les investisseurs (DEP COHYDRO 2006, Présentation de l'ADG de la COHYDRO à la FIKIN 2006) ; mais les conditions d'investissement semblent devoir être améliorées.

Enfin, la RDC dispose d'une quantité considérable de gaz méthane contenu dans le lac Kivu.

2.0.5. Ressources énergétiques

La RDC regorge des ressources énergétiques abondantes et variées, à savoir : la biomasse (bois de feu, charbon de bois, déchets et résidus agricoles,...), l'hydraulique, le pétrole, le gaz naturel (dont le gaz méthane du lac Kivu), les sables asphaltiques, le charbon minéral, les schistes bitumineux, les potentiels solaire et éolien, la marémotrice, les eaux thermales, les bioénergies, et l'uranium.

2.1. INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AUX ACTIVITES DE CROISSANCE ECONOMIQUE.

2.1.1. Bref état des lieux (2001-2010)

2.1.1.1. Infrastructures routières

La RDC, vaste territoire au cœur de l'Afrique, est encore un pays en partie enclavé. Le réseau routier, long de 152.400 km, ne comporte que près de 3% de tronçons revêtus, le reste du réseau étant dans un état de délabrement avancé. Les routes prioritaires d'intérêt général couvrent 30.786 km et comprennent 25% des routes en bon état, 16% des routes en état moyen et 59% des routes en mauvais état. Quant au réseau des routes de desserte agricole, il comporte 86.821 km de routes, dont 11% seulement sont en bon état.

L'exploitation de transport routier dominé par de petites entreprises informelles, se traduit par des coûts généralement très élevés pour les usagers.

2.1.1.2. Infrastructures portuaires, fluviales et lacustres

Le transport fluvial et lacustre, long de 16.238 km des vies navigables, est buté à un problème de navigabilité sur plusieurs tronçons. Ce problème est aggravé par l'absence de dragage systématique et surtout par l'insuffisance des investissements en infrastructures, notamment les balises. Son exploitation est dominée par des opérateurs privés.

2.1.1.3. Infrastructures ferroviaires

Le réseau ferroviaire national long de 5.033 km, dont 858 km électrifiés, est en très mauvais état à cause d'un déficit de réhabilitation et d'entretien. La grande priorité du Gouvernement est la restructuration financière et opérationnelle de la SNCC1 dont le rôle est stratégique pour le secteur minier, un vaste plan de redressement est engagé à cet effet

2.1.1.4. Infrastructures Aériennes

La priorité du Gouvernement dans ce secteur sera l'amélioration des infrastructures et équipements aéroportuaires ainsi que l'amélioration et la diffusion du cadre réglementaire sur l'aviation civile et la sécurité aérienne.

¹ SNCC : Société Nationale des Chemins de fer du Congo, un des trois opérateurs du secteur ferroviaire.

2.1.1.5. Infrastructures énergétiques (production, transport et distribution)

a) Production de l'électricité

La riche hydrographie de la RDC lui confère un potentiel hydroélectrique fabuleux. Le fleuve Congo présente en particulier des caractéristiques très propices à son utilisation à des fins de production électrique :

- un débit moyen de 42 000 m³/s, qui en fait le deuxième plus puissant fleuve du monde après l'Amazone ;
- une rare stabilité de ce débit, qui ne varie que du simple au double entre l'étiage et la crue annuelle ;
- une pente très importante sur son cours inférieur qu'il est le seul grand fleuve au monde à présenter.

Au total, le pays a un potentiel estimé à 100.000 MW, soit 13% du potentiel hydroélectrique mondial.

La puissance totale installée a été évaluée à 2.516 MW en 2.000, soit 2,5% du potentiel total. Le productible possible des installations existantes en service avoisine 14.500 GWh, alors que la production effective n'est que de 6.000 à 7.000 GWh. Le tableau ci-dessous présente la liste des principales centrales électriques (toutes hydroélectriques) en RDC.

Le système est organisé autour de 3 pôles principaux, situés respectivement dans l'Est, l'Ouest, le Sud du pays, ainsi qu'autour d'un nombre limité de centrales dispersées à travers le territoire (qui alimentent de grands centres urbains tels que : Kisangani, Kananga, Mbuji-Mayi, etc.). 96 % de la capacité de production installée est hydroélectrique, le reste étant essentiellement fourni par des centrales thermiques pour la plupart alimentées au fuel (et de faible puissance), dont le fonctionnement est plus coûteux et qui sont situées dans des zones isolées, mais qui alimentent également des centres urbains (en particulier dans les provinces de Bandundu, de l'Équateur et de deux Kasai). Certaines entreprises (par exemple MIBA, OKIMO) disposent de leur propre système de production.

Le principal site de production hydroélectrique est situé sur le fleuve Congo, à Inga (14 groupes, pour 1.775 MW), à une quarantaine de kilomètres en amont du port de Matadi, entre l'île de Sikila et l'embouchure de la rivière Bundi. Une chute naturelle de 102 mètres sur une distance de 15 km et une série de rapides en font le plus important gisement de puissance hydroélectrique concentrée en un même point, avec un potentiel estimé à 44.000 MW (soit 5 % du potentiel hydroélectrique mondial). Le site bénéficie d'une topographie qui se prête remarquablement à un développement progressif de l'équipement nécessaire à l'exploitation hydroélectrique.

1. Pôle Ouest :

- Inga I : 1972 : 6 turbines : 351 MW
- Inga II : 1982 : 8 turbines : 1.424 MW
- Zongo : 1955-1965 : 5 turbines : 75 MW
- Mpozo : 1934 : 2 turbines : 2,2 MW
- Sanga : 1932-1949 : 6 turbines : 11,5 MW

2. Pôle Sud :

- Nseke : 1956-1957 : 4 turbines : 248 MW
- Nzilo : 1953-1954 : 4 turbines : 108 MW
- Koni : 1950 : 3 turbines : 42 MW
- Mwadingusha : 1929-1954 : 6 turbines : 68 MW
- Kilubi : 1954 : 3 turbines : 9,90 MW

3. Pôle Est :

- Ruzizi I : 1958-1972 : 4 turbines : 29 MW
- Ruzizi II : 1989 : 2 turbines : 29 MW

Autres centrales :

- Tshopo (Kisangani) : 1959-1974 : 3 turbines : 18 MW
- Mobayi & Mbongo (Gbadolite) : 1987 : 3 turbines : 11 MW
- Kyimbi : 1959 : 2 turbines : 17 MW
- Lungudi (Tshikapa) : 1949 : 2 turbines : 1,56 MW

b) Transport de l'électricité

Anciennement conçu pour alimenter principalement les grands centres et les clients industriels éloignés des sites de production, le réseau de transport électrique de la RDC est essentiellement à prédominance haute tension.

Il est structuré autour de plusieurs éléments clés ci-après :

- **Une ligne très haute tension** à courant continu de 1.740 km, qui relie les centrales d'Inga au réseau HT du Katanga qui est interconnecté avec celui de l'Afrique australe ;
- **Trois grands sous réseaux**, qui correspondent à la distribution géographique des pôles de production, et permettent l'acheminement de l'électricité à travers trois grandes régions :
 - i) le réseau Ouest (Bas-Congo et Kinshasa), qui est connecté au réseau de la République du Congo ;
 - ii) le réseau Sud (Katanga), qui est interconnecté au réseau de la Zambie ;
 - iii) le réseau Est (Nord et Sud Kivu), qui est interconnecté aux réseaux du Rwanda et du Burundi.

Notons qu'à travers des lignes HT de différents niveaux de tension, de 50 kV, 70 kV, 110 kV, 120 kV, 132 kV et 220 kV. La longueur totale de ces réseaux est de 5 547 km.

- **Des réseaux locaux**, qui permettent d'acheminer l'énergie des centrales qui ne sont pas reliées aux réseaux d'ensemble vers les villes qu'elles desservent. A titre illustratif la liste ci-dessous contient les longueurs de quelques lignes HT.

Ligne : Tension (kV) : Longueur (km)

a) Réseau Ouest :

- Inga – Kintata – Boma & Kintata – Matadi : 132 kV - 128 km
- Inga – Kwilu – Kinshasa – Brazzaville: 220 kV x 2 - 295 km
- Kwilu – Zongo – Kinshasa: 70 kV - 235 km
- Zongo – Kinshasa: 132 kV - 65 km

b) Réseau Sud :

- Nseke – Kolwezi – Fungurume – Panda – Karavia – Kasumbalesa : 220 kV x 2 - 390 km
- Nseke – Nzilo – Kolwezi – Tenke – Kambove – Shilatembo – Lubumbashi : 110 kV - 1.013 km

c) Réseau Est :

- Bukavu – Bujumbura : 70 kV - 119 km
- Bukavu – Goma : 110 kV - 106 km

d) Inga – Kolwezi (à courant continu) : 550 kV - 1.740 km.

c) Distribution de l'électricité

Le système de distribution est très peu développé, ce qui laisse l'immense majorité du territoire sans électricité, en particulier dans les zones rurales. Au total, seulement 121 centres de populations (agglomérations, villes bourgades, villages, etc.) sont électrifiés. Les variations inter provinciales sont très importantes : 62 pour cent de la longueur totale des lignes de distribution se trouvent dans le Bas-Congo et la ville de Kinshasa et 15 pour cent dans le Katanga, reflétant la concentration des lignes à moyenne- et basse tension dans la capitale et la ville de Lubumbashi.

Le système est structuré en quatre réseaux principaux alimentés par les centrales hydroélectriques, qui correspondent aux systèmes de production et de transport et qui représentent plus de 90 pour cent de la consommation totale d'énergie du pays, et d'une multiplicité de sous – réseaux locaux autour de certains de principaux centres urbains. Le réseau de distribution comprend environ 3.090 km de lignes de moyenne tension (6.6 ; 15 ; 20 et 30 kV) et 11 650 km de lignes de basse tension (0.4 kV) en 2.000.

Réseau : Nombre d'abonnés : Caractéristiques

- Bas-Congo** : 30 000 abonnés : 484 km de ligne MT, 976 km de ligne BT, 8 sous– stations et 260 cabines MT/BT
- Kinshasa** : 230.000 abonnés : 1.285 km de ligne MT, 8 148 km de ligne BT, 22 sous–stations et 688 cabines MT/BT
- Sud-Katanga** : 30.000 abonnés : 482 km de ligne MT, 1338 km de ligne BT, 4 sous–stations et 26 cabines MT/BT
- Nord et Sud-Kivu** : 10.000 abonnés : 271 km de ligne MT, 263 km de ligne BT, 3 sous-stations et 147cabines MT/BT

Ces réseaux sont complétés par des réseaux isolés de distribution pour les centres urbains alimentés par des centrales isolées (par exemple Kisangani, Mbandaka, Kikwit, Kananga, Mbuji-Mayi, Kindu, etc.).

2.1.2. Programme d'action 2011-2020

2.1.2.1. Infrastructures des transports

Dans le secteur des transports, la vision du Gouvernement congolais consiste à garantir la mobilité nationale afin de soutenir la croissance économique en décuplant les échanges commerciaux, à travers la réforme de la politique économique des transports pour aboutir à un système de transport moderne multimodal.

En vue de matérialiser cette vision, la stratégie du Gouvernement consiste à :

- Moderniser le cadre institutionnel et réglementaire du secteur et des sous-secteurs de transport ;
- Procéder à la transformation des entreprises publiques du secteur des transports en sociétés commerciales afin de les rendre compétitives, fiables et capables d'assurer des services réguliers et de qualité aux usagers, et poursuivre la réforme en cours ;
- Mettre en œuvre des partenariats publics privés en vue de mobiliser des financements importants pour l'acquisition des infrastructures et les équipements ;
- Remettre à niveau le personnel technique des entreprises et de l'administration du secteur des transports.

Pour désenclaver le pays, la stratégie d'intervention du Gouvernement congolais, porte sur :

- L'ouverture de nouvelles routes (16.548,9 km);
- La construction et le bitumage des routes (1.784 km);
- Le bétonnage des routes (10,2 km)
- La stabilisation et la réhabilitation des routes en terre (6.141 km) ;
- La consolidation du Fonds National d'Entretien Routier (FONER) ;
- La réforme des opérateurs publics du sous-secteur du transport routier ;
- La restructuration financière et opérationnelle de la SNCC qui joue un rôle stratégique pour le secteur minier ;
- L'amélioration et la modernisation des infrastructures aéroportuaires à travers tout le pays ;
- L'aménagement des voies navigables ;
- La construction du port en eau profonde à Banana ;
- La réhabilitation des quais fluviaux ;
- La restructuration des entreprises du secteur des transports : la CVM (ex RVM), la RVA, la RVF et la SCTP (ex ONATRA) ;
- L'entretien des routes de desserte par cantonnage manuel (87.000 km).

2.1.2.2. Infrastructures énergétiques

Pour augmenter le taux de desserte et rendre l'énergie électrique accessible à toute la population, plusieurs actions sont prévues en ce qui concerne la production, le transport et la distribution.

2.2. ÉNERGIE

2.2.1. Bref état des lieux (2001-2010)

La RDC est l'un des rares pays au monde à être doté d'importantes possibilités de production de l'énergie hydroélectrique (la houille blanche). Son potentiel exploitable est évalué à 774.000 GWh, soit 60% du potentiel de l'Afrique centrale ; 35% du potentiel global du continent africain et 8% du potentiel de production annuelle du monde. Ces potentialités hydroélectriques placent la RDC en première position, avant le Madagascar (320.000GWh) et le Cameroun (115.000 GWh).

Sur l'échiquier mondial, la RDC se place en 3^{ème} position après la Chine avec 1.320.000 GWh et l'ex-URSS avec 1.095.000 GWh. Viennent après elle, les États-Unis (701.00 GWh) et le Canada (530.000 GWh).

A l'observation, l'évaluation du potentiel hydroélectrique de la RDC, telle que présentée ci-haut, est sous-évaluée. En effet, il faut adjoindre à ce potentiel celui des cours d'eau de la côte atlantique-ouest qui ne font pas partie du BFC mais qui comportent un potentiel hydroélectrique non négligeable. Il s'agit des rivières INKISI et LUKAYA, et du fleuve SHILOANGO avec ses affluents (la LUKULA et la LUBUZI).

Toutefois, 44 % du potentiel énergétique de la RDC (en termes de puissance exploitable), soit environ 44.000 MW, sont concentrés au seul site d'Inga, à 150 km de l'embouchure du fleuve Congo. Cette puissance disponible à Inga est garantie toute l'année en raison du débit important du fleuve Congo (dont le débit moyen est de 42.000 m³/s) et de sa régularité, le bassin versant du fleuve étant situé à cheval sur l'Équateur. La série des rapides du site d'Inga fait de ce dernier le plus important gisement mondial de puissance hydroélectrique concentrée en un seul point. En effet l'énergie sauvage qui se dissipe, est de l'ordre de 320.000.000 de Mwh, soit 27,5 Tonnes Équivalent Pétrole (TEP). Son faible coût de production demeure son véritable atout : en termes de puissance installée (de 671 USD/kW à 339 USD/kW), et en termes de l'énergie produite (de 1,44 US Cents/kWh à 1,08 US Cents/kWh).

D'autres sites importants sont localisés dans d'autres provinces du pays avec des puissances exploitables allant de 100 à 1.000 MW (Zongo, Kakobola, Katende, ...). La RDC regorge également d'autres ressources énergétiques non renouvelables, fossiles telle que le charbon, le pétrole, le schiste bitumineux, le bois, le gaz méthane.

2.2.2. Programme d'action 2011-2020

La puissance électrique installée en RDC ne représente que 2,5% de son énorme potentiel hydroélectrique évalué à plus de 100.000MW et dont près de la moitié est hors service faute de maintenance et de rénovation. En outre, la capacité des systèmes de transport et de distribution est insuffisante. La production d'électricité ne parvient pas à couvrir la demande nationale et la fourniture d'électricité est sujette à de nombreuses coupures, handicapant sérieusement les secteurs productifs de l'économie et entravant la croissance. La fourniture d'électricité est également le service public le moins apprécié des usagers. La Société Nationale d'Électricité (SNEL) connaît aussi des difficultés financières très importantes dues notamment au non-paiement des arriérés de l'État et des services paraétatiques rendant ainsi la contribution du secteur au PIB très insuffisante.

En matière énergétique, la politique du Gouvernement doit viser à couvrir les besoins énergétiques nationaux par le développement de la production électrique, améliorer l'accès des populations tant urbaines que rurales à l'électricité, accroître l'exportation d'électricité dans la sous-région et développer les énergies renouvelables (énergie verte) pour une meilleure protection de l'environnement.

L'accomplissement de ces objectifs passe par la réforme et la libéralisation du secteur énergétique (production et/ou distribution de l'énergie), ainsi que l'augmentation des investissements publics et privés dans ce secteur.

Plus précisément, le Gouvernement doit :

- Achever la restructuration de la Société Nationale d'Électricité (SNEL) ;
- Promulguer le code de l'électricité et mettre en place une Autorité de Régulation ;
- Renforcer l'interconnexion électrique de la RDC avec ses pays voisins et notamment avec la *Southern Africa Power Pool* (SAPP), regroupant la plupart des sociétés d'électricité des pays de l'Afrique australe ;
- La réhabilitation des centrales électriques et des infrastructures de transport et de distribution existantes (Inga, Zongo) ;
- La réalisation de nouvelles infrastructures énergétiques (Grand Inga) ;
- L'extension du réseau de distribution à de nouvelles agglomérations ;
- La création d'une Agence d'Électrification Nationale et un Fonds National d'Électrification en vue d'accroître l'accès à l'énergie en milieu rural et dans les villes secondaires.

En outre, le Gouvernement doit finaliser la réalisation des projets de quatre centrales hydroélectriques ci-après : Kakobola, Grand Katende, Zongo II et Ivugha. Il doit lancer aussi les mégaprojets d'Inga III et Grand Inga ainsi que d'autres projets d'aménagement parmi les 213 autres sites hydroélectriques déjà identifiés.

Dans le cadre de la promotion des autres formes d'énergies renouvelables, le Gouvernement doit mettre en place un cadre juridique et réaliser des projets en matière d'énergie solaire en vue de fournir l'énergie électrique aux chefs-lieux de territoire ; idem pour l'énergie éolienne et la biomasse, ainsi que la production d'électricité à partir du gaz (exemple : le gaz méthane du lac Kivu).

2.3. DEVELOPPEMENT DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION

2.3.1. Introduction

La science, la technologie et l'innovation sont incontournables et appuient les efforts de concrétisation des programmes du Gouvernement. Associées à des systèmes efficaces d'éducation, d'information et de gestion, elles constituent le moteur du progrès et du développement national.

La science et la technologie, en offrant des solutions appropriées aux aspirations de différentes couches de la population, à commencer par les plus défavorisées, contribuent à la réduction de la pauvreté, à la compétitivité et à la rentabilité des produits nationaux et à l'avènement d'une société pacifique et viable.

En effet, jadis, la République Démocratique du Congo s'est illustrée par une intense activité de recherche scientifique menée dans les centres et instituts de recherche du pays notamment, à l'INEAC, IRSAC et ONRD. En particulier, la contribution de l'INEAC (actuellement INERA) au développement du pays fut immense. Les résultats de recherche sur le palmier élaeis furent exportés sur une échelle appréciable et peuvent être comptés parmi les facteurs ayant contribué à l'essor de l'agriculture de certains pays africains et asiatiques.

Plus récemment, les contributions des chercheurs congolais dans la lutte contre le VIH/SIDA et la prise en charge de la fièvre hémorragique EBOLA ont été appréciées par le monde entier.

Actuellement, il faut relever l'existence des résultats dans les domaines ci-après qui restent inexploités. Il s'agit des domaines de :

- L'industrie agro-alimentaire,
- L'agriculture et élevage ;
- La santé ;
- L'environnement et les ressources naturelles ;
- La géologie, les mines et la volcanologie.

2.3.2. État des lieux de la science et de la technologie en RDC

2.3.2.1. Cadre institutionnel

L'Ordonnance loi n°040 du 05 novembre 1982 définit le cadre juridique de la Recherche Scientifique et Technologique, de ses organes et les missions de chacun de ses organes et place toute la recherche du pays sous une seule autorité.

Tels que prévu dans cette Ordonnance loi, les organes de la politique scientifique et technologique sont :

- le Ministère de la Recherche Scientifique ;
- le Conseil Scientifique National ;
- les Établissements de recherche.

2.3.2.2. Le Ministère de la Recherche Scientifique

1) Missions du Ministère

Le Ministère de la Recherche Scientifique est chargé des missions suivantes notamment :

- Conception, élaboration et mise en œuvre de la politique de la RST,
- Promotion de la recherche scientifique et technologique *et d'un environnement favorable à l'acquisition, à l'échange, à l'appropriation et à l'adaptation des technologies;*
- Orientation de la recherche scientifique et technologique vers l'appui aux efforts de reconstruction et de développement du pays ;
- Planification, budgétisation et coordination interministérielle, contrôle et évaluation des activités de la science et la technologie ;
- Stimulation et promotion d'une éthique et d'une culture de recherche ;

- Enregistrement des procédés techniques sous forme de brevet et licence auprès des organismes congolais compétents et négociation des modalités de leur exploitation ;
- Supervision de la lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires sous toutes ses formes ;
- Publication et diffusion des résultats de la recherche en veillant à ce que sur le plan pratique, ils concourent au développement du pays ;
- Gestion d'un fonds spécial d'intervention en faveur de la recherche.

2.3.2.3. Conseil Scientifique National

C'est un Organe consultatif à caractère scientifique chargé de coordonner et de proposer les orientations de la recherche et les programmes et projets de recherche y afférents.

2.3.2.4. Établissements de recherche

Ce sont des organismes chargés d'effectuer les études et les recherches et de procéder aux expérimentations ou tous autres travaux en rapport avec son objet. En République Démocratique du Congo, on dénombre :

- 30 Centres et instituts de recherche sous tutelle des Ministères ;
- 1.070 Facultés et sections environ dans les Universités, Instituts Supérieurs et Grandes écoles ;
- 14 Structures de recherche faisant partie intégrante des établissements de l'ESU ;
- 41 Centres et instituts de recherche privés et indépendants identifiés à ce jour ;
- 07 Chercheurs indépendants répertoriés.

2.3.2.5. Ressources affectées à la recherche scientifique et technologique

a) Ressources humaines

Très peu des chercheurs qualifiés (Ph.D) avec un grand nombre d'assistants, et dans l'ensemble n'atteignent pas le nombre critique des chercheurs qualifiés au regard du nombre des universités et apparentées et centres nationaux de recherche.

b) Ressources financières

Depuis plus d'une décennie, les subventions de l'État ont constitué la source la plus importante du secteur. Outre les subventions de l'État, depuis quelques années nous assistons à une reprise d'octroi des libéralités par la communauté internationale. Les Centres et Instituts de recherche, qui jadis généraient des recettes, ne les sont plus à cause de l'obsolescence de l'outil de travail.

Depuis seulement 2005, le budget accordé à la recherche par les pouvoirs publics s'est accru entre 0,30% et 0,49% du Budget de l'Etat alors que la CASTAFRICA et la Conférence des Ministres de la Science et de la Technologie du NEPAD fixe à 1% des crédits à allouer pour une recherche fiable.

Il sied de souligner ici que l'essentiel du budget du secteur de la recherche scientifique est en majorité constitué des dépenses de rémunération et les autres rubriques budgétaires ne sont pratiquement pas décaissées.

c) Ressources matérielles et informationnelles

Dans leur grande majorité, les infrastructures et les équipements de recherche dans les Universités et les Centres de recherche sont inappropriés (vétustes, obsolètes, délabrés, voire simplement absents) et nécessite une réhabilitation programmée.

Une attention particulière doit être accordée ici aux outils de développement de premier plan pour le pays et pour la sous région constitués par les facultés d'agronomie, des sciences et de polytechnique, le Centre de Recherche en Sciences Naturelles (CRSN), le Centre de Recherches Géologiques et Minières (CRGM), le Centre Régional d'Etudes Nucléaires de Kinshasa (CREN-K) et l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques (INERA) avec ses 28 stations qui nécessitent un effort urgent de sauvetage.

En bref et à l'instar de la majorité des nations africaines, l'état des lieux du domaine de la recherche révèle les problèmes récurrents relatifs :

- au désintéressement des acteurs politiques et de l'opinion publique vis-à-vis de la recherche scientifique qui ne reçoit pas des ressources financières suffisantes et à cela, il sied d'ajouter qu'elles sont loin d'atteindre les standards africains, régionaux ou internationaux.
- au manque de performance, des insuffisances organisationnelles et matérielles ;
- à la faiblesse de l'ouverture de la recherche sur les besoins de développement et l'inefficacité des différentes structures de recherche ;
- à l'absence de motivation des chercheurs et à la fuite des cerveaux dus aux salaires insignifiants et irréguliers alignés sur les barèmes de la Fonction publique, d'où le manque d'incitation à la recherche des jeunes chercheurs et des chercheurs qualifiés;
- à l'insuffisance de laboratoires, d'équipements scientifiques et de ressources documentaires ; manque d'ouverture aux réseaux régionaux et internationaux de recherche.

2.3.2.6. Valorisation des résultats de recherche

L'objectif ultime de la science, de la technologie et de l'innovation demeure la valorisation de leur résultat en vue de répondre à un besoin commercial, industriel ou communautaire. En RD Congo, la valorisation de recherche n'est pas prise en charge par des structures adéquates et appropriées.

En effet, au chapitre de ces structures, on peut citer le Ministère de l'Économie qui s'occupe de l'octroi des brevets et marques et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique qui se charge du marketing, des études des préféasibilités, des normes scientifiques et de la diffusion de l'information scientifique.

C'est ici que le secteur privé (FEC, PME, FENPP) devrait jouer un rôle de premier plan en s'appropriant les innovations susceptibles d'accroître la capacité de production et la compétitivité de l'économie congolaise, étant entendu qu'il doit bénéficier de l'encadrement et de l'impulsion du Gouvernement.

2.3.2.7. Défis à relever

Au regard du diagnostic et face aux impératifs de la reconstruction et de la modernisation du pays, les défis à relever sont les suivants :

- L'ouverture de la recherche scientifique sur les besoins de développement du pays ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel et juridique adéquat du secteur ;
- Le renforcement des capacités du secteur en vue d'offrir un cadre de travail approprié aux différents acteurs.

2.3.3. Programme d'action 2011-2020

2.3.3.1. Objectif global

Le Gouvernement s'assigne comme objectif global de ce plan de contribuer à accélérer la reconstruction et à la modernisation rapide et durable du pays par l'application des connaissances de la science, de la technologie et de l'innovation.

Autour de cet objectif global, le pays s'assigne 4 objectifs spécifiques intimement liés.

2.3.3.2. Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 : Créer un cadre institutionnel et structurel favorable au développement de la science, de la technologie et de l'innovation et pertinent à la mise en œuvre de la nouvelle vision de la recherche.

Stratégie 1.1. : Élaboration et mise en œuvre d'une politique scientifique cohérente et active en rapport avec la modernisation du pays

Actions à entreprendre :

- Évaluation des prés requis de mise en œuvre de la politique scientifique nationale
- Maîtrise des éléments de configuration de la politique scientifique nationale par l'évaluation et analyse du système national de la science et de la technologie.
- Revitalisation et ancrage de la science et de la technologie dans les préoccupations de la reconstruction et la modernisation du pays en :
 - répertoriant les besoins en technologie des secteurs ciblés et les besoins d'innovation au niveau national et provincial.
 - Initiant et en mettant en œuvre le plaidoyer en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation
- Rénovation du cadre institutionnel et structurel de la science et de la technologie par :

- L'actualisation des textes légaux et réglementaires régissant la recherche scientifique et technologique ;
- La réorientation et mise en œuvre des structures, pratiques et partenariats dans le domaine de la science et de la technologie

Stratégie 1.2. : Promotion d'une culture et d'une éthique de la recherche scientifique et technologique

Actions à entreprendre :

- Élaborer les curricula appropriés dans l'apprentissage de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'enseignement (ESU et EPSP) ;
- Élaborer des programmes de culture d'éveil de l'esprit scientifique en utilisant les NTIC ;
- Initier un plaidoyer en faveur de l'introduction de la culture scientifique dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire et universitaire ;
- Mettre en place un programme de sensibilisation de la population par voies médiatiques ou autres sur la science, la technologie et l'innovation ;
- Stimuler l'entrée des jeunes, en particulier, les jeunes filles dans les filières et les carrières scientifiques et technologiques ;
- Créer des technopoles et un partenariat entre les établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire, les centres de recherche et les entreprises.

Stratégie 1.3. : Promotion d'une éthique de la recherche scientifique

Actions à entreprendre :

- Mettre en place un groupe de réflexion sur les principes éthiques devant régir la science, la technologie et l'innovation ;
- Mettre en place un Comité d'éthique de la recherche.

Stratégie 1.4. : Promotion des résultats de la science, de la technologie et de l'innovation

Actions à entreprendre :

- Organiser, revitaliser et appuyer financièrement les structures chargées de la valorisation de la recherche notamment l'innovation (création de ANVAR) ;
- Mettre en place les mécanismes de diffusion des résultats de recherche ;
- Organiser les salons d'invention, innovation et découvertes ;
- Promouvoir et appuyer l'Enseignement Technique et Professionnel sur l'ensemble du Territoire National ;
- Encadrer les inventeurs, les créateurs et les surdoués et appuyer leurs initiatives respectives ;
- Créer les sciences Park ou Technopoles ;
- Impliquer suffisamment le secteur privé dans la production et la mise en pratique des différentes innovations.

Stratégie 1.5. : Mise en place d'un nouveau cadre de financement de la science, de la technologie et de l'innovation

Actions à entreprendre :

- Réaliser une étude sur les capacités réelles de financement de la nouvelle politique scientifique et technologique pour les partenaires tant nationaux qu'internationaux et les ressources propres ;
- Diversifier les sources de financement de la recherche et constituer un Fonds de Promotion et d'Appui à la Science, à la Technologie et à l'Innovation ;
- Concevoir et mettre en place des stratégies d'accroissement de l'autofinancement des structures de recherche.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités d'offre de la science, de la technologie et de l'innovation

Stratégie 2.1 : Amélioration de la gestion des ressources matérielles de la science, de la technologie et de l'innovation

Actions à entreprendre :

- Restructurer, réhabiliter et construire des organismes de recherche dans les domaines ciblés prioritaires ;
- Construire et équiper des sciences parc ou technopoles.

Stratégie 2.2. : Développement des ressources humaines qualifiées en sciences et technologie

Il faudrait, par des mécanismes divers, créer des conditions propices à la réduction de l'exode des cerveaux, voire à l'inversion de la tendance :

- Identifier, utiliser et motiver l'expertise de la diaspora dans les domaines des nouvelles technologies ou ciblés prioritaires ;
- Constituer et maintenir dans le pays une masse critique des chercheurs qualifiés ;
- Faciliter l'accès aux données et à l'information scientifique en vue de l'efficacité du travail scientifique, de la transformation et adaptation des résultats de recherche en avantages tangibles pour le pays.

Objectif spécifique 3 : Renforcer l'offre des connaissances

Stratégie 3.1. : Programmation de la recherche dans les domaines prioritaires ciblés

Actions à entreprendre : élaborer et mettre en œuvre les programmes et projets de recherche dans les domaines prioritaires ciblés :

- Programme de recherche sur l'enseignement professionnel et industriel ;
- Programme de recherche sur les ressources naturelles et l'environnement ;
- Programme de recherche sur les intrants industriels de base et la petite industrie manufacturière ;
- Programme de recherche sur le cadre de vie ;
- Programme de recherche sur les études et supports de mise en œuvre des ouvrages de génie civil et d'industrialisation ;
- Programme de recherche agricole ;
- Programme de recherche sur les NTIC ;
- Programme de recherche sur les maladies tropicales et rares.

Stratégie 3.2 : Promotion des savoirs et savoir-faire endogènes

Les savoirs traditionnels ou locaux sont l'expression dynamique d'une certaine perception et compréhension du monde, peuvent apporter une précieuse contribution à la science et à la technologie et qu'il faut préserver, protéger, promouvoir et étudier ce patrimoine culturel et ses connaissances empiriques.

Actions à entreprendre pour revitaliser les savoirs et savoir-faire endogènes :

- Inventorier les savoirs et savoir-faire endogènes ;
- Concevoir et diffuser les programmes de valorisation des savoirs et savoir-faire endogènes en utilisant l'NTIC ;
- Évaluer les règles et les pratiques en matière d'accès à ces savoirs ;
- Concevoir un réseau des chercheurs des savoirs et savoir-faire endogènes.

Actions à entreprendre pour réhabiliter, protéger et promouvoir les œuvres communautaires :

- Élaborer un cadre réglementaire de protection des savoirs autochtones ;
- Constituer une base des données du génie créateur dans les domaines de la science, technologie et innovation ;
- Encadrer et appuyer les créateurs notamment par la création des centres d'art et de métiers.

Stratégie 3.3. : Acquisition et appropriation des connaissances sur les nouvelles technologies

La réussite de cette stratégie passe impérativement par une forte incitation du Gouvernement pour obtenir l'engagement des entreprises du pays qui doivent tisser des liens efficaces avec les universités et les centres de recherche du pays.

Actions à entreprendre :

- Renforcer la compétitivité des entreprises du pays capables de capter les flux d'informations sur ces technologies et les appliquer rapidement, et non créer des inventions nouvelles elles-mêmes ;

- Procéder aux transferts des technologies répertoriées dans les besoins technologiques nationaux (location des licences ou marques, les accords de coopération entre états, etc.) ;
- Faciliter, par des mesures concertées, l'accès aux équipements et programmes et ouverts aux chercheurs congolais selon le critère de valeur scientifique ;
- Former ou initier les utilisateurs des engins et autres technologies et détenir une main-d'œuvre nombreuse de haute technicité ;
- Créer des conditions favorables d'accès des sociétés multinationales à forte technologie ;
- Solliciter une assistance technique adéquate à durée réduite.

2.4. TECHNOLOGIE

2.4.1. Bref état des lieux (2001-2010)

Le secteur de la poste, des télécommunications et technologie de l'information et de la communication souffre principalement de manque d'infrastructures, de moyens financiers et de manque de vision stratégique. C'est pourquoi les entreprises publiques en charge de la poste, téléphone, télécommunication et technologie de l'information et de la communication n'ont pas pu résister au développement du mobile.

Le taux de couverture qui est estimé seulement à 50% du territoire et 20% de la population est très insuffisant pour un Congo vaste et pour une population avoisinant 70 millions d'âmes. La connexion au réseau mondial des câbles en fibre optique sous marin n'est toujours pas mise en marche nonobstant la construction à Moanda du terminal de la fibre optique. La vision du Gouvernement, à ce sujet, n'est pas claire face à ce besoin urgent de communication alors que le monde devient de plus en plus un village planétaire.

Comme pour la Science, la Technologie n'est pas suffisamment développée en RDC. Et pour cause, il y a un déficit chronique au niveau de la valorisation de ses énormes potentialités naturelles et du potentiel de savoir et de savoir-faire de ses ressources humaines. Et pourtant, depuis plusieurs années, de nouvelles entreprises se sont installées en RDC, apportant avec elles de nouvelles technologies. Les secteurs les plus concernés sont les mines et les télécommunications.

2.4.2. Programme d'action 2011-2020

Dans le domaine de la Technologie, les actions ci-après doivent être prioritaires pour le Gouvernement congolais pour la décennie 2011-2020.

Il s'agit de :

- Faire l'inventaire de toutes les PME et PMI qui fonctionnent sur l'ensemble du territoire national ;
- Dresser un répertoire de leurs procédés technologiques (sans préjudice à leur secret de fabrication) ;
- Réhabiliter les ateliers techniques des entreprises comme la SCTP (ex-ONATRA, atelier de Lufu-Toto, Ndolo, ...), CHANIMETAL, etc. ;
- Encourager les privés qui excellent dans le domaine de la Technologie ;

- Créer un Fonds National pour soutenir la jeunesse ;
- Assurer l'encadrement scientifique et managérial de l'artisanat ;
- Favoriser l'accès au crédit bancaire ;
- Opérer la structuration des artisans en coopératives de production ;
- Assurer la formation professionnelle des jeunes (Géomatique, Topométrie, ...) de manière à jeter une passerelle entre l'école et le monde du travail.

2.5. INNOVATION

2.5.1. Bref état des lieux (2001-2010)

Comme indiqué ci-haut, le secteur de la Science et de la Technologie n'est pas suffisamment soutenu par l'État congolais. Et pourtant, il existe plusieurs initiatives privées qui relèvent de l'innovation et qui sont susceptibles d'accroître la capacité de production de la RDC et partant assurer son développement.

C'est le cas des initiatives ci-après :

- Mise au point des biocarburants (cfr. Laboratoire à l'Université de Kinshasa) : tentative vouée à l'échec par manque de subsides publiques pouvant conduire à la production de ces biocarburants à grande échelle ;
- Fabrication du lait à base de courge par le laboratoire CERSAT.

2.5.2. Programme d'action 2011-2020

Dans le domaine de l'innovation, le Gouvernement congolais doit entreprendre quelques actions prioritaires, notamment :

- Rationaliser le savoir et le savoir-faire des Pygmées en matière de médecine naturelle (Pharmacopée traditionnelle) en vue de lutter efficacement contre certaines maladies dites de la civilisation et la mise au point de nouvelles molécules ;
- Étudier la plante qui sert d'aliment de base aux Bonobo dans le parc Salonga : cette plante serait dotée de propriétés anticancéreuses ; ce qui pourrait aboutir à la formulation et à la production d'un médicament anticancéreux, voire à la production d'un complément alimentaire pour enrichir le régime alimentaire de l'homme ;
- Encadrer tous les inventeurs et créateurs et appuyer leurs initiatives respectives ;
- Créer des technopoles (pôles technologiques pour la recherche-développement) ;
- Créer des réseaux des Centres et Instituts de recherche, aux échelles nationale, sous-régionale et régionale.

2.6. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

2.6.1. Bref état des lieux (2001-2010)

En RDC, le secteur privé est dominé par les petites et moyennes entreprises (PME) sous forme des sociétés privées à responsabilité limitée de petite taille ou de taille moyenne, à capitaux nationaux ou étrangers. Toutes ces PME ont des difficultés à accéder aux financements des établissements de crédit. Le Pouvoir public et le système bancaire ne facilitent pas la tâche aux personnes qui œuvrent dans ce secteur. Le Gouvernement n'a aucune vision claire pour promouvoir et soutenir le secteur. Aussi, ces PME souffrent énormément de manque des fonds propres, de la capacité des ressources humaines,...

2.6.1.1. Mines

Sur la base des cours relativement élevés des matières premières en 2005, le produit net du potentiel est estimé à 4,2 milliards de dollars US par an. Une telle interpolation des valeurs monétaires est cependant entachée de grandes incertitudes et ne fournit qu'une indication approximative du rendement potentiel réalisable à moyen terme.

Déjà sous le régime de Mobutu, la production effective de matières premières avait enregistré une baisse sensible pour s'approcher de la paralysie totale vers l'année 2000. Aujourd'hui, selon les statistiques officielles, le secteur minier contribue à près de 10% du PIB. Depuis le début des années 1990, avec le déclin du secteur minier public et l'absence des investissements directs étrangers (IDE), des exploitations artisanales ont peu à peu remplacé la production industrielle d'alors. Les minerais de nombreux gisements sont aujourd'hui extraits à la main, généralement de manière informelle, les ressources étant exportées illégalement hors du pays.

Depuis l'installation en RDC du gouvernement de Transition et l'entrée en vigueur de nouvelles lois sur le secteur minier et l'investissement, le secteur des mines du pays connaît un net regain d'intérêt de la part de la communauté internationale. Si le processus de stabilisation politique pouvait se poursuivre, l'activité d'exploration pourrait continuer de s'intensifier, ce qui entrainerait également, à court terme, une augmentation de la part de la production industrielle des matières premières.

Dans le paysage administratif du secteur minier en RDC, il est courant de voir apparaître de nouvelles institutions chargées de nouvelles missions, les attributions des organismes publics déjà en place n'étant ni adaptées ni élargies. La jungle administrative qui en résulte permet aux parties prenantes de maintenir l'opacité des flux financiers du secteur et de préserver leurs intérêts particuliers.

Pourtant, avec l'avènement du nouveau code minier, le secteur des mines connaît un regain d'activités. En 2010, par exemple, le pays a produit plus de 400.000 tonnes de cuivre contenu et plus de 90.000 tonnes de cobalt contenu. Les statistiques de la Banque Centrale du Congo (BCC) signalent que la part des industries extractives représente 45 % du PIB dont 38,91% pour le secteur minier, alors que plusieurs ressources demeurent encore sous-exploitées.

Le secteur minier est géré par le Ministère des Mines. En RDC, la gestion du domaine minier est confiée au CAMI (cadastre minier), pour la gestion optimale des droits miniers et la valorisation du potentiel minier du

pays. Institué par l'article 12 de la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, le cadastre Minier (CAMI) est un Établissement Public à caractère administratif et technique doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière. Il est entre autres chargé de :

- L'inscription de la demande d'octroi des droits miniers et/ou de carrières ;
- De l'inscription des mutations des droits miniers ;
- De l'instruction cadastrale des demandes des droits miniers et/ou des carrières, de l'extension des droits miniers ou des carrières à d'autres substances ;
- De la coordination de l'instruction technique et environnementale des demandes des droits miniers ou des carrières ;
- De la délivrance des Titres Miniers et de l'Attestation de Prospection.

En attendant la mise en place des Cadastres Provinciaux, seul le Guichet Central à la Direction Centrale est opérationnel à Kinshasa. Pour l'exercice 2010, il a réceptionné 2.072 dossiers repartis suivant le tableau ci-après :

Tableau n° 1 : Dossiers réceptionnés au Guichet Central du CAMI

N°	Libellé	Nature des Droits	Nombre
01	Demandes de Certificats Capacité Financière Minimum		10
02	Demande des Attestations de Prospection		6
03	Demande de Mise en Conformité		34
04	Nouvelles demandes des droits	PR, ARPC, AECT, ZEA	585
05	Demandes d'Extension à d'autres substances	PR	18
06	Demandes de Renouvellement	PR, ARPC, PE, PEPM	176
07	Demandes de Transformation	PR, PE, ARPC, AECF, PEPM, PER	142
08	Demandes d'enregistrement d'amodiation, Hypothèque		26
09	Demandes de Cession	PR, PE, PEPM, PER, AECF	316
10	Demandes d'agrément Cas de force majeure		108
11	Dépôt des P.A.R		141
12	Dépôt des EIE/PGEP/PAE		147
13	Etudes de faisabilité		23
14	Dépôt de Rapports annuels des Travaux de Recherches		223
15	Dépôt de Rapports annuels des Travaux d'Exploitation		4
16	Dépôt des Attestations de Commencement des Travaux de Recherches		108
17	Dépôt des Attestations de Commencement des Travaux de Développement		5
Total			2.072

Source : Cadastre Minier (CAMI), Rapport Annuel 2010

En termes de superficie, sur les 2.345.000 km² que compte la RDC, 700.782 km², soit 30%, sont couverts par les activités d'exploration pour un chiffre total de 3.553 Permis des Recherches (PR). L'exploitation s'exerce sur 47.707 km², soit 2%, à raison de 426 Permis d'Exploitation (PE) et 96 Permis d'Exploitation des Petites Mines (PEPM).

Au plan financier, le budget prévisionnel annuel du CAMI pour l'année a été de 19.349.205 USD. Toutefois, l'exécution réelle du budget a été de 5.201.893,85 USD en recettes et de 5.224.075,83 USD en dépenses. Depuis la promulgation de la loi n° 004/015 du 16 juillet 2004 fixant la nomenclature des actes générateurs des recettes administratives encadrées par la DGRAD, les droits superficiaux font partie des recettes encaissées par le Trésor Public. En compensation, le Gouvernement alloue chaque année au CAMI une

dotation forfaitaire mensuelle pour son fonctionnement. Ce qui permet de comprendre l'écart observé dans le budget du CAMI.

Comme dit ci-haut, c'est le ministère des Mines qui fixe les lignes générales de la politique minière du pays et définit le cadre d'orientation du secteur sur la base du Code minier national. Les concessions d'exploration et d'exploitation sont accordées et administrées par le Cadastre minier (CAMI). Le Secrétariat Général des Mines, qui est subordonné au ministère des Mines, n'a dans l'ensemble aucune capacité d'exercice et est sans importance dans la structure générale du secteur. Les questions techniques sont traitées par des services et des agences sectorielles qui ne sont généralement pas présents sur place dans les régions minières.

Suite à plusieurs décennies de mauvaise gestion et de pillage, les sociétés minières publiques éprouvent d'énormes difficultés financières (problèmes de liquidités) ; elles ont laissé un vide social et paralysent la poursuite du développement économique. Parmi ces sociétés, on peut citer la Société Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES), l'Office des Mines d'Or de Kilo-Moto (OKIMO), la Société Minière du Congo (SOMINCO) et la Société Minière de Bakwanga (MIBA).

Les recettes publiques officielles issues de l'exploitation des matières premières sont encore de nos jours très faibles : en 2004, celles-ci s'élevaient à peine à seulement 16,4 millions de dollars US, une part minime des recettes publiques potentielles qui, selon les premières estimations sommaires et prudentes, avoisinent environ, à moyen terme, la somme de 400 millions de dollars US par an.

Ce chiffre repose sur une évaluation des recettes sur la base des instruments susceptibles de générer des recettes publiques grâce à l'extraction de matières premières et des réglementations prévues dans le Code minier congolais. Par conséquent, il donne uniquement un ordre de grandeur des recettes dont l'État congolais pourrait disposer. Ces considérations indiquent cependant clairement que la richesse de la RDC en matières premières peut fortement contribuer au budget de l'État, même si l'immense besoin financier pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne peut provenir uniquement de cette source.

Par ailleurs, d'autres éléments jouent un rôle important, à l'instar d'une revitalisation générale de l'économie nationale dont les effets multiplicateurs sur d'autres secteurs permettraient un développement positif de l'emploi et des revenus. Il ne s'agit donc pas uniquement d'accroître les recettes publiques en provenance du seul secteur minier mais de faire en sorte que ce dernier devienne le moteur de la croissance et de l'emploi pour l'ensemble de l'économie congolaise.

D'importants obstacles au développement empêchent toutefois que cette richesse en ressources naturelles déclenche aujourd'hui un processus de développement rapide du pays et serve de moteur de la croissance et du développement.

Parmi les causes, on peut citer :

- La faible efficacité des structures publiques ;
- Le faible niveau de rémunération des agents des services publics ;

- Les lacunes d'organisation et le manque de précision dans la définition des compétences ;
- La corruption des fonctionnaires ;
- Le niveau élevé des impôts ;
- La difficulté de réalisation des droits de propriété.

L'octroi des licences minières est entaché par la corruption, d'où le faible niveau des recettes publiques actuellement dégagées des ressources naturelles. C'est ainsi que dans l'ensemble, la population congolaise profite peu des ressources naturelles de son pays. Seule une faible part des recettes reste dans la zone minière. Les salaires sont très bas, les emplois sont informels et le travail est très dangereux. Les services sociaux de base font défaut, le taux de VIH /SIDA est très élevé dans les zones minières (estimé parfois à 60 % de la population adulte dans certaines régions minières).

2.6.1.2. Banque

Tombé presque en faillite depuis plusieurs années, le secteur bancaire en RDC se relève petit à petit. En effet, la forte récession que le pays a connue depuis les tristes années de violents conflits armés (1996-2003) a cédé la place à une relative stabilité macroéconomique et à un début d'inflexion de la croissance (6,5%). Les principaux secteurs à la base de ce miracle économique sont notamment les secteurs minier et forestier. C'est cet environnement favorable aux affaires qui a attiré beaucoup de banquiers vers la RDC.

A ce jour, une vingtaine de banques sont installées en RDC, soit près de quatre fois qu'en 2005. Bien que la concurrence soit rude, le potentiel de développement du pays l'emporte.

A la fin de l'année 2011, le total de bilan du secteur bancaire en RDC affichait une croissance annuelle supérieure à 30 %, pour atteindre 2,8 milliards de dollars US d'actifs, soit 23 % du PIB, la moyenne sur le continent étant de 32 % selon la Banque Mondiale. Le nombre de clients (comptes) a lui aussi cru : de 30.000 en 2005 à plus d'un million en 2011 (JA n° 2700, octobre 2012).

Malgré ces résultats intermédiaires, le secteur bancaire en RDC n'est pas encore suffisamment développé. En effet, avec une population estimée à 73.599.190 habitants (Loïc Hervouet et Charles Moumouni, 2012), le taux actuel de bancarisation, estimé à près de 7%, est encore très faible ; il est susceptible de croître sensiblement avec le développement des PME et de la classe moyenne et l'essor de l'économie nationale.

Parmi les anciens du secteur ayant résisté à la crise, on peut citer la pionnière, la Banque Commerciale du Congo (BCDC) qui fut fondée en 1909, City Bank (Citigroup), et la Banque internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC). D'autres les ont rejoints tout récemment : ProCrédit Bank, RawBank, EcoBank, Afriland First Bank, Standard Bank, UBA, etc.

Tableau n° 2 : Résultat des établissements bancaires en 2011

Dénomination de la Banque	Bilan <i>(en millions de dollars US)</i>	Résultat net <i>(en millions de dollars US)</i>
RAWBANK	531,1	6,9
BCDC	416,7	8,2
BIAC	410,9	1,2
TRUST MECHANT BANK (TMB)	314,3	0,9
BIC	229,2	1,8
STANDARD BANK	165,1	1,8
PROCREDIT BANK	154,9	0,2
ECOBANK	135,3	2,1
CITIBANK	118,9	-0,8
BGFI	91,0	-2,6
AFRILAND FIRST BANK	62,5	2,5
FIBANK	59,3	0,3
ACCESS BANK	38,9	-0,9
BANK OF AFRICA	30,4	-3,5
BYBLOS BANK	19,4	1,2
SOFIBANQUE	18,5	-1,1
ADVANS BANQUE	13,5	-2,0
MINING BANK OF CONGO	13,4	2,8
UBA	12,2	-1,5
LA CRUCHE BANQUE	N.C.	N.C.

Source : Rapports des commissaires aux comptes (JA, n° 2700, octobre 2012, p.105).

Ce tableau montre que les banques éprouvent encore des difficultés pour développer leurs activités sur l'ensemble du territoire national ; de ce fait certaines banques ont eu, fin 2011, des résultats nets négatifs.

2.6.1.3. Immobilier

Le secteur de l'immobilier est longtemps resté le parent pauvre de la politique congolaise en matière de logement. En effet, depuis la disparition de l'Office National de Logement (ONL), aucune politique efficace n'a été mise en œuvre. Cette faiblesse a pour conséquences la crise aiguë de logement dans les villes, et partant, la hausse de prix des loyers en milieu urbain, et les constructions anarchiques qui poussent dans les quartiers périphériques des villes (à Kinshasa principalement), au mépris de toute norme urbanistique.

Il faut, toutefois, signaler la stabilité macroéconomique ainsi que la croissance économique induite par les secteurs des mines, des forêts et des télécommunications (principalement) qui ont aussi induit l'essor du secteur immobilier, surtout dans le quartier des affaires de Kinshasa la capitale. Mais si la floraison récente d'immeubles de logements (appartements, flats, hôtels) et de bureaux haut de gamme n'a pas joué en faveur d'une baisse sensible de loyers ou des prix de vente dans le secteur de l'immobilier, la hausse est encore plus flagrante pour les maisons de haut standing (villas de luxe, résidences, ...). Les cités du genre « Cité Mama Mobutu » ou « Cité Verte », ou encore « Cité Salongo » pour la classe moyenne ne sont plus que des lointains souvenirs.

2.6.2. Programme d'action 2011-2020

2.6.2.1. Secteur minier

Le principal objectif consiste à relancer la production minière pour soutenir durablement la croissance économique, l'accroissement des recettes fiscales à court terme et l'amélioration des conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation minière. Pour y parvenir, le Gouvernement entend : (i) renforcer les capacités institutionnelles du secteur minier par le renforcement du cadre légal et réglementaire, la modernisation de l'administration et l'organisation de la planification stratégique ; (ii) intensifier les recherches géologiques et minières en vue d'améliorer la connaissance du sol et du sous-sol ; (iii) améliorer la gestion du secteur pour un développement durable (l'amélioration de la gestion du domaine minier et le développement des volets social et environnemental du secteur minier) ; et (iv) organiser l'exploitation minière artisanale et industrielle.

La priorité sera en premier lieu d'élaborer une véritable stratégie sectorielle rassemblant tous les acteurs. Il faudra également améliorer considérablement la gouvernance du secteur, en donnant à l'administration et aux Services spécialisés du secteur des mines (CAMI, CEEC, SAESCAM, CTCPM) les moyens d'assurer leur mission, en poursuivant l'effort engagé en vue d'améliorer la performance du recouvrement des recettes minières et d'assurer la transparence sur l'ensemble des prélèvements effectués, en clarifiant les interventions respectives de l'État et des provinces et en luttant contre la fraude et la contrebande.

De même, le Gouvernement s'engage à publier tous les contrats miniers, la carte de retombées minières et les listes des permis miniers. Il renforcera l'accès concurrentiel aux périmètres miniers abandonnés et annulés. Dans le sous-secteur artisanal, les priorités sont : la création et l'encadrement des coopératives, la continuation de l'institutionnalisation des zones d'exploitation artisanale, l'appui à la transformation de l'exploitation artisanale en semi-industrielle et la mise en place d'un système de traçabilité et de certification. Le Gouvernement entend prendre en compte les questions environnementales dans le secteur, notamment à travers une synergie accrue avec le ministère de l'Environnement et le renforcement des capacités pour faire respecter les régulations pertinentes.

2.6.2.2. Secteur bancaire

Le Gouvernement congolais doit mettre en œuvre une politique d'assainissement du secteur financier, et créer des conditions favorables à la mise en place d'une Bourse à Kinshasa. La paie des salaires des agents et fonctionnaires de l'Etat par voie bancaire est une initiative louable ; elle doit être encouragée.

2.6.2.3. Secteur immobilier

Dans ce domaine, le Gouvernement doit encourager les promoteurs immobiliers privés et publics, de manière à valoriser les énormes ressources foncières tant en milieu urbain que périurbain et rural.

III. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL, SOCIAL ET HUMAIN

3.1. AGRICULTURE

3.1.1. Bref état des lieux (2001-2010)

3.1.1.1. L'agriculture

En RDC, l'agriculture a été retenue comme l'un des secteurs porteurs de croissance, créateurs d'emploi et de lutte contre la pauvreté. En effet, avec ses potentialités agricoles (80 millions d'ha de terres arables, diversité climatique, important réseau hydrographique, potentiel d'irrigation évalué à 4 millions d'hectares, potentiel halieutique de 707.000 tonnes de poissons, potentiels d'élevage susceptibles de supporter plus de 40 millions de têtes de gros bétail et 125 millions d'hectares de forêts tropicales), la RDC est la 7ème potentielle puissance agricole du monde.

Mais suite à un long déclin du secteur agricole exacerbé par les conflits récents et l'abandon des fermes, la productivité agricole s'est réduite de 60% entre 1960 et 2006 et l'immense majorité des exploitations sont de petite taille et essentiellement orientées vers l'autosubsistance. Les exportations agricoles ne représentent plus que 10% du PIB actuellement, contre 40% en 1960. De ce fait, le pays reste tributaire des importations des produits alimentaires (400.000 tonnes de céréales, 120.000 tonnes de poissons congelés et plus de 50.000 tonnes des poulets et abats congelés par an). On déplore également le maintien de la pratique agricole sur brûlis, source de nombreux abus qui contribuent à la dégradation des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité (impact négatif sur l'environnement).

3.1.1.2. La pêche

Le potentiel halieutique en RDC est estimé à 707.000 tonnes dont environ 63% se trouvent dans les eaux des Grands Lacs de l'Est, 28% dans le système fluvial, 8% dans les lacs de la Cuvette Centrale et du Katanga et 1% dans le littoral maritime de l'Atlantique. Actuellement, la production halieutique est environ de 220.000 tonnes par an.

3.1.1.3. Organiser le monde rural en structures autocentrées et assurer le financement du secteur

Le diagnostic participatif des organisations de la dynamique communautaires a été organisé en vue de la promotion de l'émergence d'une classe d'acteur du développement dans le monde rural. Il privilégie l'implication des organisations du monde rural dans le processus de la décentralisation et l'appui à la dynamique communautaire et le développement local.

L'animation rurale et l'accès à l'information seront relancés. La stratégie prévoit aussi la promotion et l'appui aux organisations communautaires féminines et des jeunes ruraux.

Afin de financer les communautés à la base. La stratégie du secteur préconise la mise en place : (i) des caisses populaires mutuelles, coopératives de microcrédits, des institutions de micro-finance, (ii) de fonds national et provincial du développement agricole et rural (FNDAR) et des CCA, et (iii) des mécanismes de financement de la base à partir des ressources externes sous la garantie du FNDAR.

3.1.2. Programme d'action 2011-2020

La vision du Gouvernement consiste à redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, tout en assurant la protection des ressources naturelles du pays. Cette vision se matérialise à travers la stratégie harmonisée du secteur agricole et rural, adoptée en avril 2010, dont les axes stratégiques se déclinent comme suit : (i) améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales ; (ii) développer la production végétale, animale, halieutique et artisanale ; (iii) renforcer la gouvernance ainsi que les capacités institutionnelles et des ressources humaines et, (iv) organiser le monde rural en structures auto gérées et assurer le financement du secteur. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR), le Gouvernement a adopté en mars 2011 le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) pour faire face à la crise alimentaire. Dans le même cadre un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) sera élaboré pour constituer le cadre d'intervention prioritaire du secteur. L'objectif poursuivi dans le cadre du PDDAA est de relever le budget alloué au secteur agricole à au moins 10% au moins du budget national et d'imprimer un taux de croissance à la production agricole d'au moins 6% par an sur la période 2011-2015. Le Gouvernement s'y est engagé à la signature de la Charte PDDAA. La production des principales cultures vivrières et commerciales devra alors progresser au minimum de la manière suivante : le manioc (environ 15 millions de tonnes actuellement à au moins 20 millions en 2015), le maïs (de 1,2 millions de tonnes en 2002 à au moins 1,5 millions en 2015), le riz (de 325 mille tonnes à plus de 423 mille tonnes en 2015), le caoutchouc (de 10 mille tonnes à ce jour à au moins 13 mille tonnes en 2015), le café (de 15 mille tonnes de Robusta et 10 mille tonnes d'Arabica actuellement à 20 mille tonnes et 13 mille tonnes en 2015), le cacao (de 2 mille tonnes à plus de 2,7 mille tonnes en 2015) et le thé (de 2 mille tonnes actuellement à 2,7 mille tonnes en 2015).

En outre, en vue d'une meilleure relance de la production végétale, animale et halieutique, le Gouvernement doit mener les actions ci-après :

- Promouvoir l'accès aux semences améliorées et aux géniteurs performants par la promotion de l'insémination artificielle ;
- Restructurer les organisations et les institutions de recherche agricole (INERA, etc.) ;
- Implanter des centres de formation agricole à travers le pays ;
- Intensifier la mécanisation agricole ;
- Faciliter l'accès aux intrants et à la terre ;
- Développer les cultures commerciales et industrielles et construire progressivement les filières agricoles ;
- Assurer le développement de la pêche et de l'aquaculture ;

- Réhabiliter et entretenir des pistes rurales d'une manière permanente ;
- Implanter des unités de transformations grâce aux énergies renouvelables.

Étendre l'expérience de l'association agroforesterie et production vivrière initiée à MAMPU et à GUNGU par l'UE à d'autres provinces de la RDC.

Dans le secteur agricole, le Gouvernement doit appuyer l'INERA en vue d'atteindre l'objectif de l'autosuffisance alimentaire, conformément au PDDAA. Des efforts doivent être déployés pour que la RDC retrouve ses parts de marché perdues à l'échelle internationale, en ce qui concerne les produits tropicaux ci-après : café, cacao, coton, hévéa, huile de palme, maïs, riz, tubercules, fruits et bananes, etc.

A ce propos, la Revue scientifique de l'INERA tenue à Mvuazi (Bas-Congo) du 23 au 27 janvier 2012 sur le thème « Redynamisation de la recherche agricole pour le développement en RD Congo », a procédé à une évaluation de l'exécution des activités de recherche et a envisagé les perspectives en vue de la redynamisation de la recherche pour le développement au sein de cette institution de recherche agricole. A l'issue des travaux, les participants ont retenu des actions à mener à court et moyen terme sous forme des activités de recherche prioritaires en vue de redynamiser la recherche agricole pour le développement au sein de l'INERA et répondre ainsi aux attentes des bénéficiaires qui sont les producteurs. A cet effet, des recommandations ont été formulées à l'endroit du Gouvernement, de la Direction Générale de l'INERA, des responsables des Centres, Stations et Programmes de recherche ainsi que les chercheurs.

Recommandations au Gouvernement Central :

- Redynamiser le service national de vulgarisation en vue d'assurer l'encadrement des producteurs pour utiliser les technologies et les innovations de la recherche ;
- Autoriser l'engagement des chercheurs et techniciens en vue d'étoffer les programmes de recherche ;
- Faciliter l'obtention des certificats d'enregistrement pour les concessions des centres et stations de l'INERA.

Recommandations au Conseil d'Administration de l'INERA

- Demander au Ministère de tutelle une mise à jour du Plan Directeur de la Recherche Agronomique resté non modifié depuis 1991 en tenant compte des propositions faites à la Direction générale sur le fonctionnement des programmes de recherche et leurs antennes. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une structure pour réceptionner les dossiers des chercheurs à soumettre au Ministre pour l'avancement en grade des chercheurs, et d'approuver l'organigramme amendé de l'INERA.

Recommandations à la Direction Générale de l'INERA

- Désigner une équipe qui va évaluer le budget estimatif de la révision du plan directeur de la recherche agronomique à proposer au Conseil d'Administration ;

- Chercher un bailleur des fonds qui va financer la révision du plan directeur de la recherche agronomique ;
- Nommer un Directeur Scientifique qui fera le suivi des activités des recherches et qui sera secondé par deux divisions :
 - La division de Programmation, Suivi et Evaluation qui comprendra en son sein l'actuelle Direction de l'Expérimentation Agricole c'est-à-dire la Biométrie, l'Informatique et le suivi des relations avec les partenaires ;
 - La division de Documentation et d'Information ;
- Créer le poste de Directeur Technique en remplacement de celui de Directeur de production. Cette Direction se chargera de la gestion du matériel génétique et de l'Intendance ;
- Dans les Centres et Stations, créer un poste de Division technique qui comprendra un bureau des matériels génétiques qui remplacera l'actuelle unité de production et un bureau de l'intendance ;
- Soumettre les postes de responsabilité scientifique, en l'occurrence celui du Directeur de Centre de Recherche, du Chef de Station et du Coordonnateur de Recherche, à une compétition et tenant compte des critères fixés par le règlement d'ordre intérieur de l'INERA ;
- Étoffer les programmes de recherche sur les cultures suivant une configuration minimale en 4 sections suivantes : premièrement, l'amélioration et la sélection, deuxièmement l'agronomie, troisièmement la défense des cultures et quatrièmement les techniques post-récolte et transformation ;
- Rattacher au Programme R&D de chaque Centre ou Station une section socio- agro-économique indispensable pour la promotion des résultats de recherche de chaque programme dans un esprit multidisciplinaire ;
- Créer le Programme Horticulture qui s'occupera de la recherche sur les légumes à feuilles et à fruits, les condiments et les fleurs ;
- Attirer les programmes de recherche existant afin de prendre en compte certaines cultures oubliées pourtant beaucoup consommées. Il s'agit par exemple du blé de l'éleusine du sorgho et du millet ;
- Créer une revue scientifique nommée «Revue de Recherche Agronomique» qui paraîtra au départ semestriellement et qui aura 10 articles d'une longueur ne dépassant pas 10 pages, ou éventuellement 9 articles originaux et une communication ou note technique ;
- Encourager la parution du bulletin de liaison actuel, l'info-INERA et lui suggérer de se moderniser en passant plus par la messagerie électronique ;
- Planifier la formation des cadres à tous les niveaux et dans tous les domaines avec un objectif d'atteindre une masse de 200 chercheurs, soit en moyenne une équipe vivante de 15 chercheurs par programme de recherche;
- Encourager les chercheurs à participer aux ateliers et séminaires nationaux, régionaux et internationaux ;
- Renforcer le partenariat avec le secteur privé ; les institutions de recherche nationale, régionale et internationale ;

- Doter les Centres et Stations des kits d'analyse de sol.
- Doter rapidement les nouvelles Stations de Kinzau et Ikalata de la structure administrative qui est réservée à toute Station de recherche ;
- Rééquiper les stations et Centres de recherches en matériels conventionnels de climatologie, et doter chacune des zones écologiques d'une mini station climatique moderne ;
- Faciliter les contacts avec Metelsat pour le renforcement des capacités et éventuellement l'acquisition du matériel climatologique ;
- Équiper le laboratoire central de pédologie de Yangambi et les autres laboratoires (Mulungu, ...) en matériel et équipement moderne selon les besoins du programme ;
- Étoffer le programme en recrutant les sociologues, les agroéconomistes et les anthropologues ;
- Faire de l'Herbarium National un programme au sein de l'INERA.

Recommandations aux Centres et Stations

- Motiver la nécessité de création des antennes inexistantes dans les centres et stations ;
- Exploiter l'expertise de la section foresterie et celle du programme de gestion et conservation des ressources naturelles pour reboiser les différents Centres et Stations.

Recommandations aux chercheurs

- Se brancher sur les réseaux des chercheurs et les institutions et centres de recherche nationaux et internationaux, et tenir compte dans leurs études des aspects socio-économiques et environnementaux.

Concernant les programmes spécifiques :

Le programme Caféier

- Étendre la recherche sur le Caféier canephora à Luki et Kiyaka et l'expérimentation à Kondo, Gimbi, Mukumari, Bongabo, Bambesa ;
- Étendre la recherche sur le Caféier arabica au Centre de Mulungu et Nioka ;
- Inventorier le germoplasme ;
- Établir des collections générative et végétative.

Le programme Cacaoyer

- Promouvoir et étendre la culture du cacaoyer dans les zones écoclimatiques favorables du pays (Bas-Congo : Kondo, Luki ; Bandundu : Kiyaka ; Province Orientale : Bambesa ; Kasai oriental : Sankuru ; Kasai occidental : Bena Longo ; Maniema : Kibangula ; Nord-Kivu : Beni et à Boketa en collaboration avec le programme Recherche et Développement ;
- Établir les champs semenciers dans les différentes stations ;
- Établir un semencier polyclonal à Yangambi ;
- Prospection pour la recherche de cacaoyer à cotylédons blancs au jardin botanique de Kisantu et d'Eyala et la recherche d'autres matériels dans les champs de CABEN (Cacaoyère de Bengamisa).

Le programme Palmier à huile

- Promotion de la culture dans toutes les zones élaicoles du pays ;
- Étendre l'expérimentation à Kiyaka ;
- Installation des pépinières avec les matériels améliorés dans toutes les stations et antennes ;
- Prospections à Binga, Bosondjo, Basankusu, Yaligimba et Imbolo.

Le programme Cotonnier

- Relancer la recherche cotonnière dans les stations de Ngandajika, Bambesa et Boketa ;
- Renforcement de capacités de techniciens de Bambesa et Boketa ;
- Récupération de matériels d'analyse anciennement utilisés par la CSCO (Caisse de Stabilisation Cotonnière) ;
- Production des noyaux de bases avec les deux variétés en fin de sélection, à savoir : Zaire1832 et SCG407.

Le programme Hévée

- Relancer l'hévéaculture à travers toutes les zones du pays favorables à cette spéculation ;
- Réouverture des champs semenciers à Yangambi ;
- Production des semences et de bois de greffe ;
- Établissement des plantations dans toutes les stations.

Le programme Fruits et Bananes

- Établissement de nouvelles collections et plantations de vergers à Mvuazi, Yangambi, Mulungu, Gimbi, Luki, Kondo, Boketa, Bambesa, Mukumari, Bena Longo, Kibangula ;
- Établissement de nouvelles collections et plantations de bananes et plantain à Mvuazi, Yangambi, Mulungu, Gimbi, Luki, Kondo, Ngadajika, Boketa, Bambesa, Mukumari, Bena Longo, Kibangula ;
- Relancer la recherche à Mvuazi, Yangambi, Mulungu, Ngadajika et l'expérimentation à Gimbi, Luki, Kondo, Boketa, Bambesa, Mukumari, Bena Longo, Kibangula ;
- Reprendre les activités sur le quinquina et le théier et maintenir la collection du pyrèthre ;
- Penser à l'exploitation de la papaine ;
- Rendre opérationnelle les Station de Kinzau et Ikalata ;
- Penser à la Station de Kinzau en ce qui concerne le fruitier.

Le programme Plantes à racine et Tubercule

- Sélection en fonction des besoins réels de la population en diffusant ou en mettant au point des variétés précoces et tardives ;
- Intensifier la vulgarisation de ces technologies améliorées via le programme de Recherche et développement, la sensibilisation, les conférences, les publications, les posters, les journées portes ouvertes, le SNV, etc. ;
- La recherche doit recourir à la sélection pour mettre en place les nouvelles variétés qui s'adaptent à ces stress biotiques en collaboration avec R&D. Renforcer la mise en place d'un système de permanence de surveillance des maladies et ravageurs ;
- Sélectionner selon les besoins réels de la population. Maintenir certaines anciennes variétés diffusées préférées par la population par l'assainissement (Laboratoire de tissu culture : Biotechnologie) ;

- Orienter la recherche à sélectionner les variétés pouvant produire mieux dans les savanes (Cas de Bandundu) ;
- Procéder à la rotation, sensibiliser les paysans à utiliser les jachères améliorées à courte durée à base des plantes amélioratrices. Cas de *Mucuna pruriens* var *jaspeada* et de *Pueraria phaseoleoides* ;
- La recherche doit recourir aux nouvelles techniques biotechnologiques (Laboratoire de tissu culture) qui permettent l'assainissement des matériels ;
- Sensibiliser les paysans et mettre à leur disposition des informations sur les nouvelles techniques de transformation ;
- Sensibiliser les paysans au regroupement en association pour accéder facilement à la technologie de transformation et aux structures de micro finance ;
- Sélectionner les variétés adaptées aux basses et moyennes altitudes (Bas-Congo, Plateau de Bateke, Kasai oriental) et créer des antennes dans ces zones agro écologiques ;
- L'implication de façon organisée de tous les acteurs de la filière semencière ;
- Faire la collecte de tous les cultivars existants des racines et tubercules pour enrichir le germoplasme national ;
- Acquérir le matériel pour la caractérisation génotypique ;
- Le programme doit également garder en collection les autres plantes à racines et tubercules (Patate douce, Taro, Igname, Haricot Igname).

Le programme National sur la Conservation des Ressources Phytogénétiques

- Inventorier le germoplasme disponible dans chaque Centre et station sur toutes les cultures perennes au plus tard en avril 2012 afin d'alimenter la première brochure à publier par l'INERA ;
- Prospection et collecte en milieu rural des plantes comestibles cultivées et non cultivées au plus tard en octobre 2012 ;
- Organiser le système national de collecte et d'évaluation des accessions ;
- Réfléchir sur les méthodes de conservation des semences ;
- Informatiser les données disponibles par culture.

Le programme de Gestion et Conservation des Ressources Naturelles

Section Climatologie

- La section climatologie de Yangambi recevra de ses antennes des Centres et Station l'état de lieu du stock de ses instruments de mesure au plus tard mars 2012 ;
- Dès réception, la Section de climatologie de Yangambi vérifiera dans ses stocks la disponibilité et servira ses antennes. Il transmettra l'état de besoin global à la Direction générale l'état de besoin général ;
- Élaboration des technologies (calendrier agricole).

Section Pédologie

- Inventorier l'état de besoin en tenant compte de la vision du programme et de la situation du terrain (manque d'eau courante, manque de courant). Dans un premier temps privilégier les petits kits ;
- Formuler un projet de création des antennes dans les Stations ;
- Utiliser le Système d'Information Géographique ; établir des relations avec les laboratoires existants pour le renforcement des capacités (Osfac, Unikin) ;

- Digitaliser des données pédologiques existantes pour besoin d'archive ;
- Actualiser des cartes de sol de la RDC ;
- Élaborer diverses cartes thématiques (chimique, physique et biologique) en fonction du besoin exprimé ;
- Établir une collaboration permanente avec d'autres laboratoires pédologiques (nationaux et internationaux) ;
- Créer un réseau national de pédologie.

Section Foresterie

- Digitaliser les données existantes (en collaboration avec l'herbarium) ;
- Identifier des espèces forestières pour le bois de chauffe et bois d'œuvres ;
- Mettre au point des systèmes d'exploitation de gestion durable du massif forestier (réaménagement, agroforesterie, sylviculture) ;
- Mettre à la disposition des demandeurs (Ministère de l'environnement, particuliers...) une fiche donnant la disponibilité des semences ;
- Élaborer des états de besoins en renforcement des capacités (formation continue et diplômante) ;
- Disponibiliser les fiches sur les différentes essences utiles et prometteuses en agroforesterie.

Le programme de Recherche & Développement

- Identifier les contraintes liées à la production agricole chez les paysans, recueillir leurs desiderata et les rapporter aux chercheurs ;
- Répertorier les technologies disponibles dans les autres programmes et antennes ;
- Transférer des technologies appropriées aux problèmes des paysans (par des essais en milieu paysan, parcelles de démonstration) en collaboration avec les autres programmes ;
- Suivre et évaluer des technologies diffusées en collaboration avec les autres programmes et évaluer le taux d'adoption de nos technologies ;
- Collaborer dans la diffusion des technologies développées avec les programmes ;
- Étudier les marchés des produits agricoles ;
- Intégrer la dimension du genre dans la filière recherche, production, transformation, commercialisation, consommation, etc.
- Étudier les systèmes de production ;
- Valoriser les produits de recherche par la vulgarisation des méthodes de transformation.

Concernant l'Herbarium National de la R.D Congo

- Poursuivre la digitalisation des herbiers ;
- Inventorier les herbaria de la RDC ;
- Réhabiliter le jardin systématique de Yangambi ;
- Poursuivre la mise en place des réseaux des herbaria ;
- Inventorier les anciennes réserves de l'INERA cédées à l'environnement et formuler la demande à la Direction Générale pour les récupérer.

Le programme Élevage et Pisciculture

- Écrire un projet sur un laboratoire vétérinaire complet et un laboratoire de bromatologie ;
- Évaluer l'état de vétusté (délabrement avancé) des infrastructures d'élevage dans un rapport chiffré ;

- Écrire un projet sur une usine d'aliment pour bétail (Petits ruminants, porcins, etc.) ;
- Exprimer les besoins en formation ;
- Organiser des rencontres régulières (annuelles ou bi annuelles) entre les programmes et les antennes pour parler des activités de la recherche (planification et évaluation) ;
- Écrire un projet sur l'installation d'une unité d'analyse d'aliments et fourrages par la spectroscopie proche infrarouge (SPIR, appareil coûtant 140.000 \$) ;
- Écrire un projet sur l'installation d'une usine de fabrication des aliments granulés flottants concentrés pour les poissons ;
- Organiser des formations continues et diplomates pour le personnel scientifique et technique ;
- Intégrer l'agriculture et l'élevage afin d'appuyer les activités de recherche ;
- Reconstituer à Nioka les noyaux des races bovines améliorées de l'INERA dispersées ;
- Créer un mini laboratoire vétérinaire pour appuyer la recherche en santé animale ;
- Généraliser l'élevage de petits ruminants dans les centres et stations.

3.2. COMMERCE

3.2.1. Bref état des lieux (2001-2010)

La RDC est un pays fortement dépendant du commerce extérieur. Le premier examen des politiques commerciales (EPC) de la RDC a eu lieu en 2010 ; le pays a procédé aussi à une étude de diagnostic de l'intégration du commerce (EDIC) dans la même année. Le commerce représente presque 80% du PIB national en 2010. Seules les exportations comptent pour 45% du PIB. Cependant, les exportations ne sont pas suffisamment diversifiées et la vaste majorité est cantonnée aux produits minéraux. Tandis que la RDC exporte des produits de base, elle importe principalement des produits manufacturiers et de la nourriture. L'un des obstacles identifiés par l'EDIC comme par l'EPC que rencontrent les produits congolais pour l'exportation est de nature non tarifaire, notamment la question des normes de qualité. La balance courante de la RDC reste déficitaire. Bien que formellement conforme avec la plupart des dispositions de l'OMC, le régime commercial du pays cache une réalité où les obstacles au commerce sont très nombreux (voir climat des affaires). Le secteur est aussi caractérisé par l'absence d'un cadre juridique adéquat. La RDC est également signataire de plusieurs accords régionaux (SADC, COMESA, CEEAC), sans toutefois mettre en application leurs protocoles de libres échanges.

La structure officielle des exportations est dans l'ensemble très peu diversifiée : les trois principaux biens d'exportation que sont les diamants, le pétrole brut et le cobalt ont représenté en 2005 près de 70 % des exportations officielles. On peut présumer que les exportations non officielles sont nettement supérieures. Outre la Belgique et les États-Unis, la République populaire de Chine devient désormais un partenaire commercial plus important, celle-ci ayant sensiblement accru le commerce avec la RDC depuis 2003. Entre 2002 et 2005, les exportations vers la Chine ont enregistré une hausse d'environ 1 300 %, contre « seulement » 80 % pour les exportations vers la Belgique. Officiellement, la part de la Chine demeure encore relativement faible (en 2005, moins de 1/5ème des exportations vers la Belgique). Toutefois, le volume réel des importations chinoises en provenance de la RDC est probablement nettement supérieur si l'on tient compte des livraisons de matières premières congolaises non enregistrées, la plupart de celles-ci étant exécutées par l'intermédiaire de la Zambie, de la Tanzanie et de l'Afrique du Sud. Selon des entreprises de transport locales, près de deux tiers de toutes les exportations de cuivre et de cobalt vers la Zambie sont effectuées par des sociétés chinoises.

3.2.2. Programme d'action 2011-2020

La vision du Gouvernement en matière de la politique commerciale consiste à créer un environnement réglementaire, fiscal, et institutionnel dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leur essor sans entrave, désenclavant le vaste territoire national et l'intégrant aux circuits commerciaux régionaux et internationaux. La RDC devrait commencer à rationaliser sa participation aux accords régionaux susmentionnés afin de participer activement au commerce régional et entamer un processus de mise en œuvre de ces accords. La non-application des accords régionaux génère un climat de scepticisme de la part du secteur privé, des investisseurs et des partenaires régionaux. Aussi, il sera nécessaire d'étudier la possibilité de participer aux négociations de la zone de libre-échange Tripartite entre COMESA, EAC et SADC. Plusieurs études ont montré comme la réduction des barrières tarifaires et non, entre les pays membres du même accord régional qu'il est possible de donner un élan aux relations commerciales et à la croissance.

Pour ce faire, le Gouvernement entend poursuivre quatre grands objectifs, à savoir :

- i. promouvoir le commerce et diversifier les exportations des produits manufacturés ;
- ii. accroître la production nationale, de biens alimentaires afin d'en réduire les importations ;
- iii. consolider les marchés de la RDC ; et
- iv. renforcer le suivi de la réglementation commerciale afin de mieux participer au système commercial multilatéral.

En ce qui concerne le premier objectif, la priorité à court terme est la relance des quelques filières porteuses de croissance (Cf. EDIC) qui dominent les exportations nationales, de telle sorte, qu'elles, seules, peuvent assurer une augmentation substantielle du volume total d'exportation. S'agissant du deuxième objectif, le Gouvernement compte privilégier la formation et sensibilisation des agriculteurs sur les normes (y compris sur la conservation et le conditionnement et création des labels). En ce qui concerne le troisième objectif, les filières d'exportation non-traditionnelles (bétail, fruits et légumes,) offrent des opportunités importantes, mais sont à l'heure actuelle dans l'incapacité d'engager les investissements en formation, logistique, et équipements nécessaires à une stratégie d'exportation dynamique. A cet égard, le Gouvernement entend assurer un appui sous forme de mesures transversales et sectorielles. Les mesures de promotion des exportations transversales, c'est-à-dire affectant tous les secteurs, sont de trois ordres : réglementaires, programmatiques, et institutionnelles. Il en est de même de l'amélioration du climat des affaires. En ce qui concerne le quatrième objectif, le Gouvernement s'engage à assurer : (i) l'accréditation et mise aux normes des laboratoires de certification ; (ii) l'adhésion à la convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), (iii) la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire phytosanitaire et zoo sanitaire ; (v) la mise en place du comité national SPS, la mise en place d'un point focal d'information sur les mesures SPS ; (vi) l'appui à la qualité des produits ; et (vii) la mise en place d'un point d'information et certification de normes industrielles existantes.

Dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), le Gouvernement a pris des engagements dans un certain nombre de branches de services, à savoir : (i) les services de constructions et d'ingénierie connexes ; (ii) les services de communication, les services fournis aux entreprises ; (iii) les services d'éducation, les services relatifs au tourisme et aux voyages ; (iv) les services récréatifs, culturels et sportifs. Certaines de ces branches font l'objet d'une ouverture quasi-totale, tandis que d'autres ne le

sont que partiellement. L'extension des engagements multilatéraux de la RDC à toutes les catégories de services déjà libéralisées doit renforcer la crédibilité des réformes réalisées, améliorer la prévisibilité et la transparence des régimes concernés, et contribuer à attirer les capitaux dont le pays a besoin pour la mise en œuvre de son immense potentialité.

3.3. PRODUITS DE BASE

3.3.1. Bref état des lieux (2001-2010)

3.3.1.1. Le secteur de la foresterie

La surface boisée de la RDC est de l'ordre de 155 millions d'hectares, soit 66% de la superficie nationale, répartie en forêts denses humides (101 millions ha), forêts de montagne (1 million ha), forêts sèches (24 millions ha) et les mosaïques de savane (29 millions ha).

La forêt produit de nombreux services qui contribuent formellement et informellement au développement du pays. Il y a lieu d'en citer certains qui contribuent directement à la croissance économique : (i) les services de prélèvements à travers l'exploitation industrielle et artisanale des produits ligneux et la valorisation des produits forestiers non ligneux (gibiers, médecines traditionnelles, fruits et légumes) ; et (ii) les services de régulation à travers le soutien à la régulation des écosystèmes, notamment : la ressource eau (consommation, agriculture, énergie, et transport), la protection du sol et des terres contre les érosions ainsi que les effets néfastes du changement climatique.

Avec seulement 12,4 millions d'hectares de superficie concédées effectivement sous exploitation à ce jour, soit moins de 10 % de la superficie totale boisée, la RDC est bien en arrière par rapport aux autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale. Les tableaux suivants révèlent cet état des choses.

Tableau n° 3 : Contribution du secteur forestier à l'économie nationale

Donnée économique	Valeur	Année
Contribution au PIB (%)	1,00	2003
Recettes fiscales (%)		
Emplois directs (N)	15.000	2006
Emplois indirects (N)		

Source : Carlos de Wasseige et al., EdF 2008

Le secteur de la foresterie en RDC a contribué à 1% au PIB du pays en 2003 et a créé au moins 15.000 emplois directs en 2006.

De même, en 2007, ce secteur a produit 310.000 m³ de grumes (de Wasseige et al. 2008) ; les principales ressources exploitées dans le secteur formel sont reprises dans le tableau qui suit.

Tableau n° 4 : Principales essences exploitées dans le secteur formel en 2007

Essence	Volume abattu (m ³)	%
Sapelli	60.914	19,65
Wenge	51.971	16,77
Afrosmosia	31.138	10,05
Sipo	26.952	8,69
Tola	24.134	7,79
Iroko	24.036	7,75
Acajou	13.576	4,38
Bomanga	13.370	4,31
Tiama	10.986	3,54
Tchitola	9.385	3,03
Total des autres essences (44)	43.514	14,04
Total	309.976	100,00

Source : Carlos de Wasseige et al., EdF 2008

Tableau n° 5 : Production par type de titre (m³)

Type	2005	2006	2007
Licence de coupe de bois de feu et de carbonisation			
Permis de coupe artisanale	49.422	60.813	24.966
Permis de coupe ordinaire/ACIBO	409.425	620.951	309.976
Permis d'exploitation des bois privés			
Permis spécial de coupe			
Total	458.847	681.764	334.942

Source : Carlos de Wasseige et al. EdF 2008

Ce tableau montre la production du bois par type de titre ; le permis de coupe ordinaire constitue la part importante de la production et est en constante progression depuis bientôt une décennie. Ci-après, la liste des principaux producteurs de bois en RDC ; parmi eux, la compagnie SIFORCO en tête, avec une production dépassant les 50.000 m³.

Tableau n° 6 : Production des 10 compagnies les plus importantes (m³)

Compagnie	2005	2006	2007
SIFORCO	37.709	69.005	65.740
SODEFOR	ND	ND	48.699
TRANS M	7.288	17.816	48.442
ITB	2.294	12.013	36.259
SEDAF	20.591	24.358	18.794
FORABOLA	3.591	11.700	17.184
SAFBOIS	9.922	ND	14.643
SOFORMA	1.470	7.004	14.417
BIMPE AGRO	ND	ND	13.794
SICOBOIS	ND	ND	8.063
CFT	1.092	2.114	ND
COMPAGNIE DE BOIS	1.343	ND	ND
RIBACONGO	ND	1.924	ND
SAFO	7.179	ND	ND
SAFO-K	ND	2.684	ND
SOEXFORCO	ND	4.313	ND
Total	92.478	152.931	286.034

Source : Carlos de Wasseige et al., EdF 2008

Légende : ND (données manquantes)

Tableau n° 7 : Gestion des concessions forestières

Statut de gestion	Nombre	Superficie (ha)	Année
Forêts déjà classées	28	22.653.178	2006
Sous conventions provisoires (plan d'aménagement en préparation)	46	6.590.628	2007
Total des concessions déjà attribuées	156	22.200.962	2006

Source : Carlos de Wasseige et al., EdF 2008

Tableau n° 8 : Aires protégées en 2007

Type d'Aire protégée	Catégorie IUCN	Nombre	Superficie totale (ha)
Parc national	II	7	8.240.000
Domaine de chasse		24	
Réserve naturelle		11	
Réserve de faune		2	2.372.626
Réserve de biosphère		3	
Réserve forestière		5	
Réserve scientifique		1	
Total		53	10.612.626

Source : Carlos de Wasseige et al., EdF 2008

3.3.1.2. Le secteur des mines

Avec l'avènement du nouveau code minier et au regard des opportunités que celui-ci offre au pays, le secteur minier de la RDC connaît un regain d'activités et intéresse de plus en plus d'investisseurs étrangers. A titre d'exemple, en 2010, la RDC a produit plus de 460.000 tonnes de cuivre et plus de 90.000 tonnes de cobalt. Selon les statistiques de la Banque Centrale du Congo (BCC), la part des industries extractives, pour la même période, représente 45% du PIB dont 38,91% pour le seul secteur minier.

Toutefois, ces ressources restent encore sous-explorées et sous-exploitées : seulement 14% de la superficie du pays est cartographiée géologiquement. Et en 2010, les permis d'exploitation (environ 421) ont représenté seulement 12% de l'ensemble des permis de recherche (estimés à 3.439).

3.3.1.3. Le secteur des hydrocarbures

La RDC dispose d'un considérable potentiel pour la production d'hydrocarbures, même s'il est largement sous-exploité (la production pétrolière demeure stagnante depuis 1975 en dessous de 30.000 barils par jour, très en deçà de ses possibilités). Les bassins sédimentaires Congolais, potentiellement riches en hydrocarbures, demeurent à ce jour peu prospectés et cartographiés. Il existe une seule raffinerie dans le pays qui est, d'ailleurs, à l'arrêt depuis 1999. Les opérations de stockage, transport et distribution sont en charge d'entreprises publiques qui ont du mal à assurer l'approvisionnement dans tout le pays et la satisfaction de la demande nationale (le taux d'approvisionnement serait aujourd'hui de 70%), à cause notamment des problèmes financiers et de l'insuffisance des infrastructures.

3.3.2. Programme d'action 2011-2020

3.3.2.1. Le secteur forestier

Les objectifs stratégiques du gouvernement dans ce secteur visent à accroître sa contribution à la croissance économique du pays, par une gestion durable de la forêt et des terres ; et assurer les retombées économiques et sociales, particulièrement aux populations locales et aux peuples autochtones vivant dans la forêt et de la forêt.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Gouvernement prend l'engagement de finaliser et de consolider une série d'actions prioritaires.

Il s'agit notamment de :

- La signature des contrats des concessions forestières incluant les cahiers de charges signés avec les communautés locales et les peuples autochtones, conformément à l'article 89 du Code forestier et à l'arrêté 023/CAB/MIN-ECN-T/15/JEB/010 du 07 juin 2010 fixant le modèle d'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière ;
- L'installation et l'opérationnalisation des Conseils consultatifs national et provinciaux des forêts ;
- La mise en place du Système d'Information de Gestion Forestière (SIGEF) en vue d'améliorer la production, le traitement et la diffusion des informations forestières ;
- La promotion des activités liées à la transformation locale, à la production de l'énergie de biomasse, en général et de bois énergie, en particulier ;
- La clarification des mécanismes de répartition des ressources et des compétences entre les différents niveaux de l'administration centrale et provinciale, conformément à l'article 122 du Code forestier ;
- Le renforcement des mécanismes de concertation entre, d'une part les Ministères sectoriels et d'autre part, entre les concessionnaires forestiers et les communautés locales et peuples autochtones et la Société civile ;
- L'appui à l'aménagement des forêts de production permanente ; (viii) le renforcement du contrôle forestier avec d'une part, l'appui de la société SGS et de l'Observateur Indépendant du secteur et d'autre part, des investissements adéquats en renforcement des capacités, en équipements, en technologie et en infrastructures ;
- La formalisation et l'encadrement des exploitants de la filière d'exploitation artisanale de bois d'œuvre ;
- La publication du cadre législatif relatif à la foresterie communautaire pour l'octroi des concessions forestières aux communautés locales et/ou aux peuples autochtones ;
- Le lancement du processus flegt ;
- Et l'appui aux organisations/institutions de recherche du domaine forestier.

3.3.2.2. Le secteur des mines

La relance de la production minière est un des objectifs primordiaux pour soutenir durablement la croissance économique en RDC ; elle va permettre entre autres de mobiliser et d'accroître les recettes fiscales et non fiscales, de créer des emplois, et d'améliorer les conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation minière.

Pour y parvenir, le Gouvernement doit :

- Renforcer les capacités institutionnelles et le cadre légal et réglementaire du secteur minier (ii) moderniser l'administration et organiser la planification stratégique ;
- Intensifier les recherches géologiques et minières pour une parfaite connaissance du sol et du sous-sol (avec l'appui technique et scientifique du CRGM, de l'Université de Kinshasa et de l'Université de Lubumbashi) ;
- Améliorer la gestion du secteur pour un développement durable ; et
- Organiser l'exploitation minière artisanale et industrielle.

Ainsi, le Gouvernement congolais doit s'engager à améliorer la gouvernance du secteur des mines, en donnant à l'administration et aux Services spécialisés de ce secteur (CAMI, CEEC, SAESCAM, CTCPM) les moyens d'assurer leur mission, en poursuivant l'effort engagé en vue d'améliorer la performance du recouvrement des recettes minières et d'assurer la transparence sur l'ensemble des prélèvements effectués (cf. initiative ITIE), en clarifiant les interventions respectives de l'État et des provinces et en luttant contre la fraude et la contrebande. Les réformes institutionnelles entreprises et à entreprendre dans ce secteur doivent viser l'établissement et l'intégration de la bonne gouvernance.

3.3.2.3. Le secteur des hydrocarbures

La vision du Gouvernement dans ce secteur est de propulser la RDC parmi les pays africains producteurs d'hydrocarbures, afin de favoriser la croissance et réduire le déficit énergétique du pays, l'amélioration de l'approvisionnement national en hydrocarbures, ainsi que le démarrage et décollage de la production de biocarburants. La stratégie dans ce secteur poursuit : le renforcement du cadre légal et réglementaire, l'amélioration de l'administration du secteur pétrolier et la modernisation de l'exploitation pétrolière tout en privilégiant la protection de l'environnement.

Dans ce secteur, le Gouvernement entend actualiser la lettre de politique du secteur pétrolier, clarifier et publier le cadre légal et réglementaire ainsi que les conventions pétrolières et la carte des blocs sur le site web du Ministère des Hydrocarbures.

Il entend également octroyer les droits d'exploration et d'exploitation pétrolière selon le principe de la concurrence et conformément aux bonnes pratiques internationales. Les priorités retenues par le Gouvernement consistent : (i) au renforcement de l'exploration et la prospection ; (ii) au démarrage de la production de gaz naturel ; (iii) à l'amélioration du réseau de transport, de stockage et de distribution ; (iv) à la remise à niveau des entreprises publiques du secteur et à l'amélioration des capacités de transformation et (v) l'établissement d'un cadre d'orientation et de régulation du secteur.

3.4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN

3.4.1. Bref état des lieux (2001-2010)

Conformément aux prescrits de l'ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères, les matières du secteur du développement social et humain relèvent du Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale.

Dans le souci d'améliorer la gestion de ce secteur, le Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale avait entamé, depuis 2003, le processus de mise en place de la politique sociale. Ce processus avait comme défi majeur de doter la RDC d'un Document de Stratégie Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables. Les principales faiblesses identifiées se résument comme suit :

- Le nombre insignifiant des personnes vulnérables qui bénéficient des interventions des différents acteurs ;
- La quasi-absence des dispositifs de prévention et d'atténuation des risques ;
- Le non-respect des droits fondamentaux et de la dignité des personnes vulnérables ;
- La faible implication de la famille élargie et des communautés de base dans la prise en charge des personnes vulnérables ;
- La dépravation des mœurs et la perte de valeurs morales et de modèles au sein de la société ;
- Les maladies, la malnutrition, le manque d'instruction et les traumatismes psychiques ;
- Le manque de formation professionnelle et le manque ou la perte d'emploi et des activités génératrices de revenus (AGR) ;
- Les faibles capacités des acteurs, notamment celles du Ministère des Affaires Sociales.

La nécessité de l'examen des rôles et attributions du Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale et des autres institutions du gouvernement est apparu comme préalable critique à l'élaboration du Plan quinquennal de protection sociale.

A l'issue des échanges entre les responsables de différents services ayant la protection sociale dans leurs attributions, le constat suivant a été établi :

- Conflits des compétences et déficit de formation et/ou recyclage de 80% des agents ;
- Anarchie dans l'exécution des activités ;
- Manque de coordination et de synergie dans les activités ;
- Léthargie à tous les niveaux ;
- Méfiance entre les responsables.

Les faiblesses constatées dans les services étatiques et chez les partenaires sociaux se retrouvent aussi chez les intervenants sociaux de terrain. En effet, les Acteurs Non Étatiques (ANE) dont la plupart n'ont que leur volonté ou leurs ambitions ne sont pas professionnalisés et se débrouillent dans l'amateurisme. Entre ces ANE, la synergie n'est pas suffisante et efficace, ce qui les fragilise au plan à la fois national et international.

3.4.2. Programme d'action 2011-2020

Le programme d'action 2011-2020 pour le développement social et humain en RDC prend appui sur le Plan quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale des groupes Vulnérables. Ce programme repose sur 5 axes stratégiques :

- La promotion des droits et la dignité des groupes vulnérables ;
- La promotion de la prise en charge communautaire des personnes vulnérables ;
- L'accessibilité aux services sociaux de base de qualité ;
- La réinsertion économique et socioprofessionnelle des personnes vulnérables ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de la Protection Sociale des groupes vulnérables.

Tableau n° 9 : Activités prioritaires du développement social et humain en RDC par axe

Résultats attendus	Principales activités	Indicateurs de performance
Axe 1		
1) Un dispositif législatif et réglementaire adéquat est disponible	1) Harmoniser les lois nationales avec les Conventions internationales de protection sociale des groupes vulnérables	Textes juridiques harmonisés avec les conventions internationales
	2) Élaborer un projet de loi sur la protection sociale des Personnes de troisième âge	La loi sur la protection sociale des personnes de troisième âge élaborée et adoptée par le Gouvernement et le Parlement
2) La population congolaise accepte les personnes vulnérables telles qu'elles sont	1) Traduire en langues nationales les instruments juridiques existants en tenant compte de mode scriptural accessible à toutes les catégories des groupes vulnérables	Nombre de textes juridiques traduits en tenant compte de mode scriptural
	2) Vulgariser les instruments juridiques sur la protection sociale	Nombre de documents vulgarisés
	3) Sensibiliser la communauté sur la prise en charge des personnes vulnérables	Nombre de familles, églises, ONG, sensibilisées
Axe 2		

1) Les communautés de base augmentent leur participation à la prise en charge des personnes vulnérables	1) Mettre en place les structures s'occupant de la médiation familiale (églises, comités locaux, centres d'écoute, assistants sociaux, etc.)	Nombre de structures mises en place
	2) Appuyer les structures s'occupant de la médiation familiale	Nombre de structures appuyées
	3) Prendre des mesures d'application de la loi portant protection de l'enfant	Signature des textes d'application
Axe 3		
1) Les personnes vulnérables ont accès aux services sociaux de base de qualité	1) Élaborer une cartographie de la vulnérabilité par province et par site de concentration, et par degré de vulnérabilité	Cartographie de la vulnérabilité par province élaborée
	2) Appuyer les Orphelins et autres enfants vulnérables	Nombre d'OEV appuyés
	3) Appuyer les enfants de la rue de Kinshasa	Nombre d'OEV appuyés
Axe 4		
1) Les associations des personnes/ groupes vulnérables sont renforcées	1) Mettre en place un système de gestion participative et transparente des structures d'encadrement des personnes vulnérables	Nombre de structures dotées d'un système de gestion participative et transparente
2) Les capacités techniques des personnes vulnérables sont renforcées	1) Appuyer la formation professionnelle et la promotion de l'auto-emploi des personnes vulnérables	Nombre de personnes vulnérables appuyées
3) Les personnes vulnérables exercent une activité génératrice de revenus	1) Appuyer les activités des organisations d'encadrement des groupes vulnérables	Nombre d'activités des organisations d'encadrement des groupes vulnérables appuyées
Axe 5		
1) Les interventions de Protection Sociale des groupes vulnérables sont coordonnées et mises en cohérence	1) Créer des cadres de coordination et de concertation aux niveaux national, provincial et local	Niveau d'implication des parties prenantes

2) Le Ministère des Affaires Sociales est restructuré et ses structures organiques mieux adaptées à ses missions et attributions	1) Organiser les Etats Généraux du Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale (MAS) pour l'adapter à ses missions et attributions en matière de Protection Nationale	Délais d'actualisation des informations des états généraux
	2) Renforcer les capacités humaines, matérielles et financières du MAS	Satisfaction du personnel Qualité des équipements acquis Pourcentage du budget de fonctionnement
	3) Mettre en place un corps des Assistants Sociaux au sein du MAS	Texte sur la réglementation de l'action sociale en RDC approuvé
3) Les infrastructures immobilières de la Protection Sociale des g. v. réhabilitées et équipées	1) Réhabiliter les infrastructures de desserte des services sociaux de base sur l'ensemble du territoire national	Nombre de structures de desserte des services sociaux de base sur l'ensemble du territoire national réhabilitées
	2) Equiper les structures de desserte des services sociaux de base sur l'ensemble du territoire national	Nombre de structures de desserte des services sociaux de base sur l'ensemble du territoire national équipées
4) Les ressources affectées aux interventions de protection sociale des groupes vulnérables ont augmenté proportionnellement aux besoins	1) Organiser une table ronde de fonds pour le financement de la Protection Sociale des groupes vulnérables	Nombre de partenaires ayant adhéré au Plan quinquennal
5) Des informations et données sur les groupes vulnérables sont disponibles et accessibles	1) Organiser la collecte, la documentation et la diffusion des informations sur la Protection Sociale des groupes vulnérables	Niveau de performance du système mis en place
	2) Mettre en place un Observatoire des conditions de vie des Groupes Vulnérables au niveau national et provincial	Niveau de satisfaction des Groupes Vulnérables
	3) Mettre en place une banque de données et un centre de documentation sur les groupes vulnérables à la Direction des Etudes et Planification du MAS	Qualité du système de gestion des données mis en place

Source : Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale

3.5. POPULATION ET SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES

3.5.1. État des lieux (2001-2010)

En RDC, l'épidémie du VIH/SIDA frappe toutes les couches de la population. L'infection se féminise et la plupart des victimes sont de plus en plus jeunes (moins de 24 ans). Si le VIH/SIDA retient l'attention des autorités, il ne faut pas pour autant négliger les autres infections opportunités du Sida et surtout le paludisme qui reste la première cause de mortalité en RDC.

Selon les normes et directives de surveillance épidémiologique du VIH élaborées par l'ONUSIDA, l'OMS, le CDC/Atlanta ainsi que les autres partenaires, il sévit en RDC une épidémie généralisée puisque la prévalence est supérieure à 1% (4,6% en 2005 ; 4,1% en 2006 ; 3,5% en 2007 ; et 4,3% en 2008). De manière globale, le milieu rural (4,6%) est plus touché que le milieu urbain (4,2%). Il existe une association entre l'âge et la prévalence du VIH chez la femme enceinte tant en milieu urbain que pour l'ensemble du pays. En effet, la prévalence du VIH chez les femmes enceintes augmente avec l'âge, passant de 3,5 à 4,8% respectivement pour les femmes de 15-19 ans et celles de 25-29 ans.

En ce qui concerne la connaissance du SIDA, il apparaît que celle-ci reste faible. En 2001, une femme sur 10 connaissait le VIH/Sida et ses modes de transmission mais en 2007 il y a eu une légère amélioration avec environ une femme sur 7. La différence est considérable selon le milieu de résidence. En milieu urbain, bien que le niveau demeure faible, le taux est passé de 12,8% à 21%, alors qu'en milieu rural, il est évalué à 11%. Le niveau le plus élevé est observé dans la ville province de Kinshasa où une femme sur 5 a une bonne connaissance sur le mode de transmission du VIH/SIDA. Dans les provinces du Maniema, et dans les deux Kasai, une baisse du pourcentage des femmes qui ont une bonne connaissance sur le VIH/SIDA est constatée.

Concernant le paludisme, ce dernier demeure l'endémie majeure et la première cause de morbidité en RDC. Il compte également parmi les trois premières causes de mortalité dans les groupes les plus vulnérables, à savoir les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Dans les ménages, le paludisme constitue la première cause de dépenses de santé et il est un fardeau socioéconomique ; car un enfant de moins de 5 ans souffre en moyenne de 10 épisodes de fièvre paludéenne par an. Le nombre de cas de paludisme enregistrés dans les formations sanitaires de la RDC est toujours croissant, passant de 393.489 cas en 1999 à 5.387.870 cas en 2008 (Ministère de la santé 2009). De même, le nombre de décès dus au paludisme ne fait qu'augmenter malgré la diversité des médicaments sur le marché.

Outre l'assainissement du milieu, la lutte contre le paludisme passe aussi par l'utilisation de la moustiquaire. En RDC, 28% des ménages disposent d'au moins une moustiquaire. Quant aux moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII), 9,2% des ménages en ont au moins une. Concernant l'utilisation des MII par les enfants, les actions menées commencent à donner des résultats positifs sur l'ensemble du pays avec une augmentation sensible du taux d'utilisation chez les enfants de moins de cinq ans. Ces derniers sont particulièrement vulnérables puisque 40% des cas de fièvre chez les enfants sont causés par le paludisme. Ils peuvent développer 6 à 10 épisodes de maladie par an (Banque Mondiale, 2005). En effet le taux d'utilisation des MII chez les enfants de cette tranche d'âge est passé de 0,7% (MICS 2, 2001) à 5,8% (EDS, 2007).

Dans la lutte contre la tuberculose, la RDC s'est fixé comme objectif, en matière de détection, 70% et 85% pour le succès thérapeutique sous DOTS. L'analyse de l'évolution de ces indicateurs depuis 2006 révèle que la RDC a presque atteint ses objectifs.

Tableau n° 10 : Évolution de la détection et du succès de traitement dans la lutte contre la tuberculose

Année	Taux de détection	Taux de succès thérapeutique au DOTS
2006	67%	83%
2007	68%	84%
2008	69%	86%

Source : Ministère de la Santé, 4^{ème} Direction

- *Contraintes à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose*

Plusieurs facteurs affectent négativement l'atteinte de l'OMD 6 :

- La dépendance des programmes de lutte contre le paludisme et le VIH/Sida vis-à-vis du financement extérieur ;
- L'insuffisance de la couverture en sang sécurisé par rapport aux besoins ;
- La faible prise en charge des IST à cause de l'insuffisance des médicaments ;
- La faible prise en charge des enfants nés de mères séropositives ;
- La faible disponibilité des préservatifs (surtout féminins) ;
- L'insuffisance de personnel formé, des équipements et des intrants de laboratoire ;
- La persistance des coutumes et mœurs à risque.

L'accès aux ARV reste très limité. En 2004, seuls 5000 patients étaient sous traitement antirétroviral dans le pays. En 2008, le nombre de PVV sous ce traitement est estimé à 34.967 sur 283.055 PVV éligibles, soit 12,4%. Bien que la tendance générale montre l'amélioration de cet indicateur, beaucoup d'efforts restent à déployer pour plus d'efficacité, d'efficience et d'équité. S'agissant de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, 2,2% des femmes enceintes séropositives reçoivent une association d'ARV.

En ce qui concerne les contraintes à la lutte contre le paludisme, il faut noter que plusieurs facteurs naturels favorisent la présence abondante des vecteurs du paludisme en RDC. Il s'agit notamment de l'humidité relative de l'atmosphère engendrée par l'évaporation d'eau des rivières et des flaques d'eau en grand nombre et favorisant la ponte des larves des moustiques ; de l'abondance des couverts végétaux susceptibles d'abriter des moustiques adultes ; de l'insalubrité accentuée dans les villes et du manque d'entretien des infrastructures de voirie et de drainage. Il faut ajouter à cela, les facteurs liés à la pauvreté des ménages, la distance entre les résidences et les structures sanitaires, le faible niveau d'instruction surtout des femmes, et le coût des soins de santé, à cause du faible revenu de la population congolaise.

Les principales contraintes de l'accélération de l'intensification des activités de lutte contre la tuberculose en RDC sont notamment l'absence ou l'insuffisance des moyens pour des tests de diagnostic rapide et exacte au niveau communautaire, la longue durée du traitement (six à huit semaines), la difficulté de diagnostiquer les formes pharmaco-résistantes de tuberculose et le manque de coordination dans la gestion des programmes de lutte contre la tuberculose et le VIH.

Politique et stratégie de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose

La RDC dispose d'un cadre organique de lutte contre le VIH/Sida multisectoriel et placé au plus haut niveau de l'Etat, d'un cadre unique de Suivi et d'Évaluation des activités de lutte, et d'un Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/Sida harmonisé. La Stratégie nationale s'articule autour de 4 axes majeurs qui sont :

- La réduction de la transmission des IST et du VIH ;
- L'amélioration de l'accès universel aux soins et traitement ;
- L'atténuation de l'impact négatif du VIH/Sida ;
- Le soutien à la mise en œuvre du Plan Stratégique National.

Concernant la lutte contre paludisme, la RDC a fait sienne l'initiative « Faire Reculer le Paludisme » (Roll Back Malaria) et s'est engagée à mettre en œuvre, avec tous ses partenaires, des stratégies de lutte contre cette maladie. C'est ainsi que le plan stratégique 2007-2011 du PNLP prévoit 4 axes stratégiques majeurs qui sont :

- Le renforcement de la capacité de prise en charge des cas tant à domicile que dans les formations sanitaires des secteurs public et privé ;
- Le renforcement de la capacité institutionnelle ;
- La prévention du paludisme y compris la lutte anti-vectorielle, le traitement préventif intermittent pour les femmes enceintes et l'assainissement du milieu ;
- La réalisation de manière intégrée de la surveillance épidémiologique, du suivi et de l'évaluation des activités de lutte antipaludique.

Enfin, concernant la lutte contre la tuberculose, la RDC compte parmi les 11 premiers pays les plus affectés au monde par cette maladie et occupe la 4^{ème} place en Afrique en termes de taux de prévalence. En 2010, la RDC a notifié environ 100.000 cas ; 4.000 malades meurent de tuberculose chaque année, en dépit du fait que le pays a adopté depuis 2006, la stratégie « Halte à la tuberculose 2006-2015 », garantissant la gratuité des soins pour tous et visant à réduire la charge de la tuberculose de 50% par rapport aux valeurs de référence de 1990. L'objectif de l'OMS, dans le cadre de cette lutte, est arrivé, d'ici 2015, à atteindre un million de personnes diagnostiquées et traitées de la tuberculose multi résistante. Cependant, la coïnfection tuberculose-VIH et la parution de la tuberculose aux microbes résistants multi résistants, sont deux défis majeurs à la mise en œuvre de cette stratégie.

3.5.1.1. Mortalité infantile

- *Cible 4A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans*

Le niveau de la mortalité infantile des enfants de moins d'un an reste préoccupant en RDC. Entre 1995 et 2001, il s'est produit une baisse du quotient de mortalité de 148 pour 1000 à 126 pour 1000. Les résultats de l'enquête démographique et de santé (EDS) confirment cette baisse avec un quotient estimé à 98 pour 1000 naissances vivantes en 2007 et qui demeure stable à 97 décès pour 1000 naissances vivantes en 2010 (Enquête MICS 4).

Concernant la couverture vaccinale, le niveau de vaccination reste faible en RDC. Moins de la moitié des enfants de 12 à 23 mois ont reçu l'ensemble des vaccins contre toutes les maladies cibles du Programme Élargi de Vaccination (PEV). En effet, malgré l'amélioration constatée entre 2001 et 2010 de 23% à 48%, le niveau est loin de l'objectif de 80% visé par le PEV. En outre cette couverture varie énormément selon le milieu de résidence : elle est plus élevée en milieu urbain (53%) qu'en milieu rural (47%).

- *Contraintes à la réduction du niveau de mortalité des enfants*

Le niveau élevé de pauvreté, le faible montant des dépenses publiques allouées au secteur de la santé ainsi que le faible niveau d'instruction des mères, surtout en milieu rural, constituent les principaux obstacles à la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans. En outre, il faudra réhabiliter les capacités opérationnelles des zones de santé sur l'ensemble du pays.

- *Politique et stratégies*

La politique sanitaire adoptée en RDC est celle des soins de santé primaires (SSP) qui vise la promotion de l'état de santé de la population en fournissant des soins de santé de qualité, globaux, intégrés et continus avec la participation communautaire.

3.5.1.2. Améliorer la santé maternelle

- *Cible 5 A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle*

Tableau n° 11 : Principaux indicateurs de la santé maternelle en RDC

Indicateurs	Niveau de 1998	Niveau de 2007	Niveau de 2010	Cible à atteindre en 2015
Taux de mortalité maternelle	1837	549	-	322
Prévalence contraceptive	4,6%	6%	5%	15%
Consultation Périnatale	67,2%	85,3%	87%	100%
Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	69,7%	74%	74%	100%

Source : Premier rapport OMD (1998), EDS (2007), MICS (2010)

Depuis la décennie 1990, l'amélioration de la santé maternelle reste l'un des défis majeurs à relever en RDC où le risque maternel est parmi les plus élevés du monde.

- *Contraintes à l'assurance de la santé maternelle*

Les causes immédiates de la mortalité maternelle sont l'hémorragie, la dyspnée, la faiblesse, et la pâleur. Toutes ces compilations se résument en trois principales : la dystocie (89,5% des cas), la dyspnée (17,9% des cas) et la grossesse extra-utérine (2,6%).

Les causes profondes de la mortalité maternelle sont la faiblesse de la politique sanitaire, l'insuffisance des ressources et des infrastructures pour la mise en œuvre et le suivi de la politique de Santé de la Reproduction (SR), et les guerres et conflits armés (destruction des infrastructures sanitaires, violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants).

- *Politique et stratégies en matière de santé maternelle*

Des orientations et des stratégies sont définies dans le document de politique nationale de santé de la reproduction de 2005. Parmi les mesures à prendre, on note l'accès, par l'intermédiaire du réseau des soins de santé primaires, aux services de santé en matière de reproduction à tous les individus aux âges appropriés. La priorité doit être accordée à la prévention des grossesses non désirées et à l'évitement des avortements.

3.5.2. Programme d'action 2011-2020

La situation sanitaire en RDC atteste de progrès significatifs. Cependant, malgré les progrès enregistrés, il faut noter que le niveau de performance de la plupart des indicateurs sanitaires en RDC est toujours en dessous de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, et tous les indicateurs présentent des écarts importants selon le milieu de résidence (les campagnes étant défavorisées) et les provinces. Cette situation préoccupante s'explique, en partie, par le faible niveau d'équipement des établissements sanitaires et la disponibilité insuffisante d'intrants, la gestion peu rationnelle des ressources humaines et financière

(pléthore de personnel qualifié en milieu urbain et carence dans les milieux ruraux), et l'insuffisance et la fragmentation des financements du système sanitaire. Globalement, l'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre les maladies endémo-épidémiques restent les défis majeurs à relever en RDC dans le secteur sanitaire.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement Congolais a actualisé en mars 2010 sa stratégie sectorielle en matière de santé, appelé *Stratégie de Renforcement du Système de Santé (SRSS)* et l'a déclinée en un plan quinquennal, le *Plan National du Développement de la Santé 2011-2015 (PNDS)*. L'objectif général poursuivi par le secteur est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, en se focalisant sur l'accès aux soins de santé primaires de qualité en vue de la lutte contre les grandes endémies, telles que le paludisme, la tuberculose, l'onchocercose, la trypanosomiase, y compris la malnutrition et le VIH/Sida et les maladies non transmissibles.

Ainsi, les programmes prioritaires pour la décennie 2011-2012 porteront notamment sur 4 axes stratégiques :

- Le développement progressif des zones de santé et la continuité des soins ;
- L'appui à l'offre des soins de santé de qualité ;
- Le renforcement du leadership et de la gouvernance ;
- Le renforcement de la collaboration intersectorielle.

Dans ces programmes seront assurés le respect du droit à la santé de la reproduction, à l'éducation et la prise en compte différenciée des femmes, des adolescents et des hommes, et la contribution à la maîtrise de la fécondité, à la prévention et au dépistage du cancer des seins et de l'utérus, et la prévention et le dépistage du VIH/Sida au sein du couple.

Le développement de Zones de Santé (ZS) est la stratégie de base du Plan National de Développement Sanitaire 2011-2015 (PNDS), chargée d'assurer l'accès aux services de santé de base à l'ensemble de la population. La ZS constitue l'espace dans lequel sont offerts les soins de santé primaires (SSP) en RDC. Ces soins doivent être globaux, continus, accessibles et complets. Cet axe stratégique vise l'amélioration de la couverture de la population par les soins et les services de santé de qualité et la rationalisation du fonctionnement des formations sanitaires à tous les niveaux du système (périphérique, intermédiaire et central). En outre, l'amélioration de l'utilisation des services curatifs nécessite la mise en place de la promotion de la participation communautaire à l'action sanitaire, la promotion des services de santé et l'amélioration de l'accessibilité financière aux soins et services de santé.

L'appui à l'offre des soins de santé de qualité implique le développement des ressources humaines pour la santé, l'appui au secteur du médicament, la réforme du financement de la santé dans le cadre de l'Agenda de Kinshasa sur l'efficacité de l'aide, la modernisation des infrastructures et équipements médico-sanitaires, le renforcement du système national d'information sanitaire (SNIS) et de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ainsi que l'amélioration de la gestion de l'information sanitaire.

Le renforcement du leadership et de la gouvernance constitue un axe important de la stratégie du Gouvernement congolais en matière de santé publique.

Il est centré sur les points ci-après :

- L'élaboration et l'actualisation du cadre législatif, réglementaire, stratégique et normatif à travers la réforme et la décentralisation dans le secteur de la santé ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et leur adaptation à la mission du secteur de la santé dans le contexte de la décentralisation ;
- La coordination à tous les niveaux du secteur ;
- Une gestion efficace et efficiente des ressources.

Le renforcement de la collaboration inter sectorielle vise à assurer l'effectivité de la contribution des actions des autres secteurs à l'amélioration de la santé de la population (éducation, assainissement, eau, habitat, emploi, etc.). De la sorte, des cadres de concertations seront mis en place pour promouvoir le dialogue avec d'autres secteurs en vue de s'assurer qu'ils jouent pleinement leur rôle dans l'amélioration de l'état de santé des populations. Cet axe met l'accent sur le rôle du Ministère de la Santé Publique (MSP) dans le développement et la mise en œuvre des politiques et stratégies des secteurs connexes, et dans le cadre des enjeux internationaux.

En ce qui concerne le domaine de la nutrition, les priorités nationales, établies dans le plan stratégique quinquennal de nutrition (2011 à 2015), sont la promotion de l'allaitement maternel précoce et exclusif (0-6 mois) et de l'alimentation complémentaire (6-24 mois), la lutte contre les carences en micronutriments (vitamine A, fer, iode, etc.) et la prise en charge des enfants malades et/ou malnutris. Mais pour une efficacité dans leur exécution, ces activités doivent s'intégrer dans le paquet minimum d'activités exécutées dans la zone de santé.

En matière démographique et compte tenu de son importance sur la santé maternelle et néonatale, la redynamisation de la planification familiale fait partie des priorités du Gouvernement. La planification familiale permet une réduction d'un tiers de la mortalité maternelle. Les priorités du Gouvernement à l'issue de la conférence nationale sur le repositionnement de la planification familiale (Kinshasa, décembre 2009) se résument comme suit :

- Augmenter le taux de couverture des services de planification familiale ;
- Mettre en place un plan intégré de communication sur la planification familiale ;
- Approvisionner régulièrement les services de planification familiale en intrants ;
- Faire le plaidoyer pour la révision des dispositions juridiques défavorables à la planification familiale ;
- Impliquer la communauté dans le processus de redynamisation de la planification familiale.

3.6. DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

2.6.1. État des lieux (2001-2010)

Malgré la volonté du Gouvernement congolais de scolariser tous les enfants, plusieurs enfants d'âge scolaire évoluent encore en marge du système scolaire. En effet, le système éducatif congolais a été gravement touché par les différentes crises socioéconomiques et politiques que le pays a connues depuis son indépendance.

Tableau n° 12 : Situation de l'éducation pour tous en RDC

Indicateurs	Niveau de 1995	Niveau de 2007	Niveau de 2010	Cible à atteindre en 2015
Taux net de scolarisation dans le primaire (6-11 ans)	55,9%	61%	75% (MICS 4, 2010)	100%
Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième	25,3%	78,9%	72%	100%
Taux d'alphabétisation des hommes de 15-24 ans	82,5%	81,3%	-	100%
Taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans	54,1%	62,3%	51%	100%

Source : MICS 1 (1995), EDS (2007), MICS 4 (2010)

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD 2)

- *Contraintes pour assurer la scolarisation universelle*

Parmi les facteurs explicatifs du faible niveau de scolarisation et d'alphabétisation en RDC, on trouve la pauvreté, le manque de structures d'alphabétisation, l'inadaptation de l'école aux réalités du milieu social et la problématique de l'utilité sociale de l'école.

La pauvreté est l'une des principales causes de la faible scolarisation des enfants en RDC. Au niveau des ménages, la modicité des revenus et les pesanteurs culturelles sont telles que l'on assiste à une scolarisation sélective au détriment des filles. Au niveau de l'Etat, la pauvreté se traduit par l'indigence des crédits alloués au système éducatif, avec comme conséquence, la pratique de la prise en charge des enseignants par la contribution financière des parents d'élèves. Les ressources consacrées à l'enseignement (près de 14% du budget) sont quasiment absorbées par le paiement des salaires ; presque rien n'est prévu pour les investissements dans le secteur éducatif.

Le modèle de l'école en vigueur en RDC est incompatible au mode de vie de certains groupes (les Pygmées, les peuples riverains, les habitants de la forêt et les nomades) qui exercent certaines activités

indispensables à leur survie à des périodes particulières de l'année. Certains membres des communautés de ces groupes particuliers ne peuvent se soustraire aux activités vitales pour leur communauté (travaux agricoles ou de pêche par exemple), à cause de la non flexibilité du calendrier scolaire. C'est ainsi que l'étude de la Banque Mondiale sur le renouveau du système éducatif congolais (RESEN) propose toute une série d'innovations avec l'introduction d'écoles particulières pratiquant le système multigrade, ou encore des centres d'éducation non formelle dotés d'horaires flexibles.

L'utilité sociale de l'école congolaise est de plus en plus contestée car le système offre peu d'espoir d'amélioration des conditions de vie pour ses bénéficiaires. En effet, avec la crise que traverse la RDC, l'école joue de moins en moins son rôle de promotion sociale dans la mesure où de nombreux diplômés sont improductifs ou tout simplement chômeurs. De plus, la formation scolaire ne répond plus aux besoins du marché du travail, et pose donc avec acuité la problématique de l'adéquation entre la formation et l'emploi.

- *Politique et stratégies*

Le Gouvernement de la RDC dispose d'un document de stratégie sous-sectorielle pour le développement de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel entre 2010 et 2015, avec trois axes prioritaires :

- Accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et le maintien des enfants dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, notamment pour les filles, les enfants en difficulté, les enfants vulnérables et défavorisés.
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, notamment son efficacité interne et les conditions d'accueil à tous les niveaux.
- Renforcer la gouvernance par l'accompagnement et la mise en œuvre de la décentralisation pour une gestion efficace et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

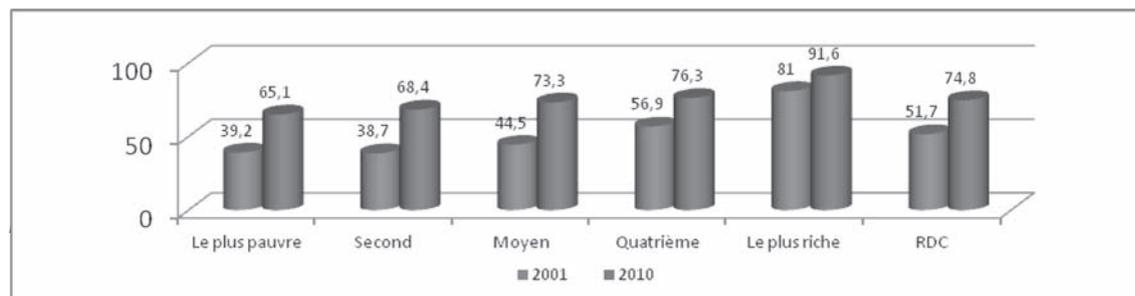
Globalement, la politique du Gouvernement congolais vise en priorité l'accès universel à travers une gratuité progressive et un caractère obligatoire de l'enseignement primaire.

2.6.2. Programme d'action 2011-2020

L'analyse de l'ensemble des indicateurs du secteur de l'éducation montre une amélioration au cours des dix dernières années, en lien avec un financement appréciable du secteur par l'État, les ménages et les Partenaires Techniques et Financiers. En comparaison avec l'Afrique Subsaharienne, le pays semble bien doté en infrastructures éducatives. Cependant, la mauvaise qualité de ces infrastructures impacte sur leur performance et place le pays loin des résultats qu'il aurait dû atteindre.

Toutefois, la capacité d'accueil au niveau de l'enseignement primaire s'est améliorée de 7 points entre 2006 et 2007 avec un Taux Brut de Scolarisation de près de 91% en 2007. Le taux net de fréquentation, a atteint 51,7% en 2000 et 75,0% en 2010, soit une progression de 23,3 points en dix ans. Malgré ce progrès, le niveau de l'indicateur reste inférieur au niveau escompté de 2010 (91,8%) pour atteindre la cible de 100% retenue par la communauté internationale lors du sommet du millénaire en septembre 2000. Cette progression a été bénéfique pour les classes pauvres, qui ont vu leur taux net de scolarisation s'améliorer de 39 à 65%.

Fig N°1 : Taux net de scolarisation au primaire



Source : MICS 2001 et 2010

En 2008, le taux de transition entre le primaire et le premier cycle du secondaire a été de 68%. La progression entre le premier cycle et le second cycle de spécialisation de l'enseignement secondaire reste également élevée (environ 80%). Le taux net de fréquentation du secondaire, en progression depuis 2001, est de 32% en 2010. Les taux de redoublement et de survie dans le secondaire sont respectivement de 18% et 59,7%. Le taux d'achèvement reste particulièrement bas avec seulement 26% des élèves qui achèvent le secondaire. La parité dans l'enseignement primaire constitue une cible des OMD à la portée du pays en 2015, compte tenu des tendances et du niveau atteint en 2010 (0,93). Au niveau maternel (pré-primaire), la fréquentation des filles dans les écoles maternelles est plus importante que celle des garçons.

Dans le cycle secondaire, les disparités d'accès entre filles et garçons s'avèrent encore plus fortes. Les taux bruts de scolarisation enregistrés sont respectivement de 30,3% et 53,6%, donnant un indice de parité de 0,6. Les taux bruts d'admission enregistrés en 2008 confirment cet écart : 38,7% pour les filles et 61,2% pour les garçons. En termes de taux d'achèvement, les filles se situent autour de 17,4% contre 35% pour les garçons. Les disparités d'accès à l'éducation liées au genre s'expliqueraient par des facteurs culturels (mariage précoce, grossesses, etc.) et des facteurs économiques qui favorisent la scolarisation des garçons aux dépens des filles lorsque des choix doivent être faits au sein d'une famille. En outre, certaines pratiques sexistes au sein de l'école, voire l'absence de toilettes séparées peuvent décourager les filles à fréquenter l'école.

En ce qui concerne l'alphabétisation, la proportion des jeunes de 15-24 ans alphabétisés a progressé d'un point entre 2001 et 2007, passant de 71,1% à 72,1% avec une nette amélioration au niveau des hommes (passage de 78,3% à 83,1%) et un recul chez les femmes (passage de 64,3% à 62,3%). Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, il est noté que l'offre n'est pas suffisamment développée à travers le pays et reste de création récente (57% des écoles ont été construites à partir de 1991). De même, les filières de formation, sur un total de 37, semblent mal répondre aux besoins des populations (deux filières à savoir « commerciale et administrative » et « coupe et couture » reçoivent 30 et 21% des apprenants respectivement).

S'agissant de l'enseignement supérieur et universitaire (ESU), la demande est très forte (le nombre d'étudiants est passé de 240.000 en 2006 à plus de 300.000 en 2008, dont environ 80% dans le secteur public). Ceci exerce une grande pression sur le sous-secteur de l'ESU qui présente des problèmes aigus d'infrastructures, d'équipements, de personnel (déficit quantitatif d'enseignants et de chercheurs, formation insuffisante, déséquilibre entre personnels enseignants et administratifs,...) et d'organisation.

Ainsi, on note une explosion incontrôlée du nombre d'institutions d'enseignement supérieur. En outre, le rendement externe faible de ce sous-secteur traduit l'inadéquation actuelle entre la demande de l'appareil productif (industries, entreprises, administrations, organisations diverses) et l'offre du système éducatif congolais. Enfin, il faut noter les déséquilibres géographiques (44,4% des étudiants sont concentrés à Kinshasa qui n'a que près de 15% de la population) et ceux liés au genre (les filles ne représentaient que 26% des effectifs en 2008, quoiqu'en légère augmentation depuis 2006).

En ce qui concerne le financement du secteur, il est à noter qu'il bénéficie d'un financement public insuffisant et presque jamais rendu disponible à temps : le financement public du secteur a baissé de façon drastique, passant de 24% des dépenses publiques en 1980 à 7 % en 2002 puis à 4% en 2009. Le besoin de financement né de la faiblesse du financement est majoritairement pris en charge par les ménages qui sont du reste pauvres dans leur majorité (l'incidence nationale de la pauvreté est de 70%). En effet, pour 100 USD à dépenser dans l'EPSP, l'État contribue en moyenne en raison de 48%, les ménages dépensent 37% et les partenaires 15%. Cette situation a pour conséquence le délabrement des infrastructures scolaires, l'insuffisance des équipements et des matériels pédagogiques, le transfert de la charge de l'État vers les ménages avec comme corollaire la baisse du niveau de scolarisation car de nombreux enfants ne peuvent accéder à l'éducation à cause des frais scolaires.

Ces progrès relatifs ne devraient pas masquer les graves dysfonctionnements du système éducatif du pays. Dans l'ensemble, le système éducatif congolais ressent encore les effets des années de conflit et de crise économique, malgré les importants efforts déployés ces dernières années par le Gouvernement pour la mise en œuvre de l'article 43 de la Constitution qui consacre la gratuité et le caractère obligatoire de l'enseignement fondamental, la construction d'écoles, et la distribution des manuels et kits scolaires.

Les contraintes principales de ce secteur demeurent :

- La pauvreté des ménages incapables d'assumer les coûts de la scolarisation souvent élevés ;
 - L'insuffisance de l'offre d'enseignement de qualité (état des infrastructures, rareté des matériels scolaires, distance importante des écoles, motivation et préparation des enseignants) ;
 - L'inadaptation du système éducatif au mode de vie de certains groupes spécifiques (pygmées, habitants de la forêt, nomades, etc.) ;
 - La mise en question de l'utilité sociale de l'école notamment par son inadéquation au marché de l'emploi ; et
 - La faiblesse du financement public et de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).
- *En ce qui concerne l'emploi des jeunes*

L'emploi est un besoin fondamental au même titre que l'éducation et l'instruction ; il contribue à faire acquérir à l'individu sa personnalité et sa dignité, en même temps qu'il le libère de la dépendance d'autrui et contribue à son intégration dans la société. De ce fait, l'emploi est considéré comme le moyen le plus efficace pour lutter contre la pauvreté. Par conséquent, l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dépend principalement de la capacité de création des emplois et auto emplois qui permettent à la majorité de la population active, particulièrement aux jeunes, de s'affranchir de la pauvreté tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale a prévu la mise en œuvre du Plan National pour l'emploi des jeunes, adopté depuis 2008. Ce Plan d'Action adopte une approche sectorielle pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi dans les secteurs porteurs de l'économie. Il est également la matérialisation des engagements pris par le Gouvernement au niveau international (Déclaration du Millénaire, New York 2000 ; Sommet Extraordinaire sur l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté, Ouagadougou 2004 ; adhésion aux pays Chefs de file du réseau pour l'Emploi des Jeunes).

Le Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes a pour objectif général, de promouvoir les opportunités d'emplois et d'auto emplois décents et productifs en faveur des jeunes Congolais en vue de les aider à sortir de la pauvreté et à participer activement et pleinement au processus de la reconstruction nationale et de consolidation de la paix.

Dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes, quatre secteurs porteurs ont été retenus comme domaines prioritaires d'intervention :

- L'agriculture et le développement rural ;
- Les infrastructures ;
- Les services ;
- Les mines et hydrocarbures.

Dans le secteur agricole et du développement rural, le Plan d'Action vise les actions prioritaires ci-après :

- a) Réalisation d'études approfondies sur les filières agricoles les plus porteuses, tant en matière de production que de transformations agro-alimentaires dans toutes les provinces.
- b) Établissement d'une cartographie des centres et institutions de formation agro-pastorale et forestière désagrégée par province.
- c) Développement des compétences à travers l'élaboration de plans de formation pour entrepreneurs de l'économie agricole selon les potentialités des différentes provinces.
- d) Appui technique et financier de micro entreprises et coopératives des jeunes.

Dans le secteur des infrastructures, le Plan d'Action vise les actions prioritaires ci-après :

- a) Étude des programmes d'infrastructures, et plus particulièrement du Programme PROROUTES, sur l'emploi des jeunes ;
- b) Mise en place d'un chantier école à la périphérie de Kinshasa pour la formation en technologies à haute intensité de main-d'œuvre ;
- c) Mise en place d'une Cellule de Promotion de l'Emploi dans les Investissements publics ;
- d) Mise en place d'un programme des travaux d'infrastructures d'assainissement à Kinshasa, extensible à d'autres provinces.

Dans le secteur des services, le Plan d'Action vise les actions prioritaires ci-après :

- a) Études prospectives sur les potentialités de création d'emploi dans le secteur tertiaire, y compris les nouvelles technologies de l'information et de communication ;
- b) Organisation de « journées portes ouvertes » en vue d'améliorer le positionnement des jeunes dans des filières économiques ;
- c) Formation des Formateurs à la Création et Gestion des Micro et Petites Entreprises structurantes de l'économie informelle.

Dans le secteur des mines et hydrocarbures, le Plan d'Action vise les actions prioritaires ci-après :

- a) Voyages d'études et d'information des jeunes sur les interventions pour améliorer les conditions du travail et pour lutter contre le travail des enfants dans les mines artisanales ;
- b) Établissement d'un environnement juridique et institutionnel et incitatif à l'exploitation coopérative des carrières et sites miniers par les jeunes ;
- c) Mise en place d'un fonds spécial pour l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur des mines et des hydrocarbures.

3.7. HABITAT

3.7.1. *Bref état des lieux (2001-2010)*

Selon l'enquête 1-2-3 (2007), le ménage congolais est majoritairement propriétaire de son logement (75,5%) notamment en milieu rural (85,6%). En milieu urbain, les proportions sont de 49,4% dont 60,9% dans les cités et 44,9% dans les villes. La proportion des locataires est assez faible (12,3%) surtout en milieu rural (3,5%), alors qu'elle est de 35,2% pour les ménages urbains (39,4% dans les villes et 24,3% dans les cités). La proportion des locataires est particulièrement élevée à Kinshasa où 2 ménages sur 5 (40,1%) sont locataires. Une petite fraction des ménages est logée par l'employeur (2,3%) ou gratuitement par un parent ou un ami (2,4%). Les ménages logés par l'employeur se situent surtout dans les provinces du Bas-Congo (7,3%), de l'Équateur (5,4%), de Kinshasa et du Katanga (avec chacune 2,7%).

Tableau n° 13 : Répartition spatiale des ménages propriétaires de leurs logements

	1995	2001	2005
Milieu de résidence			
Urbain	48,4	47,3	49,4
Rural	90,9	86,2	85,6
Province			
Kinshasa	46,2	40,2	43,3
Bas-Congo	67,8	70,7	67,3
Bandundu	83,6	87,7	89,5
Equateur	81,7	83,1	75,7
Province Orientale	86,2	83,2	82,2

Nord-Kivu	86,0	74,2	72,1
Maniema	68,8	84,9	86,2
Sud-Kivu	87,7	84,7	84,3
Katanga	89,8	67,6	72,1
Kasaï Oriental	80,0	67,7	74
Kasaï Occidental	71,3	87,6	86,2
Ensemble	77,2	74,5	75,5

Source : MICS 1 (1995), MICS 2 (2001), Enquête 1-2-3 (2007)

2.7.1.1. Améliorer la vie d'au moins 100 Millions d'habitants d'ici 2020. (OMD : objectif 7, cible 4)

- *Développement de l'habitat social*

Les principales contraintes au développement de l'habitat social sont :

- L'absence d'aménageurs fonciers, de promoteurs immobiliers privés ou publics et d'institutions spécialisées de financement du foncier et de l'immobilier ;
- L'inefficacité du système de gestion foncière ;
- L'absence d'incitation et l'insuffisance des ressources pour une meilleure gestion urbaine.

Toutes les agglomérations urbaines font face à un gaspillage énorme de réserves foncières, car l'initiative de la construction de logements est presque entièrement laissée aux ménages, dans la majorité des cas en auto-construction sans aucune forme d'assistance et sur de sites spontanés sans aucune forme de planification et sans les infrastructures d'accompagnement nécessaires. L'occupation des sites à risques provoque des désastres pourtant prévisibles : inondations, ensablement, érosions et glissement de terrain.

Cependant, il faut noter que la population congolaise demeure confrontée à de sérieux problèmes d'habitat avec un déficit annuel estimé à 240.000 logements en 2008. Et en 2009, ces problèmes de logement se sont aggravés, surtout à Kinshasa, avec la multiplication des têtes d'érosions et les fortes précipitations enregistrées pendant la saison des pluies. Alors que la taille moyenne des ménages est de 5.4 personnes, deux tiers des ménages vivent dans un logement de moins de 3 pièces. Les villes sont caractérisées par une occupation des terrains sous forme d'espaces nus non viabilisés et sans infrastructures d'accompagnement. Elles sont également caractérisées par l'absence de cadre et de mécanismes appropriés pour la construction et l'entretien des équipements collectifs de base.

- *Politiques et stratégies pour le développement de l'habitat social*

Le secteur de l'habitat est le parent pauvre de tous les projets de développement en cours d'exécution actuellement en RDC. Jusqu'à ce jour, le Plan d'Action National pour l'Habitat, élaboré depuis 2001 n'a pas encore été mis en œuvre faute de financement. Toutefois, les besoins sans cesse croissants en logement dus à la pression démographique, surtout dans le milieu urbain, provoque une occupation anarchique d'espaces non viables qui contribue à la dégradation de l'environnement. Une table ronde des bailleurs de fonds devrait être organisée sous l'égide de la Belgique en 2011 en vue de mettre en place les mécanismes

de financement du Plan d'Action National pour l'Habitat. La mise en place d'un Fonds de l'habitat devrait permettre au Gouvernement de constituer le capital nécessaire en vue de créer la banque de l'habitat en collaboration avec les partenaires extérieurs. Le fonds devrait permettre à l'Etat congolais de demeurer majoritaire dans le capital de cette banque.

3.7.2. Programme d'action 2011-2020

Les besoins globaux pour les 12 villes (cf. tableau ci-dessous) s'élèvent à 60.009 pour l'an 2015 suivant la projection. Dans la première phase de résorption du déficit existant (2005-2010), il faudrait que la production annuelle des logements pour l'ensemble des villes et cités de la RDC atteigne au moins 200.000 unités par an pour répondre au besoin de la population et le nombre d'un million trois cent mille (1.300.000) pour les Agents et Fonctionnaires de l'État, y compris les militaires et policiers congolais.

Le tableau suivant présente la projection des besoins en logements à l'horizon 2015.

Tableau n° 14 : Projection des besoins en logements d'ici 2015

Ville	Nombre des ménages				Besoins en logements				Besoins annuels			
	1999	2005	2010	2015	1999-2005	2005-2010	2010-2015	2010-2015	1999-2005	2005-2010	2010-2015	2010-2015
Kinshasa	570.364	643.457	764.225	929.796	73.093	120.768	165.771	165.771	14.619	24.154	33.114	33.114
Matadi	27.554	30.128	34.088	39.517	2.575	3.954	5.429	5.429	515	792	1.086	1.086
Boma	15.780	16.651	17.938	20.295	872	1.287	2.357	2.357	174	257	471	471
Bandundu	11.214	12.262	13.873	16.083	1.048	1.611	2.210	2.210	210	322	442	442
Kikwit	18.846	20.607	23.315	27.691	1.761	2.708	4.376	4.376	352	542	875	875
Mbandaka	16.151	16.642	17.928	20.284	491	1.286	2.356	2.356	98	257	471	471
Lubumbashi	85.945	91.233	103.221	122.594	5.284	11.989	19.373	19.373	1.057	2.398	3.875	3.875
Likasi	22.592	23.278	25.077	28.372	686	1.799	3.295	3.295	137	360	659	659
Kolwezi	42.129	43.409	46.764	52.909	1.280	3.355	6.145	6.145	256	671	1.229	1.229
Mbuji-Mayi	209.918	216.295	238.807	283.628	6.377	22.512	44.821	44.821	1.275	4.502	8.964	8.964
Mwene-Ditu	35.599	49.646	65.503	83.600	14.047	15.857	18.097	18.097	2.809	3.171	3.619	3.619
Kananga	80.539	100.108	120.108	146.130	19.617	19.952	26.022	26.022	3.923	3.990	5.204	5.204
Total					127.134	207.083	300.052	300.052	25.425	41.416	60.009	60.009

Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, Secrétariat Général à l'Urbanisme et Habitat (2012)

Dans l'ensemble et pour chacune des villes ci-dessus, la production annuelle de logement devra répondre à la totalité des besoins nouveaux et à la résorption d'une fraction du déficit actuel. Il est supposé qu'à partir de l'année 2010, les objectifs annuels des logements n'étaient pas entièrement réalisés de telle manière que le déficit actuel évalué à 41.416 n'était pas résorbé à la fin de l'année 2010 (cf. Ministère de l'Urbanisme et Habitat).

3.8. EAU ET ASSAINISSEMENT

3.8.1. Bref état des lieux (2001-2010)

La RDC dispose d'un important potentiel en ressources d'eau douce (3,5% de la superficie totale du pays) qui constitue une grande réserve d'eau douce du continent (plus de 50%) et une source potentielle d'énergie hydroélectrique. Malgré ces atouts, seulement 47 % des ménages ont accès à l'eau que l'on peut considérer comme potable (MICS 4, 2010). Cette proportion cache néanmoins de fortes disparités, avec 83% des ménages urbains contre 31% des ménages ruraux. Selon l'enquête MICS 4, c'est dans la ville province de Kinshasa que l'on retrouve le taux le plus élevé : 89 % des ménages. Dans le reste des provinces, l'accès reste faible dans le Nord Kivu, le Sud Kivu, le Katanga, le Bas-Congo et le Kasai Oriental. La situation reste très préoccupante dans les provinces de l'Équateur (12%), du Bandundu (19%) et du Kasai Occidental (12%) où l'on compte moins d'un ménage sur cinq ayant accès à l'eau potable.

Tableau n° 15 : Accès de la population congolaise à l'eau potable

Indicateurs	Niveau 1995	Niveau 2005	Niveau 2007	Niveau 2010	Cible à atteindre en 2015
Proportion de la population ayant accès à de l'eau potable	42 %	47,4 %	46,2 %	47 %	71 %
Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	10 %	22,7 %	17,6 %	14 %	55 %

Source : Premier Rapport OMD (1995), Enquête 1-2-3 (2005), EDS (2007), MICS 4 (2010)

En RDC, 50 % des ménages utilisent l'eau naturelle c'est-à-dire l'eau de source non traitée (31,2%) et celle des cours d'eau (19%). C'est surtout en milieu rural que les ménages boivent cette eau sans aucun effort pour la rendre potable. Les sources aménagées approvisionnent 18,2 % des ménages en eau de boisson, principalement en milieu rural (21,4% contre 10 % en milieu urbain dont 16,3% dans les cités et 7,6% dans les villes). Seulement un ménage sur six (16,6%) boit de l'eau de robinet. Parmi eux, 6,7% la puisent dans une parcelle autre que la leur. L'eau de robinet est surtout bue par les ménages urbains (56,1%).

Le système d'assainissement est lui aussi dérisoire et précaire. Selon l'enquête 1-2-3 (2005), 22,7 % seulement des ménages congolais utilisent des toilettes hygiéniques (avec chasse d'eau ou aménagée). Le trou dans la parcelle, ou fosse arabe, est le moyen d'aisance le plus utilisé par les ménages de la RDC (64,4%), tant en milieu rural (68,5%) qu'en milieu urbain (53,8%), notamment dans les cités (73,6%) et dans les villes (46,3%).

Quant au mode d'évacuation des ordures ménagères, la plupart des ménages congolais recourent à un service public ou privé de gestion des ordures ménagères, par incinération ou enfouissement, par rejet sur la voie publique, dans un cours d'eau, dans un dépotoir sauvage ou en les transformant en compost ou fumier. Le service organisé, l'incinération, l'enfouissement et le compost/fumier sont considérés comme des moyens sanitaires d'évacuation des ordures ménagères. En 2001 et 2005, près de 60 % des ménages ne recouraient pas aux moyens hygiéniques pour se débarrasser des ordures ménagères. La proportion de ménages qui jette simplement celles-ci dans des dépotoirs sauvages est passée de 46 % à 52,9% entre 2001 et 2005. Par contre, celle des ménages qui jette les ordures sur la voie publique n'a presque pas évolué entre 2001 et 2007. Cette pratique contribue à la pollution du cadre de vie des ménages. La proportion des ménages n'utilisant pas de moyens hygiéniques d'évacuation des ordures était en 2001 de 46% en milieu urbain contre 63 % en milieu rural. En 2005, par contre, cette proportion se situe à 42,5 % en milieu urbain contre 66,3 % en milieu rural.

3.8.1.1. Contraintes à l'approvisionnement en eau de boisson et services d'assainissement de base. (Objectif 7 des OMD-cible 7B)²

- *Approvisionnement en eau potable et assainissement*

La RDC vient de sortir d'un conflit qui a conduit à la détérioration des infrastructures en matière d'environnement ; ce qui a empêché la poursuite de la recherche des voies et moyens pour améliorer la situation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. En rapport avec l'adduction en eau potable, les obstacles limitant son amélioration sont l'insuffisance des moyens financiers ; la faiblesse de la gestion technique et commerciale de la société de distribution d'eau ; les difficultés d'atteindre les quartiers périphériques ; la faible implication de la communauté dans la gestion des systèmes existant surtout en milieu rural ; l'insuffisance des opérateurs spécialisés et la faible capacité du SNHR pour couvrir le vaste territoire national ; le manque de plan de développement avec des objectifs précis, et les difficultés de recouvrement des coûts. Par ailleurs, la population n'est pas en mesure de prendre en charge le fonctionnement et la maintenance des ouvrages. Quant aux problèmes relatifs à l'assainissement, on peut relever : la faiblesse du cadre institutionnel du secteur ; les services d'assainissement très peu développés ; les difficultés de recouvrement des coûts ; l'absence d'une stratégie sectorielle et d'un plan d'investissement sectoriel ; la faiblesse de la coordination ; l'obsolescence ou l'inexistence des textes légaux.

- *Politiques et stratégies*

Concernant l'eau potable et l'assainissement, l'engagement du Gouvernement congolais à mener des réformes dans le sous-secteur de l'AEPU s'est traduit par la création du Comité de Pilotage des Réformes des Entreprises Publiques (COPIREP) et du sous-groupe sectoriel de travail du secteur de l'eau, chargé de conduire la réforme de la REGIDESO. Une étude de l'efficacité de la REGIDESO, du cadre institutionnel et de l'organisation du secteur de l'eau en RDC est en cours de réalisation. Pour les secteurs de l'AEPA en milieu rural, le Gouvernement a conduit une étude de renforcement institutionnel du Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR) et du plan de développement de ces sous-secteurs. Cette étude a porté sur la réhabilitation des ouvrages existants et la réalisation de nouveaux systèmes ; la transformation du rôle

² Cible 7B : Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.

du SNHR qui devra devenir un organe de coordination et non d'exécution, le renforcement institutionnel dans le domaine de l'assainissement rural.

Pour l'assainissement urbain, le gouvernement par le biais de la Direction de l'assainissement, met en œuvre des projets pilotes portant sur les études d'assainissement de la ville de Kinshasa avec une composante importante liée au montage institutionnel susceptible de procurer l'efficacité et la durabilité de la gestion de l'assainissement dans les différentes villes du pays.

Les principaux points à améliorer sont : le redressement technique et commercial de la REGIDESO ; l'amélioration de la qualité des services fournis aux clients ; l'accroissement de la couverture en eau potable, y compris dans des centres secondaires et les quartiers pauvres des villes ; la promotion de la participation du secteur privé. Pour alimenter la population en eau potable en milieu rural, les principales préoccupations sont : le renforcement de la coordination ; l'accroissement des investissements ; le renforcement de la capacité institutionnelle et dans la mesure du possible la promotion de la participation du secteur privé.

Concernant l'assainissement, la réforme institutionnelle qui vise la réorganisation des structures intervenant dans le sous-secteur et le renforcement institutionnel sont les principales priorités.

3.8.2. Programme d'action 2011-2020

Depuis le lancement du DSCR I, il y a eu un effort de mobilisation de ressources pour le secteur de l'Eau et pour la mise en place de réformes institutionnelles et juridiques indispensables pour le développement durable du secteur eau et assainissement. Néanmoins, le sous-secteur de l'Eau Potable en milieu rural et celui de l'Assainissement en milieu urbain n'ont pas bénéficié de la même attention au niveau des investissements consentis par rapport au sous-secteur de l'Eau Potable en milieu urbain.

La priorité du Gouvernement pour la décennie 2011-2020 sera de poursuivre la réforme du secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement ainsi que d'optimiser les investissements par le renforcement des capacités de planification aux niveaux national et provincial, la promotion des systèmes autonomes dans les petits centres et les zones périurbaines.

La réforme inclut la restructuration des cadres juridique et institutionnel du secteur notamment, par :

- La promulgation du Code de l'eau ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales des services publics de l'Eau et de l'Assainissement ;
- La réorganisation des structures intervenant dans les sous-secteurs de l'Eau Potable en milieux urbain et rural ainsi que du sous-secteur de l'Assainissement ;
- La promotion du partenariat avec le secteur privé dans le but d'assurer un accroissement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement du milieu, tant en milieu urbain que rural.

Dans le sous-secteur de l'Eau Potable en milieu urbain, l'accroissement de l'accès à l'eau potable dans les centres urbains se fera à travers des vastes programmes de réhabilitation et d'extension des infrastructures ainsi que la construction de nouveaux systèmes. Tout programme ou projet d'alimentation en eau potable

devra être accompagné d'un volet assainissement et hygiène. Pour obtenir les résultats souhaités, la réforme du sous-secteur de l'Eau Potable en milieu urbain devra inclure la transformation et le redressement de la REGIDESO conformément aux lois de décentralisation et de désengagement de l'État en perspective.

En milieu rural, le renforcement des brigades territoriales d'assainissement et la mise à l'échelle nationale des programmes « village et école assainis » (VEA) doivent être une priorité. Ce programme vise l'amélioration de l'accès à l'eau potable par le biais de l'aménagement des sources et le creusement des puits et forages, à l'utilisation des latrines améliorées, au maintien de la propreté de l'environnement immédiat de l'habitation et à l'adoption de la pratique correcte de lavage des mains avec un détergent (savon) aux moments critiques, en vue de lutter efficacement contre les épidémies et les maladies des mains sales.

En matière d'assainissement, la priorité sera accordée au développement de la stratégie nationale axée sur le renforcement des capacités des provinces et des ETD à prendre en charge leur responsabilité en vue de trouver des solutions adaptées à chaque type d'habitat et d'environnement, la réorganisation du sous-secteur conformément aux lois de décentralisation et la promotion de latrines hygiéniques, de systèmes de gestion des déchets (liquides, solides et gazeux), la lutte contre les vecteurs des maladies et les nuisances, l'éducation, l'information et la communication pour le changement de comportement. Aussi, des systèmes de collecte, de transport et de traitement des déchets solides (incluant des décharges contrôlées) devront être mis en place dans les principales villes du pays.

Le Gouvernement vise à élever, d'ici à 2016, le pourcentage de la population devant accéder de façon durable à un approvisionnement en eau potable, de 26% en 2010 à 40% en 2016, soit de 39 à 52% en milieu urbain et 20 à 32% en milieu rural, et le nombre de personnes ayant un accès durable aux services d'assainissement bien que les OMD visent les couvertures de 71% et 55% respectivement en eau potable et en assainissement. Le sous-secteur de l'Eau Potable en milieu urbain vise, pour la REGIDESO, l'augmentation du nombre de centres d'exploitation opérationnels existants (de 71 en 2010 à 94 en 2016), la création de nouveaux centres d'exploitation et l'amélioration du taux de rendement du réseau (de 58% en 2010 à 75% en 2016).

3.9. ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES

3.8.1. Bref état des lieux (2001-2010)

D'après les estimations, la population congolaise s'élève à plus de 60 millions dont 51,5% représentent les femmes. Malgré cette majorité, les femmes congolaises restent encore sous-représentées dans les différents cycles d'enseignement, dans les différents secteurs d'activité économique et dans les différentes sphères de décision.

Tableau n° 16 : Disparités entre les sexes en RDC

Indicateurs	Niveau de 1990	Niveau de référence	Niveau de 2010	Cible à atteindre en 2015
Rapport filles/garçons dans le primaire	73%	87%	93%	1
Rapport filles/garçons dans le secondaire	54%	62%	81%	1
Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	11%	20,6%	34,4%	50%
Proportion de sièges et postes occupés par les femmes au Parlement National, aux Assemblées Provinciales, aux Gouvernements National et Provinciaux	3,9%	12%	8,4%	50%

Source : Premier rapport OMD (1990), MICS 2 (2001), Enquête 1-2-3, EDS (2007), MICS 4 (2010)

- *Contraintes à surmonter pour l'atteinte de l'OMD 3*

Pour atteindre l'objectif de l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, les contraintes d'ordre juridico-institutionnel, économique et socioculturel ont été identifiées.

Pour ce qui est des contraintes juridico-institutionnelles, il y a lieu de mentionner entre autres : (i) la non-application effective de toutes les conventions internationales en faveur de la femme auxquelles la RDC a pourtant adhéré ; (ii) la majorité nuptiale précoce de la jeune fille fixée à 15 ans (alors qu'elle est de 18 ans pour le garçon) ; (iii) l'incapacité juridique de la femme (cf. article 448 du code de la famille) ; (iv) l'ignorance de ses droits et sa résignation, la non-prise en compte effective du principe de la parité dans les institutions de la République.

Sur le plan économique, le faible pouvoir économique de la femme congolaise constitue un handicap sérieux à la pleine jouissance de tous ses droits. Malgré le rôle prépondérant qu'elle joue dans les secteurs agricole et informel, elle n'est pas toujours propriétaire de ses moyens de production, et pas davantage

des produits de la vente de sa production. De plus, elle n'a pas accès, surtout en milieu rural, à l'éducation de base et au crédit.

Sur le plan socioculturel, la femme est soumise à diverses contraintes, préjugés, pesanteurs et coutumes rétrogrades qui entravent son épanouissement au même titre que l'homme. Ces pesanteurs sont enracinées dans la société et sont parfois amplifiées par la femme elle-même

- *Politique de la promotion de la femme*

La RDC a inscrit la question de la promotion de la femme et partant de l'égalité entre les sexes dans ses préoccupations politiques dès son accession à l'indépendance. C'est ainsi qu'elle a élaboré une politique genre qui se propose de construire une société où les questions de genre sont prises en compte dans tous les secteurs de développement, une société où la promotion de l'égalité des chances et l'équité de genre sont garanties et assurées. En rapport avec les principales entraves à la promotion de la femme, 3 axes d'interventions ont été définis :

- Le renforcement du pouvoir économique de la femme par le biais de l'amélioration du système d'éducation et de formation ainsi que l'accès à l'emploi et le contrôle de ses ressources ;
- La réduction de la vulnérabilité de la femme à travers son accès aux services sociaux de base, sa protection contre toutes les formes de violences dont elle est victime (notamment les viols et violences sexuelles en zone de conflits armés, le mariage forcé), la promotion de la culture de la paix et la réduction du taux de prévalence du VIH ;
- La participation citoyenne de la femme (pour cela, le code de la famille et le code du travail doivent être adaptés à l'évolution de la société ; la participation politique de la femme doit aussi être améliorée).

3.9.2. Programme d'action 2011-2020

Le Gouvernement a adopté en 2009 la Politique Nationale Genre, dotée d'un plan d'action de mise en œuvre, qui prend en compte la dimension transversale et stratégique du genre dans la lutte contre la pauvreté. Elle repose sur quatre piliers fondamentaux, notamment (i) la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme autant que de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ; (ii) la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme autant que de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie du marché ; (iii) la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décisions ; et (iv) l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'équité de genre et de l'égal accès des femmes et des hommes.

La Politique est un document phare qui intègre toutes les stratégies sectorielles y compris des documents plus spécifiques (Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le Genre, et Stratégie Nationale de la participation politique des femmes à la Gouvernance Démocratique pour une participation politique plus efficace).

La vision du genre du Gouvernement congolais est bâtie autour des principes d'équité, de l'égalité, la participation de tous et toutes au développement, la représentativité, le respect de tous les engagements

souscrits et ratifiés par la RDC. Ainsi, l'objectif visé est d'une part d'instaurer un environnement socio-économique et institutionnel favorable à l'équité de genre, et d'autre part d'assurer la prise en compte du genre dans tous les secteurs du développement.

Pour ce faire, les priorités du Gouvernement porteront sur l'autonomisation, le renforcement du pouvoir économique, la réduction de la vulnérabilité, la participation citoyenne de la femme et de la jeune fille, la construction des Maisons de la Femme et des conseils de proximité des femmes (pour des meilleurs échanges d'informations, la formation professionnelle et l'autonomisation économique et sociale) à travers le pays et enfin la révision des dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes.

Le renforcement du pouvoir économique de la femme passera par l'amélioration du système d'éducation et de formation ainsi que par l'accès à l'emploi et au microcrédit. Pour la réduction de la vulnérabilité de la femme, le Gouvernement favorisera son accès aux services sociaux de base et sa protection contre toutes les formes de violences par la mise en œuvre des stratégies de prévention, l'application de la loi sur les violences sexuelles et le renforcement des services disponibles pour la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre, la mise en place d'un système de protection et de prévention, et de prise en charge holistique des violences sexuelles, violences basées sur le genre et toute autre forme de violences ainsi que la vulgarisation et l'application de la loi pertinente y relative.

La participation citoyenne de la femme sera réalisée à travers notamment la prise en compte de la dimension genre dans le processus de réforme du secteur judiciaire et de sécurité, la participation de la femme dans le processus de consolidation de la paix, le renforcement des capacités des femmes en leadership et l'adoption de la Loi de mise en œuvre de la parité dans le domaine politique, économique et social (loi qui prévoit par exemple des mesures comme la suspension de tout parti politique qui ne respecterait pas la parité homme-femme), la promotion de la participation et la représentation des femmes dans la vie publique et privée, y compris les processus de paix et sécurité (cfr. résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU).

3.10. PROTECTION SOCIALE

3.10.1. Bref état des lieux (2001-2010)

L'un des défis majeurs auxquels fait face la RDC est l'extrême pauvreté de la grande partie de sa population. Cette situation est exacerbée par le grand écart entre l'offre et les besoins en protection sociale. La proportion des personnes couverte par n'importe quel type d'assistance sociale est faible, du fait de l'insuffisance de moyens dont dispose l'Etat congolais face à des besoins colossaux, et du fait de l'éparpillement des interventions, menées par un large éventail d'acteurs (Etat, ONG, agences internationales, églises, communautés de base, associations des groupes vulnérables). A ce sujet, il faut noter que seulement 9% des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) bénéficient d'un soutien extérieur, 15% des enfants en rupture familiale sont pris en charge dans une institution et 86.000 personnes émargent au régime spécial de sécurité sociale et 42.000 rentiers et pensionnaires sont pris en charge.

Du point de vue socioéconomique la pauvreté touche de façon particulière certains groupes spécifiques vulnérables (veuves, orphelins, veufs, enfants de la rue, vieillards, etc.). Toutefois, durant ces dernières années, le Gouvernement a adopté en 2008 une Stratégie Nationale de Protection Sociale des Groupes

Vulnérables, complétée en 2009 par un Plan d'Action National en faveur des Orphelins et Enfants Vulnérables en RDC. Il a également pris des initiatives pour améliorer la protection des groupes vulnérables, dont la promulgation de la loi portant protection de l'enfant en 2009 et le retrait de 12.000 enfants travaillant dans les mines. La validation de l'étude diagnostique, en mai 2011 sur la protection sociale adaptée aux besoins des enfants, répond à ce souci du Gouvernement d'apporter un appui durable aux couches les plus vulnérables.

Concernant le travail des enfants, le Gouvernement a élaboré le Plan national d'action (PAN) de lutte contre les pires formes du travail des enfants (PFTE).

- *Principes de l'élaboration du PAN*

Le PAN se veut un outil pratique et régulateur de différents engagements du pays vis-à-vis de différents instruments et textes réglementaires pertinents auxquels la RD Congo a souscrit. Il est basé sur les concepts, les outils et les stratégies des Programmes Assortis de Délais (PAD) conçus par le Programme international pour l'abolition du travail des enfants du BIT/IPEC, en vue d'aider la RD Congo à respecter ses obligations envers la convention 182.

Dans sa version actuelle adoptée par les partenaires sociaux à Lubumbashi (septembre 2012), le PAN comporte un certain nombre d'interventions visant à empêcher que les enfants ne s'engagent dans les PFTE, à retirer et à réhabiliter les enfants qui sont déjà impliqués dans ces activités et à protéger tous les enfants travailleurs ayant atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi, de toute forme d'exploitation et de dangers au travail.

Les stratégies de prévention comprennent des efforts en termes d'axes d'intervention visant à :

- Renforcer la législation nationale et sa mise en application ;
- Améliorer les opportunités d'éducation et à rendre le système éducatif accessible et attractif à tous les garçons et filles ;
- Accroître le revenu familial, et
- Conscientiser l'opinion nationale sur les conséquences des PFTE.

La réhabilitation comprend principalement l'apport des services de santé et de conseil, des opportunités d'éducation et de formation professionnelle, tout en tenant compte des questions du genre, pour les enfants retirés du travail.

La protection des enfants contre l'exploitation et les travaux dangereux comprend l'établissement et la mise en application de la législation nationale sur le travail et l'amélioration des conditions de travail. Les interventions prévues pour la pleine réalisation du PAN concernent les mesures « en amont » et les interventions « en aval ».

Les *mesures en amont* visent à créer un environnement favorable à l'élimination des PFTE. Ces mesures se rapportent notamment aux questions institutionnelles ou de politique générale qui déterminent la capacité nationale à aborder les diverses dimensions du travail des enfants de manière efficace et durable.

Il s'agit de :

- Assurer la réforme et l'adéquation des lois nationales sur la défense et la protection des droits de l'enfant ;
- Garantir la scolarité des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- Offrir aux parents des alternatives au travail des enfants pour vivre ;
- Faire en sorte que la population soit sensibilisée et devienne consciente des conséquences des PFTE, etc., afin qu'elle participe activement à la lutte contre les PFTE.

Il s'agit également d'assurer le fonctionnement des capacités des institutions nationales (au niveau central), provinciales et locales, susceptibles de donner une réponse adéquate aux besoins des enfants impliqués dans les PFTE qui doivent être retirés et réhabilités. Ce renforcement de capacités porte sur la planification et l'évaluation des interventions ainsi que sur la mise en place des mécanismes durables de localisation des sites les plus concernés par les PFTE, des facilités de réponses, et de surveillance du travail des enfants.

Les *interventions en aval* se réfèrent aux mesures spécifiques destinées à porter assistance aux enfants travailleurs, à leurs familles et à leurs communautés. Il s'agit, en synergie avec certains autres secteurs et des initiatives déjà existantes, d'assurer des interventions en appui direct aux enfants à risque, aux enfants travailleurs, aux familles et aux communautés, tenant compte des besoins spécifiques des enfants en rapport avec des facteurs tels que l'âge, le genre, l'ethnicité, la culture et la classe sociale (facteurs socioculturels).

Les facteurs spécifiques au travail des enfants en RD Congo au plan culturel, politique et institutionnel (contexte de la décentralisation, les forces et les parties prenantes en présence), ne sont pas négligés dans l'élaboration du présent PAN.

Toutes ces mesures (en amont) et les interventions (en aval) qui relèvent de directives et recommandations de l'OIT, sont traduites en actions précises à entreprendre dans le PAN.

- *Contenu sommaire des axes d'intervention du PAN assortis d'objectifs et des actions spécifiques*

Les détails du PAN sont contenus dans le document ad hoc, dans lequel les axes d'intervention visant l'objectif général d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2020 sont basés sur des objectifs sectoriels précis assortis des actions, des indicateurs, des délais et des budgets spécifiques.

- *Objectif général du Pan*

Le PAN a pour objectif général, d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2020 tout en mettant en place les fondations institutionnelles, politiques et sociales nécessaires à la lutte contre le travail des enfants en général.

- *Axes d'interventions assortis des objectifs spécifiques*

Axe 1 : Législation nationale

Objectif spécifique : La législation nationale au sujet de l'interdiction du travail des enfants est harmonisée, connue, appliquée et respectée.

Axe 2 : Sensibilisation et mobilisation sociale

Objectif spécifique : La communauté s'est mobilisée pour protéger les enfants en situation des PFTE et pour s'assurer que toutes les filles et tous les garçons en âge de scolarisation ont accès à une éducation de qualité.

Axe 3 : Éducation

Objectif spécifique 3.1 : L'éducation est gratuite, accessible, de qualité et obligatoire jusqu'à l'âge minimum d'accès à l'emploi.

Objectif spécifique 3.2 : La formation professionnelle est accessible et répond aux besoins du marché de l'emploi.

Objectif spécifique 3.3 : Les enfants soustraits de l'emploi et la population déscolarisée ou non scolarisée en général, ont accès à un programme pertinent et performant d'Éducation Non Formelle (alphabétisation et éducation de rattrapage).

Axe 4 : Réduction de la vulnérabilité socioéconomique des familles

Objectif spécifique : Les conditions de vie des ménages vulnérables sont améliorées et ils résistent mieux aux chocs socioéconomiques.

Axe 5 : Protection et prise en charge des enfants

Objectif spécifique : Tous les enfants se trouvant dans les PFTE sont identifiés, retirés et réhabilités.

Axe 6 : Gestion du programme et des actions du PAN

Objectif spécifique 6.1 : Le pays dispose d'un mécanisme opérationnel et performant de coordination et de suivi des interventions de lutte contre le travail des enfants (le CNLC/PFTE).

Objectif spécifique 6.2 : La base des données et de connaissances sur le T.E. et les PFTE est sensiblement améliorée et mise en valeur pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des interventions.

3.10.2. Programme d'action 2011-2020

Face au défi de protection sociale énoncé ci-haut, le Gouvernement congolais cherche à assurer l'égalité des chances à tous les Congolais (hommes et femmes) à travers l'assistance, la promotion et la justice sociale ainsi que l'intégration socioprofessionnelle des personnes et groupes vulnérables.

Les priorités du Gouvernement dans ce domaine à l'horizon 2020 sont :

- L'amélioration de la prise en charge et des prestations sociales en faveur des personnes vulnérables ;
- La sensibilisation et le renforcement des capacités communautaires à travers les communautés protégées pour la prise en charge et le suivi des situations de vulnérabilité ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles, de coordination et de suivi-évaluation du système de protection sociale ;
- La mise en place du socle de protection sociale ;
- La mise en application de la loi portant protection de l'enfant. Une politique nationale de protection sociale est par ailleurs en cours d'élaboration, ainsi que le nouveau code de la sécurité sociale, une loi sur les mutuelles de prévoyance sociale et le plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des programmes ciblés en faveur des groupes plus vulnérables comme celui des transferts sociaux.

Dans l'action humanitaire, le Gouvernement entend assurer la prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles et autres calamités à travers trois priorités, à savoir :

- i. l'élaboration du Plan de Secours d'Urgence (Plan ORSEC-RDC) et l'installation des services opérationnels ;
- ii. l'Étude de Vulnérabilité et de Capacité (EVC) des différentes populations à risque pour les sinistres connus ;
- iii. la création de la Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés (CNRS) et d'un Fonds de Solidarité Nationale.

Concernant le travail des enfants, l'élaboration et la mise en œuvre du PAN/RDC de lutte contre les PFTE, répond au devoir impératif de protéger les enfants en tant que personnes vulnérables ; ces enfants qui constituent l'avenir du pays, moyennant une bonne éducation, la scolarisation et une préparation professionnelle selon les normes. Le travail des enfants et surtout les pires formes de travail (PFTE) des enfants qui se constituent en obstacles à cette préparation des enfants à une vie adulte harmonieuse, méritent d'être combattus. Cette lutte incombe avant tout au Gouvernement qui est appelé à œuvrer avec l'appui et la collaboration des partenaires sociaux, de la société civile et de toute la communauté internationale.

Mais la lutte incombe également aux familles et à toute la communauté nationale et locale, car le travail des enfants est un facteur de pérennisation et de transmission de la pauvreté de génération en génération. Ce faisant, il porte atteinte au processus de développement du pays en affectant plusieurs objectifs à atteindre.

Au contraire, en menant la lutte contre le travail des enfants, le pays tire d'énormes bénéfices pour son propre développement au plan des politiques sectorielles et au plan de la contribution à la réalisation notamment des OMD.

Le souhait le plus ardent est de voir le gouvernement accorder un budget conséquent aux différents axes d'intervention et actions retenus dans le PAN/LCPFTE et que ce dernier ne connaisse pas le sort d'autres plans nationaux qui l'ont précédé.

IV. CRISES MULTIPLES ET AUTRES DEFIS EMERGENTS

4.1. CHOCS ÉCONOMIQUES

4.1.1. *Bref état des lieux (2001-2010)*

La RDC est exposée à des chocs internes et externes. Au plan interne, elle a connu une crise financière entre 2008 et 2010, due en grande partie à la baisse de la production et à l'effondrement des prix des matières premières ; c'est le cas de la chute du cours du diamant qui a entraîné la déstructuration socioéconomique au Kasai (conséquence : phénomène Wewa à Kinshasa). La RDC est aussi, au plan interne, confrontée à l'insécurité provoquée par le phénomène de groupes armés opérant à l'Est du pays (LRA, FDLR, FDNALU) ; ces derniers contrôlent la filière des matières précieuses comme le coltan, l'or et occupent des parcs (Maï Maï et les FDLR), avec comme conséquences : baisse de l'activité économique, chute du secteur touristique, etc. La présence du CNDP dans l'Ituri est à la base de la fuite des investissements. La crise postélectorale a aussi une incidence négative sur les investissements.

Les communautés, les ménages et les personnes sont exposés à des risques divers notamment naturels, environnementaux, économiques, sociaux, politiques, sanitaires, ... Tous ces risques sont des sources d'insécurité permanente. Cependant, l'existence des risques n'occasionne pas nécessairement une situation défavorable. Ils n'ont des effets sur le bien-être des individus ou des ménages seulement quand ils se concrétisent. Ils peuvent devenir un choc et produire les effets sur la vulnérabilité des ménages.

La RDC a déjà subi plusieurs chocs dus à des catastrophes naturelles et humaines. Par exemple la guerre civile répétitive à l'Est avec toutes ses conséquences, les conflits sociaux, l'irruption volcanique au Nord Kivu, le tremblement de terre... Tous ces chocs ont eu des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire des ménages.

Les enquêtes menées, à ce sujet, ont démontré comment plusieurs ménages à travers toutes les provinces de la RDC ont subi multiples chocs qui se sont à la longue transformés en insécurité, notamment alimentaire.

Les ménages recourent à plusieurs stratégies notamment aux aliments moins préférés et moins chers, à la réduction de quantité des repas, à la consommation des semences... pour faire face à ces chocs fréquents transformés en insécurité alimentaire. Les provinces du Kivu, du Maniema et du Katanga ont eu des difficultés à se remettre des chocs.

L'insécurité (sur l'ensemble de la RDC et particulièrement à l'Est du pays), l'inflation, les inondations, la baisse de la production agricole sont des chocs probables et futurs qui vont avoir de l'impact sur la sécurité des milliers des ménages. L'insécurité créée par la guerre à l'Est de la RDC, depuis maintenant une dizaine d'années, malgré la présence de la MONUSCO et les efforts de la communauté internationale, a accentué l'insécurité alimentaire des ménages. La crise alimentaire est devenue chronique et réelle. La RDC est donc exposée en permanence au risque des chocs économiques. Les grands centres urbains sont les plus exposés du fait de la démographie galopante et de la limitation des importations des vivres.

L'analyse des données de l'enquête du CFSVA a permis de confirmer et de déterminer le niveau d'insécurité alimentaire de ménages en milieu rural en RDC : 6 % des ménages ont une consommation alimentaire pauvre. Cette enquête trace un tableau très sombre sur l'état précaire de ménages exposés à divers

risques provoqués par plusieurs chocs (insécurité, inondation, malnutrition...) et cela à travers toutes les provinces. Dans les grands centres urbains, le chômage des responsables des familles est à ranger parmi les chocs qui sont à la base de l'insécurité alimentaire dans plusieurs ménages.

L'enquête montre aussi que les causes de l'insécurité alimentaire ne sont pas seulement l'œuvre des catastrophes naturelles. Il y a également la pauvreté généralisée de la population, la précarité des activités génératrices des revenus, le niveau de l'instruction, le manque d'emploi, l'insécurité, l'insuffisance de superficie cultivée...

Au plan externe, la RDC subit les effets de la crise financière internationale (chocs externes dus à la crise des sub-primes survenue aux États-Unis, et à la récession de la zone Euro).

4.1.2. Programme d'action 2011-2020

Toutefois, il y a moyen de remédier à cette situation en appliquant les types d'assistance qui ont été formulés à ce sujet à savoir : distribution ciblée et ponctuelle des vivres, appui au programme nutritionnel et de santé, la cantine scolaire, vivres contre travail, renforcement des actifs de production, activité génératrice de revenus,...

Pour mieux suivre l'évolution de la situation alimentaire des ménages en insécurité alimentaire modérée, il faut mettre en place un système de surveillance de la sécurité alimentaire ou d'alerte précoce.

Comme solutions possibles, la RDC doit se donner les moyens pour la diversification des partenaires techniques et financiers, s'ouvrir à de nouveaux partenaires (Brésil ...) et réactiver la coopération Sud - Sud (SADC, ...).

4.2. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

4.2.1. Bref État des lieux des ressources naturelles renouvelables et environnementales (2001-2010)

4.2.1.1. Ressources forestières

Les forêts congolaises renferment une biodiversité très riche et variée comprenant un nombre important d'espèces végétales et animales. La végétation (congolaise) est en corrélation directe avec les facteurs pédoclimatiques et le relief. Elle est répartie en sept types physiologiques, à savoir :

- Forêt dense humide sempervirente ;
- Forêt dense humide semi décidue ;
- Forêts de montagne ;
- Formations forestières édaphiques ;
- Forêt dense sèche ;
- Forêt claire ;
- Savanes.

Selon les estimations, la RDC abrite 155.000.000 hectares de formations forestières. Celles-ci couvrent environ 62,1% de la superficie totale du territoire national évaluée à 2.345.000 km². Les forêts denses humides représentent près de 36,8% de l'ensemble des forêts.

Les ressources forestières sont soumises à des pressions croissantes provenant de l'agriculture itinérante (sur brûlis), de l'exploitation forestière commerciale ou artisanale, de la récolte des bois de feu, de l'exploitation minière et de l'extension des centres urbains.

Plusieurs ressources forestières non ligneuses (les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)) entrant dans l'alimentation humaine et dans la pharmacopée (les plantes médicinales) font l'objet d'une forte pression de la part des populations riveraines. Ces dernières exploitent souvent ces produits pour assurer tant soit peu leur survie.

La faune de la RDC est extrêmement variée compte tenu de la variabilité de l'habitat. Le pays compte plus de genres de primates que tous les pays du monde. La cuvette centrale regroupe à elle seule 16 espèces et sous-espèces endémiques de primates.

On estime à 409 le nombre d'espèces de mammifères en RDC (soit 54,1 % des espèces répertoriées en Afrique), inégalement réparties sur le territoire national : un nombre relativement élevé d'espèces endémiques dans le bloc de la forêt dense de la cuvette centrale, dû au faible degré de perturbation et à l'homogénéité écologique de la forêt.

Le pays compte environ 1.086 espèces d'oiseaux, 1.109 espèces de poissons, 152 espèces de reptiles et 11.000 espèces de plantes. Les forêts de montagne et de transition en contiennent également plusieurs endémiques.

Selon le cadre juridique des forêts, celles-ci constituent la propriété de l'Etat. Elles sont classées en trois catégories :

- **Les forêts classées.** Ces forêts font partie du domaine public de l'Etat et sont celles soumises, en application d'un acte de classement, à un régime juridique restrictif concernant les droits d'usage et d'exploitation ; elles sont affectées à une vocation particulière, notamment écologique.
- **Les forêts protégées.** Elles font partie du domaine privé de l'Etat et constituent le domaine forestier protégé. Ces forêts peuvent faire l'objet de concession moyennant un contrat dont la durée ne peut excéder vingt-cinq ans ; terme renouvelable dans les conditions stipulées dans le contrat. C'est à l'intérieur de ces forêts que les populations locales et autochtones vivent et exercent librement leurs droits d'usage ainsi que les activités agricoles.
- **Les forêts de production permanente.** Ces forêts sont composées des concessions forestières et des forêts qui, ayant fait l'objet d'une enquête publique, sont destinées à la mise sur le marché. Elles sont quittes et libres de tout droit.

4.2.1.2. Production forestière

Les produits forestiers occupent une place importante dans la vie des Congolais. En milieu rural, la survie de près de 40 millions d'entre eux est encore assurée par ces produits. La forêt reste la principale source d'énergie, d'aliments, de médicaments et de matériaux de construction.

Les produits forestiers se répartissent généralement en deux grands groupes, à savoir, les produits forestiers ligneux et les produits forestiers non-ligneux. Les produits forestiers non-ligneux regroupent une multitude de produits tirés de la forêt sous forme de feuilles, d'écorces, de fruits, de latex, de racines et de gibier. Le manque de statistiques ne permet pas de dresser une estimation réaliste des quantités récoltées chaque année. Les produits forestiers ligneux comprennent le bois d'œuvre et le bois de feu et représentent la majeure partie du bois tiré des écosystèmes forestiers.

La production forestière formelle de bois d'œuvre de la République Démocratique du Congo était de 500.000,000 m³ de grume en 1990. Pour la période de 1992 à 2002, elle est passée de 330.300,000 m³ à 44.000,000 m³ de grumes. D'une manière générale, cette production reste très faible au regard des potentialités forestières du pays.

Durant la même période, de 1992 à 2002, la RDC a exporté un faible volume de bois évalué à 1.197.415,000 m³, soit une moyenne de 108.856,000 m³/an. Ce sont les grumes qui constituent les 68% du total des exportations.

S'agissant de la consommation locale de bois, les données statistiques disponibles pour la même période montrent que la RDC a consommé près de 44% de sa production déclarée. Cette consommation, donnée à titre indicatif, est estimée par la différence entre la production déclarée et les volumes exportés (MECNT 2003).

Quant à la production forestière informelle de bois d'œuvre destinée essentiellement à l'approvisionnement du marché domestique, les estimations la situent à 1,5 - 2,4 millions de m³ par an (Djiré, 2003). Elle est assurée par des exploitants artisanaux également connus sous l'appellation de « scieurs de long ».

Concernant le bois-énergie utilisé par la plupart des ménages ruraux et urbains sous forme de bois et de charbon de bois, le volume récolté est estimé à environ 72 millions de m³ de bois de feu par an (FAO, 2003). Le bois de feu fournit 80 % de toute l'énergie domestique en RDC.

4.2.1.2. Les ressources en eau

Outre sa côte atlantique longue de 40 km, la RDC est pourvue d'abondantes eaux douces de surface, souterraine et météorologique (précipitation) évaluée à plus de 50 % d'eaux douces d'Afrique, faisant d'elle, le 2^{ème} réservoir mondial après le Brésil. Le bassin du Congo et de Shiloango drainent les eaux vers l'océan Atlantique tandis que le bassin du Nil les déverse dans la mer Méditerranée.

Il pleut toute l'année dans une bonne partie des provinces traversées par l'équateur (Province Orientale, Équateur et Nord-Kivu) et pendant 8 mois sur le 12 mois de l'année, en deux saisons, dans huit autres Provinces, si bien que le débit du fleuve Congo reste constant avec une moyenne de 40.000 m³/s.

Ces trois bassins étant transfrontaliers, en plus de leur gestion nationale, ils sont placés sous une gestion intergouvernementale à travers des structures spécialisées mandatées, à savoir :

- La Commission Internationale Congo, Oubangui Sangha (CICOS) pour le bassin du Congo comprenant le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo et la République Démocratique du Congo ;
- L'Initiative du Bassin du Nil (IBN), pour le Bassin du Nil, comprenant le Burundi, la RDC, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan et la Tanzanie.
- Ces structures convertissent en plan d'actions, Programmes et Projets les actions gouvernementales décidées par le conseil des ministres, mobilisent les financements requis et procèdent à leur mise en œuvre avec les pays membres.
- Toute cette immensité de plans d'eau du pays renferme une faune ichthyologique comptant une quarantaine de familles représentant plus de 1.000 espèces de poissons dulcicoles dont près de 800 se retrouvent dans le système du fleuve et les 200 vivent dans les lacs de l'Est.

Le secteur des forêts et de la conservation de la nature est un atout majeur pour la RDC. Il fournit d'énormes services environnementaux à la planète tout entière, grâce aux écosystèmes rares, variés et riches en biodiversité qu'il regorge. En effet, la RDC abrite la plus vaste forêt d'Afrique et la deuxième forêt tropicale du monde, après le Brésil, en termes de biodiversité. Durant la décennie 1990, le taux de déforestation a été estimé à 0,7% et celui de reboisement à 0,3%. Il en résulte donc un taux net de déforestation de 0,4% par an. Actuellement, le taux de déforestation brute et nette serait respectivement de 0,33% et de 0,26% avec un taux de dégradation net de 0,15% l'an (État des forêts du Congo, 2006). D'après une étude de la BAD, le taux de couverture forestière qui était de 55% vers 1995, ne représentait plus que 52% en 2000. L'étude la plus récente sur l'état des forêts de la RDC de 2006 estime la superficie des zones forestières à 62%. Toutefois, l'évaluation des tendances de l'évolution demeure difficile à opérer à cause de la différence des types de forêts pris en compte en 2006. La prise en compte de tous les écosystèmes forestiers justifie cette argumentation constatée de la superficie forestière en 2007 par rapport à 1990.

La pression sur l'environnement est plus élevée dans les grandes agglomérations. En effet, près de 47% de la population congolaise sont concentrés sur seulement 10% du territoire. Autour des agglomérations habitées, les forêts disparaissent rapidement. Face à cette situation, la RDC a bâti un réseau d'aires protégées sur plus de 10% de son territoire avec l'objectif d'atteindre 15% en 2011. Plusieurs espèces endémiques et rares y sont protégées. Ces aires protégées sont toutefois en proie à des destructions dues à l'intrusion

humaine pour y pratiquer la chasse, le braconnage, ou l'agriculture. La guerre, l'anarchie, les déplacements des populations et l'effondrement des institutions ont eu un impact dévastateur sur ces aires. De plus, la forte poussée démographique et l'exploitation non rationnelle de ces ressources, conjuguées à des mutations économiques profondes ont eu un impact négatif sur l'environnement.

La non maîtrise de l'exploitation industrielle des forêts est un autre fait qui influe négativement sur l'environnement. Depuis 2002, le gouvernement a initié une réforme du secteur forestier. Grâce au code forestier, l'État est en train de reprendre ses droits notamment par la revue légale des titres forestiers qui ont permis de procéder à l'examen de tous les 156 titres forestiers accordés précédemment (entre 1981 et 2005). Celle-ci a amené à la confirmation de 65 titres (42%) qui seront convertis en contrat de concession forestière avec obligation de la signature des cahiers de charge avec les populations locales et riveraines. Cette réorganisation permettra à l'État et aux populations de tirer profit de ces ressources.

En conclusion, la poursuite de l'objectif 7 des OMD (assurer un environnement durable) serait un aboutissement heureux des programmes nationaux, particulièrement aux cible 7 A et 7C en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles.

- Cible 7A : intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles.
- Cible 7C : réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici 2020 une diminution importante du taux de perte.

4.2.1.3. Ressources environnementales

Les problèmes environnementaux dans le pays se posent beaucoup plus en termes de destruction des principaux biomes (écosystèmes) à savoir : les eaux, les forêts et les sols lesquels devraient pourtant coexister harmonieusement dans un même système.

Par ses pratiques aussi bien traditionnelles que modernes, le Congolais se trouve être au centre de la rupture de l'équilibre environnemental.

Cette dernière se traduit essentiellement par le fait que les sols sont érodés, les forêts décimées et dégradées, la faune et flore menacées d'extinction et l'alimentation des ressources en eau perturbée.

Les principaux facteurs de cette dégradation des ressources naturelles sont : (i) l'agriculture itinérante sur brûlis, (ii) l'exploitation forestière informelle (bois d'œuvre), (iii) l'exploitation du bois de chauffe et charbon de bois (l'utilisation de l'énergie bois), (iv) les constructions anarchiques, (v) la pollution des eaux, (vi) l'exploitation minière (industrielle et artisanale), (vii) la pratique de feu de brousse, (viii) l'élevage extensif, (ix) l'explosion démographique, (x) l'extension des villes et des industries. La caducité et la non application des lois et règlements en matières de gestion des ressources environnementales ainsi que l'absence d'une politique nationale y afférente compromettent une utilisation durable de ces dernières.

A ce jour, la gestion et le développement du secteur de l'environnement restent hypothéquer par des contraintes assez sévères notamment :

- La pauvreté de la population ;
- La faiblesse du budget national alloué au secteur ;
- L'urbanisation anarchique et croissante qui a considérablement augmenté avec plus de 13 millions de personnes vivant actuellement en milieux urbains, contre 3,4 millions à l'indépendance (1960) ;
- La pression humaine de plus en plus forte ;
- L'inadéquation du cadre institutionnel ;
- La caducité des lois dans ce secteur ;
- L'accès difficile au crédit assorti du reste d'un taux d'intérêt prohibitif ;
- Le manque de coordination entre différents ministères impliqués dans la gestion et le développement du secteur.

Afin de résoudre ces divers problèmes, des actions à court et moyen termes sont retenues dans ce Programme National.

4.2.1.4. Contraintes à l'atteinte de l'Objectif 7 : Assurer un environnement durable

- *Protection de l'environnement*

Mettre en place les conditions idéales pour la conservation d'un environnement durable bute sur des contraintes liées au contexte socioéconomique et politique du pays. Les principales contraintes sont :

- La grande majorité de la population rurale congolaise dépend des forêts pour sa vie quotidienne. L'agriculture est restée traditionnelle et repose sur le brûlis, ce qui limite le rendement par hectare ;
- La guerre, l'anarchie, les déplacements de populations, l'insécurité dans les aires protégées et l'effondrement des institutions ont un impact dévastateur sur l'environnement ;
- Les parcs et réserves sont menacés par le braconnage, l'exploitation minière, l'exploitation de bois et les empiétements ;
- Le redémarrage de certains secteurs de l'économie, la croissance démographique et l'absence d'un processus structuré d'aménagement du territoire créent le risque que des usages incompatibles se superposent géographiquement, entrent en conflit les uns et les autres et mettent en danger les droits d'usage traditionnel et l'environnement ;
- L'existence d'un écart considérable entre la capacité requise pour appliquer pleinement le code forestier et ce que l'on peut raisonnablement espérer sur le plan des capacités institutionnelles et humaines dans cinq à dix ans. C'est pourquoi, la RDC s'est engagée dans un programme de formation des ingénieurs forestiers, notamment par la création de l'ERAIF ;
- Les secteurs formel et informel du bois ne créent presque pas de richesses pour les populations et l'État, alors que les potentialités de la RDC auraient dû influencer positivement sur le développement financier et durable du pays.

▪ *Politiques et stratégies*

Depuis 2002, avec l'appui des partenaires au développement, le Gouvernement congolais a entamé une profonde réforme du secteur de l'environnement par la révision et la modernisation des bases légales et institutionnelles, par la revue et la correction des pratiques qui mettent les ressources en péril et par la préparation de programmes d'investissement de grande envergure.

Le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme a également élaboré un cadre stratégique pour les interventions sectorielles qui inclut et met en cohérence les engagements gouvernementaux pris dans le cadre des DSCR, PAP et l'Agenda prioritaire, de même que ceux des Traités, Conventions et autres Accords internationaux auxquels la RDC a souscrits.

Les politiques et les programmes du Gouvernement en matière d'environnement et de conservation de la nature consistent à :

- Concevoir et consolider les fondements d'une gestion durable et rationnelle des forêts et de l'ensemble du milieu vital par la préservation de tous les droits d'usage coutumiers, y compris ceux des populations autochtones ;
- L'aménagement durable de toutes les forêts en production, y compris la protection de la faune ;
- La sauvegarde du droit des communautés locales de gérer directement les forêts qu'ils détiennent en vertu de la coutume ;
- La rétrocession aux provinces et aux territoires de 40 % des redevances de superficie ;
- La fourniture des biens sociaux par les entreprises forestières dans le cadre de cahiers des charges négociés avec les villages riverains ;
- La consultation des populations riveraines avant toute décision de classer une forêt pour la production et la conservation ;
- La délimitation de la surface vouée à la conservation de la biodiversité à 15% du territoire national et l'ouverture à de nouveaux usages non extractifs tels que les services environnementaux ;
- La fourniture de services environnementaux à la communauté mondiale en contrepartie d'une certaine rémunération ;
- L'approvisionnement des marchés locaux et internationaux en divers produits forestiers de façon durable ;
- La promotion de l'écotourisme.

4.2.1.5. Impact du changement climatique sur les OMD

Le changement climatique a touché directement la RDC par le canal de l'offre alimentaire (externe et interne). En réduisant la production agricole dans le pays ainsi que dans le monde, le changement climatique a conduit à une rareté des denrées alimentaires sur le marché, avec comme conséquence, une hausse rapide des prix des denrées alimentaires.

La majorité de la population congolaise vivant dans le milieu rural, c'est surtout par le biais de son impact sur la production agricole que le changement climatique influe sur la capacité du pays à résorber sa pauvreté avec des emplois ruraux décents. En effet, il s'agit pour l'essentiel d'une agriculture d'autosubsistance fortement dépendante des saisons, notamment de la fréquence des précipitations.

Étant donné que la majorité des femmes exercent une activité dans le secteur agricole, le changement climatique affecte aussi l'activité de ces agricultrices, car l'agriculture pratiquée est extensive, et partant, soumise aux aléas climatiques. Les conséquences de ce changement se ressentent au niveau des rendements, des revenus tirés de cette activité ainsi que de sa pénibilité. En effet, avec la déforestation autour des agglomérations, les femmes sont obligées de parcourir de longues distances pour constituer des stocks de bois nécessaires à la cuisson des aliments.

Le changement climatique a également un impact sur l'accroissement des maladies saisonnières. En effet, il existe une corrélation statistique entre les maladies et certains paramètres climatiques : température, précipitation, inondation, ... le cas type est celui de l'évolution du paludisme dans le Bas-Congo entre 1960 et 2007. Une rupture de tendances s'observe à partir de 1985 causée par l'accentuation des effets climatiques : faible précipitation, augmentation de température minimale. L'accroissement de la température causée par le changement climatique et la variabilité saisonnière sont à la base de la prévalence du paludisme à Kinshasa. D'autres maladies à potentiel épidémique telles que la rougeole, la coqueluche, les maladies diarrhéiques, la néphropathie diabétique occupent une place prépondérante dans les motifs de consultations dans les hôpitaux de Kinshasa.

Par ailleurs, il faut noter qu'une grande partie de la RDC est couverte par la forêt équatoriale. Avec le changement climatique qui pointe à l'horizon, si rien n'est fait tant au niveau national qu'international, le désert va progresser inexorablement vers la RDC. Les conséquences qui en découleront seront catastrophiques car la forêt congolaise constitue l'un des poumons de la planète. Cette destruction entraînera également la disparition de plusieurs espèces végétales et animales rares.

4.2.2. Programme d'action 2011-2020

Dans le secteur de l'environnement, il s'agit de : i) protéger et gérer durablement les forêts du Congo dans l'intérêt du climat global ; ii) conserver et valoriser la biodiversité du Bassin du Congo qui constitue le 2^{ème} patrimoine écologique du monde, et iii) réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts du Bassin du Congo.

- *Mise en place du programme REDD+*

La RDC bénéficie actuellement de fonds communs multi bailleurs, résultat d'une coordination de l'appui des partenaires dans les domaines de la gestion durable et de la gouvernance forestière, de l'appui aux communautés forestières, et du renforcement institutionnel. Le programme REDD+ adopté par la RDC est une des réponses optimales à la conservation des ressources naturelles.

▪ *Suivi et évaluation du secteur de l'environnement*

Pour améliorer le secteur de l'environnement, les actions suivantes constituent des impératifs ; il s'agit entre autres :

- La simplification des outils de collecte de données qui intègrent les indicateurs relatifs à l'environnement et leur distribution en quantités suffisantes à tous les niveaux : central, territorial et local ;
- La matérialisation du zonage forestier par une cartographie participative permettant de suivre l'évolution des domaines réservés à l'agriculture ;
- La mise à disposition de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature des moyens et outils permettant, de fournir trimestriellement des informations des informations sur les parcs nationaux, les sites déclarés patrimoine mondial, les aires protégées et la préservation de la biodiversité dans les espaces de production.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Conservation de la biodiversité dans les Aires Protégées de la RDC, le Gouvernement, à travers l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), a adopté une nouvelle vision de gestion des Aires Protégées du pays. Il s'engage à assurer la conservation et la gestion efficace et durable de la biodiversité dans tout le réseau national des Aires Protégées de la RDC, en coopération avec les communautés locales et les autres partenaires pour le bien-être des populations congolaises et de toute l'humanité.

Pour remplir sa mission, l'ICCN s'est doté des 19 Programmes stratégiques ci-après :

- Planification ;
- Mise en œuvre de la politique nationale de la conservation ;
- Adaptation de la loi aux exigences de la conservation rationnelle et durable dans les aires protégées (AP) de la RDC ;
- Renforcement de la gestion des AP fonctionnels ;
- Réhabilitation des AP non fonctionnels ;
- Création des nouveaux AP ;
- Gestion de la zone tampon (ZT) ;
- Développement des stations de capture, de domestication et d'élevage de la faune sauvage ;
- Renforcement du système de gestion de l'information de l'ICCN ;
- Renforcement de la surveillance ;
- Gestion du feu dans les AP et les ZT ;
- Relance et promotion du tourisme dans les AP ;
- Développement et promotion de la recherche scientifique dans les AP ;
- Promotion de la Conservation Communautaire ;
- Réhabilitation des infrastructures et acquisition des Équipements ;
- Mobilisation et amélioration de la gestion des Ressources Financières ;

- Promotion de la bonne gouvernance ;
- Valorisation et rentabilisation de la gestion des Ressources Humaines ;
- Mise en place et promotion du partenariat.

4.3. RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

4.3.1. Bref état des lieux (2001-2010)

Au cours de la décennie écoulée, la RDC a fait face à de nombreuses calamités naturelles et catastrophes accidentelles. Parmi les événements les plus marquants, on peut citer :

- De nombreux naufrages sur le fleuve Congo et ses affluents et sur les lacs ;
- Des crashes aériens à répétition (Kinshasa, Kisangani, Goma ...) ;
- L'explosion d'un camion citerne à Uvira dans le Sud Kivu ;
- Plusieurs accidents routiers mortels (sur la nationale n° 1 notamment) et ferroviaires ;
- Des irruptions volcaniques à Goma dans le Nord Kivu.

4.3.2. Programme d'action 2011-2020

En matière de réduction des risques de catastrophe, le Gouvernement congolais doit :

- Doter le pays d'une Stratégie nationale de lutte contre les catastrophes et une loi nationale de gestion des catastrophes ;
- Sensibiliser la communauté nationale en général (et les populations du Nord et du Sud Kivu en particulier) sur les risques sismiques liés à l'activité volcanique ainsi que sur les effets toxiques du gaz méthane du lac Kivu ;
- Établir une cartographie des zones à risque volcaniques ;
- Élaborer un Plan d'alerte précoce face aux irruptions volcaniques ;
- Mettre en place un système d'alerte face aux émanations gazeuses du lac Kivu ;
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans la gestion des risques ;
- Fournir l'équipement nécessaire pour faire face aux besoins d'urgence (ambulances, chiens maîtres policiers, matériel médical, etc.).

4.4. CRISE SOCIOPOLITIQUE POST ÉLECTORALE

4.4.1. Bref état des lieux (2001-2010)

Grâce à la ferme volonté des Congolais et à l'appui de la Communauté Internationale, la RDC est presque sortie d'un des conflits les plus dévastateurs du monde depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, avec de nombreuses conséquences sur le plan humain, social, économique et environnemental. Cette volonté et

cet appui ont permis l'organisation des premières élections générales, libres, pluralistes et démocratiques en 2006, lesquelles ont permis de doter la RDC d'institutions républicaines et démocratiquement élues.

Après la première législature de la III^{ème} République (2006-2011), de nouvelles élections générales ont été organisées en novembre 2011, conformément aux prescrits de la Constitution. Cependant, celles-ci ont occasionné une crise sociopolitique dans le pays, à cause de nombreuses irrégularités qui ont accompagné l'organisation du double scrutin présidentiel et législatif. Cette situation a refroidi les relations entre la RDC et ses partenaires au développement, à telle enseigne que la poursuite du financement du processus électoral (élections provinciales, municipales et locales) pose problème aujourd'hui.

4.4.2. Programme d'action 2011-2020

Quelques activités à mener dans ce secteur :

- Convoquer une Table Ronde citoyenne (réunissant le pouvoir, l'Opposition politique, la société civile) pour voter une nouvelle feuille de route pour sauver le processus électoral entamé en 2011 ;
- Renouveler les animateurs de la CENI ;
- Procéder au recensement de la population congolaise, avant la révision du fichier électoral proprement dit.

4.5. CONFLITS ARMÉS À L'EST DU PAYS

4.5.1. Bref état des lieux (2001-2010)

Malgré le deuxième round de l'organisation des élections générales et pluralistes qui se sont déroulées en 2011, on observe la persistance de l'insécurité et des poches des conflits armés à l'Est de la RDC. La pratique de la conquête du pouvoir par les armes semble continuer de faire des émules dans le chef de certains acteurs politico-militaires.

- *Transmission délibérée du VIH/SIDA durant les conflits armés*

L'un des défis émergents auquel la RDC est appelé à faire face est la transmission délibérée du VIH/Sida durant les conflits armés de l'est du pays. En effet, les conflits dans cette partie de la RDC ont été à la base des pires formes de violence à l'égard des femmes parce que celles-ci étaient systématiquement utilisées comme arme de guerre. Les viols massifs ont contribué à répandre délibérément le virus du VIH/Sida. Selon l'ONUSIDA, les jeunes femmes ont trois fois plus de risque de vivre avec le VIH/Sida que les jeunes hommes. Si elles ignorent leur état sérologique, elles peuvent devenir une source importante de diffusion de la maladie.

4.5.2. Programme d'action 2011-2020

4.5.2.1. Contraintes à l'atteinte de l'Objectif 7 (cible 7C)

Cible 7C : réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici 2020 une diminution importante du taux de perte.

- *Dégradation des sols suite aux activités minières illégales pendant et après les conflits*

Les conséquences environnementales des conflits ont été largement négatives : pollution des nappes phréatiques par les produits chimiques, déforestation, détournement des rivières, arrachement des pans entiers de collines et disparition des terres arables, braconnage intensif dans les parcs pour nourrir les combattants et les creuseurs clandestins. Par rapport à l'immensité des parcs, les dommages provoqués par l'ouverture des mines ne sont que des balafres dans la masse forestière. Une partie du produit du braconnage (viande et ivoire) est destinée au marché local. Les atteintes portées à l'environnement ne sont pas seulement imputables à l'économie de guerre, mais à l'ensemble du système de prédation induit par la guerre. La petite partie montagneuse du parc national de Kauzi-Biega qui héberge les gorilles de montagne a souffert, non pas du fait de l'activité minière mais de l'impuissance des gestionnaires du parc, démunis face aux bandes armées en quête de trophées.

- *Détérioration du système éducatif suite aux conflits armés*

La dégradation du système éducatif s'est aggravée durant la période de guerre où une grande partie du budget national était consacré à l'effort de guerre. En effet, les conflits armés ont conduit à :

- La destruction des infrastructures scolaires ;
- L'abandon scolaire des enfants attirés vers le travail précoce (exploitation minière artisanale) ;
- La désertion des enseignants pour cause de mauvaise rémunération ;
- L'insécurité liée à la présence des groupes armés prenant pour cibles les écoles ;
- Le recrutement des enfants soldats ;
- La déscolarisation des enfants dans les zones affectées pour les violences.

De ce qui précède, il est clair que le Gouvernement a intérêt à stopper la genèse de mouvements rebelles à l'Est du pays en particulier, et sur toute l'étendue du territoire national en générale, afin de permettre la relance économique et la réduction de la pauvreté.

4.6. GESTION DU BASSIN DU CONGO ET DÉFI DE L'EAU DOUCE

4.6.1. Bref état des lieux (2001-2010)

Le Bassin du Fleuve Congo (BFC) correspond à la grande dépression plus ou moins circulaire de l'Afrique Centrale, entourée d'un rebord à topographie plus élevée, avec un diamètre de 1.200 km (L. Tack et al. 2008). L'essentiel du BFC se trouve en RDC, le reste au Congo Brazzaville voisin. A l'Ouest, le BFC et son rebord

sont limités par la marge continentale passive de l'Océan Atlantique, à l'Est par la branche occidentale du Grand Rift de l'Est Africain.

Le fleuve Congo, dont la source se trouve dans le Lualaba au Katanga et l'embouchure à Banana au Bas-Congo, occupe l'essentiel du BFC. Il s'étend de part et d'autre de l'Équateur, et il bénéficie des apports de ses nombreux affluents ainsi que des lacs de sa matrice hydrographique :

- Les affluents : Lukunga, Luana, Elila, Lowa, Maïko, Lindi, Aruwimi, Itimbiri, Mongala, Ubangui, Sangha Foulakary, Djue et Alua (au Nord) ; Lufira, Luwa, Lubudi, Lomami, Lulonga, Ruki, Kasai, Kwango, Kwilu (au sud) ;
- Les lacs : Idi Amin, Mobutu, Kivu, Tanganyika et Moero (à l'Est) ; Tumba et Maï-Ndombe (dans la Cuvette Centrale) ; Tshangalele et Nzilo (au Sud).

De tous ces cours d'eau et lacs, il résulte un réseau fluvial puissant, bénéficiant des précipitations équatoriales tout au long de l'année. A cela, il faut ajouter d'innombrables cours d'eau de moindre importance qui sont éparpillés à travers tout le pays.

Le Bassin versant du Congo est constitué de quatre sous-bassins ci-après, classés par ordre d'importance :

- Le sous-bassin du Kasai (925.172 km²) ;
- Le sous-bassin de l'Ubangui (613.202 km²) ;
- Le sous-bassin du lac Tanganyika (273.156 km²) ;
- Le sous-bassin de la Sangha (180.418 km²).

La superficie du BFC est de l'ordre de 3.882.000 km² ; la surface totale de la RDC est de 2.345.000 km², ce qui fait que près de 62,4% de ce bassin sont localisés en RDC (Takoy Lomema 2008). Les pays voisins se partagent le tiers de la superficie du BFC comme suit : République Centrafricaine (11,05%), Angola (7,6%), Congo Brazzaville (6,63%), Zambie (4,75%), Tanzanie (4,43%), Cameroun (2,26%), Rwanda et Burundi (0,49%), Gabon (0,03%).

En Afrique, les quantités d'eau douce sont réparties de façon très inégale. Ainsi, la RDC, le pays le plus humide de l'Afrique, bénéficie d'environ 25% des ressources moyennes d'eau renouvelable par an (935 km³/an) tandis que le pays le plus sec (la Mauritanie) n'a à peine que 0.4 km³/an, soit 0.01% du total africain.

Les bases naturelles de la vie sont le sol, l'eau et l'air. En ce 21^{ème} siècle, les problèmes d'eau se posent avec une grande acuité, en raison principalement des facteurs ci-après :

- La croissance de la population et la pression démographique ;
- La forte industrialisation ;
- Le déboisement excessif ;
- Le changement climatique ;
- La progression des déserts ;
- L'irrigation des cultures extensives et itinérantes, etc.

De ce fait, le savoir-faire et la capacité d'une nation à fournir à sa population de l'eau en quantité suffisante et de bonne qualité, et en même temps de gérer cette ressource de manière responsable et rationnelle, constituent un pari difficile à atteindre et un défi majeur à relever. En effet, de l'ensemble des eaux de la planète terre, l'homme ne dispose que d'environ 1% d'eau disponible pour ses besoins (eau douce). En Afrique, on distingue deux régions fortement gâtées et nanties par de fortes pluies et des grandes quantités d'eau naturelle de surface. Il s'agit du Golfe de Guinée et du Bassin du Fleuve du Congo, et plus accessoirement de la zone du Maghreb arabe constituant le littoral méditerranéen comprenant la bande du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.

4.6.2. Programme d'action 2011-2020

L'eau constitue un facteur d'entente ou de conflits entre nations. Le BFC n'est pas localisé entièrement en RDC ; il appartient dans des proportions variables à la quasi-totalité de ses pays limitrophes, comme indiqué ci-dessus. Et étant donné que le problème de l'eau douce se pose et va davantage se poser pour l'Afrique et le reste du monde, il est nécessaire d'en envisager une bonne gestion. Et aussi, en vue d'éviter d'éventuels tensions ou conflits entre les pays, il est nécessaire d'élaborer des lois et surtout des conventions pour la gestion de cette ressource précieuse.

D'un point de vue technique, il est important d'entourer un éventuel prélèvement d'eau de la RDC vers des pays tiers, de certaines précautions, au risque de perturber les écosystèmes du BFC. En effet, l'existence de différents éléments et cycles (cycle du carbone, cycle de l'oxygène, cycle de l'azote, cycle du phosphore, cycle du soufre, etc) assure le fonctionnement harmonieux et maintient en équilibre des êtres vivants concernés dans les écosystèmes (Takoy Lomema 2008). Il en serait autrement si de grandes quantités d'eau venaient à être prélevées et amenées ailleurs ; ceci perturberait le bon fonctionnement des différents écosystèmes, ce qui se traduirait notamment par :

- La perturbation des différents cycles biogéochimiques cités ci-haut ;
- Le déséquilibre des liens des différentes communautés d'êtres vivants et le dysfonctionnement de différents écosystèmes ;
- La perturbation du climat, déjà fragile à cause du changement climatique global induit par les gaz à effet de serre ;
- L'handicap éventuel de la navigation par réduction des biefs navigables ;
- L'arrêt ou la diminution de la capacité de production des centrales hydroélectriques.

Ainsi, c'est au Bas-Congo, au-delà du site d'Inga (entre Matadi et Banana, mais de préférence à Banana au niveau de l'embouchure) qu'il est recommandé de prélever éventuellement de l'eau à transférer vers les pays tiers demandeurs, moyennant juste compensation financière. Et ce prélèvement doit se faire durant la saison des pluies, en période de haute crue et pour une durée définie. En effet, la forme ramassée, proche de la rotondité des diagrammes ioniques du fleuve Congo à Matadi, indique un milieu équilibré, sorte de résultante d'un mélange de la quasi-totalité des eaux du Bassin versant du Congo avec un PH neutre (égal à 7). A ce niveau on ne préjudicie aucun cours d'eau et, encore moins, les communautés des êtres vivants dans les différents écosystèmes concernés.

V. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

5.1. MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES

5.1.1. Bref état des lieux (2001-2010)

Après une période de conflits violents et d'une sévère récession économique, la RDC a renoué en 2002 avec la communauté financière internationale à travers le Programme Intérimaire Renforcé (PIR) qui a été relayé par le Programme Économique du Gouvernement (PEG) soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Ces programmes ont donné lieu à des résultats probants après une baisse du PIB de 5,5% par an en moyenne et une inflation qui a atteint 511% en 2000 ; l'économie a retrouvé le chemin de la croissance au rythme de 3,5% en 2002, de 5,7% en 2003 et de 6,8% en 2004 ; l'inflation a chuté à 135,1% en 2001, à 15,8% en 2002, à 4,4% en 2003 et à 9,2% en 2004.

Sur le plan des finances publiques, l'exécution du programme a permis d'augmenter les recettes publiques (hors dons) de 7,9% du PIB en 2002 à 9,6% du PIB en 2004 avec une estimation de 10,6% en 2005. Durant cette période, les dépenses publiques ont augmenté, passant de 10,3% du PIB en 2002 à 15,4% du PIB en 2004, et à 21,5% en 2005. Le déficit des finances publiques a été maîtrisé : le solde primaire (la basse caisse) est demeuré inférieur à -1% du PIB entre 2002 et 2004 pour atteindre -8,9% en 2005. Les investissements bruts ont progressé de 9,0% du PIB en 2002 à 12,8% du PIB en 2004 et à 16,0% du PIB en 2005. Ces indicateurs n'ont presque pas évolué pour les années qui ont suivi.

5.1.2. Programme d'action 2011-2020

Pour la mobilisation des ressources internes, le programme d'action 2011-2020 doit s'appuyer sur la Feuille de Route du Ministère des Finances qui comprend des objectifs et des actions à mener d'ici à l'horizon 2016.

Cette Feuille de Route comporte 8 axes prioritaires :

- Appui à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ;
- Mise en place d'un cadre légal et réglementaire favorable à une croissance redistributive ;
- Consolidation de la stabilité macroéconomique ;
- Consolidation de la gestion des finances publiques à travers la modernisation du cadre institutionnel et des instruments de gestion et de mécanisme de suivi-évaluation ;
- Mobilisation et utilisation efficiente des ressources extérieures ;
- Développement du secteur financier ;
- Modernisation des administrations du Ministère des Finances ;
- Suivi interne et coordination des activités du Ministère des Finances.

Concernant particulièrement la consolidation de la gestion des finances publiques (4^{ème} axe), la Feuille de Route comporte trois sous-axes, à savoir l'amélioration de la gouvernance des finances publiques, l'amélioration de la mobilisation des recettes et la gestion transparente et rigoureuse des finances publiques en conformité avec les standards internationaux.

Pour atteindre l'objectif de la modernisation des principaux outils de gouvernance des finances publiques, les actions ci-après doivent être menées :

- Mettre effectivement en œuvre toutes les dispositions de la nouvelle loi relative aux finances publiques ;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique de la réforme des finances publiques.
- Viser l'amélioration de l'administration fiscale, les actions ci-après doivent être menées :
- Renforcer le civisme fiscal ;
- Améliorer le rendement du contrôle fiscal ;
- Améliorer le recouvrement des droits, impôts et taxes ;
- Lutter contre la corruption et la fraude fiscale ;
- Renforcer les capacités de recoupement des informations douanières, fiscales et parafiscales ;
- Renforcer les capacités des agents des services mobilisateurs des recettes.

En vue de poursuivre la réforme fiscale, les actions ci-après doivent être menées :

- Rationaliser les exonérations fiscales ;
- Mettre en place des nomenclatures rationnelles des taxes respectives du pouvoir central et des provinces ;
- Transférer la compétence de l'impôt sur les revenus locatifs des provinces à l'État ;
- Mettre en place un impôt général sur le revenu des personnes physiques ;
- Mener une étude sur les recettes non fiscales ;
- Mener une étude sur la comptabilité en partie double dans les régies ;
- Mener des études sur la faisabilité d'une autorité des recettes douanières, fiscales et parafiscales ;
- Mettre en place un code général des impôts et taxes ;
- Renforcer la stratégie d'accompagnement de la mise en œuvre de la tva ;
- Revoir la fiscalité des ressources naturelles non renouvelables.

Concernant la poursuite des actions de réforme de la politique fiscale en vue de maximiser la mobilisation des ressources internes en RDC, les principaux indicateurs des résultats sont constitués des projets de loi à soumettre au Parlement, relatifs à la rationalisation des dispositions fiscales.

5.2. AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

5.2.1. Bref état des lieux (2001-2010)

5.2.1.1. OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Pour une meilleure gestion de l'aide publique au développement (APD), la RDC, par l'entremise du Ministère des Finances, a signé la déclaration de Paris en vue de l'efficacité de l'aide, dont la coordination et le suivi de la mise en œuvre des principes sont assurés par la Direction de la Coordination des Ressources Extérieures du Ministère du Plan. La Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI) a été instituée comme nouveau système de gestion de l'aide. Elle a été mise en place pour doter la RDC d'un dispositif national de centralisation des données sur l'aide et les projets et programmes.

Tableau n° 17 : Situation de l'aide publique au développement en RDC.

Indicateurs	Niveau de 1990	Niveau de 2009	Niveau de 2010	Cible à atteindre en 2015
Aide publique au développement en pourcentage du PIB	5,49%	10,7%	-	5%
Stock de la dette en pourcentage du PIB	120,1%	104,1%	-	94,4%
Service de la dette en pourcentage des exportations	13,5%	4,1%	-	13,3%

Source : Premier rapport OMD (1990), PGAI, Ministère du Plan (2009)

L'interruption de la coopération structurelle en 1990 a fait chuter l'aide publique au développement (APD) accordée à la RDC pendant pratiquement une décennie. Elle a respectivement représenté 5.49% et 4.48% du PIB en 1990 et 1999.

La reprise de la coopération structurelle en 2002-2003 a permis de doubler l'APD. Elle a représenté 40% du PIB en 2005. Avec l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (I-PPTE) depuis le 1^{er} juillet 2010, la RDC a bénéficié d'un allègement significatif à la fois du stock et du service de sa dette extérieure.

Les données pour la période 2001-2008 indiquent que les dons ont représenté 85% des montants totaux engagés et versés à la RDC contre 15% accordés sous forme de prêts. Cette proportion de dons est conforme aux recommandations de l'OCDE concernant les pays les moins avancés (PMA) ainsi qu'à celles du FMI pour un pays à endettement critique. Elle est aussi adaptée à la RDC en tant que pays en situation post-conflit et qui dispose d'un système de gestion des finances publiques peu transparent.

Les principaux bailleurs de fonds de la RDC sont la Banque Mondiale, la Commission Européenne et la Banque africaine de développement (BAD) qui procurent à eux trois près de 67% de l'APD. Les études révèlent qu'une assistance extérieure de la RDC, prévisible et soutenue pendant un minimum de cinq à dix ans, reste cruciale pour la RDC qui se relève d'un conflit majeur, si l'on veut accroître les chances de son redressement effectif et éviter qu'elle ne sombre de nouveau dans une crise aigue.

- *Contraintes pour l'APD*

Les principales contraintes pour l'APD en RDC restent l'absence d'harmonisation et de division du travail entraînant une fragmentation de l'aide (dilution, dispersion et saupoudrage), et la non canalisation de l'aide extérieure vers le budget national (APD fournie en majeure partie hors budget).

5.2.2. Programme d'action 2011-2020

- *Politique et stratégies pour l'amélioration de l'APD*

En vue d'améliorer le processus de l'alignement de l'aide extérieure sur les priorités nationales, il est indispensable que le Gouvernement congolais puisse accroître sa marge de manœuvre décisionnelle. Pour cela, le Gouvernement et les bailleurs de fonds doivent prendre un certain nombre de mesures, notamment :

- Mettre en œuvre le plan stratégique de réforme des finances publiques adopté en mars 2010 et l'introduction des CDMT dans le processus budgétaire pour améliorer la qualité de la dépense publique (côté Gouvernement) ;
- Assurer de manière effective la prévisibilité de l'aide à apporter au Gouvernement en indiquant précisément leurs engagements au sein du CDMT, en particulier en utilisant la PGAI pour passer d'une aide hors budget vers une boisson au budget sous contrôle (côté bailleurs de fonds).

- *Défis à relever dans le domaine de l'APD*

Avec l'atteinte du point d'achèvement de l'I-PPTE, la RDC peut tirer parti de la fonction de catalyseur que joue le FMI entre le pays bénéficiaire et les bailleurs des fonds internationaux (publics et privés). Mais la réussite de ce plan dépendra de la détermination avec laquelle le Gouvernement congolais préservera sa stabilité macroéconomique et continuera à réaliser les réformes financières et les performances dans le domaine de la gouvernance économique et administrative.

5.3. DETTE EXTÉRIEURE

5.3.1. Bref état des lieux (2001-2010)

Le stock de la dette extérieure est passé de 13,71 milliards USD en 2009, soit 125% du PIB, à 2,9 milliards USD en juillet 2010, soit 24% du PIB. L'allègement du stock de la dette a été de 10,77 milliards de dollars USD, dont 491 millions de dollars dus au FMI, 1,8 milliards dus à la Banque Mondiale et 7,4 milliards USD dus aux créanciers du Club de Paris. L'allègement total du service nominal de la dette est de 12,3 milliards de dollars US, dont 11 milliards au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. Il s'agit du plus grand allègement de dette dont un pays ait bénéficié dans le cadre des initiatives PPTE et ADM (allègement de la Dette Multilatérale).

Sur le plan extérieur, la RDC a bénéficié d'un allègement de 90% de la dette extérieure des créanciers membres du Club de Paris, après son accès au point de décision de l'Initiative PPTE Renforcée en juillet 2003 et l'accord formel avec le FMI à la fin de l'année 2009, en vue de l'effacement de sa dette extérieure.

Par conséquent, le service de la dette après allègement a représenté 29% des recettes fiscales en 2003 et 15% en 2004. Les réserves officielles brutes sont passées de 2,6 semaines d'importations en 2002 à 4,8 semaines en 2004. Par contre, le déficit du compte courant (dons inclus, avant allègement de la dette) s'est creusé de 0% du PIB en 2002 à 5,5% du PIB en 2004.

5.3.2. Programme d'action 2011-2020

Le gouvernement doit éviter un endettement excessif, en adoptant et en appliquant des politiques d'emprunt et de gestion de la dette publique responsables, axées sur le développement, de manière à faire hisser la RDC au rang de pays émergent d'ici deux décennies.

5.4. INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE)

5.4.1. Bref état des lieux (2001-2010)

Depuis la décennie 1990, la RDC n'a plus accueilli sur son territoire d'importants afflux de capitaux étrangers, à cause des conflits armés et sociopolitiques qu'elle a connus ; ces conflits l'ont plongée dans une instabilité devenue quasi chronique. Ainsi, à part quelques investissements directs étrangers réalisés dans les secteurs des mines, de la foresterie et des hydrocarbures, très peu de capitaux étrangers ont été placés dans le secteur agricole ou celui des industries (manufacturières, notamment). Avec la fin des hostilités à l'Est du pays et la tenue des élections générales, plusieurs secteurs ont repris du poil de la bête ; c'est le cas du secteur des banques et de l'immobilier. Toutefois, des efforts restent encore à faire pour rentabiliser les progrès de la stabilité macroéconomique amorcée depuis 2006. Au cours de la période 2003 – 2009, l'ANAPI a pu agréer 680 projets pour un montant de 11,6 milliards USD avec 50.837 emplois créés (Direction des Études de l'ANAPI).

Pour attirer plus d'investissements directs étrangers, le Gouvernement devra redoubler ses efforts dans les actions et stratégies visant l'attraction des IDE (politique économique, cadre macroéconomique, climat des affaires, réformes économiques et institutionnelles).

5.4.2. Programme d'action 2011-2020

Pour mieux attirer les capitaux étrangers, le Gouvernement doit promouvoir le secteur privé et améliorer le climat des affaires.

Le secteur privé congolais est dominé par la présence des petites et moyennes entreprises (PME) constituées sous forme de sociétés privées à responsabilité limitée de petite taille ou de taille moyenne, à capitaux nationaux ou étrangers. Les PME rencontrent d'énormes difficultés pour accéder aux financements des établissements de crédit. Ces difficultés relèvent aussi bien des entreprises que du système bancaire et du

pouvoir public. Du côté des entreprises, trois éléments préoccupent les banques : la faiblesse généralisée des fonds propres des PME ; la faiblesse des capacités des ressources humaines et le manque de vision du futur des PME. Du côté du système bancaire et du pouvoir public, les insuffisances suivantes sont à mettre en exergue : l'absence d'une politique cohérente de financement des PME, l'absence d'une institution financière spécialisée dans le financement de l'investissement à moyen et long terme et la faiblesse des fonds propres des établissements de crédit, le dysfonctionnement de la fonction d'intermédiation financière. Par ailleurs, les entreprises publiques congolaises n'ont pas atteint les objectifs économiques et sociaux qui leur étaient assignés.

L'objectif majeur du Gouvernement est d'amener le secteur privé à devenir le moteur de la croissance économique du pays. La stratégie est basée d'un côté sur l'amélioration du climat des affaires (notamment en simplifiant et facilitant les démarches administratives pour réduire coûts et délais, et en assurant la sécurité juridique), et de l'autre, sur l'amélioration de l'intermédiation financière, y compris le développement de la micro finance (sur les lignes de la Stratégie nationale de la micro finance, finalisée et adoptée), et la réforme des entreprises publiques par le désengagement progressif de l'État et le renforcement des partenariats public-privés.

Concernant l'amélioration du climat des affaires, la vision du Gouvernement est de rendre l'environnement des affaires attractif afin d'attirer les investisseurs privés et, par ricochet, de soutenir la croissance économique et la promotion de l'emploi dans le pays. Le processus d'amélioration du climat des affaires implique des réformes et suppose des objectifs stratégiques et des actions prioritaires à mener orientées autour de quatre axes stratégiques suivants :

- Harmoniser le cadre légal par l'élimination des tracasseries administratives et la simplification et l'informatisation des procédures ;
- Promouvoir le commerce par l'implantation d'un guichet unique intégral, la mise en cohérence de la législation avec les traités ou accords internationaux souscrits par le pays et la simplification et l'harmonisation des procédures du commerce transfrontalier avec celles des ensembles sous régionaux et des standards internationaux ;
- Mettre en œuvre des réformes fiscales et parafiscales par la réduction de la pression fiscale, la simplification et la transparence de la fiscalité et de la parafiscalité ; et
- Promouvoir l'accès au financement par la mise en œuvre des réformes du régime de sureté et la modernisation de la centrale des risques.

Les priorités concernent l'amélioration de l'environnement des affaires, la mise en vigueur de la législation OHADA, le renforcement du fonctionnement de quatre tribunaux de commerce récemment mis en place, l'élaboration d'une loi sur le Partenariat Public Privé (PPP) à soumettre au vote du Parlement et la formation des administrations en rapport avec les modifications du cadre réglementaire, institutionnel et juridique des affaires.

Quant à l'amélioration de l'intermédiation financière, elle incombe à la Banque Centrale du Congo (BCC), qui doit mettre en œuvre les réformes nécessaires. En effet, un système financier sain, solide et crédible s'avère un des facteurs capables d'impulser la croissance et le développement dans un pays. De même,

un système financier est jugé crédible dans la mesure où il est régi par une bonne réglementation et fait l'objet d'une excellente supervision.

5.5. ENVOI DE FONDS DES MIGRANTS

5.5.1. Bref état des lieux (2001-2010)

Aujourd'hui, un accent particulier est mis sur les transferts de fonds des migrants à cause de leur effet positif sur le développement. Selon les données statistiques disponibles concernant les transferts officiels enregistrés par la Banque Centrale du Congo en 2004, les fonds entrants se sont élevés à 96.820.000 dollars américains, tandis que les fonds sortants de la RDC étaient de l'ordre de 40.910.000 de dollars américains.

Toujours selon la Banque Centrale, le contrôle effectué à partir des données statistiques disponibles révèle en 2007 un flux global de transferts entrants de 130.308.838 dollars américains contre 67.624.496 dollars américains de transferts sortants, soit un flux net de 62. 684.342 dollars américains en faveur du pays, représentant le double des flux nets enregistrés en 2006 et le triple de ceux de 2005.

Mais tels que présentés dans le document de la Banque centrale, il est difficile de déterminer si ces transferts sont des envois des fonds des migrants ou bien s'il s'agit des transferts de fonds provenant de toutes origines de l'étranger (Ngoie et al., 2010). En outre, il est admis que les transferts de fonds par des canaux informels atteindraient des sommes bien plus élevées que ceux enregistrés par les circuits formels (de Bruyn et al., 2006). De nombreux ménages, dans les villes notamment, dépendent de ces transferts de fonds en provenance des migrants.

Parmi les canaux utilisés, on trouve des canaux officiels (circuit bancaire) et des canaux informels. Les sociétés de transferts sont un canal d'envoi fréquemment utilisé (Sumata et al., 2004 ; de Bruyn et al., 2006). Les virements bancaires de compte à compte sont moins utilisés étant donné que le système bancaire congolais, à l'origine peu développé et peu diversifié, s'est fortement dégradé avec la persistance de la crise politique et économique, l'instabilité monétaire, les effets de la guerre, et un faible taux de bancarisation. Toutefois, on assiste à une renaissance du secteur bancaire depuis 2005, rendue possible grâce au retour de la paix et à l'essor des secteurs des mines, de la foresterie et des services.

Les canaux en matière de transferts de fonds sont d'une part les systèmes formels, et d'autre part les méthodes informelles. Dans les systèmes formels, on distingue les virements bancaires de compte à compte (bien que marginal dans la pratique des transferts de la diaspora, ce système s'impose de plus en plus avec le raccourcissement du délai de paiement) et les transferts de liquidités via des agences de transferts de fonds (Western Union, Money Gram, ...).

Pour ce qui est des méthodes informelles, on distingue :

- Les transporteurs privés : (i) le migrant lui-même (bien qu'il s'agisse probablement de la méthode la plus sûre, elle n'est pas pour autant dépourvue de risques : vol de l'argent, la perte de l'argent, tracasserie à la frontière en cas de non déclaration) ; (ii) un membre de la famille du migrant, un ami ou une connaissance qui se chargera à son tour de transmettre l'argent au bénéficiaire ; et (iii) des étrangers qui se rendent dans le pays d'origine, avec les mêmes risques évoqués ci-dessus.

- Les agences de transferts informelles : elles sont couramment utilisées par de nombreux membres de la diaspora. Le transfert d'argent ne constitue bien souvent pas l'activité principale de ce type de commerce. Les services de téléphonie commerciale, les petites épiceries et autres commerces offrent ce service en complément de leurs autres activités.
- Les missions religieuses et les ONG, qui constituent un canal populaire de transferts de fonds : les organisations religieuses possèdent un vaste réseau de missions, également actives dans les régions isolées. L'argent est déposé à la chapelle ou remis au prêtre en Belgique qui communique l'adresse du bénéficiaire à la mission afin que celle-ci lui fasse parvenir la somme envoyée. Une petite commission peut parfois être prélevée pour rémunérer la transaction (de Bruyn et al., 2006).

En plus des transferts de fonds, il faut noter l'importance croissante du transfert de biens matériels en RDC par les émigrants. Ces biens (téléphones, pièces d'ordinateurs, voitures, etc) constituent ce qu'on appelle couramment les « bilokos » et jouent un rôle important pour l'investissement dans le secteur informel. Un autre investissement possible, toujours dans le secteur informel, est l'achat de bus pour le transport en commun, ainsi que la construction de maisons familiales ou des résidences ou flats à faire louer.

5.5.2. Programme d'action 2011-2020

La RDC dispose d'une diaspora dynamique et talentueuse, installée dans plusieurs pays du monde et qui peut contribuer de façon significative, à travers les transferts, à l'investissement et à la promotion des activités économiques et sociales.

L'objectif visé par le Gouvernement est de promouvoir le développement d'une classe moyenne nationale forte, actrice de développement et l'exploitation des potentialités de la diaspora. Car l'émergence d'une classe moyenne est l'un des facteurs essentiels de croissance économique, de création d'emplois, de compétitivité de l'économie nationale et de dynamique économique liée à la consommation.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement doit réaliser, au cours de la décennie 2011-2020 :

- De grandes réformes institutionnelles, économiques et financières ainsi que dans le domaine de gouvernance ;
- L'élaboration d'une stratégie de promotion et de renforcement des capacités des PME/PMI ;
- La promotion des banques et structures financières des crédits ; et
- La mise en place des mesures incitatives, fiscales, parafiscales et administratives encourageant la création des PME/PMI par les nationaux.

Tout cela s'inscrit en cohérence avec l'objectif stratégique de l'amélioration du climat des affaires et de la promotion des Investissements Directs Étrangers (IDE), évoqué dans le point 5.4.

Concernant plus particulièrement la diaspora, les principales mesures d'incitation à l'investissement sont :

- L'organisation des forums pour les informer sur les opportunités d'investissement en RDC et les facilités administratives en leur faveur ;

- Le renforcement des rôles des ambassades pour la mobilisation de la diaspora, de manière à restaurer et à renforcer le lien de la diaspora avec le pays ;
- Le soutien de l'initiative TOKTEN mise en place par le PNUD, ainsi que le programme MIDA initié par l'OIM, de manière à valoriser les compétences et les transferts de fonds de la diaspora pour le développement du pays.

VI. LA BONNE GOUVERNANCE

L'analyse anthropologique de l'État congolais révèle que sa nature est plus proche d'un État prédateur qu'un État développeur. C'est pourquoi il est indispensable de continuer les efforts entrepris concernant les réformes dans les différents secteurs de la vie nationale en vue d'améliorer la gouvernance en RDC.

6.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE

6.1.1. *Bref état des lieux (2001-2010)*

En 1997, la chute du régime du Président Mobutu laisse la RDC dans un état de déstructuration avancée. La reprise du pays par Laurent-Désiré Kabila et les efforts pour le redressement de cet État en ruine ont été annihilés par le déclenchement en août 1998 des conflits armés à l'Est du pays, conflits qui vont perturber et déstabiliser la RDC jusqu'à ce jour.

Pour mettre un terme à ces conflits armés, des accords sont signés et aboutissent à la mise en place d'une Transition consensuelle avec à la clé le partage du pouvoir avec les principaux belligérants (Gouvernement 1+4). La fin de cette transition politique ouvre la voie à la démocratisation du pays, et en 2006, sont organisées les premières élections générales, libres et pluralistes.

La nouvelle Constitution (18 février 2006) ouvre la voie à une réforme plus ou moins profonde touchant la structure même de l'État congolais :

- Un nouveau découpage territorial qui divise le pays en 26 nouvelles provinces ;
- Une répartition des compétences entre l'instance nationale et l'instance locale ;
- Un partage des revenus à concurrence de 40% pour les provinces et 60% pour le gouvernement central.

A ce jour, le découpage territorial n'est pas effectif ; de même, les autres aspects de cette grande réforme de l'État congolais ont du mal à être appliquées. Ainsi, pour une meilleure gouvernance politique et institutionnelle de la RDC, la décentralisation apparaît comme un défi mais surtout une opportunité pour son développement.

Par ailleurs, il faut noter qu'en ce qui concerne la gouvernance politique et sécuritaire, des efforts demeurent à faire, malgré les progrès accomplis. Après une longue période de transition entrecoupée de deux guerres, les efforts pour mettre en place un nouvel ordre politique ont abouti avec la mise en place des institutions de transition, l'adoption de la nouvelle Constitution (décembre 2005) et l'organisation des premières élections – législatives et présidentielles - libres et démocratiques du pays depuis quarante ans. Entre 2007 et 2010, la situation sécuritaire s'est amélioré sensiblement grâce notamment aux pressions militaires exercées sur les groupes rebelles et au dialogue avec les pays de Grands Lacs. Pratiquement toutes les institutions prévues dans la Constitution, aussi bien au niveau central qu'en provinces, ont été mises sur pied et rendues fonctionnelles. Cependant, l'ensemble de ces institutions souffrent de déficits importants de capacités qui rendent difficile l'accomplissement de leurs fonctions. Le processus électoral s'est vu renforcer par la promulgation et la mise en place de la loi sur la CENI.

La situation est restée particulièrement préoccupante à l'Est du pays durant la décennie 2001-2010. De fait, cette situation d'insécurité récurrente a continué à focaliser l'attention du Gouvernement congolais, au détriment de lancinantes questions de développement économique et social du pays. La prédominance de la question sécuritaire et les besoins financiers supplémentaires engendrés au niveau des dépenses militaires ont entraîné les déséquilibres des finances publiques observés durant cette période.

6.1.2. Programme d'action 2011-2020

En ce qui concerne la gouvernance administrative et institutionnelle, on observe des progrès notables. Le cadre juridique de l'Administration Publique élaboré en 2009 avec le concours de toutes les parties prenantes dont les provinces, attend son adoption par le Parlement. Pour assurer une maîtrise des effectifs de la Fonction Publique, des opérations de recensement et de mise à la retraite des Agents et Fonctionnaires ont été mises en œuvre et se poursuivent. Les ministères ont fait l'objet des audits institutionnels.

Toutefois, malgré ces progrès, l'Administration Publique continue de présenter d'importants dysfonctionnements, bien enracinés depuis de nombreuses années et caractérisée par l'inadaptation et l'anachronisme des textes légaux et réglementaires régissant le personnel de l'État, le vieillissement et le manque de qualification du personnel de l'État ainsi que l'absence d'un régime de protection sociale, d'une politique de rémunération et des avantages sociaux et d'un système de suivi de la carrière des Agents de l'État. En plus, la mise en œuvre de la réforme de l'Administration Publique progresse lentement, en raison des difficultés de fonctionnement des structures de pilotage de cette réforme et de coordination des interventions des partenaires. Sur le plan des droits humains, au-delà des cadres prescriptifs, les actions de promotion et de protection restent très limitées.

En ce qui concerne la décentralisation, les fondements légaux ont été mis sur pied : la Constitution de 2006, les lois de 2008 portant sur la libre administration des Provinces, la Conférence des Gouverneurs de Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD), la loi organique portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces (mai 2010), la Loi sur les Finances Publiques (LOFIP), laquelle conduit à préciser certains aspects liés au transfert des ressources financières et à l'exécution des budgets des provinces et des ETD. Plusieurs projets de lois d'importance sont, par ailleurs, en attente d'examen par le Parlement, comme la loi sur la fonction publique, nationale, provinciale et locale. La loi relative à la nomenclature des impôts, des redevances, des taxes et des droits provinciaux et locaux attend l'avis de la prochaine Conférence des Gouverneurs pour être ensuite transmise à l'Assemblée Nationale. Enfin la loi sur la caisse nationale de péréquation devrait être soumise à l'adoption du Gouvernement.

6.2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

6.2.1. Bref état des lieux (2001-2010)

La mauvaise gouvernance est une des principales causes de la pauvreté en RDC, en ce sens qu'elle crée des inefficiences dans tous les secteurs et partant une perte de productivité. Elle décourage la création d'entreprises et donc d'emplois, ponctionne les ressources des ménages pauvres, favorise la fuite des capitaux et une perte importante de recettes pour l'État ; ce qui se traduit en définitive par une baisse drastique des investissements publics. Au niveau macroéconomique, la mauvaise gouvernance fait perdre plusieurs points de croissance.

Malgré des progrès notables accomplis en matière de gouvernance économique, la RDC se situe parmi les 10 pays du bas de l'échelle pour les divers indicateurs du rapport *Doing Business* de la Banque Mondiale, compte tenu de sa situation de pays post-conflit. Il faut rappeler que la mauvaise gouvernance, même sous une forme déguisée ou larvée, a des effets de long terme sur la pauvreté. La gestion désastreuse de la II^{ème} République en est un exemple éloquent. Fort de ce constat, le Gouvernement est donc résolument engagé dans la lutte contre la corruption et dans la promotion de la bonne gouvernance.

L'environnement des affaires est aujourd'hui en RDC parmi le moins attrayant au monde. En 2011, le pays a occupé la 175^e position sur 183 dans le classement *Doing Business*, avec néanmoins une nette progression par rapport à l'année 2010 au cours de laquelle il était à la 179^{ème} place. Cette situation fait suite notamment à l'existence d'un cadre administratif et réglementaire complexe et peu stable, de l'insécurité juridique et d'une fiscalité lourde et complexe, avec une myriade de petites taxes et redevances.

6.2.2. Programme d'action 2011-2020

Les réformes en cours sur la réforme de l'Administration, la promotion du secteur privé à travers l'amélioration du climat des affaires, le code de passation des marchés, etc., concourent à pallier cette situation afin de faire du pays, une place saine pour attirer les investissements étrangers. Ces investissements auront un potentiel sur l'emploi et donc sur la réduction de la pauvreté. De ce fait, le Gouvernement congolais doit encore fournir des efforts pour une gestion plus transparente, plus responsable et plus participative des budgets publics.

6.3. GOUVERNANCE JUDICIAIRE ET SÉCURITAIRE

6.3.1. Bref état des lieux (2001-2010)

La RDC est un pays post-conflit et fragile sur le plan de la paix, de la sécurité et même de son économie. D'énormes efforts ont été déployés depuis 2001 pour le rétablissement et la restauration de la paix sur tout le territoire national. Des questions de la sécurisation des personnes et de leurs biens continuent à préoccuper le Gouvernement dans certaines zones sortant des conflits armés. Des mesures et réformes en cours dans les forces armées, les services de sécurité et l'intégration régionale doivent se poursuivre sans relâche pour consolider la paix et la sécurité et éviter de compromettre le processus de la mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, une restructuration du système judiciaire est plus que nécessaire pour arriver à rétablir la justice, la cohésion sociale, la paix et la sécurité.

6.3.2. Programme d'action 2011-2020

6.3.2.1. Recommandations en faveur de la lutte contre la corruption

- *Recommandations à l'endroit du gouvernement congolais*
 - 1) Le Gouvernement congolais doit, au plus haut niveau, montrer sa volonté politique de lutter contre la corruption et son engagement à mettre en œuvre des réformes de gouvernance en prenant des mesures concrètes. Ces mesures doivent clairement indiquer à l'opinion, tant

nationale qu'internationale, que la corruption n'est plus tolérée, et que tout agent corrompu, à quelque niveau de l'appareil étatique, ne peut plus bénéficier de l'impunité.

- 2) Conformément à l'article 99 de la Constitution, les déclarations des biens faits par les membres de l'Exécutif devraient être rendues publiques, afin de donner un exemple de transparence. En outre, la Cour constitutionnelle, qui les reçoit, devrait avoir le droit et les moyens de vérifier ces déclarations et d'en assurer le suivi.
 - 3) L'évaluation de la mise en œuvre du Contrat de gouvernance devrait être transparente et impliquer les membres du Parlement et des représentants de la société civile et du secteur. Les résultats de cette évaluation devraient être publiés et discutés publiquement au Parlement.
 - 4) Le Gouvernement congolais devrait élaborer une Stratégie globale en vue de la mise en œuvre des différentes réformes qu'exige une bonne gouvernance dans les différents secteurs de la vie nationale, dans un processus participatif incluant toutes les parties prenantes.
 - 5) Sur la base de cette Stratégie globale, une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption devrait être élaborée, de manière participative avec tous les acteurs concernés, afin d'intégrer la variable anti-corruption dans toutes les réformes de gouvernance.
 - 6) La loi anti-corruption actuelle devrait être revue afin de la renforcer et d'en combler les lacunes visibles au vu de l'échec de l'initiative « tolérance zéro ».
 - 7) Le Gouvernement devrait appliquer les recommandations de la commission spéciale dirigée par Christophe Lutundula Apala sur la validité des conventions financières et économiques signées durant les guerres de 1996-1997 et de 1998-2003 ; et les entreprises et les personnes citées dans ce rapport pour avoir participé à des activités de corruption devraient être poursuivies.
 - 8) En vue d'assainir les finances publiques, le mandat et la mission de la Cour des Comptes et de l'Inspection Générale des Finances devraient être revus, en vue de garantir à ces institutions des moyens de fonctionnement adéquats ainsi que leur indépendance technique.
 - 9) Le Gouvernement devrait s'engager dans un dialogue régulier et permanent avec les organisations de la société civile, du secteur privé et des médias sur les questions relatives et à la lutte contre la corruption et à la bonne gouvernance.
 - 10) Le gouvernement devrait finaliser le processus de ratification des principaux instruments anti-corruption, notamment la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption et le Protocole de la SADC contre la corruption, vulgariser ces instruments juridiques et les intégrer dans la législation nationale.
- *Le Parlement congolais*
- 1) Le Parlement devrait former une section nationale du Réseau des parlementaires africains contre la corruption (APNAC) en vue de bénéficier de l'expérience d'autres parlements dans la lutte anti-corruption et, en particulier, des parlements des pays en situation de post-conflit.
 - 2) Le Parlement devrait tout mettre en œuvre pour apurer les arriérés parlementaires en examinant toutes les lois en souffrance, en particulier celles relatives à la lutte contre la corruption.

- *Les partenaires de la RDC*
 - 1) Les partenaires au développement de la RDC devraient tout mettre en œuvre pour que leurs interventions répondent réellement aux besoins exprimés par le pays et qu'elles soient conformes à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.
 - 2) Les partenaires au développement de la RDC devraient faire pression sur les pays voisins de la RDC pour qu'ils cessent d'alimenter, directement ou indirectement, les conflits en RDC, et pour qu'ils découragent la contrebande des ressources naturelles vers leur territoire (halte au diamant du sang, halte au coltan du sang, etc).

- *Le secteur privé*
 - 1) Le secteur privé congolais et étranger devrait participer activement à la lutte contre la corruption.
 - 2) Le secteur privé devrait déclarer la tolérance zéro de la corruption et mettre en œuvre ce principe dans ses activités ainsi que dans ses relations avec le Gouvernement congolais à tous les niveaux.
 - 3) Les entreprises étrangères opérant en RDC devraient appliquer les dispositions de la Convention de l'OCDE contre la Corruption d'Agents Publics Étrangers dans les Transactions Commerciales Internationales.

- *Les organisations de la société civile*
 - 1) Les organisations de la société civile congolaise travaillant dans les secteurs de la gouvernance et de la lutte contre la corruption devraient former une coalition et coordonner leurs activités en vue de créer des synergies et éviter des chevauchements qui rendent leur action inefficace.
 - 2) Les organisations de la société civile congolaise devraient développer leurs capacités de contrôle et d'évaluation dans des domaines aussi importants que celui de la transparence budgétaire, la passation des marchés publics, les déclarations de patrimoine personnel des personnes dotées d'un mandat politique.
 - 3) Les organisations de la société civile congolaise devraient travailler avec les communautés locales pour suivre de près l'évolution de la corruption au niveau des entités locales décentralisées (y compris les secteurs et les chefferies).

6.3.2.2. Réforme de la Justice congolaise

La vision de la réforme du secteur de la justice trouve son fondement dans les grandes options arrêtées par la Constitution du 18 février 2006, dans le Projet de société du Chef de l'État et dans le Programme d'actions du Gouvernement. De ces différentes sources, il ressort quatre grands piliers sur lesquels est fondée la réforme de la justice congolaise :

- *L'accès pour tous à la justice*

L'objectif global est de rapprocher la justice du justiciable tant en ce qui concerne la facilitation de l'accès aux services judiciaires dans leur ensemble qu'en ce qui concerne l'amélioration qualitative de l'offre de justice. Ce premier volet de la politique du Gouvernement induit un certain nombre d'actions concrètes, à savoir :

- La finalisation des tribunaux de paix

Les tribunaux de paix qui doivent être implantés dans tous les chefs-lieux de territoire constituent l'instrument par excellence d'une justice de proximité dont le double objectif consiste d'une part à réduire considérablement la distance physique entre le citoyen et le système judiciaire et d'autre part, à contribuer à l'unification du droit grâce à la prise en charge du contentieux coutumier par des juridictions de droit écrit. A ce jour, seul un tiers des tribunaux de paix requis est fonctionnel. Il reste à implanter les deux tiers restants afin de bien couvrir le territoire national.

- Le recrutement et la formation des ressources humaines

Les besoins en personnel du système judiciaire congolais sont considérables : d'une part, il y a un déficit d'effectifs et, d'autre part, les effectifs actuels sont âgés et ont reçu une formation désormais inadaptée. Par ailleurs, la création de nouvelles juridictions par la Constitution (Cour de cassation, Conseil d'État, Cour Constitutionnelle et Cours et Tribunaux Administratifs) et par les lois (Tribunaux du Travail et Tribunaux de Commerce) nécessite la mise à disposition urgente d'un personnel formé pour leur bon fonctionnement. Enfin, la démultiplication des juridictions et parquets y rattachés, du fait de la création de nouvelles provinces (soit 15 provinces supplémentaires) prévues par la Constitution accroît la proportion des besoins en personnel judiciaire formé. Tout le personnel doit passer, selon le cas, par une formation initiale, s'agissant particulièrement des agents de l'ordre judiciaire, par un recyclage et par l'organisation d'une formation continue.

Les ressources humaines sont donc de la plus haute importance pour le Ministère qui projette, autant que pour l'organisation du recrutement des différentes catégories de personnel judiciaire, de déconcentrer à terme la formation par l'ouverture en province de succursales de l'École de formation et de Recyclage du personnel Judiciaire (EFRJ) dont la Direction Générale demeurera à Kinshasa.

- La réduction du coût de la justice

Outre les frais de justice officiels (consignation, frais d'actes, droits proportionnels, etc.) qui sont lourds à supporter par un grand nombre de justiciables à cause du faible niveau des revenus, il ya lieu de relever que le justiciable congolais est soumis à d'autres frais plus ou moins officieux (frais de notification d'actes par les huissiers, frais de dépôt de la plainte, achat d'imprimés pour les procès-verbaux, etc.) qui achèvent de rendre la justice inaccessible pour les démunis qui constituent la majorité de la population.

L'adaptation des barèmes de taxation des actes ou prestations judiciaires et la dotation de budgets de fonctionnement conséquents pour les Cours et Tribunaux sont, pour le Ministère de la Justice, des priorités afin de mettre fin au rançonnement des justiciables fondé sur la nécessité de fonctionnement des services.

- *La mise en place d'architecture juridictionnelle constitutionnelle et légale*

Dans l'optique d'une bonne distribution de la justice, la Constitution ainsi que des lois spéciales ont prévu des juridictions de l'ordre judiciaire (y compris les Tribunaux de Travail et les Tribunaux de Commerce), de l'ordre administratif ainsi que la Cour Constitutionnelle à installer, à réhabiliter ou à renforcer. Des actions efficaces doivent ainsi être planifiées tant sur le plan des infrastructures que des équipements.

- *La lutte contre la corruption, la concussion, le détournement des deniers publics et l'impunité*

Ces maux qui gangrènent la société congolaise constituent un frein pour le développement du pays et occasionnent la perte de toute confiance dans les institutions, particulièrement dans le système judiciaire. Les actions à mener passent notamment par :

- L'amélioration des conditions salariales et sociales du personnel judiciaire ;
- La sensibilisation au respect des prescrits déontologiques portés par différents statuts ou codes ;
- L'application effective de la sanction disciplinaire à travers le conseil supérieur de la magistrature ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles de l'inspectorat général des services judiciaires à travers le renforcement de ses effectifs, l'installation de bureaux en province et la formation à l'audit des activités et des comptes judiciaires ;
- La réforme du système pénitentiaire.

- *La promotion et le respect des droits humains*

La consolidation de l'État de droit implique le respect des droits humains dans et par l'action quotidienne des juridictions. Cet objectif est présent de manière directe dans le plan d'actions et de manière transversale dans tous les programmes.

Le Ministère de la Justice mettra en œuvre conjointement avec ses partenaires :

- La finalisation du processus de ratification des instruments juridiques internationaux relatif aux droits humains ;
- L'application effective des normes internationales ratifiées par la République Démocratique du Congo ;
- La mise en place d'un observatoire national des droits humains impliquant la société civile ;
- La formation des acteurs judiciaires (magistrats, Inspecteurs de Police Judiciaire, Officier de Police Judiciaire, Personnel Pénitentiaire, Avocats, Défenseurs Judiciaires et autres) aux normes internationales ;
- Le soutien à la publication et à la diffusion de la loi à travers le Journal Officiel ;
- Le soutien aux activités du Service de Documentation et Études (SDE) ;
- Le soutien à la publication et à la diffusion du bulletin des arrêts de la Cour Suprême (ou des trois Hautes Cours à créer).

II^{ème} Partie

PROGRAMME D'ACTION DE LA RDC 2011 – 2020

DOMAINE N° 1 : LA CAPACITE DE PRODUCTION

Objectif : Accroître la capacité de production de la RDC, de manière à diversifier son économie et la rendre viable et concurrentielle dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services

1.1. INFRASTRUCTURES Objectif : Désenclaver le territoire national et développer des axes de transport prioritaires, asseoir la stabilité et la croissance économique, améliorer l'accès aux services sociaux et réduire la vulnérabilité des pauvres						
Mesures/Décisions/Actions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables (coordination et exécution)	Délai/ période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la capacité du personnel (formation, stages, etc.) Moderniser le cadre institutionnel et réglementaire du secteur et des sous-secteurs de transport ; Gérer les ressources de façon rationnelle et stratégique ; Réhabiliter le réseau routier national (y compris les routes de desserte agricole) Entrettenir le réseau Créer de nouvelles routes Restructurer les entreprises du secteur de transport ; Procéder à la transformation des entreprises publiques du secteur en sociétés commerciales afin de les rendre compétitives, fiables et capables d'assurer des services réguliers et de qualité à l'usager ; Mettre en œuvre des partenariats publics privés en vue de mobiliser des financements importants pour les infrastructures et les équipements ; 	<ul style="list-style-type: none"> 2001 à 2010 : 22.900,60 km des routes réalisés sur 20.352,05 km ciblés, soit 113% ; Remise en état de plusieurs artères de la ville de KINSHASA et la poursuite d'autres chantiers ; Mise en place du Fonds National d'Entretien Routier (FONER) en 2008 ; Recours au partenariat public-privé pour le développement des infrastructures routières ; Mobilisation de nouveaux financements : CHINE, COREE, JAPON, BADEA, etc. ; 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la mobilité nationale afin de soutenir la croissance économique en déclinant les échanges commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> Intervention de plusieurs ministères dans les projets d'infrastructure ; Insuffisance de planification, coordination, pilotage et contrôle de qualité des projets ; Absence de synergie entre les Ministères centraux et provinciaux impliqués dans la réalisation des projets Faible allocation des ressources et irrégularité des paiements ; Faible capacité de l'industrie de construction des travaux publics ; Difficulté d'accès dans certaines zones de projet et l'insécurité causée par les conflits armés ; 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées ; % des routes revêtues du réseau prioritaire en bon état et passables en toute saison ; Le nombre de km des routes rurales réhabilitées ; Dépenses d'entretien courant et périodique des routes bitumées, en terre et rurales ; Dépenses d'entretien des ouvrages de franchissement (pont) ; Dépenses d'entretien par cantonnement ; Station de pesage fonctionnel installé sur les routes bitumées ; Montant investi pour réhabiliter les routes revêtues et en terre du réseau d'intérêt général et urbain ; 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité FONER Ministère du Développement rural Office de routes OVD DVDA ACGT 	<ul style="list-style-type: none"> 2011-2020

<ul style="list-style-type: none"> • Remettre à niveau le personnel technique des entreprises et de l'administration ; • Étudier les stratégies d'investissement et d'entretien routiers en R.D.C ; • Poursuivre les efforts de rééquipement de l'Office des Routes et l'Office des Voiries et Drainage en matériel des travaux publics ; • Poursuivre le bitumage de 1.784 km des routes d'intérêt général ; • Procéder au bétonnage de 1012km des voiries urbaines • Réhabiliter les 6.141 km de RIG • Ouvrir les 16.548,9 km de nouvelles routes • Entretien les 56.000 km des voies de desserte par cantonnage manuel • Réhabiliter 245 ponts • Construire 17 ponts • Restructurer les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition du matériel de travaux publics pour les brigades routières • Renforcement des capacités du personnel dans la conduite et la maintenance de ces matériels et transfert des technologies dans l'exécution des projets ; • Étude du plan directeur routier dans le cadre du projet Pro-Routes 		<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des routes en terre du RIG bitumées, voirie primaire en terre bitumée ; • Linéaire de routes en terre RIG bitumées, voiries primaires en terre bitumées et voiries tertiaire en terre bitumée ; • Anciennes Routes réhabilitées • Nouvelles Routes construites • Entreprises du transport restructurées 			
---	--	--	---	--	--	--

1.2. RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE							
Objectif : Assurer une grande accessibilité de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique fiable et une eau potable, en vue de relever à 19% pour l'électricité et 35% pour l'eau potable, les taux de la desserte à l'horizon 2015 et à terme à l'ensemble du territoire national							
1.2.1. ENERGIE ELECTRIQUE							
Objectif : Apporter l'énergie électrique sur tout le territoire national par l'accroissement du taux de la desserte qui doit passer de 9 à 19% à l'horizon 2015 et assurer la croissance économique du pays. Ce taux atteindra 25% en 2020							
Mesures/Décisions/ Actions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives économiques	Obstacles/ contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
Sous programme 1.2.1.1. Accroître la production électrique et améliorer l'accès des populations à l'électricité							
<p>Accroître la puissance totale installée de 2516 à 2739,3 MW dans le domaine de la production par des actions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités humaines (Formation, stages et voyages d'échange d'expérience) 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités de la SNEL et du Ministère de l'énergie dans les domaines de la planification, facturation, recouvrement, entretien, 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution des ressources humaines à la croissance économique du pays et à l'amélioration des services 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'un personnel qualifié et motivé ; Système global de comptage non fiable ; La gestion semi - manuelle des données commerciales ; 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents et cadres formés 	<ul style="list-style-type: none"> Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité et la SNEL 	Banque Mondiale : PMEDE	2012-2020
<ul style="list-style-type: none"> Réglementer le secteur de l'énergie (y compris l'achèvement de la reconstruction de la SNEL) 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de la 1^{ère} phase de reconstruction de la SNEL ; Nouveau cadre légal adopté par le Gouvernement et présenté devant le Parlement 	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture du secteur aux investisseurs privés ; Achever la reconstruction de la SNEL ; 	<ul style="list-style-type: none"> Non promulgation de la Loi par le Parlement (Non paiement des arriérés de l'État et des services paraétatiques ;) Non adaptation de la Loi sur la reconstruction des entreprises publiques au système de fonctionnement des entreprises publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Document de code de l'électricité mis en place ; Fonctionnement de l'autorité de régulation Taux d'amélioration de la trésorerie de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité, SNEL 	Banque Mondiale : PMEDE,	2012- 2020

<ul style="list-style-type: none"> • Développer (extension), réhabiliter les unités de production de l'énergie électrique existantes et construire de nouvelles infrastructures de production 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiabilisation d'1 groupe d'INGA 2 ; • Fiabilisation de 3 groupes à INGA 1 • Réhabilitation 3 groupes de Nseke et renforcement réseaux associés ; • Réhabilitation de plusieurs autres centrales à travers le pays (Mobayi, Nseke, Nzilo, Mwadignusha, Mpiana Mwanga, Tshopo, Ruzizi 1, Zongo 1, Lungudi et Kulibi). • Construction de nouvelles unités de production (Zongo2 : 150MW ; Katende : 64MW ; Kakobola : 9,3MW ; Tshiala : 12,8MW) 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la croissance économique du pays et à l'amélioration des services • Couvrir les besoins énergétiques nationales ; • Accroître l'exportation de l'électricité ; • Couvrir les besoins énergétiques nationales par : <ul style="list-style-type: none"> (i) le développement de la production électrique ; (ii) l'améliorer de l'accès des populations à l'électricité ; (iii) l'accroissement de l'exportation de l'électricité dans les sous-régions ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Vétusté de la plupart des lignes de transport de l'électricité ; • Dépendance des financements aux ressources extérieures ; • Faible capacité d'intervention des entreprises nationales pour des travaux en HT-MT 	<ul style="list-style-type: none"> • Km des lignes réhabilitées et construites • Nombre de centrales électriques réhabilitées 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité, SNEL 	<p>Banque mondiale, PPP (PMURR¹), PPP, AFREK ; Inde, EDIRA, PMEDE², PEPUR, SAPMP, BAD; BEI</p>	<p>2012-2020</p>
--	--	---	---	---	---	--	------------------

Sous programme 1.2.1.2. Développement (extension), réhabilitation des réseaux de transport de l'énergie électrique, et construction des nouvelles lignes MT-HT							
Mesures/Décisions/ Actions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives économiques	Obstacles/ contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Développer (extension), réhabiliter les réseaux de transport de l'énergie électrique et construire de nouvelles lignes. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du réseau 120 et 220 KV à partir du poste de HT de Karavia à Lubumbashi ; Réhabilitation 1^{ère} ligne Inga-Kinshasa et tant d'autres ; Construction de nouvelles lignes MT-HT. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'interconnexion électrique avec les pays voisins; Réhabiliter les infrastructures de transport et de distributions. En résumé la longueur totale des lignes HTCC et CA passera de 5578 km en 2010 à 5941 en 2016 (SNEL) La longueur totale des lignes MT passera de 3721 km en 2010 à 4190 km en 2016. Le nombre des postes de transformation HT passera de 34 en 2010 à 38 en 2016. Enfin le nombre des sous-stations MT passera de 53 en 2010 à 66 en 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> ces infrastructures électriques se trouvent dans un état critique ; les cornières des pylônes sont corrodées, en particulier dans leurs sections inférieures. Les pinces des fils de garde ont perdu leur rigidité et les pinces de fixation des balises avions sont endommagées ; La majorité des pylônes ont été volées pour en retirer le cuivre. Ces pylônes ne sont plus ainsi à l'abri des effets de la foudre. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de lignes raccordées 	<ul style="list-style-type: none"> SNEL, Min. Énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Banque Mondiale ; PMEDE 	2012 - 2020

<ul style="list-style-type: none"> • Développer (extension) et réhabiliter les réseaux de distribution de l'énergie électrique existant et poser de nouvelles lignes BT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du réseau de distribution de Kinshasa et raccordement de 50.000 nouveaux abonnés. • Réhabilitation (extension) du réseau de distribution existant et pose des nouvelles lignes basse tension (Lubumbashi, Matadi, 	<ul style="list-style-type: none"> • La croissance économique du pays et à l'amélioration des services. • Amélioration du cadre de vie des populations ; • Augmentation du taux de desserte ; • Redressement de la trésorerie de l'entreprise • La longueur totale des réseaux de distribution BT Snel passera de 34.141 km en 2010 à 35.711 km en 2016. • Le nombre des cabines MT/BT passera de 3514 en 2010 à 3766 en 2016. • Le nombre d'abonnés BT passera de 595.208 à 1.573.164 en 2016. • L'énergie vendue passera de 6.677 GW/h en 2010 à 12.546 GW/h en 2016. • Le niveau des pertes en pourcentage passera de 11.1 en 2010 à 5.0 en 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> • Détournement des recettes ; • Raccordement clandestin ; • Manque d'une politique de contrôle systématique ; • Acte de vandalisme sur le réseau de distribution ; • Les surcharges et avaries des transformateurs ; • Manque d'entretien systématiques et protections de la majorité des cabines ; • les pannes fréquentes ; • vieillissement précoce de canalisations • câbles dénudés avec sections réduites, • surchauffèrent anormaux des transformateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages desservis ; • km des lignes BT posées ; • Niveau de service organisé ; • Activité socioéconomique exercé • Cadre de vie moderne mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité, SNEL 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque Mondiale ; PMEDE 	<p>2012-2020</p>
---	---	---	---	--	---	---	------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Développer les sources des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt manifeste dans l'utilisation des énergies renouvelables à travers plusieurs projets lié à la protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser et faire la promotion des avantages des énergies renouvelables dans l'économie de l'énergie. • Mettre en place un cadre juridique et réaliser des projets en matière d'énergie solaire, éolienne et biomasse et de production d'électricité à partir du gaz 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur et technologie non maîtrisée ; • Absence des cadres ou personnel spécialisé ; • Technique mal connue de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des projets de développement des énergies renouvelables ; • Sites pilotes d'exploitation des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité, Min. Environnement et la SNEL. 	<ul style="list-style-type: none"> • PNUE, PNUD 	<ul style="list-style-type: none"> • 2012- 2020
1.2.2. RESSOURCE EN EAU POTABLE.							
Objectif : Fournir à toute la population une eau potable par l'accroissement du taux de desserte de 19 à 35% et assurer un meilleur cadre de vie des populations							
Mesures/Décisions/ Actions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives économiques	Obstacles/ contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le taux actuel de desserte en eau potable de 19% à celui de 35% par des actions ci-après : • Renforcer les capacités humaines (Formation, stages et voyages d'échange d'expérience) 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de la REGIDESO et du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité dans les domaines de la planification, facturation, recouvrement, entretien, 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution des ressources humaines à l'amélioration du cadre de vie des populations et au niveau des services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les faiblesses des opérateurs du sous-secteur de l'eau (REGIDESO en milieu urbain et SNHR en milieu rural) ; • L'insuffisance des moyens financiers, • La faible implication et appropriation des communautés et des ménages, surtout ruraux, dans la gestion et l'auto-prise en charge des systèmes existants 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents et cadres formés ; • Cadre de vie des populations amélioré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité et la REGIDESO et SNHR 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque Mondiale, BAD, KFW, Union Européenne, OXFAM, CICR, MSF, OMS, PNUD 	<ul style="list-style-type: none"> • 2012 – 2016

<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer la réforme institutionnelle du secteur de l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • Achever la 1ère phase de restructuration de la REGIDESO ; • Nouveau cadre légal adopté par le Gouvernement et présenté devant le Parlement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réforme du secteur de l'eau Potable ; • Optimiser les investissements par le renforcement de capacités de planification au niveau national et des ETD ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Non promulgation de la Loi sur le code de l'eau par le Parlement ; • Non promulgation de la Loi sur le service public de l'eau ; • Non adaptation de la Loi sur la restructuration des entreprises publiques au système de fonctionnement des entreprises publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Document des Lois disponible ; • Document des textes réglementaires disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> • REGIDESO Sarl, Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité, Min. Portefeuille, SNHR. 	<ul style="list-style-type: none"> • UNICEF, • Banque Mondiale, Union Européenne, BAD, KFW, PNUD, 	<ul style="list-style-type: none"> • 2012 – 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en application des normes OMS standards en matière de qualité de l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau cadre légal adopté par le Gouvernement et présenté devant le Parlement contenant les directives des normes sur la qualité de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration du cadre de vie des populations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non promulgation de la Loi sur le code de l'eau par le Parlement ; • Non promulgation de la Loi sur le service public de l'eau ; • L'absence d'un document technique de référence sur les paramètres physicochimiques liés à la qualité des eaux de la RDC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Directives des normes nationales applicables en matière de l'EP 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité, Min. Portefeuille, Économie et Santé Publique, REGIDESO Sarl, SNHR 	<ul style="list-style-type: none"> • OMS, Banque Mondiale, BAD, CICR, UNICEF, MSF, Union Européenne, KFW/GIZ 	<ul style="list-style-type: none"> • 2012 – 2020

<ul style="list-style-type: none"> • Créer des nouveaux centres d'exploitation d'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de plusieurs nouveaux centres à travers le pays dont le nombre passera de 94 à 112 en 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> • La croissance économique du pays et l'amélioration des services sociaux de base. • Amélioration du cadre de vie des populations ; • Augmentation du taux de desserte ; • Redressement de la trésorerie de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des nouveaux centres créés ; • Taux de rendement usine ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. Plan, Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité, Min. Finances, Portefeuilles 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe des Bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • 2012 – 020
<ul style="list-style-type: none"> • Créer de nouvelles unités de production d'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • 25 nouvelles unités en construction à travers le pays qui s'ajouteront au nombre actuel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la trésorerie de l'entreprise ; • Augmentation du taux de desserte ; • Amélioration du niveau des services sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de rendement de l'unité de production amélioré, • Nombre des nouvelles unités créées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. Plan, Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité, Min. Finances, Portefeuilles • Groupe des Bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • 2012 – 2 020 	
<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter et renforcer les capacités des centres de production et distribution d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des 23 centres de la REGIDESO à l'arrêt ; • Réhabilitation des réseaux secondaire et tertiaire de 11 communes de Kinshasa 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de l'activité économique des centres concernés • Augmentation du taux de desserte 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque des moyens financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'eau potable ; • Service rendu. • Nombre des centres réhabilités et renforcés ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité, REGIDESO ; Min. Finances, Min. Portefeuilles, Min. Budget. 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe des Bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • 2012 - 2020

<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de captage d'eau brute de Ndjili et renforcement du système de transfert d'eau au Sud de Kinshasa ; • Réhabilitation des modules 1 & 2 de Ndjili existant (Kinshasa) et d'autres centres à travers le pays. Pour augmenter le rendement réseau nation de 58% en 2010 à 75% en 21016. 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance socioéconomique ; • Amélioration du cadre de vie ; • Amélioration de la trésorerie de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des moyens financiers ; • Non respect des accords avec les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des centres appuyés ; • Nombre d'unités appuyées ; • Taux de rendement du réseau national amélioré ; • Taux d'équilibre financier national ; • Nombre des partenaires techniques financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. Plan, Min. des Ressources Hydrauliques et Électricité, Mini. Finances etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe des Bailleurs et les ONG Internationales et Nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • 2012 - 2020
--	--	--	--	---	---	---	---

1.3. SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Objectif : Développer une capacité scientifique, technologique, innovatrice nationale dans tous les secteurs porteurs du développement durable

*Objectif spécifique 1 : Créer un cadre institutionnel et structurel favorable au développement de la science, de la technologie et de l'innovation
Permettant la mise en œuvre de la nouvelle vision de la recherche*

Stratégie 1.1 : Élaboration et mise en œuvre d'une politique scientifique cohérente et active en rapport avec la modernisation du pays

Mesures/Décisions Prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles /contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement des partenaires	Délai/ période d'exécution
--	------------------	--------------------------------	-----------------------------------	----------------------------	---	----------------------------	----------------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les prés-requis de mise en œuvre de la politique scientifique nationale ; • Maîtriser les éléments de configuration de la politique scientifique nationale par l'évaluation et l'analyse du système national de la science et de la technologie ; • Revitaliser et ancrer la science et la technologie dans les préoccupations de la reconstruction et de la modernisation du pays en : <ul style="list-style-type: none"> ➢ répertoriant les besoins en technologie des secteurs ciblés et les besoins d'innovation au niveau national et provincial. ➢ Initiant et en mettant en œuvre le plaidoyer en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation • Rénover le cadre institutionnel et structurel de la science et de la technologie par : <ul style="list-style-type: none"> ➢ l'actualisation des textes légaux et réglementaires régissant la recherche scientifique et technologique ; ➢ la réorientation et mise en œuvre des structures, pratiques et partenariats dans le domaine de la science et de la technologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du CSMOR-EGRS • Élaboration du Plan stratégique de développement de la science, de la technologie et de l'innovation à l'horizon 2020 	<ul style="list-style-type: none"> • Initier les Réformes du secteur de la recherche scientifique • Améliorer le cadre légal et réglementaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Non maîtrise du potentiel scientifique et technique • Inexistence des statistiques relatives à la science et à la technologie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de prise de décision et de gestion améliorées • Éléments de la politique scientifique maîtrisés • besoins d'innovation répertoriés • Textes légaux et réglementaires actualisés • Contrat de performance avec les institutions de recherche mis en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique 	<p>Gouvernement de la RDC, UNESCO et BM</p>	<p>2012-2020</p>
--	--	---	---	---	--	---	------------------

Stratégie 1.2 : Promotion d'une culture de la science, de la technologie et de l'innovation							
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer les curricula appropriés dans l'apprentissage de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'enseignement (ESU et EPSP). • Élaborer des programmes de culture d'éveil de l'esprit scientifique en utilisant les NTIC • Initier un plaidoyer en faveur de l'introduction de la culture scientifique dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire et universitaire • Mettre en place un programme de sensibilisation de la population par voies médiatiques ou autres sur la science, la technologie et l'innovation • Stimuler l'entrée des jeunes, en particulier, les jeunes filles dans les filières et les carrières scientifiques et technologiques. • Créer les technopoles et le partenariat entre les établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire, les centres de recherche et les entreprises 		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'utilisation de la science et de la technologie au service du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Désintéressement de l'opinion publique et des acteurs politiques vis-à-vis de la recherche scientifique • Manque de visibilité de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des filières de science et technologie créées dans les Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) • Augmentation du nombre d'étudiants dans les filières et carrières de la science et technologie • Nombre de technopoles créés entre les EES, les centres de recherche et les industries • Accroissement de la production des manuels d'éveil et de culture scientifique 	Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique Ministère de l'EPSP Ministères des Affaires Sociales et de la jeunesse	Gouvernement de la RDC, BAD, UE, UNESCO	2013-2016

Stratégie 1.3 : Promotion d'une éthique de la recherche scientifique						
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un groupe de réflexion sur les principes éthiques devant régir la science, la technologie et l'innovation Mettre en place un Comité d'éthique de la recherche 		<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du cadre de travail des chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> Faible coordination du secteur de la science et de la technologie 	<ul style="list-style-type: none"> Création des groupes de réflexion sur les principes d'éthique Existence d'un Comité d'éthique 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique 	Gouvernement de la RDC, UNESCO 2013-2014
Stratégie 1.4 : Promotion des résultats de la science, de la technologie et de l'innovation						
<ul style="list-style-type: none"> Organiser, revitaliser et appuyer financièrement les structures chargées de la valorisation de la recherche notamment l'innovation (Création de ANVAR) Mettre en place les mécanismes de diffusion des résultats de recherche Organiser les salons d'invention, innovation et découvertes Promouvoir et appuyer l'Enseignement Technique et Professionnel sur l'ensemble du Territoire National Encadrer les inventeurs, les créateurs et surdoués et appuyer leur initiatives respectives Créer les sciences Park ou Technopoles Impliquer suffisamment le secteur privé dans la production et la mise en pratique des différentes innovations 		<ul style="list-style-type: none"> Accroissement de la contribution de la recherche à la reconstruction et au développement 	<ul style="list-style-type: none"> Inexistence des structures appropriées pour la valorisation des résultats de recherche ; Fossé entre les résultats de recherche et les besoins de la société 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de brevets et marques augmenté, Nombre de résultats de recherche diffusés et publiés accru. 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique Ministère de l'IPMEA FEC, FENPP 	Gouvernement de la RDC 2014-2020

Stratégie 1.5 : Mise en place d'un nouveau cadre de financement de la science, de la technologie et de l'innovation						
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude sur les capacités réelles de financement de la nouvelle politique scientifique et technologique pour les partenaires tant nationaux qu'internationaux et les ressources propres Diversifier les sources de financement de la recherche et constituer un Fonds de Promotion et d'Appui à la Science, à la Technologie et à l'Innovation Concevoir et mettre en place des stratégies d'accroissement de l'autofinancement des structures de recherche Organiser la table ronde des bailleurs de fonds pour la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de fonds en faveur du secteur de la science et de la technologie 	<ul style="list-style-type: none"> Faible coordination de la recherche Inexistence d'un Fonds National pour la recherche scientifique et technologique Faibles des stratégies d'accroissement d'autofinancement des structures de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> le budget de recherche augmenté de 1% du budget national ; Les sources de financement de la recherche diversifiées ; Stratégies d'autofinancement des structures de la recherche mises en place 	Ministère de l'ESURS Ministères du Budget des Finances	Gouvernement de la RDC Autres partenaires techniques et financiers	2013-2020
Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités d'offre de la science, de la technologie et de l'innovation						
Stratégie 2.1 : Amélioration de la gestion des ressources matérielles de la science, de la technologie et de l'innovation						
Mesures/Décisions	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles /contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Délai/ période d'exécution
Prises ou à prendre					Engagement des partenaires	

<ul style="list-style-type: none"> • Restructurer, réhabiliter et construire des organismes de recherche dans les domaines ciblés prioritaires • Construire et équiper des sciences parc ou technopoles ; • Renforcer les capacités d'offre de la recherche par : <ul style="list-style-type: none"> (i) l'amélioration des infrastructures de recherche ; (ii) le développement des capacités des chercheurs, (iii) la construction de nouveaux centres et pôles de recherche. • Restructurer les Centres et Instituts de recherche (INERA, CRGM, CEDESURK, INRB,...) • Réformer l'ESU (filière Maths Info, géographie, environnement, réforme LMD en cours,...) • Renforcer l'offre des connaissances scientifiques, techniques et d'innovation par : <ul style="list-style-type: none"> (i) la réalisation des études dans les domaines clés de la vie ; (ii) la valorisation des résultats. • Renforcer les capacités institutionnelles par : <ul style="list-style-type: none"> (i) l'élaboration du potentiel scientifique et technique ; (ii) l'élaboration de la stratégie sectorielle ; (iii) l'actualisation des textes légaux et réglementaires ; (iv) la finalisation du Plan stratégique de développement de la science, de la technologie et de l'innovation ; (v) la finalisation du programme national de recherche scientifique et technologique et (vi) l'organisation de la table ronde des bailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de quelques infrastructures des stations et centres (INERA) • Création de quelques Universités (Kindu, Bukavu) • Réhabilitation des universités (UNIKIN, UPN) • Mobilité du personnel académique pour les recherches ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de travail et du cadre de vie • Connecter les universités aux unités de production, à l'industrie et au monde du travail • Professionnalisation de la formation assurée par l'ESU • Commercialisation des résultats de la recherche scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> • Rigidité et lourdeur dans la procédure de décaissement de fonds des projets de réhabilitation et de construction des édifices publics par l'État • Pesanteurs de l'université classique fondées sur le diplôme • Mythe du diplôme dans la société par rapport à la créativité • Conservatisme de certains professeurs • Cloisons entre l'Université et le monde du travail • Absence de moyens financiers destinés à la promotion de la relation entre l'université et le monde du travail • Absence de banques données à jour sur les ressources naturelles et les secteurs stratégiques • Faible part du budget de l'État (3,5% en 2011) • Faible pénétration des TIC dans les Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) (1,5Mbps) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre d'organismes de recherche • réhabilités, construits et équipés • Nombre de publications régulières de Revues scientifiques conformes aux standards internationaux (en support papier et en ligne) • % des EES, Centres et Instituts de recherche opérationnels et viables • Cadres formés et hautement performants sur le marché de l'emploi disponibles (ingénierie, management, commerce international) 	<p>Ministère de l'ESURS</p> <p>Ministère de l'ITPR</p> <p>Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, de la Recherche Scientifique (ESURS)</p> <p>Conseil Scientifique National</p>	<p>Gouvernement de la RDC</p> <p>UNESCO, OMS, FNUJAP, PNUD, UE, Corée du Sud, Japon, États-Unis, Canada, Allemagne, France, Belgique, Grande Bretagne,...</p>	<p>2013-2020</p>
--	--	--	--	--	---	---	------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités d'offre de la recherche par : <ul style="list-style-type: none"> (i) l'amélioration des infrastructures de recherche ; (ii) le développement des capacités des chercheurs, (iii) la construction nouveaux centres et pôles de recherche. • Renforcer l'offre des connaissances scientifique, technique et d'innovation par : <ul style="list-style-type: none"> (i) la réalisation des études dans les domaines clés de la vie et (ii) la valorisation des résultats de recherche. 				<ul style="list-style-type: none"> • Écoles de Management et d'Administration publique • Nombre des ISP réhabilités et modernisés • % des filières d'études organisées ayant introduit le cours d'anglais dans leur programme. • Nombre des Centres de formation des langues étrangères installés dans les EES appuyés par le Gouvernement • Nombre des Institutions d'EES organisant les filières d'études scientifiques et technologiques • Construites/Équipées • Écoles Supérieure des Sciences et Technologies de l'Eau construites • Cadre normatif et programme d'arrimage progressif au processus de Bologne mis en place 			
--	--	--	--	---	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enseignants et étudiants ayant voyagé dans le cadre des accords avec la CAMES/AUPELF/CEEAC/CEMAC • Dispositifs institutionnels pour la promotion de la mobilité des Enseignants et des étudiants mis en place • Programme de connexion progressive des EES à la fibre optique élaboré 						
Stratégie 2.2. : Développement des ressources humaines qualifiées en sciences et technologie									
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, utiliser et motiver l'expertise de la diaspora dans les domaines de nouvelles technologies ou ciblés prioritaires • Constituer et maintenir dans le pays une masse critique des chercheurs qualifiés • Faciliter l'accès aux données et à l'information scientifique en vue de l'efficacité du travail scientifique, de la transformation et adaptation des résultats de recherche en avantages tangibles pour le pays 	Base de données sur les ressources humaines en élaboration	Renforcement des capacités des chercheurs	Faiblesse qualitative et quantitative des chercheurs (faible masse critique)	<ul style="list-style-type: none"> -Constitution d'une masse critique des chercheurs -Augmentation du nombre de chercheurs qualifiés -Accroissement de la mobilité des chercheurs 	Ministère de l'ESUPS	Gouvernement de la RDC	2013-2020		

Objectif spécifique 3 : Renforcer l'offre des connaissances

Stratégie 3.1. : Programmation de la recherche dans les domaines prioritaires ciblés

<ul style="list-style-type: none"> • Programmer les recherches sur l'enseignement professionnel et industriel ; • Programmer les recherches sur les ressources naturelles et l'environnement ; • Programmer les recherches sur les intrants industriels de base et la petite industrie manufacturière ; • Programmer de recherches sur les conditions cadre de vie, • Programmer de recherches sur les études et supports de mise en œuvre des ouvrages de génie civil et d'industrialisation • Programmer de recherches agricoles, vétérinaires, halieutiques, • Programmer de recherches sur les NTIC • Programmer de recherches sur les maladies tropicales. 	<p>Programmes de recherche dans les domaines prioritaires ciblés en élaboration</p>	<p>-Orientation de la recherche vers les besoins prioritaires de développement</p> <p>-Recherche en appui aux secteurs porteurs de croissance</p>	<p>-Faible coordination de la recherche</p> <p>-Insuffisance de financement pour les programmes et projets de recherche</p>	<p>Nombre de projets de recherche mis en place et exécutés dans les domaines prioritaires ciblés</p>	<p>Ministère de l'ESURS</p>	<p>Gouvernement de la RDC</p> <p>Autres partenaires</p>	<p>2014-2020</p>
---	---	---	---	--	-----------------------------	---	------------------

Stratégie 3.3 : Acquisition et appropriation des connaissances sur les nouvelles technologies

<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la compétitivité des entreprises du pays capables de capter les flux d'informations sur ces technologies et les appliquer rapidement et non créer des inventions nouvelles elles-mêmes ; 		<ul style="list-style-type: none"> • Contribution des transferts de technologies à la relance de l'activité industrielle, à la croissance et à la modernisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Inadaptabilité et vétusté des équipements 					<ul style="list-style-type: none"> • Procéder aux transferts des technologies répertoriées dans les besoins technologiques nationaux (location des licences ou marques, les accords de coopération entre États, etc.) 		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'expertise nationale en nouvelles technologies 						<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter par des mesures concertées, l'accès aux équipements et programmes et ouverts aux chercheurs congolais selon le critère de valeur scientifique 								<ul style="list-style-type: none"> • Former ou initier les utilisateurs des engins et autres technologies et détenir une main-d'œuvre nombreuse de haute technicité 								<ul style="list-style-type: none"> • Créer des conditions favorables de création des sociétés multinationales à forte technologie 								<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter une assistance technique adéquate à durée réduite 																																																																																																																																						

1.4. POSTES, TELEPHONES ET TELECOMMUNICATION et NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Objectif : Améliorer significativement la contribution de la poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au développement économique et social du pays

1.4.1. Technologie

Mesures/Décisions Prises ou à prendre	Progrès Réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacle contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement des partenaires	Délai/ période d'exécution
1. Accélérer la réhabilitation du réseau câble dans la ville de Kinshasa	<ul style="list-style-type: none"> En cours d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> Création des emplois 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de la modernisation Non exécution du budget 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de kilomètres câbles réhabilités 	<ul style="list-style-type: none"> S.C.P.T et le Ministère des PT-NTIC 		2011-2020
2. Promouvoir l'approche qualité dans les NTIC		<ul style="list-style-type: none"> Création des emplois et revenus 	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de financement 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de rapports produits et transmis ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Ministère des PT-NTIC 		2011-2020
3. Continuer l'implantation d'Intranet du Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> Transfert de technologies aux points focaux Élaboration de répertoires téléphoniques par site Attribution des E-mails aux utilisateurs Mise à jour de fonctionnalités Injection de l'Internet dans le réseau 	<ul style="list-style-type: none"> Ajoute d'application dans le système : Facturation Gestion du courrier 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de textes institutionnalisant le comité de gestion Absence des moyens financiers Manque de partenaires pour finaliser l'implantation à tous les Ministères et services publics Absence de maintenance Non implication du Gouvernement (les décideurs) 	<ul style="list-style-type: none"> Matériels informatiques de haute valeur acquis Réseau internet installé 	<ul style="list-style-type: none"> Ministères des affaires étrangères 	<ul style="list-style-type: none"> Agence coréenne d'exécution de la coopération -KOICA- -HUAWEI- -Gouvernement indien 	2011-2016
4. Adapter et accélérer le cadre légal et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> En cours d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> Disposition d'un cadre légal et réglementaire 		<ul style="list-style-type: none"> Textes réglementaires adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> -Gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> -SADC, PNUD, UIT et UPU 	2011-2016

5. Réorganiser la fiscalité du secteur			<ul style="list-style-type: none"> Gestion saine équilibrée et transparente de la fiscalité 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de financement 	<ul style="list-style-type: none"> Textes réglementaires adaptés 	Ministère des Finances et Ministère des PT-NTIC	-	2012-2016
6. Mettre en œuvre le portail électronique			<ul style="list-style-type: none"> Attirer les investissements 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de financement 		Gouvernement	-	2012-2016
7. Finaliser la restructuration de l'Administration	<ul style="list-style-type: none"> Étude de faisabilité 		<ul style="list-style-type: none"> Amélioration et renforcement des services de l'Administration 			Ministère de la fonction publique	PNUD	2012-2016
8. Construire un Immeuble de l'Administration	-		<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des conditions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Non exécution du budget 		Ministères : -Fonction publique -I.T.P.R. et -PT-NTIC	-	2011-2016
9. Redynamiser et Moderniser le Réseau postal et mettre en œuvre de projets PIDEP	<ul style="list-style-type: none"> En cours de réalisation 		<ul style="list-style-type: none"> Redynamiser et moderniser le réseau postal 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de financement 		SCPT	U PU (Union Postale Universelle)	2011-2016
10. Maintenir la station WACS d'atterrissage de Mwanda ;	<ul style="list-style-type: none"> En cours de réalisation 		<ul style="list-style-type: none"> Assurer le bon fonctionnement de la station 	<ul style="list-style-type: none"> Insécurité 		SCPT	HUAWEI	2011-2016
11. Raccorder les villes traversées par la fibre optique			<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'accessibilité de villes aux inforoutes 			Gouvernement	HUAWEI	2011-2016
12. Moderniser, réhabiliter le réseau RENATELSAT			<ul style="list-style-type: none"> Mettre la communication à la portée de tous -Faciliter les NTIC dans les milieux ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de financement 		Gouvernement		2011-2016

13. Appuyer la gestion des fréquences, acquérir les stations mobiles de contrôle de fréquences et élaborer un tableau d'assignation des fréquences	<ul style="list-style-type: none"> En cours de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la gestion rationnelle et le contrôle des fréquences 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de financement 	Nombre de stations mobiles de surveillance	ARPTC	Gouvernement	2011-2016
14. Mettre en œuvre un réseau national à Haut débit et un réseau de référence de transmission de communication électronique (Réseau Backbon à fibre optique	<ul style="list-style-type: none"> En cours de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès aux services des TIC fiables et à des prix abordables 	Manque de financement		Gouvernement	Banque mondiale	2012-2020
15. Renforcer la régulation et la concurrence	<ul style="list-style-type: none"> En cours de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la régulation économique du Marché des Télécommunications 	<ul style="list-style-type: none"> Chevauchement des attributions entre le Ministère des PT-NTIC et l'ARTTC 	Nombre de textes légaux adaptés	APTCR	Gouvernement	2011-2016
16. Restructurer de la SCPT et du RENATELSAT	<ul style="list-style-type: none"> En cours de restructuration 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois et de revenus 			Gouvernement	Gouvernement	2012-2016
17. Mise en œuvre des projets d'accès universel et Mise en place du Fonds de Service Universel		<ul style="list-style-type: none"> Formation et création des emplois 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de cadre réglementaire de l'accès universel 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de textes légaux adaptés 	Gouvernement	Entreprises du secteur	2012-2016
18. Participation aux projets d'accès international					Gouvernement	-	2012-2016

19. Migration de la Télévision analogique numérique terrestre (TNT)	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	<ul style="list-style-type: none"> Modernisation, création d'emplois et des revenus 	-	-	Gouvernement	-	-
20. Appui à la lutte contre la cybercriminalité					Gouvernement	2012-2016	2012-2016
21. Promotion de l'approche qualitative et NTIC par l'implantation des télé centres communautaires polyvalents		<ul style="list-style-type: none"> -Création d'emploi -Modernisation 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de financement 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de télé centres implantés 	Gouvernement		2012-2016
22. Mise en place d'un cadre institutionnel pour les TIC et acquisition des équipements matériels informatiques et bâtiments des organes d'encadrement des TIC.			<ul style="list-style-type: none"> Absence de textes légaux 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des textes élaborés 	Gouvernement		2012-2016
23. Encadrement des Entreprises et de la population à l'appropriation de TIC		<ul style="list-style-type: none"> Formation et création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de financement 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des personnes encadrées 	Gouvernement	Union Européenne	2012-2016
24. Renforcement des capacités et élaboration des programmes de formation et renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à niveau et amélioration de rendement 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de financement 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées 	Gouvernement	UNESCO	2012-2016

<ul style="list-style-type: none"> • Implanter des industries dans le domaine des télécommunications et quelques unités de transformation • Promouvoir les techniques artisanales d'exploitation des matières précieuses et de production de certains biens (huile de palme, tissus, etc.) • Réhabiliter les ateliers mécaniques (INPP, Chanimétal, SCTP ex-ONATRA Kinshasa et Lufu-Toto, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée de nouvelles technologies surtout dans le domaine des télécommunications 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique Nationale d'appropriation des procédés industriels ; • Programme national de formation des techniciens • Encadrement scientifique, technique et managérial de l'artisanat, des PMI et PME • Accès au crédit bancaire • Structuration des artisans en coopératives de production • Programme National de réhabilitation des ateliers désaffectés • Inventaire des PME sur l'ensemble du territoire national • Création des passerelles entre l'enseignement, la recherche scientifique et l'industrie • Création des technopoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence d'un Plan National et d'Accords d'appropriation de nouvelles technologies (forma • Protection de la propriété intellectuelle par des brevets • Marginalisation de la technologie dans la planification du développement du pays • Poids de la culture bureaucratique et mépris du travail manuel • Manque de financement et d'investissement dans le secteur technique • Politique d'affectation des fonds du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire de toutes les PME et PMI • Répertoire de toutes les PME et PMI installées en RDC et leurs différents procédés industriels • Inventaire de toutes les sections techniques et de tous les centres de formation technique qui fonctionnent en RDC • Changement de l'attitude vis-à-vis du travail productif au niveau de la communauté congolaise • Disponibilité de l'équipement technique performant dans les écoles, universités et centres • Professionnalisation de la formation • Nombre de techniciens par filière et par degré de qualification 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'EPSP • Ministère de l'ESU • et Recherche Scientifique et Technologique • Ministère de l'Industrie et PME • Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication • Ministère l'Économie et Commerce 	<p>Belgique, Allemagne, Royaume Uni, Canada, Japon, UE</p>	<p>2011-2020</p>
---	--	---	--	---	--	--	------------------

1.4.2. Innovation

Objectif : L'accroissement de la part de marché, de l'augmentation des marges et d'amélioration des conditions de travail et de la sécurité dans un environnement socioéconomique donné

Mesures/Décisions Prises ou à prendre	Progrès Réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacle contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement des partenaires	Délai/ période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la recherche dans des domaines variés : (ex. financement des biocarburants, phytomédicaments, Financement de la formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Apport de l'innovation technique par des entreprises privées (secteur minier, secteur des télécoms, etc.) Expérience de Mampou et NGungu (agroforesterie associée aux productions vivrières et à la production du charbon) Relance de la production des semences améliorées à l'INERA 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'acquisition des brevets Création d'emploi et des PMI Possibilité de la sauvegarde de l'environnement dans la perspective d'un développement durable (production des biocarburants de la 3ème génération) 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de la filière Financement du secteur de l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un Plan National sur l'Innovation Changement d'attitude des Congolais et surtout des jeunes vis-à-vis du travail de production Demande plus importante des jeunes pour les filières d'études techniques ou les formations techniques Essor de l'industrie nationale Contraintes juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'EPSP Ministère de l'ESU et Recherche Scientifique et Technologique Ministère de l'Industrie et PME Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication Ministère l'Economie et Commerce 	Belgique, Corée du Sud, Japon, Chine	2011-2020

1.5. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ.							
Objectif : Amener le secteur privé à devenir le moteur de la croissance économique du pays							
Mesures/Décisions Prises ou à prendre	Progrès Réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacle contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement des partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le climat des affaires (notamment en simplifiant et facilitant les démarches administratives pour réduire coûts et délais, et en assurant la sécurité juridique), Améliorer l'intermédiation financière, y compris le développement de la micro finance (sur les lignes de la Stratégie nationale de la micro finance, finalisée et adoptée), Accélérer la réforme des entreprises publiques par le désengagement progressif de l'état et le renforcement des partenariats public-privé. 	<ul style="list-style-type: none"> Implantation de certaines unités de production (mines, télécommunications, agro-alimentaire, banques, et services Code des Investissements Code forestier Code minier Code agricole Code du travail Adhésion à l'OHADA Adhésion à l'ITIE 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la production minière, Redevances versées à l'État ; Possibilité de nouveaux investissements ; Meilleure couverture nationale du réseau de télécoms ; Créer de nouveaux emplois. 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de corruption au pays très élevé ; Absence des banques d'investissement ; Insuffisance de cadres hautement formés ; Insécurité dans une partie du territoire ; Faible capacité de l'administration publique 	<ul style="list-style-type: none"> la production nationale relancée ; Les exportations minières relancées ; les exportations de l'industrie forestière relancées ; des nouveaux emplois créés ; Ressources financières pour l'État améliorées, 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement congolais Ministère de l'Économie Ministère du Plan Ministère des Finances Ministère de l'Industrie, et PME Ministère des Mines Banque Centrale du Congo FEC ANAPI 	Banque, BAD, UE	2011-2020

DOMAINE N° 2 : AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL, SOCIAL ET HUMAIN

Objectif : Assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et le développement de 65% de la population congolaise habitant le monde rural

2.1. MINES et HYDROCARBURES.							
2.1.1. Mines							
Objectif : Gestion efficiente de ressources minérales en vue de générer des recettes publiques							
Mesures/Décisions Prises ou à prendre	Progrès Réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacle contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement des partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Intensifier les recherches géologiques et minières ; Intégrer les mesures d'atténuation de l'impact environnemental des projets minières et d'hydrocarbures Renforcer les capacités de fiscalisation environnementale, tant des services concernés de l'État comme de la société civile ; Encadrer l'activité artisanale ; Améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur minier ; Promouvoir des alternatives au torchage dans le secteur des hydrocarbures. Promouvoir la constitution des banques géologiques et minières organiser et encadrer l'artisanat minier Programmer la formation (recyclage) du personnel géo scientifique notamment en SIG et en télédétection et autres techniques d'analyses Initier l'audit de l'ensemble du secteur minier congolais Revisiter le code minier Actualiser les cartes géologiques 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du CAMI ; Mise en œuvre de l'ITIE ; Mise en œuvre du CEEC ; Mise en œuvre du SAESCAM ; Mise en œuvre de l'ITIE ; Lancement de PPOMINES ; Création des centres de négoce du Nord et au Sud Kivu. 	<ul style="list-style-type: none"> Relancer la production industrielle Améliorer les conditions socio-économiques Organiser les exploitants artisanaux Gérer durablement des ressources minérales du pays. 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des financements pour l'exploration et la production dans le secteur des mines et des hydrocarbures Insécurité dans les zones d'exploitation minière Mauvaise gouvernance des entreprises minières publiques Non respect des normes environnementales dans l'exploitation minière Insuffisance des cadres moyens pour l'exploration et l'exploitation minière Insuffisance d'équipements scientifiques et techniques dans les services publics du secteur minier. 	<ul style="list-style-type: none"> Production minière augmentée ; Exportation des produits minières Augmentée (tonnage de minerais exportés) ; Ateliers du projet PROMINES et autres lancés ; Ateliers listés à la suite de l'audit du cadre institutionnel et organisationnel régissant le secteur des Mines réalisés ; Institut de gemmologie et l'école de taillerie de diamant et des pierres de couleur créés ; Exploitants minières artisanaux regroupés en coopératives ; Apport du secteur minier au PIB amélioré ; 	Ministère des Mines (Administration des Mines, CAMI, CTCPM, SAESCAM) ; Ministère des Ressources hydrauliques et électricité (Commission Nationale de l'Énergie)	Banque Mondiale, UE, BAD Coopération bilatérale (KOICA) Musée Royal de l'Afrique Centrale, MONUSCO SADC CIRGL ITIE	2011-2020

<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'inventaire des ressources minières • Intensifier les recherches géologiques et minières • Renforcer les capacités institutionnelles des services publics du secteur minier • Lutter contre la fraude et le trafic illicite des substances minérales • Étudier l'impact environnemental des projets miniers ; • Renforcer les capacités de fiscalisation environnementale ; • Encadrer l'activité minière artisanale ; • Améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur minier ; • Intensifier la prospection pétrolière. 				<ul style="list-style-type: none"> • Production du diamant taillé (carats produits et exportés) relancée ; • Cartes thématiques (géologiques, minières) actualisées produites ; • Nombre d'emplois créés dans le secteur minier ; • Banques de données géologiques et minières mises en chantier ; • Exploitants artisanaux encadrés, formés et regroupés en coopératives ; • Experts en gemmologie formés. 	<p>Ministère des hydrocarbures (COHYDRO)</p> <p>Ministère de l'environnement (CPE)</p> <p>Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique (CRGM)</p> <p>Société Civile</p>		
2.1.2 : HYDROCARBURES Objectif : Accroître la production du pétrole et assurer la distribution des produits pétroliers sur l'ensemble du territoire national.							
Mesures/Décisions Prises ou à prendre	Progrès Réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacle contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement des partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités institutionnelles • Certifier les réserves des bassins sédimentaires • Mettre en valeur le Lac Kivu • Faire passer la production pétrolière de 25.000 b/jour à 225.000 b/j 	<p>7 %</p> <p>3 bassins en exploration</p> <p>Découpage du lac kivu en blocs</p> <p>25.000 b/j</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions des vies des populations Amélioration des conditions des vies des populations • Amélioration des conditions des vies des populations • Amélioration des conditions des vies des populations • Booster l'économie du pays 	<p>Manque des moyens financiers</p> <p>Manque d'expertise nationale et insuffisance des moyens financiers</p> <p>Manque d'opérateurs gaziers</p> <p>Insuffisance des moyens financiers et insuffisance d'expertise nationale</p>	<p>Nombre des cadres et agents formés</p> <p>Nombre des bassins sédimentaires explorés</p> <p>Taux d'accès de la population au gaz méthane</p> <p>Quantité de brut produite</p>	<p>Secrétariat Général aux Hydrocarbures</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>2012 – 2020</p> <p>2012 – 2020</p> <p>2012 – 2020</p> <p>2012 – 2020</p>

<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le réseau de transport, de stockage, de distribution avec un taux d'approvisionnement en produits pétroliers passant de 70% à 98% 	70%	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des conditions des vies des populations Assurer l'essor économique du pays 	<ul style="list-style-type: none"> Manque des moyens financiers Immensité du pays 	Taux d'approvisionnement en produits pétroliers	Secrétariat Général aux Hydrocarbures	0	2012 – 2020
<ul style="list-style-type: none"> Démarrer et décoller la production des biocarburants avec un taux d'accès de la population aux biocarburants de 10% en 2013. 	0%	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des conditions des vies des populations Assurer un développement sain (moins polluant) 	Manque des moyens financiers et d'experts nationaux	Taux d'accès de la population aux biocarburants	Secrétariat Général aux Hydrocarbures	0	2012 – 2020

2.2. AGRICULTURE

Objectif : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et l'appui aux petits exploitants

Mesures/Décisions Prises ou à prendre	Progrès Réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacle contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement des partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre : <ol style="list-style-type: none"> la Stratégie sectorielle de l'Agriculture et du Développement rural (SSADR) ; Le PDDAA (Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) Le Plan National de développement de la Pêche et de l'Aquaculture Augmenter et diversifier la production végétale ; Accroître la production animale ; Accroître la production halieutique ; Développer un modèle de production écologique. Impliquer les populations bénéficiaires dans des actions, la conception, l'évaluation, l'exécution et l'évaluation des projets ; Améliorer le revenu des populations en vue de lutter contre la pauvreté ; Renforcer les capacités d'auto-prise en charge des populations ; Favoriser l'analyse globale et intégrée des problèmes et des solutions ; Créer des cadres de concertation verticale et horizontale tant au niveau central que provincial et local entre la population et les intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> Expériences de Mampou et de Gungu sur l'agroforesterie Restructuration de l'INERA Promulgation de la loi agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Relancer la production industrielle et vivrière Augmenter le revenu des paysans Autosuffisance alimentaire pour le monde rural Redynamiser les perspectives d'exportation et de diversification des produits d'exportation (par rapport aux produits miniers, au pétrole et au bois) Relancer la production industrielle animale, végétale et halieutique et vivrière Augmenter le revenu de la population (rurale et urbaine) Accroître l'apport du secteur agricole au PIB Améliorer les normes de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des investissements dans les infrastructures physiques, les progrès scientifique et technologique, la recherche et les services de vulgarisation agricole Insuffisance dans le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles Mauvaise gouvernance à tous les niveaux Insuffisance et manque des stratégies Insuffisance des investissements dans les infrastructures physiques et équipements, le progrès scientifique et technologique, la recherche et les services et vulgarisation agricole 	<ul style="list-style-type: none"> La production végétale, animale et halieutique augmentée ; Accès aux semences et aux géniteurs performants améliorés ; Accès aux terres agricoles et aux intrants organisés ; les cultures commerciales et industrielles Développées ; Filière agricole comme un des moteurs de l'économie Taux de la population ayant adoptée les nouvelles technologies amélioré ; Le nombre de KM de desserte agricole réhabilité et entretenu ; Taux d'investissement du budget alloué au secteur agricole et rural relevé à 10 %. Taux du secteur (6%) Taux de contribution du secteur au PIB rationalisé Taux de la malnutrition chronique réduit ; 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Agriculture et Développement rural Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité Ministère de l'ESURS Ministère de l'Économie et commerce Ministère de l'Environnement Ministère de l'EPSP, ESURS Ministère de l'Énergie Ministère de Mines Ministère des Hydrocarbures 	<ul style="list-style-type: none"> Apports de nouveaux investissements dans le secteur agricole : appui technique et financier (UE, FAO, Grande Bretagne, États-Unis, Belgique ...) Banque Mondiale PNUD USAID KOICA Chine Inde IITA 	2011-2020

<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des programmes et projets du secteur • Réh • abilitatation et entretien des routes de desserte agricole • Accroître et diversifier la production animale (cycle cours), et halieutique • Fournir et améliorer l'énergie (eau électricité) dans les milieux rural pour la transformation • Organiser le monde rural en association de producteurs et coopératives. 								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

2.3. COMMERCE <i>Objectifs : Développer le tissu économique et réduire la dépendance des importations et éliminer les obstacles et entrave au commerce et accélérer la croissance économique</i>								
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution	
<ul style="list-style-type: none"> • Relancer les secteurs minier et forestier, des hydrocarbures et des produits agricoles • Adhérer au système à l'OHADA • Mettre en place une organisation de lutte contre la corruption • Intégrer le commerce sur le plan régional, sous – régional et international. • Supprimer certaines taxes telles que : Taxe présidentielle, Taxe sur les opérations d'importations et la Réduction de droits et taxes à l'importation et à l'exportation ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la production minière exportée (cuivre, cobalt ...) • Adhésion à l'OHADA • Mise en place du CAMI • Guichet unique pour les recettes douanières • Institution des Tribunaux de commerce 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les exportations minières • Augmentation des redevances pour l'État • Projet de transformation en RDC des ressources ligneuses en produits semi-industriels • Création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des investissements • Dépendance des importations pour certains secteurs • Compétitivité des produits congolais sur le marché international • Faiblesse de la part du commerce dans le budget national • Persistance de l'insécurité dans les zones où sont concentrées les richesses minières 	<ul style="list-style-type: none"> • Part du commerce dans le budget améliorée ; • Nombre d'emplois créés dans ce secteur augmenté ; • Produits locaux Valorisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Économie et Commerce • ANAPI • FEC • Différentes Filières de Production 	UE, États-Unis, Canada, Chine, Inde, pays de la SADC	2011-2020	

<ul style="list-style-type: none"> Faciliter les accords dans le cadre du commerce : la réforme dans les secteurs du climat des affaires, l'adhésion de RDC à l'OHADA ; Implication et participation effective des parties prenantes : les organisations de la société civile, les syndicats, les associations de commerçants, les chambres de commerce, les conférences ou les fédérations des Entreprises. Harmoniser les lois et la réglementation des textes sur le commerce et la publication d'un code sur le commerce en tenant compte des engagements au niveau des GER (Groupes Économiques Régionaux) Réduire le temps et éliminer les contraintes injustifiées ou arbitraires à l'octroi des documents de commerce (législation des statuts) ; le registre, de commerce, l'identification nationale et autres. Réduire le temps et le délai de livraison des marchandises au port d'embarquement ou de débarquement au poste frontalier. supprimer les services parallèles : Services spéciaux et de renseignement, le trafic d'influence ou immiscions dans l'administration douanière et en créant favorables 	<ul style="list-style-type: none"> Élimination ou réduction de certaines taxes ; Création de l'ITIE et publication des recettes provenant des ressources minières ; Adhésion à l'OHADA ; Augmentation des recettes de l'État. Suppression et réduction de certaines taxes Augmentation des recettes de l'Etat 	<p>a) Intégration régionale</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer de la mise en œuvre de la zone de libre échange (ZLE) Sensibiliser sur les instruments de la ZLE Appliquer les instruments de la ZLE dans la SADC, COMESA, CEEAC Analyser les impacts sur les pertes des recettes Fixer le timing pour juguler les pertes, en amélioration des performances Accroître et diversifier les produits et en tenant compte de la qualité selon les normes exigées Échanger des informations et Établir les services des statistiques fiables , 	<ul style="list-style-type: none"> L'instabilité politique et institutionnel L'emprise du politique sur l'administration avec le trafic d'influence et l'immiscions des autorités politico-judiciaires, administratives et militaires à tous les niveaux La tribalisation des administrations publiques, le clientélisme, etc. Les fraudes, le vol et les détournements, la sous évaluation ou surévaluation des marchandises à l'importation comme à l'exportation, la corruption ; Manque d'un cadre de travail adéquat et approprié et propre au secrétariat Général au commerce 	<ul style="list-style-type: none"> L'implication des entreprises est effective Les recettes des régions financières améliorées, Textes légaux harmonisés Nombre de cadres et agents formés Nombre des nouvelles entreprises(PME) 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère du commerce Ministère de finances et du Budget ; Ministère des affaires étrangères. Industrie/PME Agriculture et Développement rural Environnement CPEMECO CHAM/BRES DE COMMERCE Organisation de la Société civile Différentes filières de production BCC, INS ; 	<p>OMC, CEA, Trade Com, CCI, Fondation pour le renforcement de capacités en Afrique (ACBF), BAD, Commission, UE, FCD, SADC.</p> <p>Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACGF)</p>	<p>2011 - 2020</p>
---	---	---	--	---	--	---	--------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Atténuer et limiter les incidences de l'instabilité du cours des produits ; • Réaliser la mise en place d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent ; • Mettre en œuvre l'accord sur l'éliminer les obstacles non tarifaires ; • les applications des mesures sanitaires et physiologiques (SPS) ; • Intégrer les politiques commerciales et développer les moyens commerciaux dans les stratégies nationales de développement ; • Réduire la dépendance vis-à-vis des exportations des produits de base ; • Accroître la production et améliorer la qualité selon les normes exigées sur le marché ; • Diversifier les produits, les marchés d'exploitation de façon à pénétrer les marchés non traditionnels ; • Reformuler, améliorer et aménager les structures et infrastructures existantes ou à créer dans les postes frontaliers : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Bandundu vers Angola ➢ Bas-Congo vers Angola ➢ Équateur vers RCA ➢ Katanga vers Angola (avec la reprise des activités sur la voie Benguela-Lobito) 		<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les relances des négociations avec les différents partenaires au développement • Harmoniser des instruments de politique commerciale relatif aux : <ul style="list-style-type: none"> • Les zones de libre échange (ZLE) • Les règles d'origines applicables aux marchandises exportées • La procédure et les dossiers d'agrément • Tarif extérieur commun (TEC) les différents groupements • Le certificat d'origine • Les mécanismes compensatoires • Avoir accès aux marchés en franchise de droits et hors contingentement en temps utile et de façon durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise gouvernance • Absence de la managériale • Absence de la culture de transparence • Lenteur administratif • Non compétitivité des produits congolais sur le marché international • Faible revenu • Faible rendement • Insuffisance des investissements humains, institutionnel et des infrastructures • Persistance de l'insécurité dans les zones où sont concentrées les richesses • Le trafic d'influence et les immixtions des autorités politico-judiciaires, administratives et militaires à tous les niveaux 				
---	--	---	---	--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Katanga vers Tanzanie ➤ Kasai Occidental vers Angola ➤ Province Orientale vers Ouganda et le Sud Soudan • Harmoniser les lois et réglementation des textes sur le commerce ; • Publier le code sur le commerce en tenant compte des engagements au niveau des groupes économiques régionaux (GER) ; • Créer un site –Web sur commerce • Impliquer et faire participer des organisations de la société civile (OSC), les chambres de commerce, les fédérations et confédération des entreprises à l'organisation du commerce ; • Quantifier les produits miniers, les ressources naturelles, agricoles, forestiers ; • Réduire et justifier les écarts sur les produits miniers, forestiers, agricoles et ressources naturelles ; • Sécuriser les consommateurs sur la qualité des produits ; • Promouvoir et encadrer les opérateurs économiques ; • Créer une cellule au sein du Secrétariat Général au Commerce pour la protection du secteur privé notamment PME et les organes intermédiaires ; 	<p>• Les accords de partenariat économique (APE) : Aplanir les divergences ; Évaluer l'état de négociation ; Évaluer les progrès de différents projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • La poursuite et l'aboutissement des négociations à différents niveaux • La participation effective de la RDC à toutes les rencontres • Mobiliser les ressources financières à l'extérieur • Faire aboutir le cycle de négociations commerciales de la Doha 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Économie et commerce, Affaires Etrangères, Finances • Discrimination et exclusion • Instabilité politique et institutionnelle • Emprise du politique sur l'administration • Faible part du commerce dans le budget national • Régionalisation de l'administration et le clientélisme, etc : • Les fraudes, le vol et les détournements, la sous évaluation ou surévaluation des marchandises à l'importation comme à l'exportation, la corruption, Manque d'un cadre de travail adéquat et approprié au Secrétariat Général au Commerce 				
--	---	---	--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Créer une brigade d'investigation sur les crimes économiques ; • Créer un fonds pour la protection du commerce ; • Créer un centre de développement des entreprises avec UE Créer un centre de concertation interministériel avec 2 organes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Comité Exécutif Les missions à définir 2. Secrétariat Technique <ul style="list-style-type: none"> • Accréditer et mettre aux normes de laboratoires de certification ; • Adhérer à la convention internationale pour a protection des végétaux (CIPV) ; • Mettre en place un cadre réglementaire des mesures sanitaires et phytosanitaires • Mettre en place le Comité National sur les mesures SPS ; • Poursuivre et améliorer le cadre du climat des affaires • Mettre en place un point d'information et Notification de normes industrielles existantes • Renforcer le suivi de la réglementation commerciale ; • Mettre en œuvre le mécanisme de suivi et évaluation • Respecter les accords (engagement, contrats et signatures) ; 		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir de politique commune en matière des changements climatiques et en tirer plus de bénéfice étant donné que la vie de toute l'humanité et repercevoirle fonds compensatoire pour le maintien de forêts, la gestion et faire les plaidoyers pour les forêts africaines Accroître et diversifier la production ; • Améliorer la qualité de la croissance économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Chevauchement des attributions, entre les différentes administrations (Gvt et Provinces, les ministères) ; 				
---	--	--	--	--	--	--	--

2.3. PRODUITS DE BASE							
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Cf. produits miniers, forestiers et agricoles 							2011-2020

2.5. POPULATION ET SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES							
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'accès des PVVIH aux ARV (de 12,4% en 2008 50% en 2020) Accroître la prévention du paludisme y compris la lutte anti-vectorielle, le traitement préventif intermittent pour les femmes enceintes et l'assainissement du milieu Réduire de plus de moitié (< 50.000 cas) le nombre de personnes atteintes de Tuberculose Faciliter l'accès aux soins de santé de qualité à toute la population, 	<ul style="list-style-type: none"> Existence des Stratégies Nationales de lutte contre le Sida, le Paludisme, la Tuberculose et autres maladies Institutions de lutte et de réglementation : PNLP, PNLS, PNMLS, PNLT Connaissances et prise en charge de maladies 	<ul style="list-style-type: none"> Freiner l'hémorragie créée par la disparition des cadres qualifiés Sauvegarder le capital humain 	<ul style="list-style-type: none"> Financement insuffisant de médicaments Existence de problèmes de résistance culturelle au traitement et au port des préservatifs Insuffisance de personnel qualifié Problème d'accès aux médicaments ARV 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de malades ayant accès aux ARV augmenté ; Nombre de personnes saines sensibilisées sur le mode de transmission du VIH Nombre d'enfants dormant sous le MIII augmenté ; Recul de la stigmatisation des PVV par la communauté Nombre de personnes complètement guéries de la tuberculose 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Santé Publique Ministère de l'EPSP Ministère de l'ESURS Ministère de la Défense Nationale Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Décentralisation et Affaires Coutumières 	<ul style="list-style-type: none"> OMS, UE, Banque Mondiale, UNICEF, FNUAP, USAID, DFID 	2011-2020

<ul style="list-style-type: none"> • Combattre les grandes endémies et les maladies transmissibles ; • Prévenir la transmission du VIH et les IST ; • Renforcer la filière plantes médicinales par l'intégration de la médecine traditionnelle dans le système national de santé. • Mettre en oeuvre le code de la famille pour la sensibilisation de la population pour l'enregistrement de naissance des enfants de 0 à 30 jours 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enregistrement massif • Mission et ateliers dans les provinces • Formation des Agents de l'État-Civil • Remise de registres de naissance 		<ul style="list-style-type: none"> • Matériels notamment des registres suite à l'éloignement des bureaux installés dans le groupement manque ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'accroissement des naissances enregistré et amélioré ; • Ratio de mortalité maternelle réduit ; • Proportion des femmes enceintes utilisant les CPN lors de la dernière grossesse améliorée ; • Proportion d'enfants complètement vaccinés • Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> • La direction de la population 	<p>PNUD AFRIQUE DU SUD</p>	<p>Protocole d'accord</p>
--	---	--	---	---	---	--------------------------------	---------------------------

2.6. DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

Objectif : Favoriser la responsabilisation, le développement de l'autonomie des jeunes et leur épanouissement tant sur le plan personnel que social

Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et le maintien des enfants dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, • Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation ; • Promouvoir la jeunesse et les sports ; • Créer par arrêté un comité interministériel permanent pour impliquer les jeunes dans les activités jeunesse et dans les activités productrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès à l'éducation de base (de 61% en 2007 à 75% en 2010) • Amélioration de l'alphabétisation • Mise en œuvre du programme PROYEN (emploi des jeunes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la formation pour assurer l'accroissement de la production du pays ; • Amélioration des conditions de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement insuffisant du secteur de l'éducation • L'État doit reprendre son rôle de planificateur du système éducatif et son rôle de catalyseur • Tendre vers l'éducation universelle • Formation non professionnelle en pleine croissance ; • État de pauvreté de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Le produit de l'école bien apprécié par le monde du travail (entreprise, organisation, administration) 	Ministère de l'EPSPS Ministère de l'ESURS	UE, UNESCO, UNICEF, FNUAP, Banque Mondiale, Canada, JICA	2011-2020

2.7. HABITAT Objectif : consolider les structures familiales et de l'épanouissement de l'individu, améliorer les conditions d'existence des populations, renforcer les comportements socio-économiques des ménages							
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles / contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/ période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne gestion de ressources humaines, matérielles et financières ; • Harmoniser le droit foncier coutumier et moderne à la base de beaucoup de conflits fonciers ; • Protéger la propriété privée et tenue foncière (sécurisation des titres fonciers et la facilitation des opérations immobilières), • Promouvoir la construction des logements sociaux, • Améliorer le cadre réglementaire du secteur • Élaborer des plans de développement urbain (élaboration des plans d'aménagement), • Créer des institutions de financement des logements telles que la banque de l'Habitat ; • Gérer avec stratégie les sites inondables, érosifs, les nouveaux quartiers en construction, les servitudes ; • Construire et réhabiliter les maisons du domaine privée de l'État (construction des logements en partenariat public-privé, réhabilitation des maisons du domaine privé de l'État) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une projection des besoins en logements d'ici 2015 • Campagne de sensibilisation de la population sur l'occupation anarchique des sites dans les zones non aedificandi • Élaboration d'une projection des besoins en logement d'ici 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • La relance du secteur de l'habitat a des effets multiplicateurs sur l'emploi et l'économie ; • L'actualisation du Plan d'Action National pour l'Habitat ; • L'encouragement des initiatives privées et le Partenariat public Privé dans la construction de logements à coûts abordables ; • La création d'un fonds de l'Habitat, d'une Banque d'Habitat ainsi que des Agences d'exécution ; • La définition d'une politique de restauration des quartiers précaires et la restauration des logements insalubres ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'aménageurs fonciers, de promoteurs immobiliers privés et publics • Absence d'investissement dans le secteur immobilier • État de pauvreté de la population • Absence d'investissement dans le secteur immobilier • État de pauvreté de la population • Absence des études géotechniques des sites habitables et leur délimitation • Absence d'approvisionnement en eau potable, électricité et dépotoir des ordures ménagères • Vétusté des plans d'aménagement urbains 	<ul style="list-style-type: none"> • Modules de formations organisées, • Nombre d'agents recrutés, prime de service accordée et taux d'exécution du budget ; • Nombre des textes légaux publiés ; • Nombre des professionnels enregistrés • Nombre d'institutions créées ; • Nombre de banques et institutions de l'habitat créées ; • Nombre des villes étudiées et relevées ; • Taux d'exécution du budget équilibré ; • Nombre des lotissements réalisés ; • Nombre des projets ; • Nombre des campagnes organisées ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction • Ministère du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité • Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale • Ministère des Affaires Foncières • Ministère de la justice • Ministère de l'Environnement • Ministère de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque Mondiale, UE, BAD, PNUD • ONU/HABITAT 	2011-2020

<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'habitat par le renforcement des activités des sociétés immobilières et la mobilisation des ressources pour l'habitat. • Viabiliser les zones périurbaines et rurales : (i) restructuration de la bonne gouvernance (résolution des conflits fonciers) ; (ii) Promotion des infrastructures de base (aménagement des réseaux divers) ; (iii) viabilisation des logements (planification des constructions immobilières, facilitation de l'accès aux matériaux de construction, facilitation de l'accès aux sources de financement) ; • Clarifier les ordonnances des attributions des Ministères de l'Urbanisme, Habitat et Affaires foncières ; • Améliorer les textes réglementaires :- Baux à loyer – Agrément de Agences – Promoteurs immobiliers et sur les producteurs des matériaux locaux ; • Réviser des schémas directeurs d'aménagement urbain ; 		<ul style="list-style-type: none"> • L'encadrement de l'auto-construction par un encadrement des auto-constructeurs non seulement dans la construction des logements mais aussi par la production de trames assainies et la viabilisation des sites. 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des appels d'offre lancés ; • Nombre des sites étudiés, • Nombre des plans communautaires révisés ; • Nombres de sites analysés ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Agriculture et le développement rural • Minst de l'ESPSP Minist du Genre et Familles 		
---	--	---	--	---	---	--	--

2.8. EAU ET ASSAINISSEMENT							
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/ période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la réforme du secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement Accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement Investir dans les infrastructures d'approvisionnement et d'assainissement Sensibiliser et mobiliser la population à l'hygiène publique Promulguer le Code de l'eau ; Élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales des services publics de l'Eau et de l'Assainissement ; Réorganiser les structures intervenant dans les sous-secteurs de l'Eau Potable en milieu urbain et rural ainsi que du sous-secteur de l'Assainissement, Promouvoir le partenariat avec le secteur privé 	<p>Faible avancée dans ce domaine : seuls 47 % des ménages ont accès à l'eau potable (MICS 4, 2010).</p>	<p>L'investissement dans ce secteur social ouvre des perspectives d'emploi et des recettes pour le Trésor Public</p>	<p>Problème de financement Investissement dans les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement L'hydraulique rurale doit associer la mobilisation communautaire État de pauvreté de la population</p>	<p>Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable augmenté ;</p> <p>Nombre de ménages ayant accès à un système d'assainissement ;</p>	<p>Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité</p> <p>Ministère de l'Agriculture et du Développement rural</p> <p>Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme</p> <p>Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction</p>	<p>Banque Mondiale, UE, UNICEF, BAD, PNUD</p>	<p>2011-2020</p>

2.9. ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES

Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la parité homme/femme et l'accès aux fonctions politiques ; Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le Genre, et Stratégie Nationale de la participation politique des femmes à la Gouvernance Démocratique Réduire le rapport garçons/filles dans l'enseignement primaire et secondaire. Augmenter la proportion des sièges occupés par les femmes au parlement. 	<ul style="list-style-type: none"> La parité homme/femme est un grand acquis en RDC (inscrite dans la Constitution de la RDC) 	<ul style="list-style-type: none"> Donner les mêmes chances d'éducation aux filles et garçons c'est une opportunité de développement harmonieux du pays Donner accès au crédit aux femmes entrepreneur, c'est améliorer les capacités de production du pays Combattre les violences faites aux femmes, c'est un progrès aux respects des droits de l'homme (Etat de droit) 	<ul style="list-style-type: none"> Pesanteurs culturelles liées à la sous-estimation de la femme dans certains milieux Mise en application du principe de la parité quant à l'accès aux postes de responsabilité ; Faible formation des femmes (par rapport aux hommes) Faible accès des femmes au crédit bancaire 	<p>Taux d'accès des femmes au crédit bancaire</p> <p>Taux d'accès des femmes aux postes de responsabilité ;</p> <p>Taux de participation des femmes au développement du pays amélioré ;</p> <p>Taux de participation citoyenne de la femme et de la jeune fille élevé;</p> <p>Taux de la vulnérabilité économique et sociale de la femme Réduit.</p>	Ministère du Genre, Famille et Enfant	ONU Femmes, FNUAP, UNICEF, OMS, UNESCO, PNUD,	2011-2020

2.10. PROTECTION SOCIALE							
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en charge et des prestations sociales en faveur des personnes vulnérables ; • Sensibiliser et renforcer des capacités communautaires à travers les communautés protégées • Renforcer les capacités institutionnelles, de coordination et de suivi-évaluation du système de protection sociale ; • Mettre en place le socle de protection sociale ; • Mettre en application la loi portant protection de l'enfant. • Finaliser l'élaboration de la politique nationale de protection sociale et le nouveau Code de la sécurité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale des groupes Vulnérables • Plan d'Action National en faveur des Orphelins et Enfants Vulnérables en RDC • Stratégie Nationale pour les peuples autochtones Pygmées 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des droits et la dignité des groupes vulnérables ; • Promotion de la prise en charge communautaire des personnes vulnérables ; • Accessibilité aux services sociaux de base de qualité ; • Réinsertion économique et socioprofessionnelle des personnes vulnérables ; • Renforcement des capacités des acteurs de la Protection Sociale des groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Pesanteurs culturelles liées à la prise en charge des personnes vulnérables • Effort de sensibilisation de la communauté sur la prise en charge des personnes vulnérables • Financement 	Textes juridiques harmonisés avec les conventions internationales	Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale Ministère de la Justice Ministère de la Jeunesse, Sports et Loisirs	OMS, UNICEF, PNUD, UE,	2011-2020

DOMAINE N° 3 : CRISES MULTIPLES ET AUTRES DEFIS EMERGENTS

Objectif : Doter l'État congolais des moyens et capacités nécessaires en vue d'une meilleure prise en charge des crises et défis émergents

3.1. CHOCS ÉCONOMIQUES							
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles / contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre un terme aux conflits à l'Est du pays • Restaurer l'outil de production (agricole et industrielle) • Diversifier les PTF pour mieux faire face aux chocs 	<ul style="list-style-type: none"> • Début de restauration des infrastructures routières à travers le pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction sensible de la vulnérabilité des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits armés à l'Est du pays • Hémorragie budgétaire due à l'effort de guerre 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du PIB par habitant 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère du Plan • Ministère de l'Économie et du Commerce • Ministère des Affaires Humanitaires et Solidarité nationale 	Banque Mondiale, UE, BAD, PNUD, FAO	2011-2020

3.2. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> • Gérer rationnellement les forêts ; • Transformer et valoriser les Produits forestiers ; • Conserver la Biodiversité et Valoriser la filière Faune ; • Contrôler et Surveiller les Ressources Forestières et Fauniques. • Lutter contre la déforestation et dégradation des forêts ; • Réactualiser le Programme national de l'environnement, Forêts, Eau et Biodiversité • Sécuriser les frontières face aux menaces extérieures (cas de Mbororo) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Code forestier • Mise en place de la Coordination Nationale REDD+ • Conversion des anciens titres forestiers en contrats de concession forestière (de 156 à 80) ; • Mise en œuvre du code forestier et ses mesures d'application ; • 4 axes stratégiques bien définies : Protection de l'environnement, Gestion durable des ressources forestières, Gestion durable des ressources en eau et maintien de la biodiversité) • Loi portant sur les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ; • Mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du bien-être des populations • Augmentation des ressources publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Survie des communautés forestières • Techniques et traditions culturelles • Financement • Surpâturage, • Viols ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie et zonage forestier • Application des Conventions des Nations Unies sur les réfugiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme • Ministère de l'Agriculture et Développement Rural • Ministère du Plan • Ministère des Affaires Foncières • Ministère des Affaires Étrangères, • Coopération Internationale et Francophonie 	PNUE, UE, Banque Mondiale FAO, WWF, FEM, CARPE, OSFAC, PNUD, USAID, GIZ, BAD, Coopération Japonaise HCR Union Africaine	2011-2020

3.3. RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES							
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un Plan de Secours d'Urgence (Plan ORSEC-RDC) et installer les services opérationnels ; Étudier la Vulnérabilité et la Capacité (EVC) des différentes populations à risque pour les sinistres connus et, Créer la Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistres (CNRS) et d'un Fonds de Solidarité Nationale. 		<ul style="list-style-type: none"> Meilleure riposte en cas de catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> Faibles capacités institutionnelles et humaines en matière de gestion des catastrophes Manque de Financement 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des zones à risques établie Loi nationale de lutte contre les catastrophes votée et promulguée Plan d'alerte précoce face aux éruptions volcaniques mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des Affaires Humanitaires et Solidarité Ministère du Plan Ministère des Finances Ministère de la santé 	UE, OMS, PNUD, UNICEF, ONUFEM	2011-2020
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en exécution de décret portant création du conseil de protection civile Prévenir et éduquer Élaborer un Projet d'arrêt de fonctionnement des divisions provinciales 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue des ateliers sur les catastrophes naturelles Stratégies de développement du secteur de la protection civile Assistance à la population déracinée Formation des agents de la protection civile 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation de la vie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Insécurité, Épidémie, Sans abris, Aide humanitaire et secours d'urgence Mortalité infantile et maternelle Promiscuité 	<ul style="list-style-type: none"> Crise aigüe et déficit de production 	Comité de la protection civile	HCR et OICHA	

3.4. CRISE SOCIO-POLITIQUE POSTÉLECTORALE							
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Continuer le processus électoral en cours Organiser les élections provinciales, municipales et locales Améliorer la gestion institutionnelle des élections 	Tenue régulière des élections présidentielle et législatives nationales tous les 5 ans (en 2006 et en 2011)	Amélioration du bien-être de la population Raffermissement de la jeune démocratie congolaise	Instabilité politique Conflits armés à l'est du pays Défis liés au respect des droits de l'homme	Installation des institutions démocratiques Dialogue permanent avec l'Opposition politique Dialogue permanent avec la société civile	Ministère de l'Intérieur et Sécurité du Territoire Ministère de la Justice CENI Cour Suprême de Justice	UE, UA, FMI PNUD, DFID, EISA, USAID, MONUSCO	2011-2020

3.5. CONFLITS ARMÉS À L'EST DU PAYS							
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Éradiquer tous les groupes armés (tant nationaux qu'étrangers) opérant à l'est du pays Neutraliser toutes les forces négatives perturbant l'ordre dans le pays Restructurer l'armée (FARC) police et les rendre nationales et républicaines Traduire en justice les responsables des violations des droits de l'homme dans les zones de conflits 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune bonne perspective socio-économique n'est possible tant que l'est de la RDC sera le théâtre des conflits armés récurrents 	<ul style="list-style-type: none"> Présence des groupes armés et rébellions à l'est du pays Soutien des pays voisins aux rebelles Trafic des matières précieuses dans les zones de conflit Destruction des écosystèmes ; Pillage des ressources naturelles ; Braconnage ; Déplacement massif de la population 	<ul style="list-style-type: none"> Instabilité de l'est du pays Présence des groupes armés et rébellions à l'est du pays Soutien des pays voisins aux rebelles Trafic des matières précieuses dans les zones de conflit Destruction des écosystèmes ; Pillage des ressources naturelles ; Braconnage ; Déplacement massif de la population 	<ul style="list-style-type: none"> Les hostilités à l'est du pays terminées ; La Paix à l'est du pays Restaurée Les frontières de l'est du pays sécurisées ; Armée et police performantes et compétitives Reclassement des déplacés et retour des réfugiés Reprise des activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Défense Nationale Conseil Supérieur de Sécurité État-major des FARDC Ministère de l'Intérieur et Sécurité du Territoire Ministère de la Justice Ministère des Affaires Sociales et Humanitaires 	UE, UA, PNUD, DFID USAID MONUSCO EUPOL UNICEF HCR PAM FAO OMS	2011-2020

3.6. GESTION DES BASSINS FLUVIAUX (CONGO, NIL et CHILOANGO) ET DÉFI DE L'EAU DOUCE EN AFRIQUE							
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et l'exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une initiative sous-régionale de gestion de ces trois Bassins 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des mécanismes de gestion intégrée des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Bien-être des populations riverainesPrévention des conflits futurs 	<ul style="list-style-type: none"> Avancée du désert du Sahara Crise ou pénurie de l'eau douce Changement climatique perturbant le débit du fleuve Congo 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de l'eau douce en qualité et en quantité suffisantes Mécanismes de gestion intégrée des ressources en eau disponible ; 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Énergie Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme Ministère de l'Agriculture et Développement Rural Ministère du Plan 	UE, Banque Mondiale, BAD, PNUJ, PNUD	2011-2020

DOMAINE N° 4 : MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Objectif : Accroître la capacité de mobilisation des ressources financières en vue de doter 'Etat des moyens indispensables pour le développement du pays

4.1. MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES							
Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
Axe 1 : APPUI A LA CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE, DE LA PAIX ET DE L'ETAT DE DROIT							
Objectif : Faciliter la mise en place et assurer le fonctionnement efficace des institutions de la République afin de contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national							
<ul style="list-style-type: none"> Procéder aux ordonnancements et paiement effectifs des crédits budgétaires nécessaires au fonctionnement de toutes les institutions de la République ; Procéder aux ordonnancements et paiement effectifs des crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'amélioration des conditions (avantages sociaux et équipements) sociales des militaires, policiers et services de sécurité (logement, soldes) 	Loi sur les finances des ETD	Responsabilisation des autorités politico-administratives (APA) en matière fiscale	<p>Forte centralisation du système de collecte des finances publiques</p> <p>Vellités séparatistes de certaines entités</p> <p>Présence des groupes armés à l'est du pays</p>	<p>Les crédits budgétaires alloués aux institutions et aux ETD bien gérés</p> <p>Bon fonctionnement de l'administration</p>	<p>Ministère des Finances</p> <p>Ministère de l'Intérieur et des Affaires Coutumières</p> <p>Ministère du Budget</p>	<p>UE, Banque Mondiale, PNUD</p> <p>BAD</p>	2011-2020

Axe2 : MISE EN PLACE D'UN CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE FAVORABLE A UNE CROISSANCE REDISTRIBUTIVE						
Objectif : Consolider et accélérer le processus de croissance économique en vue d'atteindre un taux de croissance destiné à une redistribution équitable						
<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les partenaires locaux et étrangers à investir en province, particulièrement dans les milieux ruraux • Mettre en place une politique fiscale appropriée de redistribution des revenus 	Stabilité macroéconomique	Paix sociale Justice distributive	Bonne gestion des administrations locales	Orthodoxie dans la gestion des ressources publiques à tous les niveaux	Ministère des Finances Ministère de l'Intérieur et des Affaires Coutumières Ministère du Plan (ANAPI)	UE, Banque mondiale, PNUD BAD 2011-2020
Axe 3 : CONSOLIDATION DE LA STABILITE MACROECONOMIQUE						
Objectif : (i) Préserver la stabilité des prix intérieurs et du taux d'échange ; (ii) Conclure les revues du Programme Économique du Gouvernement avant l'expiration de l'accord avec le FMI						
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la coordination des politiques monétaire et budgétaire • Relancer les activités de la CISPI et du Groupe thématique gouvernance économique • Poursuivre l'exécution des politiques budgétaire rigoureuse et monétaire prudente de manière à maintenir un taux d'inflation à 1 chiffre et un taux de change proche du niveau d'équilibre • Analyser les indicateurs de stabilité macroéconomique et proposer des ajustements dans l'exécution du plan de trésorerie du Gouvernement 	Mise en place de la TVA Atteinte du point d'achèvement de l'IPTE Élaboration du Plan Stratégique de la Réforme des Finances Publiques	Amélioration des conditions de vie des populations	Mal gouvernance Conflits armés dans l'est du pays Faible mobilisation de l'épargne interne (privée et publique)	Cadre macroéconomique Stabilisé Trésorerie excédentaire enregistrée	Ministère des Finances Ministère du Budget Ministère de l'Économie Banque Centrale du Congo (BCC)	FMI UE, Banque Mondiale, BAD PNUD 2011-2020

<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'accumulation des réserves internationales à la Banque Centrale Veiller au maintien d'un taux d'intérêt directeur compatible avec la croissance économique Contribuer à l'amélioration de la circulation fiduciaire en accord avec la BCC Organiser des concertations internes en vue d'harmoniser les positions avant les discussions avec les services du FMI. 							
Axe4 : CONSOLIDATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES A TRAVERS LA MODERNISATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET DES INSTRUMENTS DE GESTION ET DE MECANISME DE SUIVI-EVALUATION							
A. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES Objectif : Moderniser les principaux outils de gouvernance des finances publiques							
<ul style="list-style-type: none"> Mettre effectivement en œuvre toutes les dispositions de la nouvelle loi relative aux finances publiques Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique de la Réforme des Finances publiques 	Loi sur les finances publiques	Justice distributive	Mauvaise gouvernance des finances publiques Conflits armés à l'Est du pays	Cadre macro-économique stabilisé macroéconomique Trésorerie publique bien tenue.	Ministère des Finances Ministère du Budget Ministère de l'Économie Banque Centrale du Congo (BCC)	FMI UE, Banque Mondiale, BAD PNUD	2011-2020

B. AMELIORATION DE LA MOBILISATION DES RECETTES

Objectif : (i) Améliorer l'administration fiscale (ii) Poursuivre les actions de réforme de la politique fiscale

<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le civisme fiscal • Améliorer le rendement du contrôle fiscal • Améliorer le recouvrement des droits, impôts et taxes • Lutter contre la corruption et la fraude fiscale • Renforcer les capacités de recouvrement des informations douanières, fiscales et parafiscales • Renforcer les capacités des agents des services mobilisateurs de recettes 	<p>Mise en oeuvre de la TVA</p> <p>Mise en place du guichet à Matadi et à Kasumbalesa</p> <p>Création de la DGE</p> <p>Partenariat avec BIVAC</p> <p>Mise en place de l'ITIE (Initiative pour la transparence des Industries Extractives)</p>	Élargissement de l'assiette fiscale	Corruption Fraude fiscale	Les recettes fiscales et non fiscales maximisées Les administrations fiscales (DGI, DGRAD et DGDA) bien gérées. Accroissement du volume des ressources fiscales	Ministère des Finances ; Ministère du Budget ; Ministère de l'Économie ; Banque Centrale du Congo (BCC) Banques commerciales Coopératives	FMI UE, Banque Mondiale, BAD PNUD	2011-2020
---	---	-------------------------------------	------------------------------	---	--	---	-----------

<ul style="list-style-type: none"> • Rationaliser les exonérations fiscales • Mettre en place des nomenclatures rationnelles des taxes respectives du pouvoir central et des provinces • Transférer la compétence de l'impôt sur les Revenus Locatifs des Provinces à État • Mettre en place un impôt général sur le revenu des personnes physiques • Mener une étude sur les recettes non fiscales • Mener une étude sur la comptabilité en partie double dans les régies 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener les études sur la faisabilité d'une autorité des recettes douanières, fiscales et para fiscales • Mise en place d'un code général des impôts et taxes • Renforcement de la stratégie d'accompagnement de la mise en œuvre de la TVA • Revoir la fiscalité de ressources naturelles non renouvelables

C. GESTION TRANSPARENTE ET RIGOREUSE DES FINANCES PUBLIQUES EN CONFORMITE AVEC LES STANDARDS INTERNATIONAUX							
Objectif : (i) Poursuivre la réforme budgétaire ; (ii) Améliorer la gestion de la dépense et la gestion de la trésorerie ; (iii) Renforcer le dispositif de contrôle des finances publiques (iv) Maintenir la viabilité et la soutenabilité de la dette publique							
<ul style="list-style-type: none"> Produire une stratégie sectorielle, d'un plan d'action prioritaire pluriannuel du Ministère des Finances, et d'un cadre des dépenses à moyen terme basé sur les résultats Améliorer la cohérence entre le plan de trésorerie, le plan d'engagement, ainsi qu'avec le budget en devises de la BCC. Renforcer le suivi de la trésorerie de la Banque Centrale en organisant les séances de réconciliation sur la base d'un plan de trésorerie détaillé de la BCC. 	<p>Élaboration de la Feuille de Route du Ministère des Finances</p> <p>Élaboration du CDMT</p>	<p>Amélioration du plan de trésorerie</p>	<p>Corruption</p> <p>Fraude fiscale</p> <p>Gouvernance des régies financières</p> <p>Gouvernance de la Banque Centrale du Congo</p>	<p>Ressources fiscales maximisées ;</p> <p>Bonne gestion des administrations fiscales (DGI, DGRAD et DGDA)</p>	<p>Ministère des Finances</p> <p>Ministère du Budget</p> <p>Ministère de l'Économie</p> <p>Banque Centrale du Congo (BCC)</p>	<p>FMI</p> <p>UE, Banque Mondiale, BAD</p> <p>PNUD</p>	<p>2011-2020</p>

							<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les points de stationnement et renforcer le dispositif de contrôle au niveau de la chaîne de la dépense à partir de l'étape de l'ordonnement. • Finaliser la rédaction du nouveau règlement général sur la comptabilité publique et les autres textes d'accompagnement • Opérationnaliser la cellule de passation des marchés publics du Ministère des Finances • Disposition d'un système de contrôle administratif • Finaliser les accords avec les créanciers du Club de Paris (Allemagne, Brésil, Norvège, Canada et Russie) et respects strict des Protocoles d'accord signés • Finaliser le protocole définitif d'extinction dette du Club de Londres en rencontrant les dirigeants de BNP-Paribas, la Belgoise, la Banque de service ainsi que ceux de Thémis et Démonies.
--	--	--	--	--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Signature de Protocole d'accord avec les créanciers commerciaux et bilatéraux et ceux de biens zairianisés du Club de Kinshasa, Réattribution des biens déclarés défaillants zairianisés et • Adopter une loi sur la dette publique 							
Axe 5 : MOBILISATION ET UTILISATION EFFICIENTE DES RESSOURCES EXTERIEURES Objectif : Mettre en place des mécanismes de contrôle des ressources							
<ul style="list-style-type: none"> • Exécuter les projets et programmes en cours ; • Évaluer et budgétiser les projets/Programmes du quinquennat ; • Mettre en place des arrangements institutionnels d'exécution des projets et programmes du quinquennat • Mobiliser les financements requis pour les projets du quinquennat • Élaborer les chronogrammes • Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation 	Mise en place du CDMT Élaboration de la Feuille de Route du Ministère des Finances	Meilleure justice distributive	Allocation judicieuse des ressources extérieures Stabilité des institutions politiques	Gestion saine des projets et programmes sous financement extérieur ; Bonne tenue de la comptabilité publique ; Dette publique maîtrisée	Ministère des Finances Ministère du Budget Ministère de l'Économie Banque Centrale du Congo (BCC)	FMI UE, Banque Mondiale, BAD PNUD	2011-2020

Axe 6 : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER					
Objectif : Moderniser le cadre légal et réglementaire					
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'adoption du projet de loi relative à la recapitalisation de la Banque Centrale • Rendre opérationnelle Fonds National de la Microfinance • Encourager le processus d'implantation des structures de micro finance dans les grandes villes et en campagnes • Revisiter l'étude diagnostic sur le secteur de microfinance et des institutions de développement • Élaborer une étude de faisabilité relative à la création d'une bourse de valeurs mobilières • Élaborer une étude de faisabilité relative à la création d'une caisse de dépôt et de consignation • Élaborer une stratégie du développement du secteur financier non bancaire • Revisiter la convention du caissier de l'État • Veiller à la promulgation de la loi sur le contrôle des établissements de crédits • Libéraliser le secteur des assurances 	<p>Début de restructuration de la Banque Centrale du Congo</p>	<p>Création d'une Bourse des valeurs mobilières à Kinshasa</p> <p>Lutte contre le blanchiment d'argent</p> <p>Raffermisssement du secteur de la micro finance</p> <p>Promotion de l'accès au micro crédit</p>	<p>Application de la loi des finances</p> <p>Mise en place des ETD</p> <p>Rétrocession des ressources publiques vers les ETD</p>	<p>Finances publiques assainis</p> <p>Structures d'intermédiation financière viable</p> <p>Bourse financière présente et fonctionnelle sur la place de Kinshasa</p>	<p>Ministère des Finances</p> <p>Ministère du Budget</p> <p>Banque Centrale du Congo (BCC)</p>
				<p>FMI</p> <p>UE, Banque Mondiale, BAD</p> <p>PNUD</p>	<p>2011-2020</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le projet de loi sur les mesures incitatives au secteur bancaire • Finaliser le projet de loi sur le système national de paiement • Poursuivre la vulgarisation de la Loi n004/016 du 19 juillet 2004 auprès des fonctionnaires en charge des finances publiques, qui sont exposés à ce qu'elle considère comme « fraude aggravée » • Surveiller les comptes ouverts au nom de l'État ou pour le compte es services, ministères et autres institutions en charge des fonds de l'État • Marquer la présence de la CENAREF dans les postes frontaliers où transitent, sans autorisation, des matières précieuses et des sommes importantes d'argent, qui sont saisis et que l'on n'arrive pas à confisquer comme le veut la Loi • Lutter contre le blanchiment des capitaux dans les projets immobiliers et miniers, et s'assurer que les fonds reçus après la vente de nos matières précieuses sont régulièrement rapatriés 									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Axe 7 : MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DES FINANCES							
Objectifs : (i) Moderniser le cadre organisationnel de l'Administration du Ministère (ii) Favoriser la convergence entre les fonctions identifiées et la qualité des effectifs mis à disposition							
<ul style="list-style-type: none"> Lancer les travaux en commission paritaire Finances-Fonction Publique pour la sanction définitive du projet de nouveau cadre organique de l'Administration centrale des finances en phase avec la nouvelle approche de gestion axée sur les résultats Préparer les projets de traitements particuliers applicables aux agents du Ministère des Finances Finaliser un plan d'action harmonié pour la modernisation des régions financières Préparer le plan de Redéploiement des effectifs sur base des résultats de l'opération de bilan de compétences organisée du 04 au 11 avril 2012 Finaliser le plan d'accueil des 107 jeunes professionnels par les administrations des finances Finaliser le plan de formation des finances pour les agents de l'Administration centrale Préparer un plan interne de mise à la retraite des agents des régions financières sur ressources propres 	<p>Approche de la gestion administrative axée sur les résultats (GAR)</p>	<p>Formation et remise à niveau des ressources humaines de l'Administration des Finances</p> <p>Mise à la retraite des anciennes unités du personnel de l'Administration des Finances éligibles à la retraite</p>	<p>Financement insuffisant (sur fonds propres)</p> <p>Clientélisme politique</p> <p>Résistance ethnoculturelle</p> <p>Période de latence pour la formation de personnel chevronné devant remplacer in intégum les anciennes unités de l'Administration des Finances</p> <p>Politisation de l'administration publique</p> <p>Harmonisation de vues entre les 2 Administrations (Finances et Fonction Publique) quant au nouveau cadre du Ministère des Finances</p>	<p>Nouveau cadre harmonisé de l'Administration des Finances disponible ;</p> <p>Nouveau personnel formé et motivé au sein de l'Administration des Finances disponible</p> <p>Mise en retraite des anciennes unités du Ministère des Finances poursuivie progressivement</p>	<p>Ministère des Finances</p> <p>Ministère de la Fonction Publique</p> <p>Ministère du Plan</p> <p>Ministère du Budget</p> <p>Banque Centrale du Congo (BCC)</p>	<p>FMI</p> <p>UE, Banque Mondiale, BAD</p> <p>PNUD</p>	<p>2011-2020</p>

Axe 8 : SUIVI INTERNE ET COORDINATION DES ACTIVITES DU MINISTERE DES FINANCES

Objectif : (i) Exécuter les mesures de la Feuille de Route du Ministère conformément aux échéances fixées

<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan d'action opérationnel de la Feuille de Route du Ministère des Finances et le mettre en œuvre • Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des activités au niveau du Cabinet • Poursuivre la coordination des politiques monétaire et budgétaire • Mettre les agents les du Cabinet dans les conditions matérielles et de travail optimal 	<p>Élaboration de la Feuille de Route du Ministère des Finances</p>	<p>Poursuite de l'exécution harmonieuse et coordonnée de la Feuille de Route du Ministère des Finances</p>	<p>Insuffisance de financement pour l'exécution des activités prévues par la Feuille de Route</p> <p>Stabilité macroéconomique</p> <p>Trésorerie excédentaire</p>	<p>Réforme de l'administration des Finances réussie</p> <p>Coordination de l'administration des finances publiques améliorée</p>	<p>Ministère des Finances</p> <p>Ministère du Plan</p> <p>DGF</p> <p>Banque Centrale du Congo (BCC)</p>	<p>FMI</p> <p>UE, Banque Mondiale, BAD</p> <p>PNUD</p>	<p>2011-2020</p>
--	---	--	---	--	---	--	------------------

4.2. AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT						
<ul style="list-style-type: none"> Restaurer le leadership du Gouvernement dans la coordination des interventions des bailleurs Assurer de manière effective la prévisibilité de l'aide à apporter Assurer la stabilité dans l'utilisation de l'aide au développement. Introduction des CDMT dans le processus budgétaire Mettre effectivement en œuvre le Plan Stratégique de la Réforme des Finances Publiques. 	Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGA)	Orientation de l'aide aux objectifs de développement Restaurer le Dispositif National de Coordination de l'Aide	Imprévisibilité de l'APD (cf. bailleurs de fonds) Non intégration de l'aide exhaustive au Budget de l'État Manque d'un Plan Intégrateur des actions de l'Etat et de matérialisation de la vision du développement.	Pourcentage de l'APD par rapport au budget de l'État amélioré Degré de prévisibilité de l'APD (DCRE, PGAI)	Ministère des Finances Ministère du Budget Ministère du Plan Banque Centrale du Congo (BCC)	Réalisation de 0,7% du PIB des Partenaires à accorder à l'aide au développement Banque Mondiale, UE, BAD, FMI
2011-2020						

4.3. DETTE PUBLIQUE						
<ul style="list-style-type: none"> Préserver la viabilité de la dette et financer les besoins de l'État au moindre coût et risque Adopter une loi sur la dette publique Élaborer la stratégie d'endettement à Moyen Terme Liquider progressivement les arriérés budgétaires au titre de la dette intérieure 	Atteinte du point d'achèvement de l'1-PPTE Décret portant renforcement du rôle central de la DGDP en matière de l'endettement public Mise en service du SYGAD 6 Adoption du Manuel des Procédures de la Gestion de la Dette Publique Signature du Guide des critères de certification d'homologation de la dette publique	Crédibilité de l'Etat Stimuler la croissance Améliorer la gestion de la dette publique	Circuit de paiement de la dette Poids financier des conflits armés et de la sécurité intérieure PIP non bien défini	Élément d'au moins 35% pour chaque prêt consenti Indicateurs de l'AVD Loi sur la dette adoptée Zéro arriéré à fin 2020	Ministère des Finances (DGDP, DTO, BCC) Ministère du Budget Parlement	FMI BIRD BAD UE
2011-2020						

4.4. INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS							
<ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer pour l'amélioration du climat des affaires (Conseiller du Gouvernement Central et des Gouvernements Provinciaux) ; • Assister les investisseurs : avant, pendant et après ; • Fournir toutes les informations nécessaires ; • Améliorer le climat d'investissement ; • Promouvoir une image positive de la RDC ; • Faire le marketing pro-actif pour attirer les investisseurs ; • Octroyer des avantages douaniers et fiscaux. 	<p>Application de la législation OHADA</p> <p>Installation des tribunaux de commerce dans certaines provinces</p> <p>Décentralisation du Notariat</p>	<p>Accroissement des ressources publiques</p> <p>Compétitivité des entreprises locales et étrangères par l'effet d'émulation</p> <p>Opportunités pour attirer les investisseurs</p> <p>Utilisation de la main-d'œuvre et création d'emploi=</p>	<p>Crise sociopolitique</p> <p>Conflits armés dans l'est du pays</p> <p>Conjoncture financière internationale</p> <p>Tracasseries administratives</p>	<p>Climat des affaires amélioré</p> <p>Nombre d'IDE réalisés selon les secteurs</p> <p>Classement de Doing-Business meilleur</p> <p>Nombre d'emplois créés par les IDE</p> <p>Taux d'augmentation du volume d'investissements privés.</p>	<p>Ministère des Finances</p> <p>Ministère du Commerce Extérieur</p> <p>Ministère des Affaires Étrangères</p> <p>Ministère de la Coopération</p> <p>BCC, Ministère du Plan (ANAPI)</p>	<p>FMI</p> <p>UE, Banque Mondiale, BAD</p>	<p>2011-2020</p>
4.5. ENVOI DE FONDS DES MIGRANTS							
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des forums d'information à la diaspora sur les opportunités d'investissement en RDC et les facilités administratives en leur faveur ; • Renforcer les rôles des ambassades pour la mobilisation de la diaspora ; • La réforme des cadres légaux et réglementaires encadrant les activités économiques : la promulgation des nouveaux codes minier, forestier, des investissements et du travail ; 	<p>Création de la Maison des Congolais de l'étranger au Ministère des Affaires Étrangères ;</p> <p>Accroissement des investissements directs étrangers,</p> <p>Développement du Secteur de la Micro finance (Agences Financière)</p>	<p>Amélioration des ressources publiques</p> <p>Amélioration des conditions de vie des populations ;</p> <p>La BCC attend mener des nouvelles réformes portant sur : (i) le dispositif de surveillance financière ; (ii) le cadre comptable ; (iii) les systèmes des paiements et des règlements ; (iv) la réforme du secteur de micro finances ; (v) la promotion de la concurrence bancaire ; (vi) la création d'un marché formel des titres de créances ; (vii) la révision de la cartographie bancaire et financière en vue de soutenir financièrement les initiatives d'investissement du secteur privé.</p>	<p>Crise sociopolitique</p> <p>Conflits armés dans l'est du pays ;</p> <p>Conjoncture financière internationale ;</p>	<p>Le niveau d'investissement des membres de la diaspora amélioré ;</p> <p>Nombre d'investissements réalisés par an et par secteur augmenté ;</p> <p>Ratio Transferts de fonds de migrants/APD installé sur tout le territoire ;</p> <p>la stabilité du cadre macroéconomique persiste ;</p> <p>Le niveau d'investissement direct étranger en pleine croissance en RDC ;</p> <p>Le transfert des fonds de la diaspora en pleine évolution ;</p> <p>Le Secteur de la Micro finance en plein essor</p>	<p>Ministère des Affaires Étrangères</p> <p>Ministère des Finances</p> <p>BCC ;</p> <p>ANAPI</p>	<p>UE, PNUD</p> <p>Les banques commerciales ;</p> <p>Les Agences de Messagerie Financière</p>	<p>2011-2020</p>

DOMAINE N° 5 : LA BONNE GOUVERNANCE

Elle vise fondamentalement à consolider le socle – stabilité politique, sécurité, autorité de l'État et gouvernance publique satisfaisante – qui conditionne une conduite efficace des actions de développement du pays et l'atteinte des résultats dans l'ensemble des secteurs et ceux ayant trait à la recevabilité des résultats de développement orientés vers l'égalité de genre.

Ce pilier s'organise autour de sept priorités majeures :

(i) renforcer l'autorité de l'État ; (ii) accélérer le processus de décentralisation ; (iii) poursuivre la réforme des finances publiques ; (iv) améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé ; (v) renforcer les capacités institutionnelles et humaines ; (vi) appuyer le système national des statistiques et (vii) restructurer la Banque Centrale du Congo.

Objectif : Assurer une bonne gouvernance à tous les niveaux et dans tous les domaines, de manière à favoriser une croissance économique soutenue au service d'une justice distributive

Mesures/Décisions prises ou à prendre	Progrès réalisés	Perspectives socio-économiques	Obstacles/contraintes et risques	Indicateurs de performance	Institutions responsables de la coordination et exécution	Engagement de partenaires	Délai/période d'exécution
5.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE							
<ul style="list-style-type: none"> Développer le cadre institutionnel des acteurs clés du système politique (Parlement, partis politiques, organisations de la société civile) Accompagner les Partis Politiques Appuyer les Élections et Consolider le cycle électoral Accroître les capacités managériales au sein du Ministère ; Améliorer la gouvernance diplomatique ; Promouvoir l'image de la République Démocratique du Congo. Promouvoir la coopération Renforcer les capacités opérationnelles des organes de presse. Développer le cadre institutionnel des acteurs clés du système politique (Parlement, partis politiques, organisations de la société civile) ; Accompagnement des Partis Politiques Appuyer les Élections et Consolider le cycle électoral Reformer l'administration publique ; Gérer le personnel de l'État ; 	<p>Promulgation de la Constitution de 2006</p> <p>Mise en place des Institutions démocratiques</p> <p>Tenue régulière de la Conférence des Gouverneurs</p> <p>Reconnaissance juridique de l'opposition</p> <p>Texte juridique sur le financement des Partis politiques</p> <p>Projet de loi portant sur la réorganisation de la CENI</p>	<p>Mettre à jour le cadre organique ainsi que les textes légaux et réglementaires reconnus obsolètes à ce jour.</p> <p>Approcher les administrateurs pour une meilleure efficacité de l'action de développement</p>	<p>Crise sociopolitique</p> <p>Conflits armés à l'est du pays</p> <p>Crispation au sein de la classe politique</p> <p>Manque d'intérêt de la population à l'action gouvernementale</p> <p>Faible adhésion de la population à la vision du Gouvernement</p> <p>Faible niveau de démocratisation</p>	<p>Missions du Parlement et des Partis politiques au sein du système politique remplie</p> <p>Part du budget national affecté au processus électoral connu</p> <p>Élections transparente et crédible</p> <p>Respect des échéances électorales</p> <p>Degré de participation de la Société civile dans le Système politique</p> <p>Degré d'implication des femmes dans le système politique</p> <p>Pourcentage de la population adhérant au programme du Gouvernement</p> <p>Nombre d'ETD viables : taux de rétrocession financière</p> <p>Nombre de personnes adhérant au programme du Gouvernement</p> <p>Part du budget national affecté au processus électoral</p>	<p>Ministère de l'Intérieur</p> <p>Sécurité</p> <p>Décentralisation et Affaires</p> <p>Coutumières</p> <p>Parlement</p> <p>CENI</p> <p>Ministère de l'Intérieur et des Affaires</p> <p>Coutumières</p>	<p>UE, PNUD, DFID</p>	<p>2011-2020</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Promulguer et mettre en œuvre le nouveau cadre juridique ; • Finaliser le recensement et sécuriser les résultats à travers la mise en place d'un fichier central, pour une gestion rationnelle des effectifs et de la masse salariale ; • Rationaliser les structures, les emplois et les effectifs. 	<p>Projet de loi portant révision du statut des agents de carrière de l'administration publique</p> <p>La bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l'administration publique</p>	<p>Disposer d'une administration publique moderne, capable de répondre aux missions de pilotage du développement, accessible et répondant aux besoins des citoyens</p>	<p>Manque de volonté politique</p> <p>Inadaptations des structures ayant charge de la réforme</p>	<p>Effectivité de la mise en œuvre du cadre légal d'exercice des fonctionnaires</p> <p>Fichiers stabilisés des effectifs de la Fonction publique</p>	<p>Ministère de la Fonction publique</p>	<p>Belgique, l'Afrique du Sud, ... UE, Banque Mondiale PNUD</p>	<p>2011-2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Reforme l'administration publique ; • Promulguer et mettre en œuvre le nouveau cadre juridique ; • Finaliser le recensement et sécuriser les résultats à travers la mise en place d'un fichier central, pour une gestion rationnelle des effectifs et de la masse salariale ; • Rationaliser les structures, les emplois et les effectifs. • Accroître les capacités managériales au sein des Ministères et Institutions publiques 							

<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gouvernance diplomatique ; Promouvoir l'image de la République Démocratique du Congo. Promouvoir la coopération 	Amélioration de la participation de la RDC à la gouvernance mondiale	Mettre en place une diplomatie de développement	Manque de volonté politique Recrutement et affectation des diplomates sur des critères non objectifs (tribalisme et clientélisme)	Part du budget national affectée aux Représentations diplomatiques potée à 1% du PIB	Ministère des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie	Afrique du Sud, Iran, Chine	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités opérationnelles des organes de presse. 	Subvention à la presse nationale				Ministère en charge de medias		
5.2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE							
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gestion des Finances Publiques ; Améliorer la mobilisation des Ressources ; Améliorer la gestion de la Dépense ; 	Stabilisation du cadre macroéconomique Stabilité des prix Stabilité de la monnaie	Amélioration du climat des affaires Développement du secteur privé	Instabilité politique Conflits armés à l'est du pays Troubles sociaux	Taux croissance amélioré Transparence dans la gestion budgétaire (mise en application de la Déclaration de Dar-es-Salam pour la gestion transparente, responsable et participative des Budgets Publics) Taux d'exécution budgétaire	Ministère des Finances	UE, Banque Mondiale, PNUD	2011-2020

5.3. GOUVERNANCE JUDICIAIRE ET SÉCURITAIRE							
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès à la justice ; Protéger et promouvoir les droits humains ; Moderniser le cadre juridique ; Lutter contre l'impunité et la corruption ; Renforcer les Forces et les zones de défense et de sécurité ; Renforcer les Corps spécialisés Réformer la Police Nationale 	<p>Adoption de la loi sur les violences sexuelles (10 juillet 2006)</p> <p>Adoption de la loi portant protection des enfants (janvier 2009)</p> <p>Loi organique n°11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des forces armées</p> <p>Loi organique portant réforme de la police</p>	<p>Restauration d'un État de droit</p> <p>Amélioration de la participation démocratique</p> <p>Mise en œuvre du principe de la « Justice pour tous »</p>	<p>Impunité érigée en mode de gouvernance</p> <p>Crise sociopolitique</p> <p>Conflits armés à l'est du pays</p>	<p>Part du budget national affecté au secteur de la justice (justice distributive) connu et consistant</p> <p>Nombre de détenus pour violation des libertés individuelles / 100.000 habitants (respect des droits de l'homme)</p> <p>Nombre de détenus pour corruption/100.000 habitants</p> <p>Nombre de détenus jugés équitablement/nombre total des détenus</p> <p>Nombre de magistrats/ nombre total de la population (couverture judiciaire)</p>	<p>Ministère de la Justice et Droits Humains</p> <p>Ministère de l'Intérieur et des Affaires Coutumières</p> <p>Conseil Supérieur de la Magistrature</p> <p>Cour Suprême</p> <p>Conseil Supérieur de la Sécurité</p>	<p>UE, Banque Mondiale</p> <p>PNUD, DFID</p>	<p>2011-2020</p>

5.4. GOUVERNANCE PROVINCIALE ET LOCALE						
<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier le processus de décentralisation ; • Transférer progressivement les compétences et les ressources ; • Développer les outils de planification et de gestion ; • Harmoniser le processus de décentralisation et de déconcentration ; • Établir une Coordination efficace entre l'État central et les Provinces ; • Assurer le financement de la décentralisation. 	<p>Élaboration de la loi sur la Décentralisation</p> <p>Loi sur la libre administration des provinces</p>	<p>Meilleure prise en compte des réalités locales</p> <p>Meilleure participation politique</p> <p>Aspiration à plus de liberté et de démocratie</p>	<p>Tenue irrégulière des élections au niveau provincial</p> <p>Non tenue des élections au niveau local</p> <p>Faible niveau de démocratisation</p> <p>Risque de perte de confiance entre les acteurs du niveau central, des provinces et ceux du niveau local</p> <p>Non application du découpage territorial prévu dans la constitution de la république</p>	<p>Taux de transfert des ressources financières des entités centrales vers les ETD (au pro rata des 40% prescrits par la Constitution)</p> <p>Taux d'absorption des ressources financières des ETD par rapport aux recettes disponibles</p> <p>Taux d'extraction des ressources par les ETD par voie fiscale et parafiscale</p> <p>Nombre d'ETD viables : taux de rétrocession Nombres de fora des quartiers, des groupements et villages tenue</p>	<p>Ministère de l'Intérieur</p> <p>Sécurité et Décentralisation et des Affaires Coutumières</p>	<p>UE, Banque Mondiale</p> <p>PNUD, USAID, DFID</p>
						2011-2020

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.

- Banque Centrale du Congo, *Comité permanent du cadrage macro-économique*, rapport intérimaire, Kinshasa, 2007.
- Banque Centrale du Congo, *Revue analyse et perspectives*, Kinshasa, 2006.
- Banque Mondiale, *Stratégie Nationale pour le Développement des Peuples autochtones Pygmées en RDC*, Osapy, décembre 2008.
- Berke, B., J. Pulkowski, N. Martin, J. Vasters et M. Wagner, *Les ressources naturelles en République démocratique du Congo - Un potentiel de développement ?*, Institut fédéral allemand des sciences de la terre et des matières premières (Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe, BGR), Frankfurt am Main, éd. KfW Bankengruppe, avril 2007.
- De Bruyn, T., et Wets, J., *Les transferts de fonds par les migrants originaires de la région des Grands Lacs d'Afrique centrale*, KUL & OIM, 2006, <http://mida.belgium>, 20/10/2012.
- De Wasseige, C., D. Devers, P. de Marcken, R. Eba'a Atyi, R. Nasi et Ph. Mayaux (éds), *Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts 2008*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2009.
- Hervouet, L. et C. Moumouni (dir.), *L'année francophone internationale 2012-2013*, n°21, 2012, Québec, éd. CIDEF-AFI, 368 p., p. 11.
- Mapama, R., « La Déclaration de Dar-es-Salem pour la Gestion transparente, responsable et participative des Budgets Publics », *Lettre de Transparence*, numéro spécial, février 2012, www.internationalbudget.org.
- Muzong Kodi, *Corruption et gouvernance en RDC durant la Transition (2003-2006)*, Pretoria, Institut des Etudes de Sécurité, Monographie 153, 2008, 124 p.
- Nations Unies, *Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*, Istanbul, A/Conf.219/3, 9-13 mai 2011.
- Ngoie et al., *Migration en République Démocratique du Congo : Profil migratoire 2009*, Genève, OIM, 2010.
- Ngub'Usim Mpey Nka, R., « Ces enfants qui travaillent pour nourrir les familles ! », in *Congo-Afrique*, n° 465, mai 2012, pp. 358-376.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain 2009*.

- République Démocratique du Congo (RDC), Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, *Promotion de la pisciculture en cages en République Démocratique du Congo*, Service National d'Aquaculture (SENAQUA), Kinshasa, 2012.
- République Démocratique du Congo (RDC), Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, *Feuille de Route du Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction dans le cadre des Pays les Moins Avancés*, Kinshasa, juin 2012.
- République Démocratique du Congo (RDC), Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, *Fiche Technique du Ministère de l'EPSP pour la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020*, Kinshasa, octobre 2012.
- République Démocratique du Congo (RDC), Ministère de la Justice, *Fiche Technique sur les progrès réalisés par le Ministère de la Justice et Droits Humains en rapport des recommandations issues de la 4^{ème} Conférence biennale des Nations Unies*, Kinshasa, 2010.
- République Démocratique du Congo (RDC), Ministère des Affaires Étrangères, *Évaluation sur la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2001-2010*, Kinshasa, décembre 2009.
- République Démocratique du Congo (RDC), Ministère des Finances, *Etat des lieux de la mobilisation des ressources Extérieures relatives aux Financements des Projets et Programmes (2010-2011) et stratégies d'accroissement du taux d'absorption*, Kinshasa, juillet 2012.
- République Démocratique du Congo (RDC), Ministère du Plan, *Document de la stratégie de croissance et de réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSCR 2)*, Kinshasa, octobre 2011.
- République Démocratique du Congo ; Ministère de l'Emploi : Programmes Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2011 – 2016.
- République Démocratique du Congo ; Ministère de l'Énergie : Programmes Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2011 – 2016.
- République Démocratique du Congo ; Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et la Reconstruction, Budget Programme 2012 – 2016.
- République Démocratique du Congo, FEC (Fédération des Entreprises du Congo), *État des lieux de l'économie congolaise : problèmes et pistes de solutions pour la relance de l'économie de la RDC*, Kinshasa, mars 2007.

- République Démocratique du Congo, ICCN, *Stratégie Nationale de la Conservation de la biodiversité dans les Aires Protégées de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, juillet 2005.
- République Démocratique du Congo, Ministère de l'Agriculture, *Rapport de Programmation et de Budgétisation Sectorielles : Programme d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme : PAP-CDMT 2011-2016, Synthèse*, Kinshasa, avril 2011.
- République Démocratique du Congo, Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, *Rapport de Programmation et de Budgétisation Sectorielles Programme d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme, Rapport PAP-CDMT 2012-2016*, Kinshasa, septembre 2012.
- République Démocratique du Congo, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, et Recherche Scientifique, *Rapport de Programmation et de Budgétisation Sectorielles ; Programme d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme, PAP-CDMT 2012-2016 renforcé*, Kinshasa, septembre 2012.
- République Démocratique du Congo, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et Recherche Scientifique, *Rapport de Programmation et de Budgétisation Sectorielles ; Programme d'Action Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2011 – 2016 renforcé*.
- République Démocratique du Congo, Ministère de l'Urbanisme et Habitat : *Rapport de Programmation et de Budgétisation Sectorielles ; Programmes Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2011 – 2016*.
- République Démocratique du Congo, Ministère de la Santé Publique : *Rapport de Programmation et de Budgétisation Sectorielles ; Plan National de Développement Sanitaire, PNDS 2011-2015*, Kinshasa, mars 2010.
- République Démocratique du Congo, Ministère des Hydrocarbures ; *Rapport de Programmation et de Budgétisation Sectorielles, Programme d'Action Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2013 – 2020*.
- République Démocratique du Congo, Ministère des Mines, *Rapport de Programmation et de Budgétisation Sectorielles Rapport de Programmation et de Budgétisation Sectorielles, Programme d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme, PAP-CDMT 2012-2016, Rapport actualisé*, Kinshasa, Octobre 2012.
- République Démocratique du Congo, Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité, *Rapport de Programmation et de Budgétisation Sectorielles ; Programme d'Action Prioritaire et Cadre de Dépenses à Moyen-Terme 2012-2016*.
- République Démocratique du Congo, Ministère du Portefeuille : *Rapport de Programmation et de Budgétisation Sectorielles, Programmes Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2011 – 2013*.

- Sumata, C. et al., « Images et usages de l'argent de la diaspora congolaise : les transferts comme vecteurs d'entretien du quotidien à Kinshasa », in Trefon, T., *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'Etat*, Bruxelles, Cahiers africains, 2004, pp. 135–154.
- Tack, L., D. Delvaux, V. Kanda Nkula, E. Cibambula, A. Tahon, M. Alonso-Fernandez, J. Lavreau, S. Dewaele et D. Baudet, « Le bassin du fleuve Congo de l'Afrique centrale : résultat de réactivations intraplaques multiples depuis Ga », *Actes du premier colloque international sur la problématique de l'eau en RDC*, Kinshasa, 8-11 mai 2007, Presses de l'Université de Kinshasa (PUK), pp.47-50.
- Takoy Lomema, «Les ressources hydriques de la République Démocratique du Congo et les aspects connexes », *Actes du premier colloque international sur la problématique de l'eau en RDC*, Kinshasa, 8-11 mai 2007, Presses de l'Université de Kinshasa (PUK), pp.51-59.
- Teisserenc, N., « Banque : un petit million de comptes, pour le moment ... », in *Jeune Afrique*, n° 2700, octobre 2012, pp. 104-105.

